



AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT
DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ

**AMENDEMENT A02 DU DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019**



Eléments financiers au 31 mars 2020

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Avertissement

L'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le premier trimestre 2020 est constituée du communiqué de presse, des slides de résultat et des annexes aux slides attachés, disponibles sur le site <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>.

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1.d).

Ces éléments sont issus de scénarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Normes applicables et comparabilité

Les chiffres présentés au titre de la période de trois mois close au 31 mars 2020 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, et avec la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été auditées.

Note : Les périmètres de consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole n'ont pas changé de façon matérielle depuis l'enregistrement auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel 2019 de Crédit Agricole S.A. et de l'amendement A.01 de ce Document d'enregistrement universel 2019 comprenant les informations réglementées pour le Groupe Crédit Agricole.

La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.

Depuis le 30 septembre 2019, KAS Bank a été intégrée dans le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole en tant que filiale de CACEIS. SoYou a également été intégrée au périmètre de consolidation en tant qu'entreprise co-détenue par Crédit Agricole Consumer Finance et Bankia. Les données historiques n'ont pas fait l'objet d'un proforma.

Depuis le 23 décembre 2019, Caceis et Santander Securities Services (S3) ont rapproché leurs activités. A compter de cette date, Crédit Agricole S.A. et Santander détiennent respectivement 69,5 % et 30,5 % du capital de Caceis.



Ce second Amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 12 mai 2020 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Avertissement	2
Normes applicables et comparabilité	2
Communiqué de presse : Résultats du T1-20 : Le Crédit Agricole absorbe l'impact du Covid-19 et se mobilise pour l'économie.....	5
Groupe Crédit Agricole	6
Crédit Agricole S.A.	10
Solidité financière.....	20
Solvabilité.....	20
Liquidité et Refinancement.....	26
Conclusion : un Groupe en ordre de marche, qui peut s'appuyer sur des atouts structurels pour aider ses clients à traverser la crise.....	33
Annexe 1 – Eléments spécifiques	34
Annexe 2 – Crédit Agricole S.A. : Résultats par pôle.....	36
Annexe 3 – Groupe Crédit Agricole : Résultats par pôle.....	37
Annexe 4 – Méthodes de calcul du bénéfice par action et de l'actif net par action.....	38
Supports visuels de présentation des résultats	39
Supports visuels - Annexes	66
Evolution des instances de Gouvernance	96
Composition du Comité exécutif.....	96
Composition du Comité de Direction	97
Composition du Conseil d'administration.....	98
Comité des rémunérations	98
Autres informations récentes	99
Communiqués de presse	99
Gouvernement d'entreprise	100
Rapport annuel relatif à la politique et aux pratiques de rémunération des personnes définies à l'article L. 511-71 du code monétaire et financier et, le cas échéant, en application du règlement délégué (UE) no 604/2014 de la Commission du 4 mars 2014	139
1. GOUVERNANCE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A. EN MATIERE DE POLITIQUE DE REMUNERATION	139
1.1 Composition et rôle du Comité des rémunérations	139
1.2 Rôle des fonctions de contrôle.....	140
2. POLITIQUE DE REMUNERATION DU PERSONNEL IDENTIFIE	141
2.1 Principes généraux de la politique de rémunération	141
2.2 Principes de la politique de rémunération du personnel identifié.....	143
2.3 Périmètre du personnel identifié	144
2.4 Caractéristiques des règles de différé du personnel identifié	145
2.5 Limitation des bonus garantis	147
2.6 Communication.....	147
2.7 Processus de contrôle	147

3. INFORMATIONS QUANTITATIVES CONSOLIDEES SUR LA REMUNERATION DES MEMBRES DE L'ORGANE EXECUTIF ET DU PERSONNEL IDENTIFIE	148
3.1 Rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2019.....	148
3.1.1 Montants des rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2019, répartis entre part fixe et part variable, et nombre de bénéficiaires - en M€.....	148
3.1.2 Montants et forme des rémunérations variables, répartis entre montants acquis et montants différés conditionnels des collaborateurs dont la rémunération est différée - en M€.....	149
3.1.3 Montants et forme des rémunérations variables, répartis entre paiement en espèces, en actions et titres adossés à des actions des collaborateurs dont la rémunération est différée - en M€	149
3.2 Encours des rémunérations variables - en M€.....	150
3.3 Rémunérations variables différées versées ou réduites du fait des résultats de l'exercice 2019 - en M€.....	150
3.4 Sommes versées au titre des embauches et des ruptures au cours de l'exercice 2019 - en M€	151
3.5 Garanties d'indemnités de rupture - en M€.....	151
3.6 Informations consolidées sur les membres de l'organe exécutif et du personnel identifié ayant une rémunération totale supérieure à 1 M€	151
4. INFORMATIONS SUR LA REMUNERATION INDIVIDUELLE DES DIRIGEANTS EFFECTIFS	152
4.1 Rémunérations des dirigeants effectifs	152
Facteurs de risque.....	153
Responsable de l'Amendement au Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.	157
Contrôleurs légaux des comptes.....	158
Glossaire	159
Indicateurs Alternatifs de Performance.....	159
Informations générales	160
Agenda financier	160
Tables de concordance	161
Incorporation par référence	161
Table de concordance.....	162

Communiqué de presse : Résultats du T1-20 : Le Crédit Agricole absorbe l'impact du Covid-19 et se mobilise pour l'économie

Groupe Crédit Agricole*

PNB sous-jacent¹
T1 : 8 378 m€
+0,7% T1/T1

RNPG sous-jacent¹
T1 : 981 m€
-31,6% T1/T1

Ratio CET1
15,5%
-0,4 pp mars/déc
+6,6 pp au-dessus du SREP²

- **RNPG publié T1 : 908 m€** (-32,8% T1/T1) ; PNB publié 8 366 m€ (+2,1% T1/T1)
- **Activité dynamique au T1 dans tous les métiers, production commerciale impactée par la crise en mars** : hausse des encours (+7% crédits retail France et Italie, +2,1% encours gérés en crédit à la consommation, +2% assurance-vie, +3,5% *asset management*) ; conquête brute retail France et Italie : 416 000 clients depuis début 2020.
- **Hausse du coût du risque (à 930 m€, x3,3 T1/T1)**, tirée principalement (61% de la hausse) par les provisionnements sur les encours sains (398 m€ au T1). Coût du risque sur encours annualisé 40 pb (x3,1 T1/T1) ; Taux de CDL stable (2,4%), taux de couverture en hausse (84,3% +1,7 pp vs déc. 19) ; stock de provisions 19,5 Mds€.
- **Solvabilité très solide** (hausse de l'écart aux exigences SREP, de 6,2 pp à 6,6 pp)
- **Mobilisation des atouts structurels du Groupe pour accompagner les clients face à la crise** : tous les services sont pleinement opérationnels (9 agences sur 10 joignables), accélération des innovations technologiques (gestion des sinistres à distance) ; **engagement sociétal du Groupe fort** (>70 m€ de dons via des Fonds de solidarité).
- **Accompagnement volontariste des mesures publiques pour aider les clients à traverser la crise : 3,6 Mds€ de moratoires** sur les crédits entreprises accordés et **plus de 81 000 dossiers (13,5 Mds€)** de prêts garantis par l'Etat traités au 21/04 ; programme d'aide de 10 Mds€ chez CA Italia ; dispositif de soutien mutualiste de 210 m€ pour les assurés MR professionnelle.
- **Caisses régionales** : RNPG sous-jacent¹ en normes françaises 583 m€ (-22,3% T1/T1), RNPG sous-jacent 321 m€ (-51,7% T1/T1). PNB d'activité solide. Hausse du coût du risque (x5,5), liée à hauteur de 68,5% au provisionnement des encours sains. Coût du risque sur encours annualisé toujours bas (23 pb).

* Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales à 100%.

Crédit Agricole S.A.

PNB sous-jacent¹
T1 : 5 137 m€
+4,8% T1/T1

RBE sous-jacent¹
T1 : 1 583 m€
+7,9% T1/T1

RNPG sous-jacent¹
T1 : 652 m€
-18,1% T1/T1

Ratio CET1
11,4%
-0,7 pp déc./sept.,
+3,5 pp au-dessus du SREP³

- **Résultat publié** : 638 m€ (-16,4% T1/T1) ; PNB publié : 5 200 m€ (+7,1% T1/T1) ; RBE publié : 1 586 m€ (+11,7% T1/T1)
- **RBE sous-jacent en hausse (+7,9% T1/T1)**, grâce à la résistance des revenus (+4,8%) malgré la baisse de la valorisation des actifs en juste valeur en assurance, et à une maîtrise des charges hors IFRIC21 (+2,5%) ;
- **Hausse du coût du risque (à 621 m€, x2,8 T1/T1)**, tirée principalement (56% de la hausse) par les provisionnements sur les encours sains (223 m€ au T1). Coût du risque sur encours annualisé 61 pb (x2,6 T1/T1) ; taux de CDL stable (3,1%), taux de couverture en hausse (72,4% +2,3 pp vs déc19) ; stock de provisions de 9,6 Mds€.
- **Ratio de CET1 en baisse (-0,7 pp) à 11,4%**, intégrant le déboucement de 35% du switch (-44 pb), l'impact de l'affectation du dividende 2019 en réserves suite à la recommandation de la BCE (+60 pb), et un impact des effets de marché négatifs sur les réserves latentes sur portefeuilles titres (-33 pb). **Ecart aux exigences à 3,5 pp au T1.**
- **Bénéfice sous-jacent par action**: T1-2020 : 0,17 €, -25,0% T1/T1
- **Indicateurs de liquidité en hausse (338 Mds€ de réserves au 31/03, en hausse de 40 Mds€ vs 31/12/2019).**

Ce communiqué de presse commente les résultats de Crédit Agricole S.A. ainsi que ceux du Groupe Crédit Agricole, qui regroupe les entités de Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales du Crédit Agricole, lesquelles détiennent 55,9% de Crédit Agricole S.A. Les éléments spécifiques qui, retraités des différents soldes intermédiaires auxquels ils se rapportent, permettent de calculer les résultats sous-jacents, sont détaillés en p. 23 et suivantes de ce communiqué. Un rapprochement entre le compte de résultat publié et le compte de résultat sous-jacent se trouve en p.3 pour le Groupe Crédit Agricole et en p.7 pour Crédit Agricole S.A.

¹ Le terme de « sous-jacent » fait référence à des soldes intermédiaires de gestion ajustés des éléments spécifiques détaillés en p.23 et suivantes

² Selon Exigence SREP à 8,9% au 02/04/2020 (y compris coussin contra cyclique de la France, applicable à partir du 02/04/2020)

³ Selon Exigence SREP à 7,9% au 02/04/2020 (y compris coussin contra cyclique de la France, applicable à partir du 02/04/2020)

Groupe Crédit Agricole

Un accompagnement volontariste des pouvoirs publics, en cohérence avec notre Raison d'Être, pour aider nos clients à traverser la crise

Depuis le début de la crise sanitaire actuelle, les dirigeants, les collaborateurs, les élus sont mobilisés pour assurer la continuité de tous ses services de banque et d'assurance. 88% des agences des Caisses régionales (93% pour les agences LCL) restent joignables. Le nombre d'utilisateurs mensuels uniques de nos applications en France et en Italie atteint 7,7 millions, en hausse de +20% par rapport au premier trimestre 2019. Le Crédit Agricole a accéléré ses innovations technologiques, avec la mise en place de solutions dédiées pour simplifier l'accès à ses services (signature électronique du Prêt Garanti par l'Etat, gestion des sinistres et dommages à distance notamment). Enfin, le travail à distance a été massivement déployé (>50 000 connexions simultanées), dans des conditions de sécurité optimales.

Face à la crise, le Groupe a réaffirmé son engagement sociétal, qui est au cœur de sa raison d'être, « Agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société ». Un soutien est apporté aux soignants, aux populations fragiles et à la recherche, via des dons de matériel médical par exemple. Les plateformes « Loop » et « J'aime mon territoire » ont été créées dans les Caisses régionales. Le Groupe a mis en place, dès le 8 avril, un fonds de solidarité de 20 millions d'euros pour les personnes âgées et les aidants. Dès le 23 mars, 39,2 millions d'euros ont été engagés par les assurances au fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics en faveur des TPE et des indépendants des secteurs particulièrement touchés par la crise. Le 18 mars, Crédit du Maroc a alloué 8 m€ à la participation au fonds de solidarité national, et le 31 mars, Crédit Agricole Italia a consacré 2 m€ de dons à la Croix Rouge italienne et aux hôpitaux. Au total, ce sont plus de 70 m€ de dons via des fonds de solidarité.

Pour soutenir ses clients dans un contexte de crise économique liée au Covid-19, le Groupe s'est aligné sur les stratégies des pouvoirs publics, en prenant des mesures ciblées pour chaque catégorie de clients. Dès le 6 mars, pour répondre aux problématiques de trésorerie de ses clients, le Groupe Crédit Agricole a annoncé la mise en place de **moratoires de 6 mois sur les remboursements de crédits pour les clients entreprises et professionnels** dont l'activité aurait été impactée par le Covid-19. Au 29 avril, 335 000 pauses ont été accordées, pour un montant de 3,4 Mds€, sans pénalité ni frais additionnels. Par ailleurs, dans le crédit-bail mobilier, 50 000 échéances ont été reportées pour un total de 500 millions d'euros et 2 000 pour le crédit-bail immobilier représentant un total de 150 millions d'euros. En terme de coût du risque, la mise en place du moratoire n'implique pas la requalification automatique du débiteur. Un éventuel passage en défaut / forbearance ou un changement du Bucket d'origine peut cependant intervenir en application des règles Groupe. Par ailleurs, les échéances non appelées sont simplement décalées, l'impact en RWA est donc non significatif.

Le gouvernement français a également annoncé la mise en place dès le 25 mars de **Prêts Garantis par l'Etat** afin de répondre aux besoins de trésorerie des entreprises impactées par la crise du coronavirus. Pour les entreprises éligibles, le montant du prêt est plafonné, dans le cas général, à 25% du chiffre d'affaires de l'entreprise. Au 30 avril 2020, 126 000 demandes ont été reçues par le Groupe pour un montant de 19,5 milliards d'euros (dont 88,5% des demandes concernent des professionnels/agriculteurs et 11,5% des entreprises).

Le Groupe apporte un soutien spécifique aux professionnels, agriculteurs et TPE. Un dispositif de soutien mutualiste de 210 millions d'euros a été mis en place le 22 avril pour les assurés ayant souscrit une assurance multirisque professionnelle avec perte d'exploitation. Le 21 avril, Crédit Agricole Italia a consacré 6 milliards d'euros au soutien aux entreprises, dont 4 milliards d'euros de prêts (max 25 000€) et 2 milliards d'euros de facilités de trésorerie. Pour les agriculteurs, le Groupe a mis en place le Prêt Garanti par l'Etat à 0% sans frais et a accordé, sans frais, des pauses sur les remboursements de crédits.

Des mesures ont enfin été mises en place pour les clients particuliers. En Italie, des moratoires ont été accordés pour un montant de 4 milliards d'euros sur les crédits PME et particuliers pour 6 mois renouvelable. CACF a également mis en place des reports d'échéances de prêts au 31 mars pour un montant de 29 millions d'euros.

L'activité commerciale du Groupe a été dynamique au T1 2020. Les encours de gestion d'actifs ont progressé (+3,5%), comme ceux en assurance-vie (+6,5 Mds€ soit +2%) ; la collecte nette UC est en

hausse (+40% T1/T1, +69% T1/T4) ; les crédits augmentent de +7% dans les réseaux Retail en France et en Italie (hors PGE) ; et les encours gérés en crédit à la consommation augmentent de 2,1%.

La conquête brute est dynamique, avec 416 000 nouveaux clients depuis le début de l'année, et une croissance du fonds de commerce de 25 000. Enfin, l'activité commerciale est bonne en banque de marché, pour répondre aux besoins des clients en matière de couverture et d'émissions obligataires. Les revenus du Groupe ont toutefois été impactés par le Covid-19 en mars 2020. La production commerciale a baissé à partir du début du mois, notamment sur les crédits habitats et les crédits à la consommation, même si la marge nette d'intérêt résiste bien. Les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières ont augmenté, compensant la baisse des autres types de commissions (assurance et bancaires). Des dépréciations, largement réversibles, ont aussi été constatées, en raison du contexte de marché défavorable (baisse de la valorisation des actifs en juste valeur en assurance et en gestion d'actifs, et du portefeuille de placement en gestion d'actifs et dans les Caisses régionales.

Résultats du Groupe

Au premier trimestre 2020, le résultat net part du Groupe publié du Groupe Crédit Agricole ressort à 908 millions d'euros, contre 1 350 millions d'euros au premier trimestre 2019. Les éléments spécifiques de ce trimestre ont eu un effet net négatif de -73 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe.

Hors ces éléments spécifiques, le résultat net part du Groupe sous-jacent⁴ atteint 981 millions d'euros, en baisse de -31,6% par rapport au premier trimestre 2019. Cette baisse est attribuable en grande partie aux effets de la crise du Covid-19.

Résultats consolidés du Groupe Crédit Agricole au T1-2020 et au T1-2019

En m€	T1-20 publié	Eléments spécifiques	T1-20 sous-jacent	T1-19 publié	Eléments spécifiques	T1-19 sous-jacent	T1/T1 publié	T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	8 366	(12)	8 378	8 196	(126)	8 323	+2,1%	+0,7%
Charges d'exploitation hors FRU	(5 548)	(70)	(5 478)	(5 277)	-	(5 277)	+5,1%	+3,8%
FRU	(454)	-	(454)	(422)	-	(422)	+7,7%	+7,7%
Résultat brut d'exploitation	2 363	(82)	2 445	2 497	(126)	2 623	(5,4%)	(6,8%)
Coût du risque de crédit	(930)	-	(930)	(281)	-	(281)	x 3,3	x 3,3
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Sociétés mises en équivalence	91	-	91	95	-	95	(4,6%)	(4,6%)
Gains ou pertes sur autres actifs	5	-	5	10	-	10	(49,4%)	(49,4%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	1 530	(82)	1 612	2 321	(126)	2 448	(34,1%)	(34,2%)
Impôt	(481)	7	(487)	(848)	41	(889)	(43,3%)	(45,2%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	(0)	-	(0)	(0)	-	(0)	x 102,2	x 102,2
Résultat net	1 048	(75)	1 124	1 473	(85)	1 558	(28,8%)	(27,9%)
Intérêts minoritaires	(140)	2	(142)	(123)	-	(123)	+14,2%	+15,8%
Résultat net part du Groupe	908	(73)	981	1 350	(85)	1 435	(32,8%)	(31,6%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	66,3%		65,4%	64,4%		63,4%	+1,9 pp	+2,0 pp
Résultat net part du Groupe hors FRU	1 334	(73)	1 407	1 754	(85)	1 839	(23,9%)	(23,5%)

Au premier trimestre 2020, le produit net bancaire sous-jacent progresse de +0,7% par rapport au premier trimestre 2019, à 8 378 millions d'euros, et de -3,3% pour les pôles métiers hors Activités Hors Métiers. La résistance des revenus dans ce contexte s'explique par une dynamique commerciale maintenue sur le trimestre, avec une conquête brute de 416 000 nouveaux clients et une croissance du fonds de commerce de

⁴ Sous-jacent, hors éléments spécifiques. Cf. p. 23 et suivantes pour plus de détails sur les éléments spécifiques.

25 000 clients en 2020 au sein des banques de proximité en France et en Italie. La production commerciale de crédits reste solide, avec une croissance de +7% (hors Prêts garantis par l'Etat) dans ces mêmes réseaux (+7,1% pour les Caisses régionales). En gestion d'actifs et en assurances, les encours ont progressé en dépit du contexte de marché. L'activité commerciale a également été dynamique en banque de marché pour répondre aux besoins des clients en couverture et émissions obligataires. Néanmoins, les revenus ont été impactés par la crise sanitaire du Covid-19 sur le mois de mars. Le contexte de marché défavorable a eu pour conséquence la constatation, largement réversible, de dépréciations : baisse de la valorisation des actifs en Juste Valeur en assurances et en gestion d'actifs, impact sur les portefeuilles de placement en gestion d'actifs et dans les Caisses régionales. La marge nette d'intérêts résiste en dépit d'une baisse de la production commerciale sur la fin de mois de mars notamment sur les crédits habitat et le crédit à la consommation. Sur les commissions, la situation est contrastée : hausse des commissions liées à la volatilité des marchés (LCL +6,3% - commissions de mouvement notamment, CR +4,8%) compensant la baisse des autres types de commissions (commissions assurances et bancaires). En conséquence, les pôles Caisses régionales, Gestion de l'épargne et Assurances sont ceux qui souffrent le plus, affichant respectivement une baisse de -7,3%/-255 millions d'euros et -8,7%/-127 millions d'euros. Le pôle Services financiers spécialisés recule également de -5,0%/-34 millions d'euros. Les pôles en croissance sont la Grande Clientèle et la Banque de proximité en France (hors Caisses régionales) avec respectivement une hausse de +8,8%/+120 millions d'euros et +2,2%/+20 millions d'euros du produit net bancaire sous-jacent.

Les **charges d'exploitation sous-jacentes** sont **en hausse de +3,8%** par rapport au premier trimestre 2019, en lien avec les investissements informatiques dans les Caisses régionales au titre du Projet de Groupe et du Plan à moyen terme, et des effets impôt et taxes dans les métiers de Crédit Agricole S.A., notamment dans les pôles Gestion de l'épargne et Assurances et Services financiers spécialisés. Plusieurs métiers présentent des effets ciseau positifs, c'est le cas de LCL et de CACIB notamment. Le **coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU s'élève à 65,4%, en baisse de 2,2 points de pourcentage** par rapport au premier trimestre 2019.

Le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent est donc en baisse, à 2 445 millions d'euros par rapport au premier trimestre 2019 (-6,8%).

Le **coût du risque de crédit** est en hausse significative (x3,3 par rapport au premier trimestre 2019), en raison du provisionnement sur les encours sains lié au Covid-19 pour tous les métiers (pas d'évolution significative du Bucket 3). Il s'élève à 930 millions d'euros à fin mars 2020, contre 281 millions d'euros à fin mars 2019. La qualité des actifs reste bonne : le taux de douteux est stable à 2,4% à fin mars 2020, et le taux de couverture s'élève à 84,3% en hausse de 1,7 point de pourcentage sur le trimestre, pour un stock de provisions à 19,5 milliards d'euros. Progressivement, dès le premier trimestre 2020, le contexte et les incertitudes liées à la conjoncture économique mondiale ont été pris en compte, en intégrant les effets attendus des mesures de soutien annoncées, pour anticiper les risques à venir. Les niveaux de provisionnement ont été déterminés pour refléter la dégradation brutale de l'environnement (ajustements forfaitaires sur les portefeuilles de la banque de proximité et sur les entreprises et compléments spécifiques sur des secteurs ciblés : tourisme, automobile, aéronautique, grande distribution textile, énergie, *supply chain*). Cette hausse des provisionnements sur encours sains explique 61% de la hausse du **coût du risque sur encours⁵ sur le premier trimestre 2020. Il atteint 40 points de base en annualisé**, soit 3,1 fois plus qu'au premier trimestre 2019 et près de 2 fois le trimestre précédent. Le coût du risque des Buckets 1 et 2 s'élève à 398 millions d'euros, contre une reprise de 87 millions d'euros au trimestre précédent. Le coût du risque du Bucket 3, à 516 millions d'euros, est en légère baisse par rapport au trimestre précédent (602 millions d'euros).

Le **résultat avant impôt sous-jacent s'établit à 1 612 millions d'euros**, en baisse de -34,2% par rapport au premier trimestre 2019. La **charge d'impôt sous-jacente est en baisse de -45,2%** sur la période. Le taux d'impôt sous-jacent est en baisse de -5,8 points de pourcentage à 32,1%, principalement en lien avec la baisse du taux d'impôt en France depuis début 2020. Ainsi, le résultat net sous-jacent avant déduction des minoritaires est en baisse de -27,9% et le résultat net part du Groupe sous-jacent en baisse de -31,6% par rapport au premier trimestre 2019.

Les **éléments spécifiques** de ce trimestre (-73 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe) comprennent des dons solidaires dans le cadre de la crise du Covid-19 pour -66 millions d'euros en frais généraux (-38 millions

⁵ Coût du risque sur encours en points de base, annualisé

d'euros de contribution au fonds de solidarité de l'Etat français pour Crédit Agricole Assurances, -10 millions d'euros pour Crédit Agricole S.A et -10 millions d'euros pour les Caisses régionales de contribution pour le financement de la protection des personnes âgées, -8 m€ de participation au fonds de solidarité marocain pour Crédit du Maroc), soit un impact RNPG de -62 millions d'euros. A cela s'ajoutent les coûts d'intégration par CACEIS de Santander et Kas Bank (-4 millions d'euros en frais généraux/-2 millions d'euros en résultat net part du Groupe, et les éléments de volatilité comptable récurrents avec un effet net négatif de -9 millions d'euros, sur le résultat net part du Groupe, à savoir le DVA (*Debt Valuation Adjustment*, soit les gains et pertes sur instruments financiers liés aux variations du spread émetteur du Groupe), auxquels s'ajoute la partie de la *FVA-Funding Value Adjustment* relative à la variation de spread émetteur, qui n'est pas couverte, pour -14 millions d'euros, la couverture de portefeuille de prêts en Grandes clientèles pour +83 millions d'euros et les variations de provisions épargne logement pour -79 millions d'euros. Au premier trimestre 2019, les éléments spécifiques avaient eu un **effet net, négatif de -85 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe**, et ils comprenaient uniquement les éléments de volatilité comptable récurrents, à savoir le DVA (*Debt Valuation Adjustment*, soit les gains et pertes sur instruments financiers liés aux variations du spread émetteur du Groupe) pour -6 millions d'euros, la couverture de portefeuille de prêts en Grandes clientèles pour -14 millions d'euros et les variations de provisions épargne logement pour -64 millions d'euros.

Caisses régionales

La **crise sanitaire actuelle** a commencé à impacter l'activité commerciale des Caisses régionales depuis le mois de mars 2020 (-12,5% de réalisations de crédit, -39,5% de nouveaux contrats IARD notamment). Pour autant, la **dynamique commerciale a été globalement bonne** sur l'ensemble du trimestre avec une progression des **encours de crédits** de +7,1% par rapport au premier trimestre 2019 (527,4 milliards d'euros). Cette hausse est notamment liée à une forte augmentation sur les **crédits habitat** (+7,8%, 323,5 milliards d'encours) et les **crédits accordés aux entreprises** (+11,9%, 86,6 milliards d'encours). En lien avec la crise du Covid-19, les **dépôts à vue** augmentent sensiblement (+15,1% à 172,4 milliards d'euros) et la **collecte hors-bilan** diminue de -1,7% pour s'établir à 260,1 milliards d'euros. Cette baisse étant liée aux titres et aux valeurs mobilières dont les encours diminuent respectivement de -10,3% et -9,8%. Les encours d'assurance-vie continuent quant à eux de progresser (+1,3%) et la **collecte bilan** demeure également en augmentation (+7,3%) pour atteindre 470,4 milliards d'euros. Enfin, la **conquête brute** demeure en croissance (+296 000 clients) et le **fonds de commerce** continue de progresser en 2020 (+18 000 clients supplémentaires).

Au premier trimestre 2020, le **produit net bancaire** sous-jacent des Caisses régionales atteint 3 235 millions d'euros, en baisse depuis le premier trimestre 2019 (-7,3%). Cette baisse est liée au **produit net bancaire de portefeuille**, qui diminue sur la période en raison des valorisations de fin de trimestre en normes internationales. Cet effet étant beaucoup plus modéré en normes françaises. Le **produit net bancaire d'activité** sous-jacent demeure lui solide, avec une hausse des commissions (+4,8%) et de la marge d'intermédiation. Le **coût du risque** sous-jacent enregistre une hausse (x5,5) liée à hauteur de 68,5% au **provisionnement des encours sains** (+176 millions d'euros au T1-20). Au final, le **RNPG sous-jacent** des Caisses régionales (321 millions d'euros) est en baisse de 51,7%. En **normes françaises**, le **RNPG sous-jacent** atteint 583 millions d'euros (-22,3% par rapport au T1-19).

La performance des autres métiers du Groupe Crédit Agricole est détaillée dans la partie Crédit Agricole S.A. de ce communiqué.

Commentant ces résultats et l'activité du Groupe au premier trimestre 2020, Dominique Lefebvre, Président de la SAS Rue La Boétie et Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., a indiqué : « *Le Groupe est solide, capable de faire face aux impacts du Covid et de se mobiliser avec détermination pour soutenir l'économie et ses clients. Depuis le début, nous proposons des solutions, en cohérence avec les mécanismes de soutien public auxquels nous prenons toute notre part, comme les moratoires ou le soutien mutualiste aux assurés professionnels, pour permettre le pontage de notre économie, de l'avant crise vers l'après crise. C'est l'expression de notre utilité, elle se vit chaque jour avec nos équipes, avec nos clients* ».

Crédit Agricole S.A.

Hausse du RBE sous-jacent (+7,9%), baisse du résultat sous-jacent (-18,1%)

- **Résultat publié** : 638 m€ (-16,4% T1/T1); PNB publié : 5 200 m€ (+7,1%); RBE publié: 1 586 m€ (+8,6%)
- RBE sous-jacent en hausse (+7,9% T1/T1, grâce à la résistance des revenus (+4,8%) malgré la baisse de la valorisation des actifs en juste valeur en assurance, et à une maîtrise des charges hors IFRIC21 (+2,5%); Effet ciseaux positif chez LCL (+3,6 pp) et en GC (+1,9 pp)
- RNPG sous-jacent en baisse (-18,1%) sous l'effet de la hausse du coût du risque de crédit (x2,8) et de l'impact des valorisations de marché au 31 mars.

Activité dynamique au T1 dans tous les métiers, interrompue par la crise en mars

- Progression T1/T1 des encours de gestion d'actifs (+3,5%), d'assurance-vie (+2%), des encours de crédit chez LCL (habitat +8,5%, professionnels et entreprises +7,1%), de crédit à la consommation gérés (+2,1%).
- Collecte nette UC en hausse (+40% T1/T1). Poursuite de la dynamique de croissance en dommages et protection des personnes.
- Poursuite de la dynamique de conquête (+86 000 clients pros et particuliers en 2020 chez LCL)
- Activité commerciale dynamique en banque de marché et gestion prudente des risques (VaR modérée à 11 m€)

Hausse du coût du risque, sous l'effet de provisionnements des encours sains

- **Exposition sectorielle et géographique équilibrée** (aucun secteur Entreprise ne représente plus de 4% des expositions totales);
- **Taux de CDL stable** (3,1%), risques bien couverts (taux de couverture de 72,5%); Stock de provisions à 9,6 Mds€
- Conformément à la norme IFRS9, révision des provisionnements bucket 1 et 2 pour prendre en compte la dégradation de l'environnement ainsi que l'effet attendu des mesures publiques: **hausse du coût du risque (à 621 m€, x2,8 T1/T1)**, tirée principalement (56%) par les provisionnements sur les encours sains (223 m€ au T1).
- **Coût du risque sur encours annualisé 61 pb.**

Solvabilité très solides, intégrant le déboucement de 35% du switch

- **Ratio de CET1 en baisse (-0,7 pp) à 11,4%**, intégrant le déboucement de 35% du switch (-44 pb), l'impact de l'affectation du dividende 2019 en réserves suite à la recommandation de la BCE (+60 pb), et un impact des effets de marché négatifs sur les réserves latentes sur portefeuilles titres (-33 pb). **Ecart aux exigences à 3,5 pp au T1.**
- **Bénéfice sous-jacent par action**: T1-2019 : 0,17 €, -25,0% T1/T1
- **RWA impactés par la bonne activité commerciale et par l'accompagnement des clients impactés par la crise** (+24 Mds€, dont 11,9 Mds€ liés au démantèlement de 35% du mécanisme Switch, +5,5 Mds€ liés aux impacts réglementaires sur les titrisations et +11,2 Mds€ à la croissance des métiers).

Indicateurs de liquidité en hausse

- **338 Mds€ de réserves au 31/03, en hausse de 40 Mds€ par rapport au 31/12/2019.**
- **Augmentation du LCR :132,8%**⁶.
- 67% du programme de financement MLT de marché de 12 Mds€ réalisé à fin avril. 2 émissions benchmark en avril (2 Mds€ senior collatéralisées et 1,5 Mds€ senior non préférées)

⁶ Ratio calculé sur la base d'une moyenne sur 12 mois

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., réuni sous la présidence de Dominique Lefebvre le 5 mai 2020, a examiné les comptes du premier trimestre 2020.

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A. au T1-2020 et au T1-2019

En m€	T1-20 publié	Eléments spécifiques	T1-20 sous-jacent	T1-19 publié	Eléments spécifiques	T1-19 sous-jacent	T1/T1 publié	T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	5 200	63	5 137	4 855	(48)	4 903	+7,1%	+4,8%
Charges d'exploitation hors FRU	(3 254)	(60)	(3 194)	(3 104)	-	(3 104)	+4,8%	+2,9%
FRU	(360)	-	(360)	(332)	-	(332)	+8,6%	+8,6%
Résultat brut d'exploitation	1 586	3	1 583	1 419	(48)	1 467	+11,7%	+7,9%
Coût du risque de crédit	(621)	-	(621)	(225)	-	(225)	x 2,8	x 2,8
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Sociétés mises en équivalence	90	-	90	85	-	85	+5,8%	+5,8%
Gains ou pertes sur autres actifs	5	-	5	23	-	23	(77,4%)	(77,4%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	1 060	3	1 057	1 302	(48)	1 350	(18,6%)	(21,7%)
Impôt	(261)	(17)	(243)	(394)	14	(409)	(33,9%)	(40,4%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	(0)	-	(0)	(0)	-	(0)	ns	ns
Résultat net	799	(15)	813	908	(34)	941	(12,0%)	(13,6%)
Intérêts minoritaires	(161)	1	(162)	(145)	1	(146)	+10,9%	+10,9%
Résultat net part du Groupe	638	(14)	652	763	(33)	796	(16,4%)	(18,1%)
Bénéfice par action (€)	0,17	(0,00)	0,17	0,22	(0,01)	0,23	(23,2%)	(25,0%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	62,6%		62,2%	63,9%		63,3%	-1,4 pp	-1,1 pp
Résultat net part du groupe hors FRU	964	(14)	978	1 070	(33)	1 103	(9,9%)	(11,4%)

Résultats

Au premier trimestre 2020, le **résultat net part du Groupe publié** de Crédit Agricole S.A. ressort à **638 millions d'euros**, contre 763 millions d'euros au premier trimestre 2019. Les **éléments spécifiques** de ce trimestre ont eu un **effet net négatif de -14 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe**.

Hors ces éléments spécifiques, le **résultat net part du Groupe sous-jacent**⁷ atteint **652 millions d'euros**, en baisse de -18,1% par rapport au premier trimestre 2019. Cette baisse est attribuable en grande partie à la hausse du coût du risque, liée au provisionnement des encours sains dans un contexte de crise.

Les **éléments spécifiques** de ce trimestre (-14 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe) comprennent des dons solidaires dans le cadre de la crise du Covid-19 pour -56 millions d'euros en frais généraux (-38 millions d'euros de contribution au fonds de solidarité de l'Etat français pour Crédit Agricole Assurances, -10 millions d'euros pour Crédit Agricole S.A. de contribution pour le financement de la protection des personnes âgées, -8 m€ de participation au fonds de solidarité marocain pour Crédit du Maroc), soit un impact RNPG de -52 millions d'euros (respectivement -38 millions d'euros, -10 millions d'euros, -4 millions d'euros). A cela s'ajoute les coûts d'intégration par CACEIS de Santander et Kas Bank (-4 millions d'euros en frais généraux/-2 millions d'euros en résultat net part du Groupe, et les éléments de volatilité comptable récurrents avec un effet net positif de +40 millions d'euros, sur le résultat net part du Groupe, à savoir le DVA (*Debt Valuation Adjustment*, soit les gains et pertes sur instruments financiers liés aux variations du spread émetteur du Groupe), auxquels s'ajoute la partie de la *FVA-Funding Value Adjustment* relative à la variation de spread émetteur, qui n'est pas couverte, pour -14 millions d'euros, la couverture de portefeuille de prêts en Grandes clientèles pour +81 millions d'euros et les

⁷ Sous-jacent, hors éléments spécifiques. Cf. p. 23 et suivantes pour plus de détails sur les éléments spécifiques.

variations de provisions épargne logement pour -27 millions d'euros. Au premier trimestre 2019, les éléments spécifiques avaient eu un **effet net, négatif de -33 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe**, et ils comprenaient uniquement les éléments de volatilité comptable récurrents, à savoir le DVA (*Debt Valuation Adjustment*, soit les gains et pertes sur instruments financiers liés aux variations du spread émetteur du Groupe) pour -6 millions d'euros, la couverture de portefeuille de prêts en Grandes clientèles pour -14 millions d'euros et les variations de provisions épargne logement pour -13 millions d'euros.

Les performances des métiers subissent l'effet, en mars, de la crise du Covid-19 au premier trimestre 2020. Le **résultat net part du Groupe sous-jacent** des pôles métiers⁸ a baissé de -23,1%. Cette forte baisse est notamment expliquée par l'impact du provisionnement des encours sains lié à la crise Covid-19 sur le coût du risque, en hausse dans tous les métiers. Les pôles Grandes Clientèles et Banque de proximité affichent, en dépit d'un résultat net part du Groupe à -10,4%/-24 millions d'euros et -21,7%/-44 millions d'euros, un résultat brut d'exploitation en hausse, à respectivement et +11,7% et +3,1% grâce au maintien de la dynamique commerciale et aux efforts d'efficacité opérationnelle dans ces deux pôles métiers. Le pôle Gestion de l'épargne et Assurances affiche un résultat net part du Groupe en baisse de -21,3%/-97 millions d'euros en raison principalement de l'impact d'effets marché significatifs sur la fin du trimestre en assurances et gestion d'actifs. Le pôle Services Financiers Spécialisés enregistre un résultat net part du Groupe en baisse de -44,2%/-86 millions d'euros en lien notamment avec le ralentissement de l'activité. En intégrant l'amélioration de +106 millions d'euros de la contribution négative du pôle Activité hors métiers, en lien avec l'effet positif ce trimestre des éliminations intragroupes dans un contexte de marché volatile, le résultat net part du Groupe sous-jacent est en baisse de -18,1%.

Au premier trimestre 2020, les **revenus sous-jacents** ont atteint 5 137 millions d'euros (+4,8%). Les pôles métiers affichent une baisse limitée de leurs revenus, à -1% sur la période, reflétant la poursuite de la dynamique commerciale sur le premier trimestre 2020, interrompue au mois de mars par l'effet de la crise Covid-19. Les revenus sont tirés par le pôle Grandes Clientèle (+8,6%) et la Banque de proximité (+0,8%). La dynamique commerciale en banque de marché est soutenue, pour répondre aux besoins des clients dans un contexte de volatilité élevée ; elle compense le ralentissement en banque de financement. Dans les services financiers aux institutionnels, il faut souligner l'impact de l'effet périmètre des récentes acquisitions. La bonne tenue des revenus en Banque de proximité reflète le maintien de la croissance des crédits et de la collecte sur le trimestre ainsi que le bon niveau des commissions, notamment sur épargne financière. Le pôle Gestion de l'épargne et Assurances enregistre une baisse de ses revenus de -10,1% sur la période. Il faut souligner une résilience de l'activité et une décollecte limitée en gestion d'actifs, mais le pôle est nettement impacté par l'effet marché défavorable sur les revenus de l'assurance (impacts largement réversibles de la Juste valeur par résultat et des provisions techniques réglementaires). Le pôle Services Financier Spécialisés voit ses revenus pénalisés (-5%) par le ralentissement de l'activité sur les crédits renouvelables en crédit à la consommation et sur le factoring.

Les charges d'exploitation sous-jacentes hors FRU sont en progression de +2,9% sur la période. En retraçant l'ensemble des charges IFRIC21 sur la période (elles s'élèvent à 535 millions d'euros ce trimestre contre 489 millions d'euros au premier trimestre 2019, soit une hausse de +9,4%, dont +8,6% pour le seul FRU), la hausse est limitée à +2,5%. Les métiers Banque de proximité et Grandes Clientèles affichent des effets ciseaux positif (respectivement +0,1 point de pourcentage, dont +3,6 point de pourcentage pour la Banque de proximité en France et +0,1 point de pourcentage pour l'Italie, et +1,9 point de pourcentage). Le pôle Banque de proximité enregistre des charges en baisse de -0,7% (-1,4% en France et -1,9% en Italie) ce qui permet de constater une amélioration du coefficient d'exploitation de 1,0 point de pourcentage à 64,6% (2,4 pour la France à 65,8% et 0,1 pour l'Italie à 62,7%). Le pôle Grandes Clientèles affiche un coefficient d'exploitation en amélioration de 0,6 point de pourcentage, dont 1,0 pour la banque de financement d'investissement. La hausse des charges des services financiers aux institutionnels s'explique notamment par les effets périmètre liés aux dernières acquisitions. Le pôle Gestion de l'épargne et Assurances enregistre des charges maîtrisées, en hausse de +1,9%, expliquée par les taxes en assurance (+18,4%) ; hors cet effet, les charges opérationnelles sont en baisse en gestion d'actifs et stables chez les assurances. Le pôle Services Financiers Spécialisés affiche une hausse modérée des charges (+2,9%) liée principalement à un effet taxe en crédit à la consommation. Au global, le **coefficient**

⁸ Hors pôle Activités hors métiers

d'exploitation sous-jacent hors FRU s'élève à 62,2% sur le premier trimestre 2020, en amélioration de 1,1 point de pourcentage sur la période.

Le **résultat brut d'exploitation sous-jacent** est donc en hausse de **+7,9%** par rapport au premier trimestre 2019 (+11,7% pour le pôle Grandes Clientèles, +3,0% pour la Banque de proximité, -14,1% pour les Services financiers spécialisés, -23,4% pour Gestion de l'épargne et Assurances).

Le **coût du risque** affiche une hausse significative (x2,8/-396 millions d'euros, à -621 millions d'euros contre -225 millions d'euros au premier trimestre 2019), essentiellement sous l'effet d'un provisionnement des encours sains lié à la crise du Covid-19 dans tous les métiers (pas d'évolution significative du Bucket 3).

L'analyse du coût du risque de crédit témoigne de la qualité des actifs (taux de douteux stable à 3,1%) et des risques bien couverts (taux de couverture à 72,4% en hausse de 2,7 pp par rapport à décembre 2019, pour un stock de provisions de 9,6 milliards d'euros). Progressivement, dès le premier trimestre 2020, le contexte et les incertitudes liées à la conjoncture économique mondiale ont été pris en compte, en intégrant les effets attendus des mesures de soutien annoncées. Les niveaux de provisionnement ont été déterminés pour refléter la dégradation brutale de l'environnement (ajustements forfaitaires sur les portefeuilles de la banque de proximité et sur les entreprises et compléments spécifiques sur des secteurs ciblés : tourisme, automobile, aéronautique, grande distribution textile, énergie, *supply chain*). Cette hausse des provisionnements explique 56% de la hausse du **coût du risque, qui a été multiplié par 2,8 depuis le premier trimestre 2019. Le coût du risque sur encours⁹ sur le premier trimestre 2020 atteint 61 points de base en chiffre annualisé, soit 2,6 fois plus qu'au premier trimestre 2019 et près de 2 fois plus qu'au trimestre précédent.** La charge de -621 millions d'euros sur le trimestre est composée du coût du risque sur les Buckets 1 et 2 à -223 millions d'euros (contre une reprise de +184 millions d'euros au trimestre précédent) et du coût du risque Bucket 3, à -382 millions d'euros, en nette baisse par rapport au trimestre précédent (-531 millions d'euros). Dans les quatre métiers principalement contributeurs au coût du risque, celui-ci enregistre des variations similaires. Ainsi, LCL affiche un coût du risque à -101 millions d'euros (x2,3 par rapport au premier trimestre 2019 qui enregistrait un niveau très bas) et une augmentation de son coût du risque sur encours⁹ à 31 points de base en annualisé (contre 20 points de base au trimestre précédent et 15 points au premier trimestre 2019) CA Italia ressort en hausse de + 23,5%, avec un coût du risque sur encours⁹ en hausse atteignant 74 points de base en annualisé (contre 56 points au quatrième trimestre 2019 et 61 points au premier trimestre 2019) ; CACF enregistre une hausse de +70,3% du coût du risque à -164 millions d'euros par rapport au premier trimestre 2019, avec un coût du risque sur encours⁹ qui ressort également en hausse à 180 points de base en annualisé (contre 129 points au quatrième trimestre 2019 et 111 points au premier trimestre 2019). Enfin, en banque de financement, le coût du risque du trimestre s'élève à -103 millions d'euros, contre une reprise de +6 millions d'euros au premier trimestre 2019. Son coût du risque sur encours⁹ enregistre donc une hausse à 51 points de base en annualisé (contre 22 points au quatrième trimestre 2019 et -2 points au premier trimestre 2019).

La contribution des **sociétés mises en équivalence** ressort en hausse de **+5,8%**, à 90 millions d'euros, traduisant notamment la bonne performance des *Joint-Ventures* asiatiques en gestion d'actifs sur le trimestre, et la reprise de l'activité en Chine pour le crédit à la consommation dès le mois de mars.

Le **résultat sous-jacent¹⁰ avant impôt, activités cédées et minoritaires** ressort ainsi en diminution de **-21,7%**, à 1 057 millions d'euros. Le **taux d'impôt effectif sous-jacent** s'établit à **25,2%**, en baisse de -7,1 point de pourcentage par rapport au premier trimestre 2019, la charge d'impôt sous-jacente est en baisse de -40,1% à -243 millions d'euros. Le taux d'impôt du premier trimestre 2020 est notamment impacté par la baisse du taux d'impôt en France depuis le 01/01/2020 (32,02% au lieu de 34,43%) et par l'effet favorable des filiales étrangères qui ont un taux d'impôt moins élevé qu'en France. Le **résultat net avant minoritaires affiche donc une baisse de -13,6%**.

La part de **résultat net attribuée aux intérêts minoritaires** est en hausse (+10,9%) à 162 millions d'euros, en raison principalement de l'apparition de minoritaires au profit de Santander en services financiers aux institutionnels.

Le **résultat net part du Groupe sous-jacent** est en baisse de **-18,1%** par rapport au premier trimestre 2019 à **652 millions d'euros**.

⁹ Coût du risque sur encours en points de base, annualisé

¹⁰ Cf. p. 23 pour plus de détails sur les éléments spécifiques de Crédit Agricole S.A.

Activité

La dynamique commerciale a été soutenue sur le trimestre, grâce au dynamisme des encours et de la production commerciale du début de l'année, à une conquête toujours soutenue, et à une activité commerciale dynamique en banque de marché. L'activité a cependant fortement ralenti au mois de mars sous l'effet de l'impact économique du Covid-19. La production commerciale a diminué en fin de période, notamment sur les crédits habitat et sur les crédits à la consommation. Les commissions liées à la volatilité des marchés ont augmenté, compensant la baisse des autres types de commissions (assurance et bancaires).

En Epargne/Retraite, les encours (épargne, retraite et prévoyance) atteignent 298,6 milliards d'euros, en hausse de +2,2% par rapport à mars 2019, dont 63,9 milliards d'euros d'unités de compte, en progression de 0,3% sur un an. La part des unités de comptes dans les encours atteint 21,4%, en baisse de -1,4 point de pourcentage par rapport au quatrième trimestre 2019. Le chiffre d'affaires s'élève à 5,9 milliards d'euros sur le premier trimestre 2020 (en baisse de -25,0% par rapport au premier trimestre 2019), et la collecte nette totale est en diminution de 2,0 milliards d'euros par rapport au premier trimestre 2019. Ce trimestre a été marqué par une décollecte en euros (-1 milliard d'euros) et par une collecte nette élevée en unités de compte (+1,7 milliard d'euros). La part des contrats UC dans la collecte brute atteint 41,3%, en hausse de +16,3 points de pourcentage par rapport au premier trimestre 2019 et de +7,9 points de pourcentage par rapport au trimestre précédent. La solvabilité de Crédit Agricole Assurances est à un niveau confortable, à 234%, très supérieure à la borne supérieure de notre fourchette de pilotage 160%-200%.

En Assurances dommages, Crédit Agricole Assurances poursuit sa dynamique de croissance, avec une progression des primes de +7,0% au premier trimestre 2020, sous l'effet d'une progression toujours soutenue en France (+7,2%). Pacifica enregistre un apport net d'environ +120 000 contrats sur le trimestre, pour atteindre près de 14,2 millions de contrats à fin mars 2020. Le taux d'équipement des clients particuliers¹¹ progresse dans les réseaux de LCL (25,2% à fin mars 2020, soit une augmentation de +0,8 point de pourcentage depuis mars 2019) et des Caisses régionales (41,0% à fin mars 2020, soit une augmentation de +1,4 point de pourcentage depuis mars 2019), ainsi que chez CA Italia (15,7% à fin mars 2020, soit une augmentation de +1,6 point depuis mars 2019). Le ratio combiné reste maîtrisé, à 95,0%, en légère hausse de 0,4 point de pourcentage sur un an. En **prévoyance/emprunteur/collectives**, le chiffre d'affaires atteint ce trimestre près de 1 089 millions, en hausse de +7,8% par rapport à la même période en 2019, une croissance portée par celle de l'ensemble des trois segments d'activité.

La Gestion d'actifs (Amundi) enregistre ce trimestre des sorties nettes limitées dans un contexte de crise inédite (-3,2 milliards d'euros), avec une collecte de +2,4 milliards d'euros sur le Retail (hors JV) MLT, ainsi qu'une collecte de +9,7 milliards d'euros des *Joint-Ventures*. Les institutionnels ont réalisé une décollecte de -15,3 milliards d'euros, liée à des sorties en produits de trésorerie et au « derisking » des clients. Les encours sous gestion restent à un niveau toujours élevé à 1 527 milliards d'euros à fin mars 2020, en hausse de +3,5% par rapport à fin mars 2019, et ce malgré un contexte mondial incertain.

Les Banques de proximité affichent une bonne résistance de leur activité commerciale. Malgré des productions de crédit en baisse pour LCL (-5,8% en comparaison avec le premier trimestre 2019) ou stable pour CA Italia (-0,8% sur le crédit habitat), les banques de proximité présentent toujours des taux de croissance satisfaisants de leurs encours de crédit : en France avec, pour LCL +7,8% par rapport à fin mars 2019, notamment porté par le crédit habitat (+8,5%) et les marchés professionnels et entreprises (+7,1%), mais aussi en Italie avec, pour CA Italia +4,0%, tiré par les crédits aux particuliers (+4,9%) et aux entreprises et PME (+4,3%), et pour l'ensemble des Banque de Proximité à l'International hors Italie (+3,9%), notamment portées par l'Egypte (+10%¹²), l'Ukraine (+4%¹²), le Maroc (+4%¹²), la Pologne (+3%¹²). En France, les renégociations de crédits habitat de LCL atteignent des niveaux importants (0,9

¹¹ Taux d'équipement : part des clients bancaires particuliers détenant au-moins un produit d'assurances (estimations Pacifica). Périmètre : assurances auto, habitation, santé, GAV et protection juridique.

¹² Hors effet de change

milliard d'euros d'encours au premier trimestre 2020, contre 1,0 milliard d'euros au quatrième trimestre 2019), mais restent très en-deçà du point haut du quatrième trimestre 2016 (5,2 milliards d'euros). La collecte hors bilan a été pénalisée par des effets marché défavorables, notamment pour LCL, subissant une baisse de son épargne hors bilan (-3,1%), plus particulièrement sur les titres et OPCVM (-13,9%), et également dans une moindre mesure pour CA Italia (+1,2%). La collecte bilan, à l'inverse, croît sur tous les marchés, de +8,3% par rapport à mars 2019 pour LCL en France du fait de la hausse de l'épargne des particuliers, portée par les dépôts à vue (+15,1%) et les livrets (+4,4%) ; elle croît de +5,2% pour CA Italia, notamment porté par les dépôts des entreprises ; enfin +5,7% pour l'ensemble des Banque de Proximité à l'International hors Italie, tirée par la Pologne (+5,2%¹²), le Maroc (+4,6%¹²) et l'Ukraine (+24,6%¹²). La conquête clients brute est toujours dynamique chez LCL avec +86 000 clients professionnels et particuliers depuis le début de l'année 2020 et une hausse du fonds de commerce de 12 000 clients. Par ailleurs, le taux d'équipement assurance dommage pour LCL augmente de 0,8 point de pourcentage sur un an pour s'établir à 25,2%. Enfin, CA Italia a réalisé la première émission de *covered bonds* sur le marché italien en 2020, pour 1,25 milliard d'euros.

Dans le pôle des Services financiers spécialisés, la **production commerciale** de CA-CF atteint **9,6 milliards d'euros**, en baisse de 13% depuis le premier trimestre 2019, sous l'effet de la crise sanitaire, qui a commencé à impacter l'activité commerciale de CA-CF dès le mois de mars. En **France** et en **Italie**, la production commerciale est en baisse de respectivement -10% et -12%, la **contribution des Caisses régionales et de LCL** affichant une bonne résistance (respectivement -4,4% et +0,8%). En revanche, **l'activité en Chine** reprend depuis le mois de mars (avec 16 800 nouveaux contrats chez GAC Sofinco contre 3 200 en février). Les **encours gérés** ainsi que les **encours consolidés** progressent quant à eux respectivement de +2,1% et de +3,3% sur un an, pour atteindre respectivement **91,4 milliards d'euros** et **34,8 milliards d'euros**. Par ailleurs, le premier trimestre 2020 de CAL&F est marqué par un **bon niveau d'activité** malgré les impacts de la crise sanitaire, visibles dès le mois de mars. La **production commerciale en affacturage** est en **augmentation** par rapport au premier trimestre 2019, de +56,2% à 2,5 milliards d'euros, tant en **France** (+42,8% à 1,7 milliards d'euros) qu'à **l'international** (+92,6% à 0,8 milliard d'euros). Dans ce contexte, le **chiffre d'affaires factoré** enregistre une progression sur la période (+1,7% à 19,2 milliards d'euros). La **production commerciale en crédit-bail** atteint quant à elle 1,3 milliard d'euros (en hausse de +9,2% depuis le premier trimestre 2019) et les **encours financés en crédit-bail** s'établissent à **15,1 milliards d'euros, en hausse de +2,6%** depuis un an.

L'activité du pôle **Grandes clientèles** est bonne dans l'ensemble, avec **des revenus** en hausse au premier trimestre 2020 (+8,6% par rapport au premier trimestre 2019) à **1 484 millions d'euros**. Les revenus sous-jacents de la banque de financement et d'investissement représentent 1 202 millions d'euros soit une hausse de +4,8%. Les revenus de la banque de marché et d'investissement sont en hausse (+13,7% par rapport au premier trimestre de 2019) à **603 millions d'euros**, sous l'effet du dynamisme de l'activité commerciale notamment en fin de trimestre, dans des conditions de marché très volatiles. Afin d'accompagner les clients, la banque de financement et d'investissement a permis le tirage de lignes de crédit pour un taux de 32% à fin mars (contre 18% à fin février) ce qui a notamment permis de nouvelles émissions obligataires à partir de mi-mars. Au 23 avril, le montant total tiré sur les lignes de crédit existantes est de 10,6 milliards d'euros dont plus de 70% ont été ensuite convertis en dépôts. A l'intérieur de la banque de marché et d'investissement, le métier Fixed Income Credit and Change (FICC) a réalisé une très bonne performance (faible volatilité des résultats quotidiens, activité commerciale soutenue) qui illustre la gestion prudente des risques et la qualité de la franchise clients. La VaR réglementaire – moyenne 60 jours – est en hausse modérée, à 11,4 m€ en moyenne au premier trimestre 2020 comparé au 9,8 millions d'euros du quatrième trimestre 2019, mais reste à un bas niveau. Après un début d'année moins porteur et en dépit d'une bonne activité en fin de trimestre, la banque de financement présente des revenus en légère baisse (-2,9% par rapport au premier trimestre de 2019) à **600 millions d'euros** et ce, en l'absence de deals majeurs. Les financements structurés enregistrent une baisse de leur activité (-5,7%) s'expliquant à la fois par un ralentissement conjoncturel et par des impacts dus à la crise, limités à ce stade, tandis que les revenus de banque commerciale sont stables (-0,7%) malgré le ralentissement du marché des prêts syndiqués sur la zone EMEA, la banque maintient néanmoins sa position de 5ème acteur sur le marché EMEA des crédits syndiqués. Enfin, les Services

financiers aux institutionnels (CACEIS) enregistrent ce trimestre de bons niveaux d'encours conservés (3 667 milliards d'euros à fin mars 2020, en hausse de +32,1% sur un an) et d'encours administrés (1 833 milliards d'euros, en hausse de +3,1% sur un an), grâce notamment à la consolidation de Kas Bank et de Santander Securities Services (« S3 ») (+845 Mds€ d'AuC et +124 Mds€ d'AuA), et d'autre part une hausse significative de l'effet volume sur les actifs conservés grâce à la conquête de nouveaux grands clients qui compensent un effet marché défavorable (-6% sur les AuC et -4% sur les AuA à fin mars).

Analyse des résultats des pôles et métiers de Crédit Agricole S.A.

Gestion de l'épargne et Assurances

Le pôle Gestion de l'épargne et Assurances (GEA) réalise un résultat net part du Groupe sous-jacent de 356 millions d'euros, en diminution de -21,3% par rapport au premier trimestre 2019. Le pôle contribue à hauteur de 47% au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) sur le premier trimestre 2020 et de 26% aux revenus sous-jacents hors AHM.

Assurances

Le PNB sous-jacent est en baisse de -18,7%, subissant notamment des effets marché défavorables, liés à des impacts de la juste valeur par résultat pour 246 m€ et à des provisions techniques réglementaires sur les unités de compte pour 60 m€, compensés partiellement par la progression du prélèvement de marge financière. Les charges sous-jacentes augmentent de +6,5%, liée essentiellement aux effets taxes (+18,5%). Hors cet effet, les charges sous-jacentes restent stables. A noter ce trimestre une contribution au Fonds de solidarité de la Fédération Française de l'Assurance pour 38 millions d'euros (qualifiée en éléments spécifiques) en faveur des indépendants et TPE particulièrement touchés par la crise. Ainsi, le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU ressort à 48,4% (+11,5 points de pourcentage par rapport au premier trimestre 2019) et le résultat brut d'exploitation sous-jacent diminue de -33,5% par rapport au premier trimestre 2019. La charge d'impôt sur le premier trimestre 2020 diminue de -53,4%, à 52 millions d'euros, en raison de la baisse du résultat avant impôt et de la diminution du taux d'impôt en France. En définitive, la contribution du métier Assurance au RNPG sous-jacent est en baisse de -28,4% par rapport au premier trimestre 2020.

Gestion d'actifs

Le PNB sous-jacent baisse de -7,0% pour atteindre 594 millions d'euros au premier trimestres 2020. Les revenus nets de gestion sont en hausse (+5,1%), malgré un contexte de marché difficile, tirés par les commissions de gestion en progression (+1,7%) et par le doublement des commissions de surperformance. Les revenus financiers ont été affectés par la baisse des marchés en mars (valorisation *mark to market* du portefeuille d'investissement) et affichent -61 millions d'euros au premier trimestre 2020. Les charges sous-jacentes baissent de -1,9% à 334 millions d'euros, grâce notamment aux dernières synergies liées à l'intégration de Pioneer, et à l'ajustement des rémunérations variables. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent diminue de -13,5% et le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU s'affiche à 56,3%, en dégradation de 2,9 points de pourcentage. La contribution des sociétés mises en équivalence, reprenant notamment le résultat des joint-ventures d'Amundi en Asie, est en hausse de +9,1%. L'impôt sur les sociétés est en diminution de -20,4% et atteint 69 millions d'euros ce trimestre. Au final, la contribution du métier au RNPG sous-jacent est en baisse de -17,6%, atteignant 127 millions d'euros.

Gestion de fortune

Le PNB sous-jacent augmente de +6,4% pour atteindre 215 millions d'euros au premier trimestres 2020, tiré par les revenus transactionnels, sous l'effet de la forte volatilité des marchés. Les charges sous-jacentes restent sous contrôles (+3,2%) et atteignent 185 millions d'euros au premier trimestre 2020, ce qui permet d'améliorer le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU de 2,6 points de pourcentage à 86,3%. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent augmente de +34,4% (26 millions d'euros). L'impôt sur les sociétés reste à un niveau faible à 1,4 millions d'euros, lié notamment à l'amélioration du taux helvétique. Au final, la contribution du métier au RNPG sous-jacent est en hausse de +81,9% pour atteindre 25 millions d'euros au premier trimestre 2020.

Banque de proximité

Banque de proximité en France

Le PNB sous-jacent augmente de +2,2% pour atteindre 889 millions d'euros au premier trimestre 2020. Il est tiré par la hausse des commissions (+6,3%) du fait de la hausse d'activité sur les opérations sur titres ; à l'inverse, la Marge Nette d'Intérêts (MNI) diminue de -1,3%. En lien avec une politique d'efficacité opérationnelle de LCL, les charges diminuent de -1,4% pour atteindre 585 millions d'euros au premier trimestre 2020, ce qui entraîne une amélioration du coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU de 2,4 points de pourcentage, à 65,8%. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent augmente de +9,4% à 269 millions d'euros, mais est compensé par une forte hausse du coût du risque, de -101 millions d'euros au premier trimestre 2020. Cette hausse intègre 40 millions d'euros de dotations aux provisions en bucket 1 et 2, notamment au titre des conséquences du covid-19. Au final, le résultat net part du groupe sous-jacent est en baisse de -16,8%, atteignant 103 millions d'euros au premier trimestre 2020.

Banque de proximité à l'international

Le PNB sous-jacent du pôle Banque de proximité à l'international est stable (-0,9%) s'établissant à 670 millions d'euros au premier trimestre 2020. Les charges hors FRU sont stables également (+0,3%), mais le FRU augmente de +4,6%. En conséquence, le résultat brut d'exploitation sous-jacent diminue de -3,4%. En cohérence avec la politique de provisionnement dans le contexte du Covid-19, le coût du risque augmente de +30,3% ce trimestre pour s'établir à -115 millions d'euros. Au final le résultat net sous-jacent part du groupe du pôle Banque de proximité à l'international s'établit à 56 millions d'euros, soit une baisse de -29,6% par rapport au premier trimestre 2019.

Italie

Le PNB sous-jacent diminue de -1,8%, atteignant 444 millions d'euros au premier trimestre 2020. La MNI a diminué de -4%, sous les effets des renégociations et de la baisse des taux, affectant tant le stock d'encours à taux variable que la nouvelle production de crédit. Les commissions sont restées stables ce trimestre, avec des commissions sur encours gérés (assurance vie et gestion mobilière) en hausse de +10% compensant la quasi mise à l'arrêt des commissions bancaires en mars 2020. Les charges diminuent de -1,9%, portant le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU à 62,7%. Ainsi, le résultat brut d'exploitation sous-jacent résiste bien ce trimestre, en baisse de seulement -2,2%. Le coût du risque augmente de +23,5% atteignant -82 millions d'euros, dont -24 millions d'euros enregistrés dans les buckets 1 et 2 essentiellement au titre du provisionnement Covid-19. Le coût du risque sur encours annualisé s'établit ainsi à 74 points de base. La qualité des actifs de CA Italia reste bonne, avec un taux de douteux à 7,6%, en baisse de -70 bps sur un an, et un taux de couverture stable à 60,1%. Au final, le résultat net sous-jacent part du groupe de BPI- Italie diminue de -19,4% au premier trimestre 2020 s'établissant à 34 millions d'euros.

Le Groupe Crédit Agricole en Italie

Le résultat du Groupe en Italie s'établit à 109 millions d'euros au premier trimestre 2020, soit une baisse de -35% par rapport au premier trimestre 2019 du fait de la hausse du coût du risque.

Banque de proximité à l'international- hors Italie

Le PNB sous-jacent est stable (+0,7%) avec une MNI en légère croissance (+1%) et des commissions stables. Les charges augmentent davantage, de +6,1%, et ce notamment en Pologne, ce qui entraîne une dégradation du coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU de la BPI hors Italie de 2,5 points, atteignant 63,3% au premier trimestre 2020. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent diminue ainsi de -6,1%, et, en lien avec la politique de provisionnement covid-19, le coût du risque augmente de 51% pour s'établir à -33 millions d'euros au premier trimestre 2020. Au final le résultat net part du groupe sous-jacent s'établit à 21 millions d'euros, soit une baisse de -42,3%.

Par pays :

- CA Egypte⁽¹³⁾ : le résultat brut d'exploitation sous-jacent est en baisse de -19% par rapport au premier trimestre 2020 avec un PNB sous-jacent pénalisé par la baisse des taux et des revenus de *trade finance*. Le profil de risque reste stable avec un faible taux de CDL à 2,7%, et un niveau élevé de taux de couverture à 154%
- CA Pologne⁽¹³⁾ : le PNB sous-jacent enregistre une légère baisse (-1%) malgré la croissance des revenus des commissions. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent (-14%) est toutefois pénalisé par une hausse des charges (taxes réglementaires, amortissement IT et immobilier)
- CA Ukraine⁽¹³⁾ : le PNB sous-jacent est stable, le coût du risque est nul, et le taux de douteux est en amélioration (3,8%, -290 bp par rapport au premier trimestre 2020)
- Crédit du Maroc⁽¹³⁾ : le PNB est en hausse de +4%, le taux de couverture élevé à 93%.

Services Financiers Spécialisés

Au premier trimestre 2020, le résultat net part du Groupe sous-jacent du pôle Services financiers spécialisés atteint 109 millions d'euros, en baisse de -44% par rapport au premier trimestre 2019, en raison notamment d'une hausse sensible du coût du risque liée notamment à un provisionnement face à la crise Covid-19.

Crédit à la consommation

Au premier trimestre 2020, le **produit net bancaire sous-jacent** de CA-CF atteint 518 millions d'euros et est en retrait de -4,2%, tout comme le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent (-12,5%), dans un contexte de ralentissement de l'activité sur les crédits renouvelables et d'une hausse des coûts d'acquisition liée au développement des partenariats. Le **coût du risque** sous-jacent enregistre une hausse de 70,3% liée à une hausse des provisions *buckets* 1&2 (+37 millions d'euros). Au final, le **RNPG sous-jacent** de CA-CF atteint 97 millions d'euros (-40,2% depuis le premier trimestre 2019).

Leasing & Affacturage

Au premier trimestre 2020, le **produit net bancaire sous-jacent** de CAL&F atteint 129 millions d'euros et est en retrait de -8%, tout comme le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent (-21,3%), la crise Covid-19 ayant commencé à impacter l'activité de CAL&F depuis le mois de mars. Le **coût du risque** sous-jacent enregistre une hausse (x2,3) liée aux **mesures de prudence** mises en place. Au final, le **RNPG sous-jacent** de CAL&F s'établit à 12 millions d'euros et est en baisse de 62,6% depuis le premier trimestre 2019.

Grandes Clientèles

Au premier trimestre 2020, le **résultat net part du Groupe sous-jacent** du pôle Grandes clientèles atteint 208 millions d'euros, en baisse de -10,4% par rapport au premier trimestre 2019, en raison notamment d'une hausse sensible du coût du risque avec une dotation de -160 millions d'euros au premier trimestre 2020 contre une reprise de 10 millions d'euros au premier trimestre 2019 liée à un provisionnement face à la crise Covid-19.

Banque de financement et d'investissement

Au premier trimestre 2020, le **produit net bancaire sous-jacent** augmente de +4,8% à 1 202 millions d'euros, grâce à la bonne performance de la banque de marché et d'investissement dans un contexte de marchés financiers très volatils. Le **produit net bancaire sous-jacent** de la banque de marché et d'investissement est en hausse de +13,7% à 603 millions d'euro, tandis que celui de la banque de financement est en légère baisse (-2,9%) à 600 millions d'euros. Les charges hors FRU demeurent maîtrisées et augmentent de 19 millions d'euros à 668 millions d'euros soit +2,9%. Le FRU augmente de 5,3% à 178 millions d'euros. Le **coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU** affiche une amélioration de 1 point grâce à cet effet ciseaux positif à 55,6%. Le **résultat brut d'exploitation sous-jacent** est en hausse de +8,1% à 355 millions d'euros traduisant une belle efficacité opérationnelle. Le **coût du risque** est en nette hausse ce trimestre du fait du provisionnement des encours sains, à 157 millions d'euros, alors qu'il affichait une reprise de 15 millions d'euros sur la même période de 2019. Enfin, l'**impôt** est en net retrait ce trimestre et vient partiellement compenser la hausse du coût

¹³ Hors effet change

du risque. Au final, la contribution du métier au **RNPG sous-jacent** est en baisse de -13,5% à 185 millions d'euros.

Services financiers aux institutionnels

Au premier trimestre 2020, le **produit net bancaire sous-jacent** augmente de +28,9% à 281 millions d'euros sous l'effet de l'intégration des commissions de Kas Bank et S3, de la hausse des volumes de transactions et des activités de flux grâce à une forte volatilité, et de bons résultats de trésorerie. Les charges hors FRU augmentent à 212 millions d'euros soit +24,9%, en lien avec le développement commercial. Le FRU augmente de 32% à 21 millions d'euros. Le **coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU** affiche une amélioration de 2.4 points grâce à cet effet ciseaux positif à 75,4%. Le **résultat brut d'exploitation sous-jacent** est en net progression, (de près de +49% à 48 millions d'euros) alors que le **coût du risque** demeure faible et en baisse, à 3 millions d'euros. Enfin, **l'impôt** est en hausse. Au final, la contribution du métier service financier aux institutionnels au **RNPG sous-jacent** est en hausse de +27% à 23 millions d'euros, et ce malgré la création ce trimestre d'intérêts minoritaires au bénéfice de Santander pour 11 millions d'euros.

Activités Hors métiers

La contribution négative du pôle Activité hors métiers s'analyse en distinguant la contribution « structurelle » des autres éléments. La composante « structurelle » se décompose en trois types d'activités :

- les activités et fonctions d'organe central de Crédit Agricole S.A. entité sociale. Cette contribution négative atteint -293 millions d'euros au premier trimestre 2020, en léger recul (-5 millions d'euros) par rapport au premier trimestre 2019 sous l'effet d'une hausse mesurée des charges d'exploitation et d'une hausse du coût du risque, en dépit d'une amélioration du PNB liée à la baisse continue du coût d'endettement ;
- les métiers non rattachés aux pôles métiers, comme CACIF (private equity) et CA Immobilier : leur contribution affiche un recul de -13 millions d'euros au premier trimestre 2020 par rapport au premier trimestre 2019, lié à un impact négatif en PNB des valorisations de marché de titres dans les entités de capital investissement et un impact négatif en coût du risque dans l'entité Foncaris ;
- les fonctions support du Groupe : le premier trimestre 2020 enregistre un impact positif de +4 millions d'euros, en légère amélioration par rapport au premier trimestre 2019 (+5 millions d'euros). Leur contribution reste toutefois globalement nulle sur une année glissante, leurs prestations faisant l'objet de refacturations aux autres entités du Groupe.

L'amélioration notable de ce pôle s'explique principalement par les « autres éléments » qui enregistrent une amélioration de +126 millions d'euros par rapport au premier trimestre 2019, liée à l'effet positif ce trimestre des éliminations intragroupe dans un contexte de marché volatile

Commentant ces résultats et l'activité de Crédit Agricole S.A. au premier trimestre 2020, Philippe Brassac, Directeur Général, a déclaré : « *Nos résultats sont bons, et nous ont permis ce trimestre d'absorber une multiplication par trois du coût du risque. Nous sommes solides, nous sommes prudents dans nos hypothèses, et nous sommes très engagés auprès de l'économie pour faire réussir un scénario que nous croyons tout à fait jouable* ».

Solidité financière

Solvabilité

Groupe Crédit Agricole

Sur le trimestre, le Groupe Crédit Agricole a maintenu un haut niveau de solidité financière, avec un **ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de 15,5%**, en baisse de **-0,4 point de pourcentage** par rapport à fin décembre 2019. Cette baisse s'explique principalement par la hausse des emplois pondérés, l'effet des valorisations de marché sur les réserves latentes sur portefeuilles titres (-18 points de base) mais également le niveau modeste du résultat conservé (+11 points de base), les variations de juste valeur négative ayant généré des moins-values latentes dans le résultat de Crédit Agricole Assurances et des Caisses régionales. Le ratio a également enregistré sur le trimestre l'impact d'une nouvelle méthodologie réglementaire sur les titrisations (-15 points de base). En outre, la croissance des emplois pondérés sur la période a généré un effet défavorable sur le ratio CET1 de -34 points de base. En effet, les emplois pondérés des métiers ont progressé de +12,5 milliards d'euros, cette progression s'expliquant particulièrement par le pôle Grandes Clientèles (+7,5 milliards d'euros, dont respectivement +6,5 milliards d'euros sur CACIB et +1,0 milliards d'euros pour CACEIS) et le pôle Banque de proximité (+2,0 milliards d'euros, dont +1,2 milliards d'euros dans les Caisses régionales).

En parallèle, les mesures mises en place par les régulateurs pour faire face à la crise du Covid-19 ont abouti à une baisse des exigences réglementaires, grâce à d'une part l'application immédiate de l'Article 104a qui implique une diminution des exigences P2R en CET1 de -0,66 point de pourcentage et d'autre part à un relâchement de plusieurs coussins contracycliques, qui représentent au 2 avril 2020¹⁴ une diminution de -0,18 point de pourcentage de l'exigence en CET1. Combinés, ces deux effets génèrent une baisse globale de -0,8 point de pourcentage des exigences SREP en CET1 sur le premier trimestre 2020, baisse plus importante que la baisse du ratio CET1 du Groupe Crédit Agricole.

Ainsi, le Groupe Crédit Agricole affiche un coussin substantiel de 6,6 points de pourcentage entre le niveau de son ratio CET1 et l'exigence SREP pour le Groupe Crédit Agricole fixée à 8,9% (au 2 avril 2020¹⁴), contre 6,2 points de pourcentage au 31 décembre 2019.

Le **ratio de levier phasé** ressort à **5,3%**, à fin mars 2020.

TLAC

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board - FSB*) a défini le calcul d'un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de pertes et de recapitalisation des banques systémiques (*Global Systemically Important Banks - G-SIBs*). Ce ratio de *Total Loss Absorbing Capacity* (TLAC) fournit aux autorités de résolution le moyen d'évaluer si les G-SIBs ont une capacité suffisante d'absorption de pertes et de recapitalisation avant et pendant la résolution. Il s'applique aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au groupe Crédit Agricole.

Les éléments pouvant absorber les pertes sont constitués par le capital, les titres subordonnés et les dettes pour lesquelles l'Autorité de Résolution peut appliquer le renflouement interne.

L'exigence de ratio TLAC a été transposée en droit de l'Union européenne *via* CRR2 et s'applique depuis le 27 juin 2019. Depuis lors, le Groupe Crédit Agricole doit satisfaire à tout moment aux exigences suivantes :

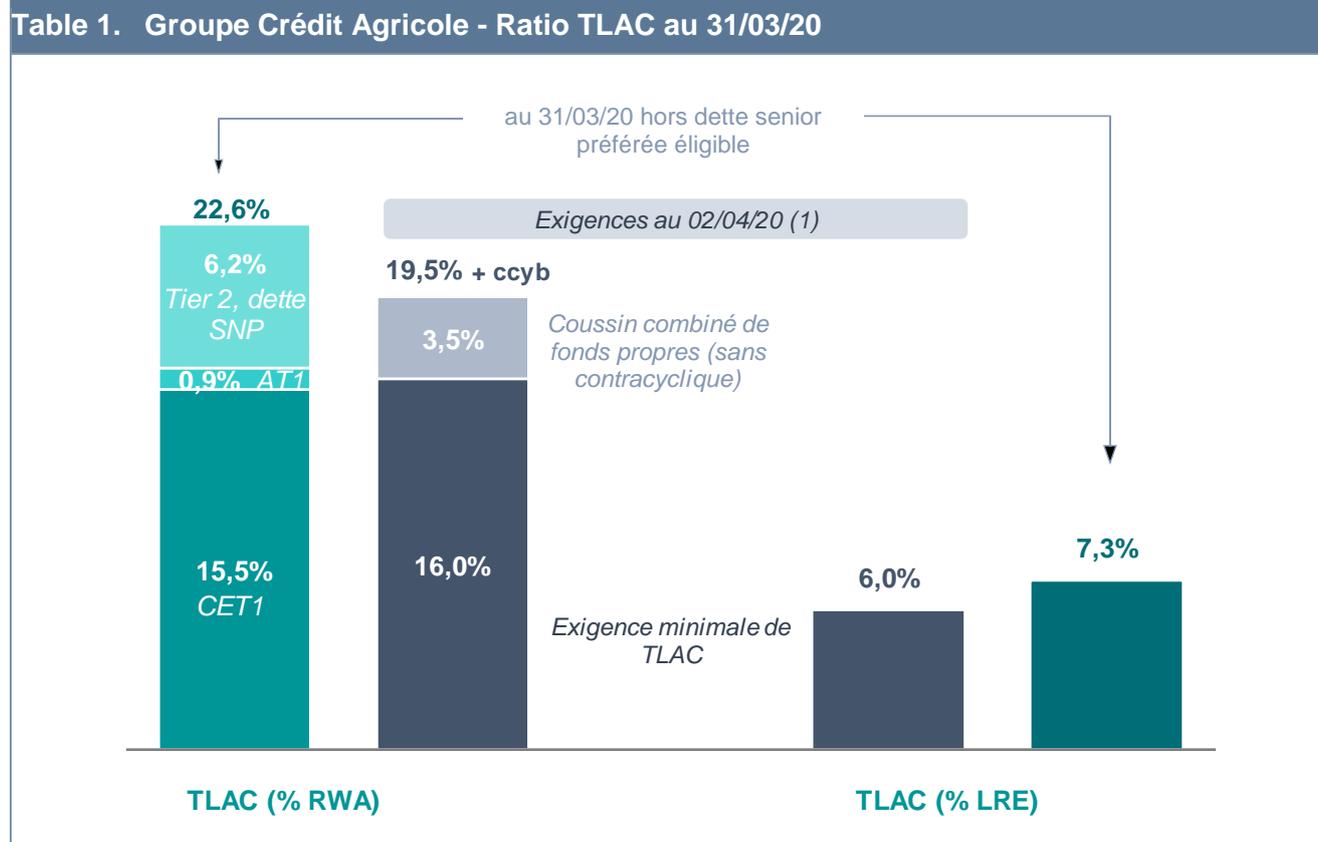
- un ratio TLAC supérieur à 16% des actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets - RWA*), niveau auquel s'ajoute, d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1% et le coussin contracyclique). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe

¹⁴ Y compris le relâchement du coussin contracyclique de la France, applicable à partir du 02/04/2020.

Crédit Agricole devra respecter un ratio TLAC supérieur à 19,5% (auquel il faudra ajouter le coussin contracyclique)

- un ratio TLAC supérieur à 6% de l'exposition en levier (*Leverage Ratio Exposure - LRE*).

Les exigences minimales de ratio TLAC augmenteront à compter du 1^{er} janvier 2022 à 18% des actifs pondérés des risques – niveau auquel il faudra ajouter l'exigence globale de coussins à cette date – et 6,75% de l'exposition en levier.



⁽¹⁾ D'après la directive CRD5, l'exigence globale de coussins de fonds propres (coussin combiné) qui s'ajoute à l'exigence minimale de TLAC exprimée en % des RWA inclut 2,5% de coussin de conservation, 1% de coussin systémique et le coussin contracyclique, fixé à 0,02% pour le Groupe CA au 02/04/20, d'après les décisions connues à ce jour.

Table 2. Groupe Crédit Agricole - Exigences de TLAC au niveau du Groupe de résolution

		31/03/20 en Mds€
1	Capacité totale d'absorption de pertes (éléments de TLAC)	128,9
2	Total des actifs pondérés des risques (RWA)	571,5
3	TLAC (en pourcentage des actifs pondérés des risques, RWA)	22,6%
4	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier (LRE)	1 773,8
5	TLAC (en pourcentage de l'exposition en levier, LRE)	7,3%
6a	L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?	Non
6b	L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?	Non
6c	Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)	N/A

Au 31 mars 2020, le **ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole** s'élève à **22,6% des RWA et 7,3% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible**. Le ratio TLAC reste stable par rapport au 31 décembre 2019, malgré la progression des emplois pondérés sur le trimestre. Il est supérieur aux exigences respectives de 19,5% des RWA (d'après CRR2/CRD5, exigence à laquelle il faut ajouter le coussin contracyclique de 0,02% au 2 avril 2020) et de 6% de l'exposition en levier, alors même qu'il est possible à cette date d'inclure jusqu'à 2,5% des RWA en dette senior préférée éligible.

L'atteinte du ratio TLAC est soutenue par un **programme d'émission annuel sur le marché d'environ 5 à 6 milliards d'euros de dettes TLAC**. Au 31 mars 2020, 2,5 milliards d'euros équivalents ont été émis sur le marché ; le montant de titres senior non préférés du groupe Crédit Agricole pris en compte dans le calcul du ratio TLAC s'élève à 19,6 milliards d'euros. A noter que mi-avril 2020, Crédit Agricole S.A. a émis 1,5 Mds€ de dette TLAC en format senior non préférée.

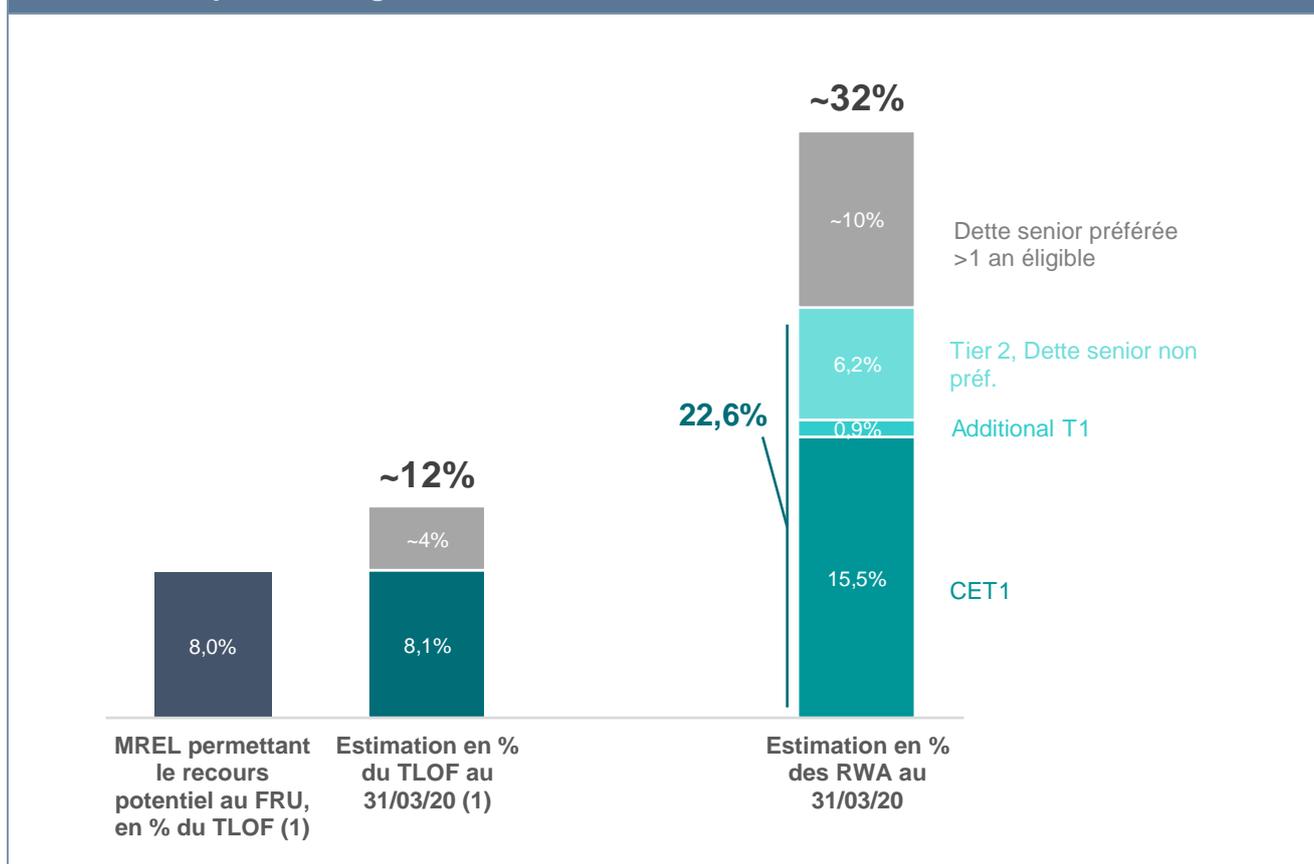
MREL

Le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*) est défini dans la Directive européenne "Redressement et Résolution des Banques" (*Bank Recovery and Resolution Directive - BRRD*). Cette directive établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union Européenne, visant à doter les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l'exposition des contribuables aux pertes.

L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution «point d'entrée unique» (*Single Point of Entry - SPE*) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. A ce titre, Crédit Agricole SA, en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole.

Le ratio MREL correspond à une exigence minimum de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Il est calculé comme étant le montant de fonds propres et de passifs éligibles exprimé en pourcentage du total des passifs et des fonds propres de l'établissement, après certains retraitements prudentiels (TLOF) ou exprimé en actifs pondérés des risques (RWA). Sont éligibles au numérateur du ratio MREL les fonds propres prudentiels, ainsi que les titres subordonnés, les dettes senior non préférées et certaines dettes senior préférées d'échéance résiduelle de plus d'un an.

Table 3. Groupe Crédit Agricole - Ratio MREL au 31/03/20



⁽¹⁾ Calcul effectué conformément à la BRRD applicable. Sont inclus les éléments éligibles au MREL émis par toutes les entités du Groupe. Recours au FRU sous réserve de la décision de l'autorité de résolution.

En 2018, le groupe Crédit Agricole s'est vu notifié sa première exigence de MREL au niveau consolidé d'ores et déjà applicable et qui est respectée par le Groupe depuis lors. Cette exigence pourra potentiellement changer à l'occasion de sa fixation annuelle par le CRU, mais aussi dans le cadre de l'évolution du cadre réglementaire européen. La publication par le CRU en janvier 2019 de la *MREL Policy* décrit le cadre général des exigences que le CRU fixera et qui s'appliqueront en 2020 après leur notification, y compris une exigence de MREL subordonné (dans laquelle les instruments de dette senior seront généralement exclus, en cohérence avec les standards TLAC).

L'objectif du Groupe Crédit Agricole est d'atteindre d'ici fin 2022 un ratio de MREL subordonné (hors dette senior préférée éligible) à 24-25% des RWAs et de maintenir le ratio de MREL subordonné au-dessus de 8% du TLOF. Ce niveau permettrait le recours au Fonds de Résolution Unique (soumis à la décision de l'autorité de résolution) avant d'appliquer le principe de renflouement interne aux dettes seniors préférées, permettant de créer une couche de protection supplémentaire pour les investisseurs en dette senior préférée.

Au 31 mars 2020, le **Groupe Crédit Agricole présentait un ratio MREL estimé à 12% du TLOF** (total liabilities own funds, équivalent au bilan prudentiel après netting des dérivés) **et 8,1% hors dette senior préférée éligible.** Exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques, le ratio MREL estimé du Groupe Crédit Agricole atteint environ **32%** à fin mars 2020. **Il s'établit à 22,6% hors dettes senior éligibles.**

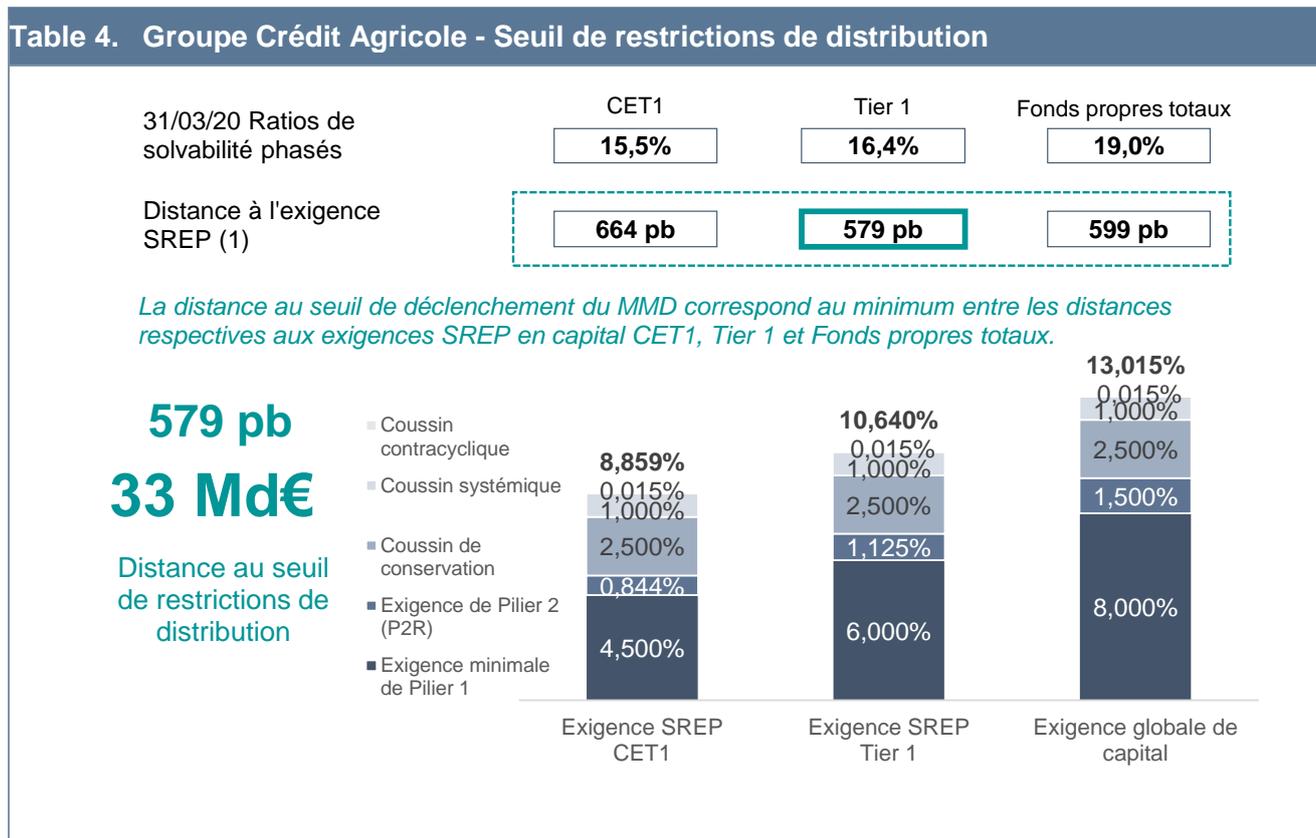
Seuil de déclenchement du montant maximum de distribution (MMD)

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD4) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuible (MMD, somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions) vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et Fonds propres totaux. Depuis le 12 mars 2020 et compte tenu des impacts de la crise du Covid-19, la Banque Centrale Européenne a anticipé l'entrée en application de l'article 104a de CRD5 et autorise les établissements sous sa supervision à utiliser des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 pour remplir leur exigence additionnelle de capital au titre du Pilier 2 (*Pillar 2 requirement*, P2R). Au total, le P2R peut désormais être couvert par 75% de fonds propres Tier 1 dont a minima 75% de CET1. Ainsi, l'exigence CET1 de Crédit Agricole SA et du Groupe Crédit Agricole baisse de 66bp sur le 1^{er} trimestre 2020.

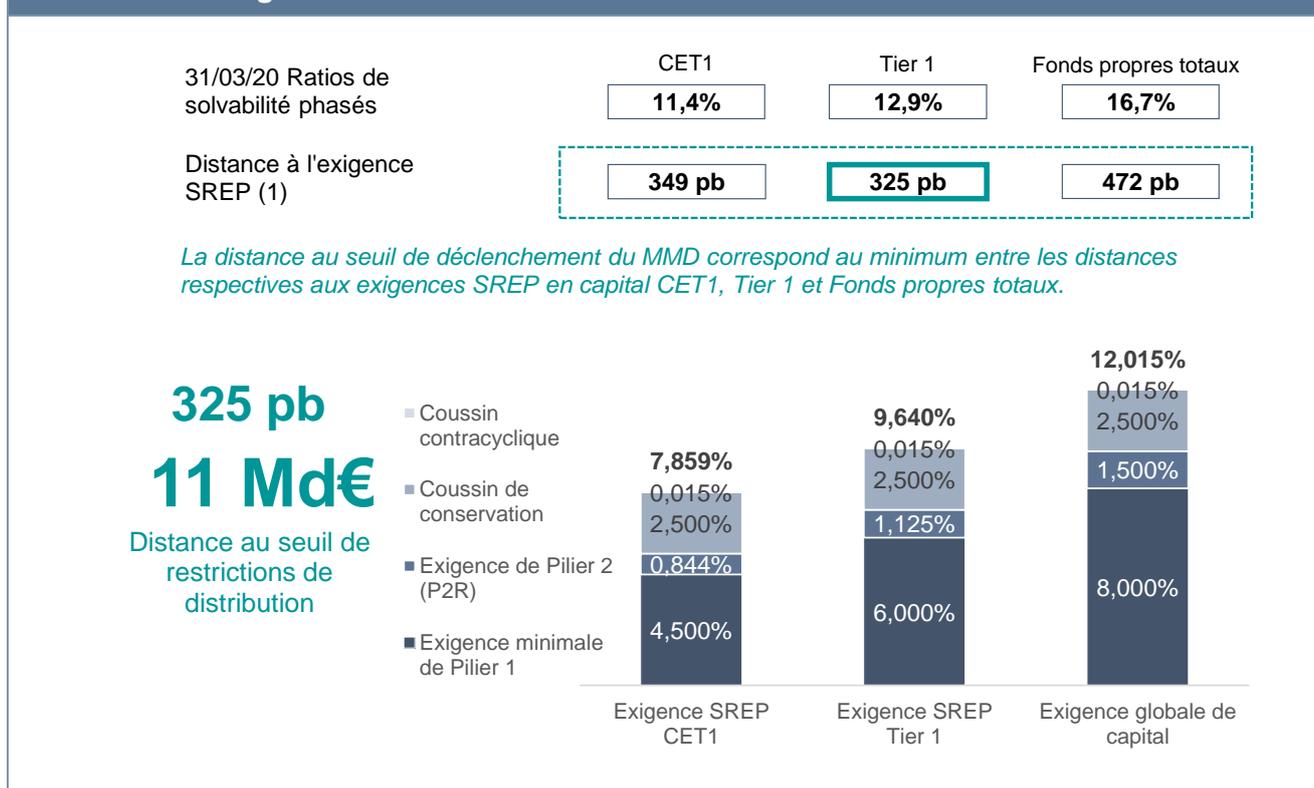
Le Groupe Crédit Agricole, au 2 avril 2020¹⁵, dispose d'une marge de sécurité de **579 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 33 Mds€ de capital CET1**.

Crédit Agricole SA, au 2 avril 2020, dispose d'une marge de sécurité de **325 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 11 Mds€ de capital CET1**.



¹⁵ Les exigences SREP tiennent compte du relâchement à 0% du coussin contracyclique français applicable dès le 2 avril 2020

Table 5. Crédit Agricole S.A. - Seuil de restrictions de distribution



La recommandation Pilier 2 (P2G) n'est pas prise en compte, car le non-respect de cette recommandation (avéré ou probable) n'a pas de conséquence automatique sur les distributions.

Crédit Agricole S.A.

A fin mars 2020, la solvabilité de Crédit Agricole S.A. demeure à un niveau élevé, avec un **ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de 11,4%**. Il affiche ce trimestre un recul de **-0,8 point de pourcentage, qui s'explique à hauteur de -0,4 point de pourcentage par le démantèlement de 35% du mécanisme du Switch**. Hors cet effet, le ratio CET1 a bénéficié ce trimestre de la mise en réserves du dividende 2019, générant un impact positif de +60 points de base, ainsi que de l'impact positif du résultat conservé du premier trimestre 2020 (+7 points de base, qui inclut une provision de dividende de 0,08€). A l'inverse, il enregistre sur le trimestre un impact négatif de -33 points de base lié à l'effet des valorisations de marché négatives sur les réserves latentes des portefeuilles titres, ainsi qu'un impact négatif de -41 points de base lié à la hausse des emplois pondérés, notamment dans le pôle Grandes clientèles (dont +6,4 milliards d'euros chez CACIB, liés notamment aux tirages de lignes de crédit pour +2,1 milliards d'euros, à des dégradations de notations pour +0,4 milliard d'euros et à des effets marché pour 4,4 milliards d'euros, ainsi que + 1,0 milliards d'euros chez CACEIS liée à la hausse des remplacements de liquidité). Le ratio a également enregistré sur le trimestre l'impact d'une nouvelle méthodologie réglementaire sur les titrisations (-19 points de base).

Dans le même temps, les mesures mises en place par les régulateurs pour faire face à la crise du Covid-19 ont abouti à une diminution des exigences réglementaires, grâce à d'une part l'application immédiate de l'Article 104a qui implique une diminution des exigences P2R en CET1 de -0,66 point de pourcentage et d'autre part à un relâchement de plusieurs coussins contracycliques, qui représentent au 2 avril 2020^{Erreur ! Signet non défini.} une diminution de -0,15 point de pourcentage de l'exigence en CET1. Combinés, ces deux effets génèrent une baisse globale de -0,8 point de pourcentage des exigences SREP en CET1 sur le premier trimestre 2020, baisse plus importante que la baisse du ratio CET1 de Crédit Agricole S.A.

Au final, ces deux effets permettent à Crédit Agricole S.A. d'afficher un coussin substantiel de 3,5 points de pourcentage entre le niveau de son ratio CET1 et l'exigence SREP fixée à 7,9% (au 2 avril 2020^{Erreur ! Signet non défini.}), contre 3,4 points de pourcentage au 31 décembre 2019.

Le **ratio de levier** phasé s'établit à **3,9%** à fin mars 2020. Le ratio de levier intra-trimestriel moyen phasé¹⁶ atteint 3,7% au premier trimestre 2020.

Liquidité et Refinancement

L'analyse de la liquidité est réalisée à l'échelle du Groupe Crédit Agricole.

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité du Groupe, l'excédent de ressources stables du bilan *cash* bancaire est calculé trimestriellement.

Le bilan *cash* bancaire est élaboré à partir des comptes en normes IFRS du Groupe Crédit Agricole. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS du Groupe et les compartiments du bilan *cash* tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-après et dont la définition est communément admise sur la place. Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de la répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan *cash*, des calculs de compensation (*nettings*) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, les impôts différés, impacts de la juste valeur, dépréciations collectives, ventes à découvert et autres actifs et passifs font l'objet d'un *netting* pour un montant de 64 milliards d'euros à fin mars 2020. De même, 88 milliards d'euros de *repos/reverse* repos sont éliminés, dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du *desk* Titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent. Les autres *nettings* effectués pour la construction du bilan *cash* sont relatifs aux dérivés, appels de marge, comptes de régularisation / règlement / liaison et aux titres non liquides détenus par la Banque de financement et d'investissement (BFI), intégrés au compartiment des « Actifs de négoce à la clientèle », pour un montant total de 205 milliards d'euros à fin mars 2020.

Il est à noter que la centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations ne fait pas l'objet d'un *netting* dans la construction du bilan *cash* ; le montant de l'épargne centralisée (57 milliards d'euros à fin mars 2020) étant intégré à l'actif dans les « Actifs de négoce à la clientèle » et au passif dans les « Ressources clientèle ».

Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions senior dans les réseaux bancaires ainsi que les refinancements de la Banque Européenne d'Investissements et Caisse des Dépôts et Consignations et les autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment "Ressources marché long terme", sont retraités pour apparaître comme des "Ressources clientèle".

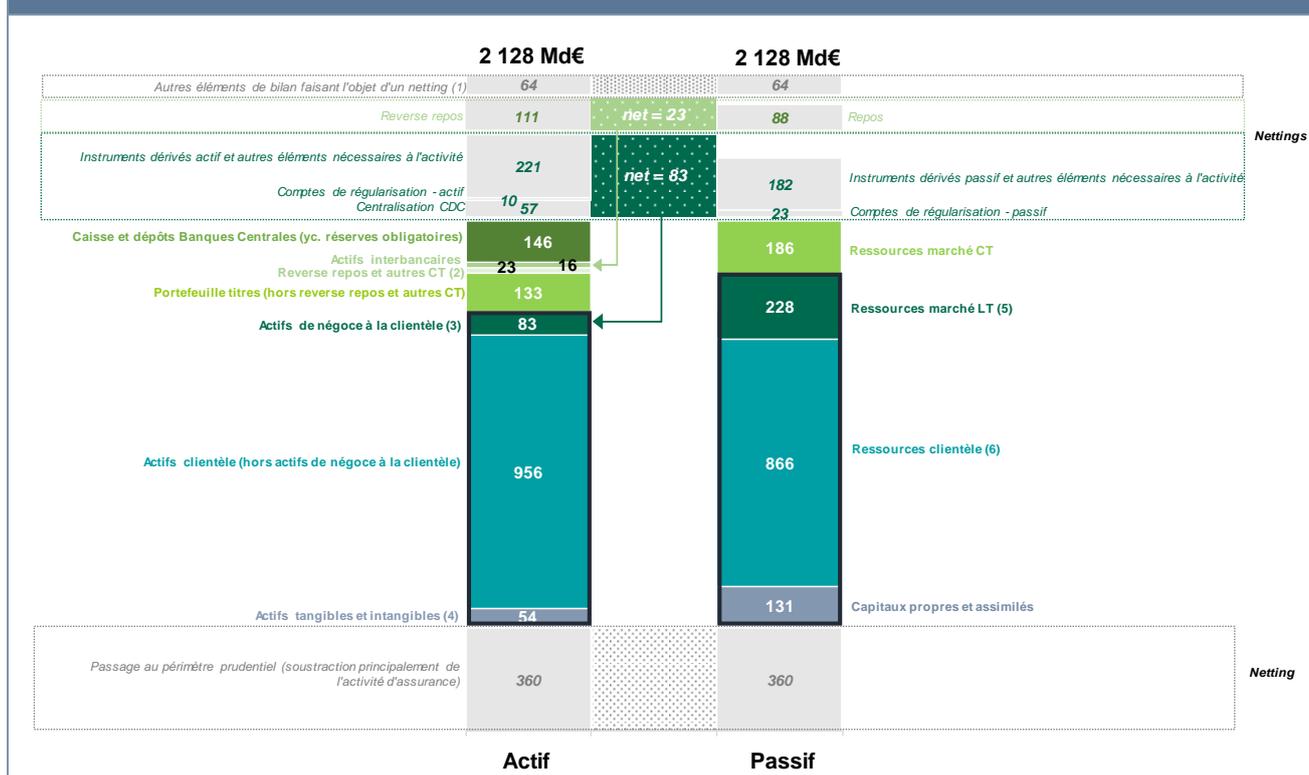
On notera que parmi les opérations de refinancement banques centrales, les encours correspondant au TLTRO (*Targeted Longer Term Refinancing Operation*) sont intégrés dans les « Ressources marché long terme ». En effet, les opérations de TLTRO II et TLTRO III ne comportent pas d'option de remboursement anticipé à la main de la BCE ; compte tenu de leur maturité contractuelle respective à quatre ans et à trois ans, elles sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

Les opérations de pension livrée (*repos*) moyen-long terme sont également comprises dans les « Ressources marché long terme ».

Enfin, les contreparties bancaires de la BFI avec lesquelles nous avons une relation commerciale sont considérées comme de la clientèle pour la construction du bilan *cash*.

¹⁶ Le levier intra-trimestriel se réfère à la moyenne des expositions fin de mois des deux premiers mois dudit trimestre.

Table 6. Groupe Crédit Agricole - Construction du bilan cash bancaire au 31/03/20

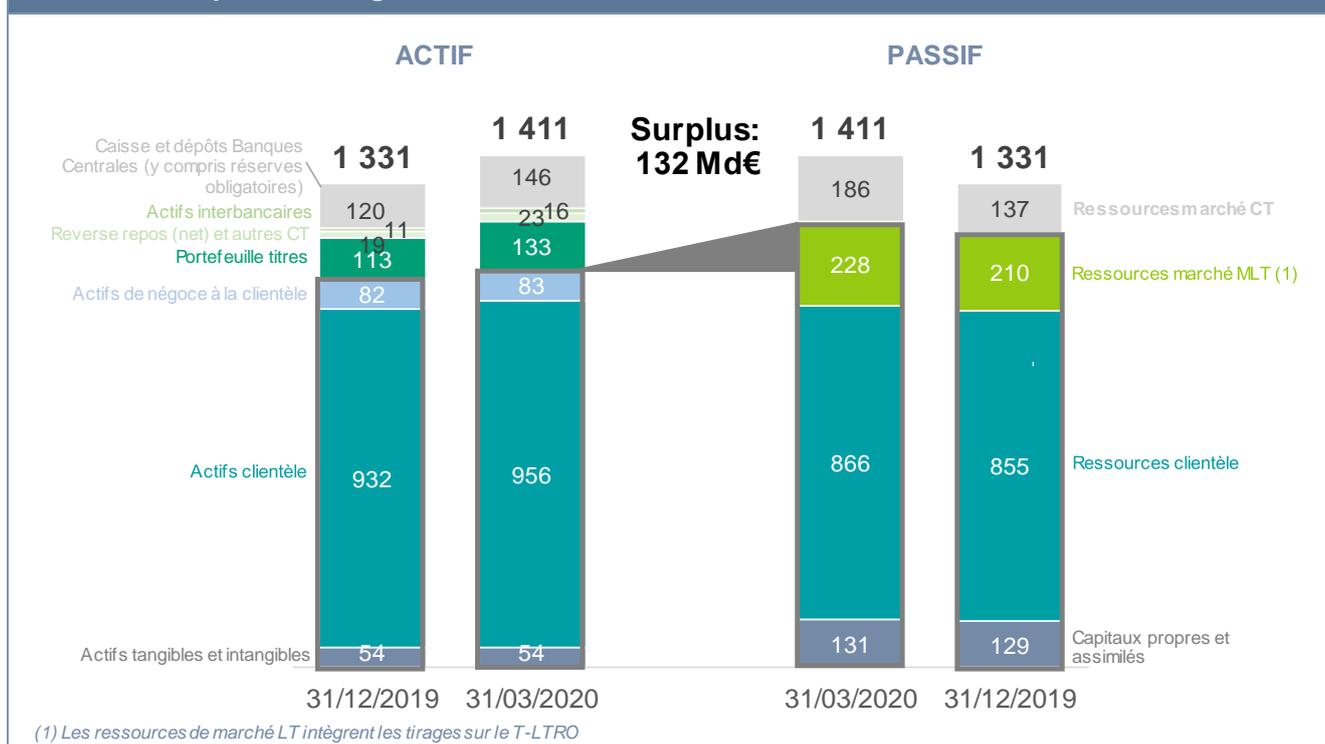


Malgré un contexte de crise sanitaire COVID-19, la situation de liquidité du Groupe Crédit Agricole demeure solide. Le bilan *cash* bancaire du Groupe, à 1 411 milliards d'euros au 31 mars 2020, fait apparaître un **excédent des ressources stables sur emplois stables de 132 milliards d'euros**, en hausse de 6 milliards d'euros par rapport à décembre 2019, et en hausse de 11 milliards d'euros par rapport à mars 2019.

L'excédent de 132 milliards d'euros appelé "position en ressources stables" permet au Groupe de couvrir le déficit LCR engendré par les actifs durables et les passifs stables (clientèle, actifs tangibles et intangibles, ressources long terme et fonds propres). Il est en ligne avec l'objectif de plus de 100 milliards d'euros du Plan à Moyen Terme. Le **ratio des ressources stables sur emplois stables s'établit à 112.1%**, en hausse par rapport au trimestre précédent de 0,3pp.

La crise sanitaire COVID-19, ayant notamment entraîné un comportement de précaution de la part de la clientèle entreprises, s'est traduit par une hausse des tirages des clients corporate de la banque de financement du Groupe sur les facilités de crédits (à hauteur de 9 milliards d'euros au 31 mars 2020), en partie remplacés sous forme de dépôts à vue (à hauteur de 5,5 milliards d'euros au 31 mars 2020), ainsi que par la mise en place de nouvelles lignes (à hauteur de 2 milliards au 31 mars 2020). Par ailleurs, pour soutenir les ménages et entreprises, le Groupe a adopté une politique commerciale accommodante (report d'échéance crédits notamment). En parallèle, des comportements d'épargne modifiés notamment chez les entreprises, les gestions d'actif et les ménages, ont eu pour effet un raccourcissement des dépôts à terme mais aussi une hausse de l'épargne liquide et de l'épargne centralisée, atténuant l'impact sur l'excédent de ressources stables du Groupe. Aussi, dans ce contexte, le Groupe a pris part aux opérations de refinancement moyen-long terme « T-LTRO III » de la Banque Centrale Européenne pour 15 milliards d'euros de plus que budgétairement anticipé, contribuant à maintenir son niveau de ressources stable et ainsi sa solidité financière. L'augmentation des ressources de marché CT s'explique principalement par des tirages en banque centrale pour 38 milliards d'euros.

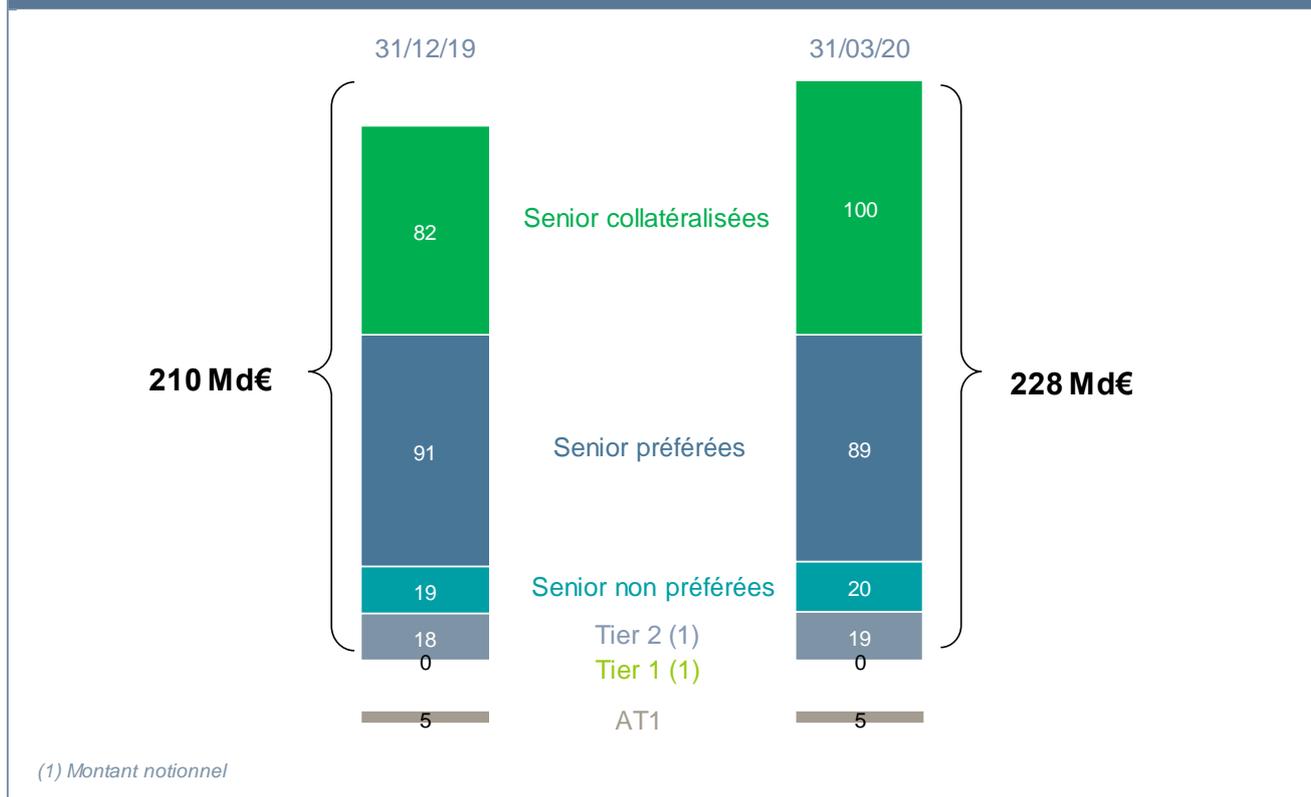
Table 7. Groupe Crédit Agricole - Bilan cash au 31/03/20



Les encours de ressources de marché à moyen-long terme s'élèvent à 228 milliards d'euros au 31 mars 2020. Elles comprennent les dettes senior collatéralisées à hauteur de 100 milliards d'euros, les dettes senior préférées non collatéralisées à hauteur de 89 milliards d'euros, les dettes senior non préférées pour 20 milliards d'euros et des titres Tier 2 s'élevant à 19 milliards d'euros. La hausse significative des dettes senior collatéralisées s'explique par la participation du Groupe aux opérations T-LTRO III de la Banque Centrale Européenne.

L'encours des ressources de marché à moyen long terme est en hausse de 18 milliards d'euros par rapport à fin décembre 2019.

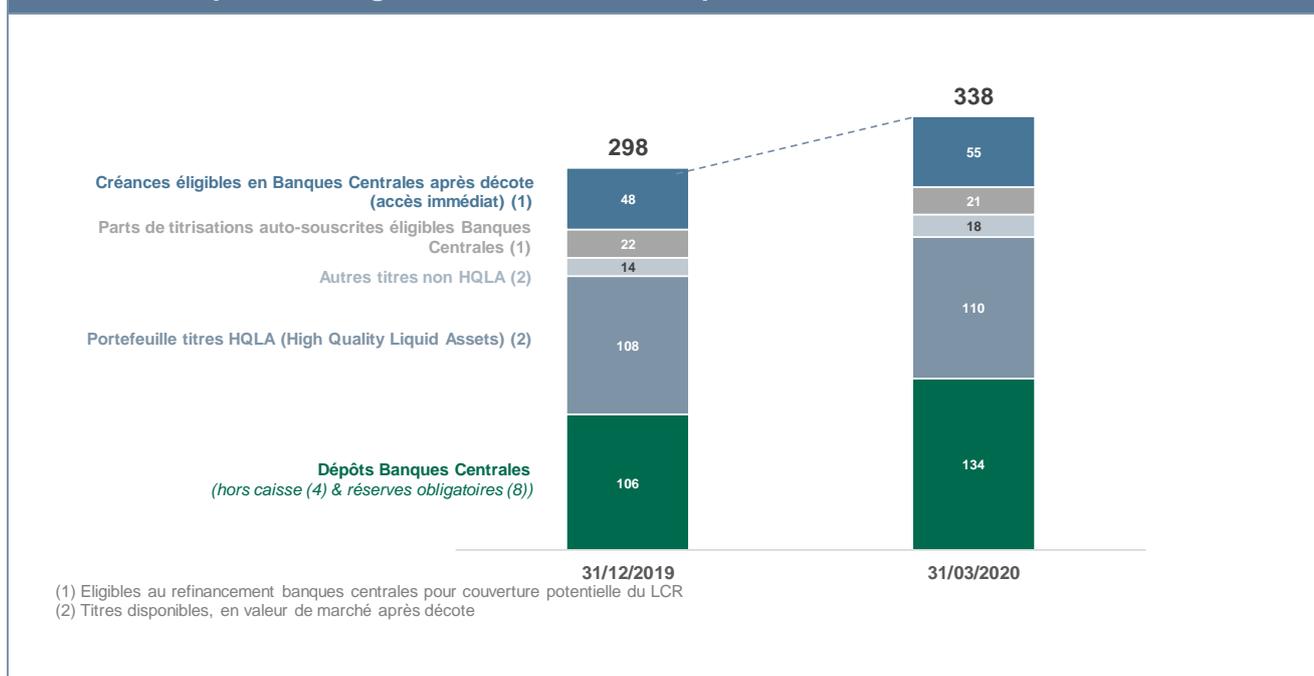
Table 8. Groupe Crédit Agricole - Répartition des encours de ressources de marché moyen-long terme au 31/03/20



Les réserves de liquidité du Groupe, en valeur de marché et après décotes, s'élèvent à 338 milliards d'euros au 31 mars 2020, en hausse de 40 milliards d'euros par rapport à fin décembre 2019 et en hausse de 64 milliards d'euros par rapport au 31 mars 2019. Elles couvrent deux fois l'endettement court terme et les titres HQLA couvrent plus de trois fois l'endettement court terme net des dépôts Banques Centrales.

Dans le contexte de crise sanitaire COVID-19, en prévision de tout besoin de liquidité nécessitant le recours aux facilités banques centrales, et grâce au large portefeuille d'actifs mobilisables et au faible taux d'encombrement de ces actifs (17,5 % fin 2019 vs 28% en moyenne en Europe), le Groupe a su réagir rapidement. En effet, le Groupe a significativement augmenté son pouvoir d'achat en banque centrale grâce à une augmentation des réserves immédiatement disponibles (utilisation des créances éligibles pour générer plus de 50 Mds€ de pouvoir d'achat en banque centrale au 31 mars 2020 avant les mesures prises par la BCE sur le collatéral et applicables en avril qui vont contribuer à augmenter de manière significative le pouvoir d'achat en banque centrale du Groupe). Le taux d'encombrement des créances du Groupe est donc en hausse significative par rapport à fin 2019.

Table 9. Groupe Crédit Agricole - Réserves de liquidité au 31/03/20



A fin mars 2020, le numérateur du ratio LCR (comprenant le portefeuille de titres HQLA, la caisse et les dépôts Banques Centrales, hors réserves obligatoires), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit respectivement à 232.6 milliards d'euros pour le Groupe Crédit Agricole et à 199.9 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A. Le dénominateur du ratio (représentant les sorties nettes de trésorerie), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit respectivement à 179.2 milliards d'euros pour le Groupe Crédit Agricole et à 150.5 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A.

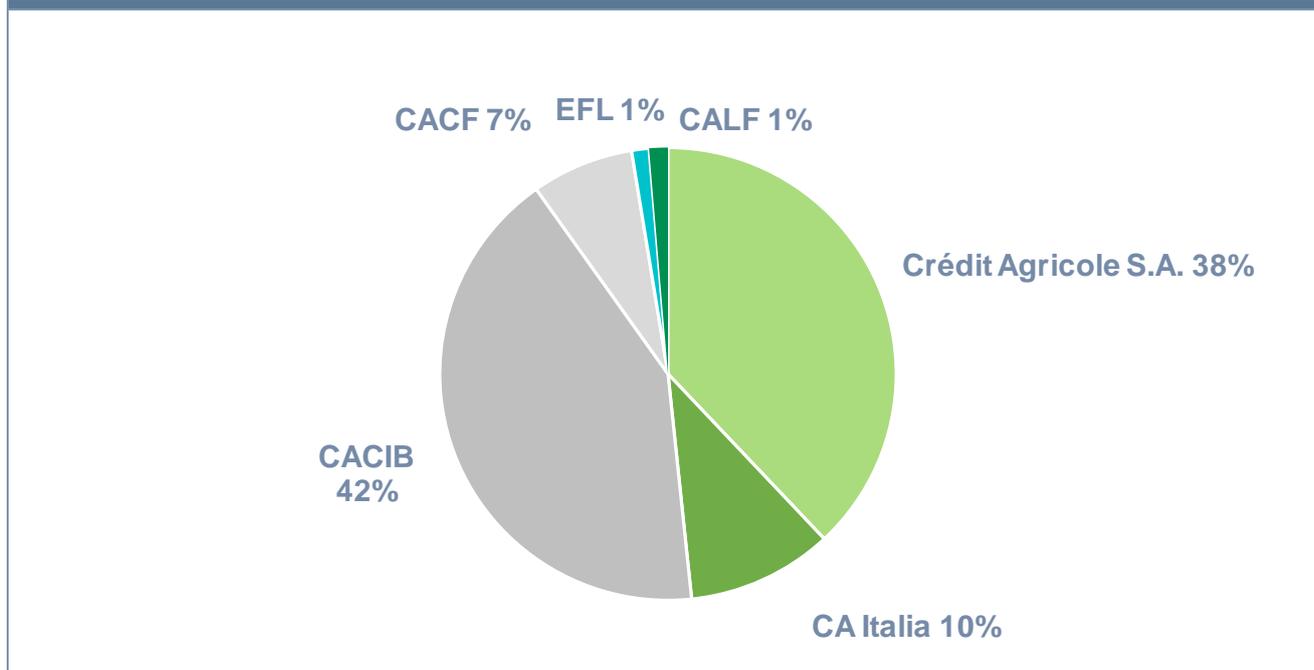
Les ratios LCR moyens sur 12 mois du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. s'élèvent respectivement à 129,8% et 132,8% à fin mars 2020. Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme d'environ 110%. Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% à compter du 1^{er} janvier 2018.

Dans le contexte de crise sanitaire COVID-19, le maintien du niveau des ratios LCR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. a été assuré notamment par le recours du Groupe, et notamment de Crédit Agricole S.A., aux facilités banques centrales.

Le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de refinancement à moyen long terme, avec un accès très diversifié aux marchés, en termes de base investisseurs et de produits.

Les principaux émetteurs du Groupe ont levé sur le marché l'équivalent de 12,1 milliards d'euros de dette à moyen long terme au 31 mars 2020, dont 38% émis par Crédit Agricole S.A. Par ailleurs, 1,5 milliards d'euros ont également été emprunté auprès d'organismes nationaux et supranationaux, placé dans les réseaux de banque de proximité du Groupe (Caisses régionales, LCL et CA Italia) et autres réseaux à fin mars 2020.

Table 10. Groupe Crédit Agricole - Levées MLT de marché - Ventilation par émetteur: 12,1 Mds€ au 31/03/20



A fin avril 2020, Crédit Agricole S.A. a réalisé à hauteur de 67% son programme de financement moyen long terme sur les marchés pour l'année. La banque a levé l'équivalent de 8,1 milliards d'euros, dont 2,8 milliards d'euros équivalents en dette senior non préférée et 1,2 milliard d'euros équivalents en dette Tier 2, ainsi que 4,1 milliards d'euros équivalents de dette senior préférée et de dette senior collatéralisée.

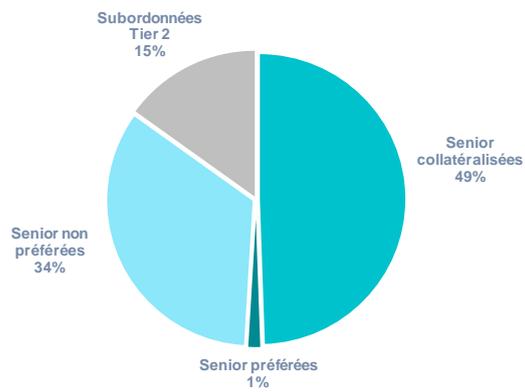
A noter que Crédit Agricole S.A. a réalisé jusqu'en mars 2020 (inclus dans les montants ci-dessus):

- En janvier, une émission EMTN de dette senior non préférée pour 1,25 milliard et une émission USMTN de dette Tier 2 pour 1,25 milliard de USD)
- En février, une émission CAHL SFH de dette senior collatéralisée pour un montant de 1 milliard d'euros et une émission « Residential mortgage-backed securities » (RMBS) pour un montant de 1 milliard d'euros.

En avril, malgré le contexte de marché perturbé par le coronavirus, Crédit Agricole S.A. a réalisé une émission CAHL SFH de dette senior collatéralisée pour un montant de 2 milliards d'euros, puis une émission EMTN de dette senior non préférée pour 1,5 milliard d'euros.

A noter que Crédit Agricole S.A. a également procédé en avril à un rachat partiel de deux titres Legacy Tier 1 pour un montant total de 91 m€ eq. (26% du montant résiduel) pour optimiser la gestion de la dette tout en offrant de la liquidité aux investisseurs.

Table 11. Crédit Agricole S.A. - Levées MLT de marché - Ventilation par segment: 8,1 Mds€ au 30/04/20



**Senior préférées (0,1 Md€)
et Senior collatéralisées (4,0 Mds€) | 4,1 Mds€**

Durée moyenne : 6,5 ans
Spread vs Euribor 3 mois : 33 pb

**Senior non préférées (2,8 Mds€)
et Tier 2 (1,2 Md€) | 4,0 Mds€**

Durée moyenne : 8,7 ans
Spread vs Euribor 3 mois : 108 pb

Conclusion : un Groupe en ordre de marche, qui peut s'appuyer sur des atouts structurels pour aider ses clients à traverser la crise

Le Groupe Crédit Agricole s'appuie sur plusieurs atouts structurels lui offrant une capacité de résilience à l'entrée dans la crise Covid-19 : son business model, son efficacité opérationnelle, sa gestion prudente des risques, la solidité de son capital et sa forte position en liquidité.

Son business model de banque universelle de proximité lui permet de s'appuyer sur une palette de métiers spécialisés ayant démontré leur rentabilité (ROTE¹⁷ sous-jacent de Crédit Agricole SA à 11,9% fin 2019). Les revenus de Crédit Agricole S.A. sont ainsi équilibrés entre métiers et diversifiés en terme de géographie : le tiers du PNB de Crédit Agricole SA en 2019 est généré hors de France et d'Italie. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a mené des actions d'efficacité opérationnelle lui permettant de gagner 7,6 points d'amélioration de coefficient d'exploitation entre 2015 et 2019. Le Coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU de Crédit Agricole S.A. s'établit ainsi à un niveau bas au premier trimestre 2020, atteignant 62,2%, en amélioration par rapport au T1 2019.

La Banque s'appuie également sur sa gestion prudente des risques. A l'entrée dans la crise, Crédit Agricole S.A. et le Groupe Crédit Agricole présentent un faible coût du risque, avec au quatrième trimestre 2019 respectivement 32 points de base de coût du risque sur encours¹⁸ et 20 points de base, devant permettre d'amortir toute éventuelle détérioration à venir. Il faut également rappeler que Crédit Agricole SA s'appuie sur un portefeuille de crédits très diversifié en terme de type de clientèle et de secteurs (aucun secteur entreprise ne représente plus de 4% du total de portefeuille d'expositions de CASA¹⁹); et 73% des expositions Entreprises sont notées²⁰ Investment Grade. Les leçons tirées des précédentes crises ont conduit la Banque à fortement réduire son exposition au risque de marché. Crédit Agricole SA présente ainsi une VaR réglementaire (moyenne 60 jours) d'environ 11,4 millions d'euros au premier trimestre 2020.

La solvabilité du Groupe est par ailleurs très solide : 15,5% de Common Equity Tier 1 pour le Groupe Crédit Agricole et 11,4% pour Crédit Agricole S.A. au premier trimestre 2020, ainsi que 16,3% de Tier 1 (phasé) pour le Groupe Crédit Agricole et 12,9% pour Crédit Agricole S.A. sur la même période. Le Groupe peut se prévaloir de niveaux de capital supérieurs à ceux présentés lors des crises précédentes. En effet, le Tier 1 du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. atteignait respectivement 11,2% et 11,9% au quatrième trimestre 2011, ainsi que 9,1% et 9,4% au quatrième trimestre 2008. Par ailleurs, la distance aux exigences SREP reste confortable au premier trimestre 2020 : 6,6 points de pourcentage pour le Groupe Crédit Agricole et 3,5 points de pourcentage pour Crédit Agricole S.A.

Enfin, la position en liquidité du Groupe Crédit Agricole est solide, présentant un large portefeuille de créances mobilisables en banque centrale et taux d'encumbrance de ces créances bas : 17,5% à fin 2019 (contre 28% en moyenne en Europe). Les réserves de liquidité s'établissent à 338 milliards d'euros à fin mars, en hausse de 40 milliards d'euros par rapport au 31/12/2019. Enfin, les excédents de ressources stables s'établissent à 132 milliards d'euros.

¹⁷ Return on Tangible Equity

¹⁸ Coût du risque sur encours sur quatre trimestres glissants

¹⁹ Exposure at Default

²⁰ Méthodologie interne

Annexe 1 – Eléments spécifiques

Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. Crédit Agricole S.A. - Eléments spécifiques, T1-20 et T1-19

En m€	T1-20		T1-19	
	Impact brut*	Impact en RNPG	Impact brut*	Impact en RNPG
DVA (GC)	(19)	(14)	(8)	(6)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	123	81	(19)	(14)
Provisions Epargne logement (LCL)	(11)	(7)	(8)	(5)
Provisions Epargne logement (AHM)	(29)	(20)	(13)	(8)
Total impact en PNB	63	40	(48)	(33)
Coûts d'intégration Santander/Kas Bank (GC)	(4)	(2)	-	-
Don solidaire Covid-19 (GEA)	(38)	(38)	-	-
Don solidaire Covid-19 (BPI)	(8)	(4)	-	-
Don solidaire Covid-19 (AHM)	(10)	(10)	-	-
Total impact en Charges	(60)	(54)	-	-
Impact total des retraitements	3	(14)	(48)	(33)
<i>Gestion de l'épargne et Assurances</i>	(38)	(38)	-	-
<i>Banque de proximité-France</i>	(11)	(7)	(8)	(5)
<i>Banque de proximité-International</i>	(8)	(4)	-	-
<i>Services financiers spécialisés</i>	-	-	-	-
<i>Grandes Clientèles</i>	100	66	(27)	(20)
<i>Activités hors métiers</i>	(39)	(30)	(13)	(8)

* Impacts avant impôts et avant intérêts minoritaires

Groupe Crédit Agricole :

Groupe Crédit Agricole - Eléments spécifiques, T1-20 et T1-19

En m€	T1-20		T1-19	
	Impact brut*	Impact en RNPG	Impact brut*	Impact en RNPG
DVA (GC)	(19)	(14)	(8)	(6)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	123	83	(19)	(14)
Provisions Epargne logement (LCL)	(11)	(8)	(8)	(5)
Provisions Epargne logement (AHM)	(29)	(20)	(13)	(8)
Provisions Epargne logement (CR)	(75)	(51)	(78)	(51)
Total impact en PNB	(12)	(9)	(126)	(85)
Coûts d'intégration Santander/Kas Bank (GC)	(4)	(2)	-	-
Don solidaire Covid-19 (GEA)	(38)	(38)		
Don solidaire Covid-19 (BPI)	(8)	(4)		
Don solidaire Covid-19 (CR)	(10)	(10)	-	-
Don solidaire Covid-19 (AHM)	(10)	(10)	-	-
Total impact en Charges	(70)	(64)	-	-
Impact total des retraitements	(82)	(73)	(126)	(85)
<i>Gestion de l'épargne et Assurances</i>	<i>(38)</i>	<i>(38)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Banque de proximité-France</i>	<i>(96)</i>	<i>(68)</i>	<i>(87)</i>	<i>(57)</i>
<i>Banque de proximité-International</i>	<i>(8)</i>	<i>(4)</i>		
<i>Services financiers spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Grandes Clientèles</i>	<i>100</i>	<i>67</i>	<i>(27)</i>	<i>(20)</i>
<i>Activités hors métiers</i>	<i>(39)</i>	<i>(30)</i>	<i>(13)</i>	<i>(8)</i>

Annexe 2 – Crédit Agricole S.A. : Résultats par pôle

Crédit Agricole S.A. – Résultats par pôle, T1-20 et T1-19							
En m€	T1-20 (publié)						Total
	GEA	BP (LCL)	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	1 320	877	670	647	1 587	99	5 200
Charges d'exploitation hors FRU	(806)	(585)	(430)	(352)	(884)	(198)	(3 254)
FRU	(7)	(35)	(16)	(20)	(200)	(83)	(360)
Résultat brut d'exploitation	507	258	225	275	503	(182)	1 586
Coût du risque de crédit	(19)	(101)	(115)	(190)	(160)	(36)	(621)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	14	-	-	72	2	3	90
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4	0	1	0	(0)	0	5
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	505	157	111	157	345	(216)	1 060
Impôts	(122)	(56)	(37)	(29)	(56)	39	(261)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(0)	-	-	-	(0)
Résultat net	383	101	74	128	289	(176)	799
Intérêts minoritaires	(65)	(5)	(22)	(19)	(16)	(34)	(161)
Résultat net part du Groupe	318	96	52	109	273	(210)	638
En m€	T1-19 (publié)						Total
	GEA	BP (LCL)	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	1 469	861	677	681	1 339	(171)	4 855
Charges d'exploitation hors FRU	(753)	(593)	(420)	(342)	(819)	(177)	(3 104)
FRU	(5)	(30)	(15)	(18)	(186)	(78)	(332)
Résultat brut d'exploitation	711	238	241	320	334	(425)	1 419
Coût du risque de crédit	4	(44)	(89)	(107)	10	2	(225)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	13	-	-	78	(0)	(6)	85
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	1	0	0	3	19	23
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	728	194	153	291	346	(410)	1 302
Impôts	(199)	(69)	(44)	(64)	(129)	111	(394)
Rés. net des activités abandonnées	(0)	-	-	-	-	-	(0)
Résultat net	530	125	109	227	217	(299)	908
Intérêts minoritaires	(77)	(6)	(29)	(33)	(4)	4	(145)
Résultat net part du Groupe	453	119	79	194	212	(295)	763

Annexe 3 – Groupe Crédit Agricole : Résultats par pôle

Groupe Crédit Agricole – Résultats par pôles, T1-20 et T1-19								
En m€	T1-20 (publié)							Total
	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	3 160	877	696	1 334	647	1 589	64	8 366
Charges d'exploitation hors FRU	(2 263)	(585)	(450)	(806)	(352)	(884)	(208)	(5 548)
FRU	(94)	(35)	(16)	(7)	(20)	(200)	(83)	(454)
Résultat brut d'exploitation	803	258	230	521	275	505	(228)	2 363
Coût du risque de crédit	(307)	(101)	(117)	(19)	(190)	(160)	(37)	(930)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	3	-	-	14	72	2	-	91
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	1	4	0	(0)	0	5
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	499	157	114	519	157	347	(264)	1 530
Impôts	(238)	(56)	(38)	(126)	(29)	(56)	63	(481)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(0)	-	-	-	-	(0)
Résultat net	261	101	76	393	128	290	(202)	1 048
Intérêts minoritaires	(1)	(0)	(17)	(62)	(19)	(10)	(30)	(140)
Résultat net part du Groupe	260	100	59	331	109	280	(232)	908
En m€	T1-19 (publié)							Total
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	3 411	861	1 461	702	681	1 338	(257)	8 196
Charges d'exploitation hors FRU	(2 192)	(593)	(753)	(439)	(342)	(819)	(139)	(5 277)
FRU	(90)	(30)	(5)	(15)	(18)	(186)	(78)	(422)
Résultat brut d'exploitation	1 129	238	703	248	320	333	(474)	2 497
Coût du risque de crédit	(56)	(44)	4	(88)	(107)	10	1	(281)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	4	-	13	-	78	(0)	-	95
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	1	0	0	0	3	7	10
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	1 077	194	720	160	291	345	(466)	2 321
Impôts	(463)	(69)	(197)	(46)	(64)	(129)	119	(848)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(0)	-	-	-	-	(0)
Résultat net	614	125	523	114	227	216	(346)	1 473
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(73)	(24)	(33)	0	7	(123)
Résultat net part du Groupe	614	125	450	90	194	216	(339)	1 350

Annexe 4 – Méthodes de calcul du bénéfice par action et de l'actif net par action

Crédit Agricole S.A. – Calcul du bénéfice par action, de l'actif net par action et du ROTE			
(en m€)	T1-20	T1-19	T1/T1
Résultat net part du Groupe - publié	638	763	-16,4%
- Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS	(157)	(141)	+11,5%
RNPG attribuable aux actions ordinaires - publié	[A] 481	622	-22,7%
Nombre d'actions moyen, hors titres d'auto-contrôle (m)	[B] 2 883,1	2 863,3	+0,7%
Résultat net par action - publié	[A]/[B] 0,17 €	0,22 €	-23,2%
RNPG sous-jacent	652	796	-18,1%
RNPG sous-jacent attribuable aux actions ordinaires	[C] 495	655	-24,5%
Résultat net par action - sous-jacent	[C]/[B] 0,17 €	0,23 €	-25,0%
(en m€)	31/03/2020	31/12/2019	31/03/2019
Capitaux propres - part du Groupe	62 637	62 921	61 800
- Emissions AT1	(5 128)	(5 134)	(6 109)
- Réserves latentes OCI - part du Groupe	(1 255)	(2 993)	(2 757)
- Projet distribution de dividende sur résultat annuel*	-	(2 019)	(1 976)
Actif net non réévalué (ANC) attrib. aux actions ord.	[D] 56 254	52 774	50 958
- Écarts d'acquisition & incorporels** - part du Groupe	(18 006)	(18 011)	(17 784)
ANC tangible non réévalué (ANT) attrib. aux actions ord.	[E] 38 248	34 764	33 174
Nombre d'actions, hors titres d'auto-contrôle (fin de période, m)	[F] 2 881,7	2 884,3	2 863,7
ANC par action, après déduction du dividende à verser (€)	[D]/[F] 19,5 €	18,3 €	17,8 €
+ Dividende à verser (€)	[H] 0,00 €	0,70 €	0,69 €
ANC par action, avant déduction du dividende (€)	19,5 €	19,0 €	18,5 €
ANT par action, après déduction du dividende à verser (€)	[G]=[E]/[F] 13,3 €	12,1 €	11,6 €
ANT par action, avt déduct. du divid. à verser (€)	[G]+[H] 13,3 €	12,8 €	12,3 €

Supports visuels de présentation des résultats



AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT
DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ

RÉSULTATS DU 1^{er} TRIMESTRE 2020

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

1 RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

AVERTISSEMENT

- L'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le premier trimestre 2020 est constituée de cette présentation, des annexes à cette présentation et du communiqué de presse attachés, disponibles sur le site <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>.
- Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1, d).
- Ces éléments sont issus de scénarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.
- Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.
- Les chiffres présentés au titre de la période de trois mois close au 31 mars 2020 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, et avec la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été auditées.
- Note : Les périmètres de consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole n'ont pas changé de façon matérielle depuis l'enregistrement auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel 2019 de Crédit Agricole S.A. et de l'amendement A.01 de ce Document d'enregistrement universel 2019 comprenant les informations réglementées pour le Groupe Crédit Agricole.
- La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.
- Depuis le 30 septembre 2019, KAS Bank a été intégrée dans le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole en tant que filiale de CACEIS. SoYou a également été intégrée au périmètre de consolidation en tant qu'entreprise co-détenue par Crédit Agricole Consumer Finance et Bankia. Les données historiques n'ont pas fait l'objet d'un proforma.
- Depuis le 23 décembre 2019, Caceis et Santander Securities Services (S3) ont rapproché leurs activités. A compter de cette date, Crédit Agricole S.A. et Santander détiennent respectivement 69,5 % et 30,5 % du capital de Caceis.

NOTE

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole comprend : les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales. Il s'agit du périmètre qui a été privilégié par les autorités compétentes notamment lors des exercices de Stress tests (2016 et 2018) pour apprécier la situation du Groupe.

Crédit Agricole S.A. est l'entité cotée, qui détient notamment les filiales métier (Gestion de l'épargne et Assurances, Banque de proximité en France et à l'international, Services financiers spécialisés, ainsi que Grandes clientèles)

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

2 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE



1	INTRODUCTION	p. 3
2	CREDIT AGRICOLE S.A.	p. 12
3	GROUPE CREDIT AGRICOLE	p. 24
4	SOLIDITE FINANCIERE	p. 26
5	CONCLUSION	p. 32
6	ANNEXES	p. 36

INTRODUCTION

Chiffres clés

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE		CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
T1-20		T1-20	
908 m€	Résultat net PdG (RNPG) - publié	638 m€	Résultat net PdG (RNPG) - publié
-32,8% T1/T1		-16,4% T1/T1	
981 m€	Résultat net PdG - sous-jacent ⁽¹⁾	652 m€	Résultat net PdG - sous-jacent ⁽¹⁾
-31,6% T1/T1		-18,1% T1/T1	
	Bénéfice sous-jacent par action ^{(1) (2)}	0,17 €	Bénéfice sous-jacent par action ^{(1) (2)}
		-25% T1/T1	
	Actif net tangible par action ⁽³⁾	13,3 €	Actif net tangible par action ⁽³⁾
		+0,5€ vs. 31/12/2019	
15,5%	Ratio CET1 (%)	11,4%	Ratio CET1 (%)

⁽¹⁾ Cf. slide 42 (Crédit Agricole S.A.) et 45 (Groupe Crédit Agricole) pour plus de détails sur les éléments spécifiques

⁽²⁾ Après déduction des coupons AT1, comptabilisés en capitaux propres - cf. slide 51

⁽³⁾ Non réévalué (hors réserves OCI) et avant déduction du dividende à payer - cf. slide 51

INTRODUCTION

Le Crédit Agricole absorbe l'impact du Covid-19 et se mobilise pour l'économie

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Hausse du RBE de Crédit Agricole SA T1/T1

- Croissance au T1 des encours de crédit *Retail* (+7% en France et en Italie), des encours gérés de crédit à la consommation (+2,1%), d'assurance-vie (+2%), et de gestion d'actifs (+3,5%).
- Conquête brute *Retail* France & Italie : 416 000 clients depuis début 2020
- RBE en croissance T1/T1, grâce à la résistance des revenus (+4,8%) malgré la baisse de la valorisation des actifs en juste valeur en assurance et à la maîtrise des charges hors IFRIC21 (+2,5%).

Crédit Agricole S.A.	Crédit Agricole S.A.
+7,9%	62,2%
hausse du RBE sous-jacent ⁽¹⁾ T1/T1	CoEx sous-jacent ⁽¹⁾ hors FRUT1

Baisse du RNPG sous l'effet de la hausse du coût du risque, en raison d'un provisionnement des encours sains

- Taux de CDL stable (2,4% GCA, 3,1% CASA), taux de couverture en hausse (84,3% GCA, 72,4% CASA)
- Coût du risque CASA à 621 m€, x2,8 vs. T1-19 (930 m€ GCA, x3,3)
56% de la hausse CASA (61% de la hausse GCA) est expliquée par le provisionnement des encours sains lié notamment à la crise du Covid-19 (223 m€ CASA, 398 m€ GCA).

Crédit Agricole S.A.	Groupe Crédit Agricole
61pb	40pb
Coût du risque sur encours ⁽²⁾	Coût du risque sur encours ⁽²⁾

Solvabilité solide, malgré les effets de marché négatifs au 31 mars

- CET1: 11,4% CASA, 15,5% GCA, intégrant, pour CASA, le déboucement de 35% du switch (-44 pb)

Liquidité au plus haut niveau

- 338 Mds€ de réserves de liquidité au 31/03, en hausse de 40 Mds€ par rapport au 31/12/2019.
- Hausse du LCR moyen sur 12 mois: 132,8% CASA, 129,8% GCA
- 2 émissions benchmark réalisées en avril malgré la tension sur les marchés du crédit, témoignant de la qualité de la signature Crédit Agricole

Crédit Agricole S.A.	Groupe Crédit Agricole
3,5pp	6,6pp
Ecart aux exigences SREP	Ecart aux exigences SREP

⁽¹⁾Voir détail des éléments spécifiques slide 42 pour Crédit Agricole S.A.
⁽²⁾Coût du risque en annualisé

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

5 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

REVENUS

Revenus en hausse de +4,8% T1/T1

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Evolution T1/T1 des revenus sous-jacents⁽¹⁾, par pôle



Revenus tirés par BP et GC, effet marché important pour GEA

- **GEA** : résilience de l'activité et décollecte limitée pour Amundi ; effet marché défavorable chez CAA (impact de la JV en résultat et des provisions techniques réglementaires)
- **BP** : maintien de la croissance des crédits et de la collecte sur le trimestre, bon niveau des commissions, notamment sur l'épargne financière
- **SFS** : revenus pénalisés par le ralentissement de l'activité sur les crédits renouvelables en crédit à la consommation et sur le factoring. Reprise en mars de l'activité en Chine pour GAC, enregistrée en mise en équivalence.
- **GC** : bonne dynamique commerciale en banque de marché dans un contexte de volatilité élevée, compensant le ralentissement en banque de financement; effet périmètre favorable chez SFI, malgré un effet marché défavorable
- **AHM** : Poursuite de l'amélioration du PNB structurel et effet positif ce trimestre des retraitements intragroupe.

⁽¹⁾ Sous-jacent : détail des éléments spécifiques disponible slide 42

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banques de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

6 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

CHARGES

Hors impact IFRIC21, charges en hausse de +2,5%

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Evolution T1/T1 des charges sous-jacentes⁽¹⁾, par pôle



Coefficient d'exploitation⁽¹⁾ en amélioration de 1,1 pp T1/T1 à 62,2%

- **GEA** : bon contrôle des charges en gestion d'actifs, charges de l'assurance stables, hors impôt et taxes
- **BP** : effet ciseau positif chez LCL et CA Italie ; coefficient d'exploitation en amélioration pour LCL (-2,4 pp T1/T1) et CA Italia (-0,1 pp) grâce à des charges maîtrisées
- **SFS** : hausse modérée des charges liée principalement à un effet taxe en crédit à la consommation
- **GC** : effet ciseau positif (+1,9pp) et coefficient d'exploitation en amélioration en BFI (-1,0 pp T1/T1) ; effet périmètre sur SFI

Charges IFRIC21 : 535 m€, +9,4% T1/T1 (vs 489 m€ au T1-19)

- Non linéarisées : affectent uniquement le T1
- Hausse de la contribution au **FRU** : +8,6%/+28m€ T1/T1 (après une hausse de +13,9%/+41m€ l'an dernier)
- Hausse des autres charges IFRIC21 : +11% T1/T1 à 175 m€

⁽¹⁾ Coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banques de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

7 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT

Des actifs de bonne qualité et des risques bien couverts

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

La qualité des actifs reste excellente

➤ Taux de CDL : **3,1%** (Crédit Agricole S.A.) / **2,4%** (Groupe Crédit Agricole)
-0,1 pp vs. Déc. 19 / -0,1 pp vs. Déc-19

Taux de couverture : **72,4%** (Crédit Agricole S.A.⁽¹⁾) / **84,3%** (Groupe Crédit Agricole⁽¹⁾)
+2,3 pp vs. Déc. 19 / +1,7 pp vs. Déc-19

Stock de provisions : **9,6 Mds€** / **19,5 Mds€**

Le coût du risque est amplifié par l'anticipation des risques futurs

- Conformément à la norme IFRS9, révision des provisionnements bucket 1 et 2 pour prendre en compte de la dégradation de l'environnement ainsi que l'effet attendu des mesures publiques
- Ajustements forfaitaires sur les portefeuilles de la banque de proximité et sur les portefeuilles d'entreprises et compléments spécifiques sur des secteurs ciblés : tourisme, automobile, aéronautique, grande distribution textile, énergie, supply chain

➤ Coût du risque sur encours^(2,3) : **61 pb** (Crédit Agricole S.A.) / **40 pb** (Groupe Crédit Agricole)
X2,6 T1/T1 / **X3,1 T1/T1**

⁽¹⁾ Y compris l'exhaustivité des provisions pour encours sains enregistrées au titre du Covid-19. Stock de provisions, y compris provisions collectives ; ⁽²⁾ Coût du risque sur encours (en points de base, annualisé) ; Coût du risque sur encours en points de base sur quatre trimestres glissants à 42 pb pour CASA et 26 pb pour GCA ; ⁽³⁾ Depuis le T1-19, les encours pris en compte dans les indicateurs de risque de crédit sont les seuls crédits à la clientèle, avant déduction des provisions

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

8 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

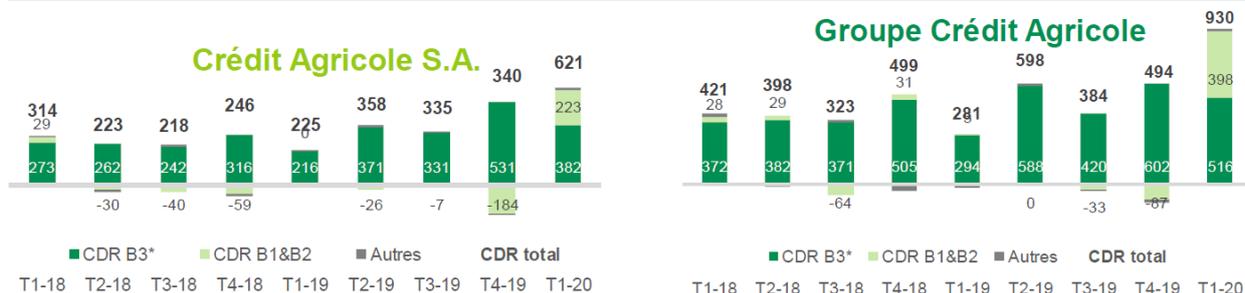
COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT

Une hausse du coût du risque du fait du provisionnement des encours sains, pas d'évolution significative du Bucket 3

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Coût du risque de crédit par bucket (en m€)



621m€

coût du risque T1-20

x2,8 T1/T1
56% de la hausse
liée aux encours sains

930m€

coût du risque T1-20

x3,3 T1/T1
61% de la hausse
liée aux encours sains

⁽¹⁾ Y compris les pertes non provisionnées.

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

9 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

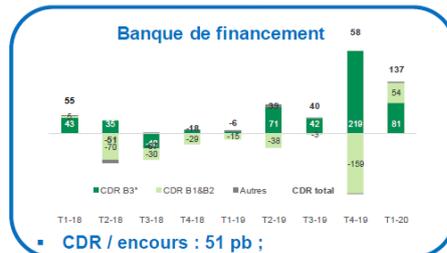
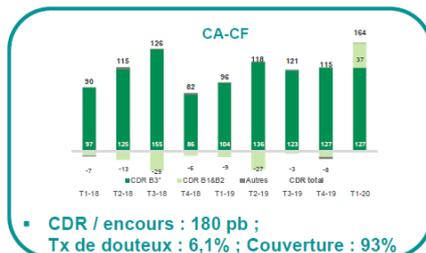
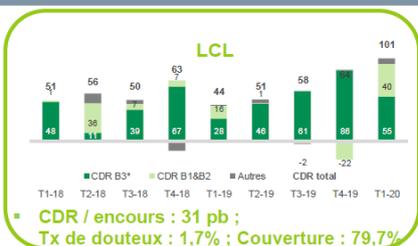
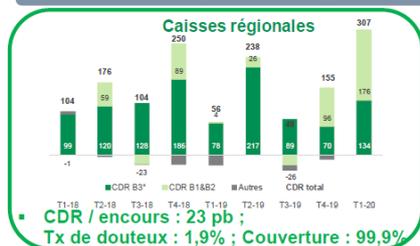
COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT

Une hausse du coût du risque sous l'effet du provisionnement des encours sains

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Coût du risque de crédit par bucket et par métier (en m€) – Coût du risque sur encours (en points de base annualisé)



⁽¹⁾ Y compris les pertes non provisionnées. Coût du risque sur encours (en pb sur quatre trimestres glissants) à 15 pb pour les CR, 22 pb pour LCL, 60 pb pour CA Italia, 145 pb pour CACF, 26 pb pour la BF

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

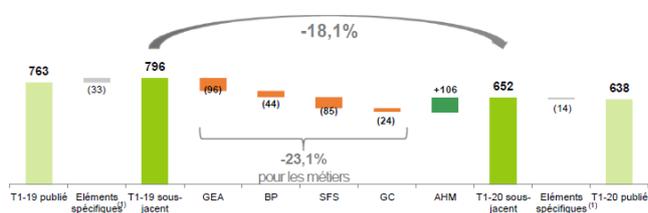
10 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

Baisse de -18,1% du résultat T1/T1

Evolution T1/T1 du Résultat net part du Groupe (RNPG) sous-jacent⁽¹⁾, par pôle



Baisse du résultat (-23,1% T1/T1) des métiers, en raison de la hausse du coût du risque

- **GEA** : résultat en retrait pour l'assurance et la gestion d'actifs en raison principalement d'un effet marché sur le PNB en assurance
- **BP** : hausse du RBE chez LCL (+9,4%) grâce au dynamisme des commissions et aux efforts d'efficacité opérationnelle
- **SFS** : baisse des revenus en lien avec un ralentissement de l'activité
- **GC** : bonne progression du PNB tirée par la dynamique commerciale en banque de marché et les effets périmètre en SFI; bon niveau d'efficacité opérationnelle avec un RBE en forte hausse (+11,7%).

Hausse des résultats d'AHM (contribution négative en amélioration de 106m€) : effet positif ce trimestre des éliminations intragroupe dans un contexte de marché volatile

⁽¹⁾ Sous-jacent : détail des éléments spécifiques disponible slide 42

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banques de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers



1	INTRODUCTION	p. 3
2	CREDIT AGRICOLE S.A.	p. 12
3	GRUPE CREDIT AGRICOLE	p. 24
4	SOLIDITE FINANCIERE	p. 26
5	CONCLUSION	p. 32
6	ANNEXES	p. 36

ACTIVITÉ

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

Une dynamique commerciale sur le trimestre interrompue à mi mars par le début de la crise sanitaire

Une dynamique commerciale maintenue sur le trimestre...

...mais des revenus impactés par le Covid-19 en mars.

BANQUES DE PROXIMITÉ

Conquête brute : 416 000 nouveaux clients en 2020. Croissance du fonds de commerce : 25 000 clients en 2020

Production commerciale dynamique en crédits : +7% de croissance dans les réseaux *retail* en France et en Italie (hors PGE)

GESTION D'ÉPARGNE & ASSURANCES

Gestion d'actifs : hausse des encours (+3,5%). Assurance-vie : progression des encours (+6,5 Mds€ soit +2,2%, dont +0,4 Md€ en UC malgré le contexte de marché); collecte nette UC en hausse (+40% T1/T1, +69% T1/T4).

Protection des biens et personnes: +7,8% CA

SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

CA-CF : Progression des encours gérés (+2,1%) malgré une baisse de la production commerciale (-13%) liée au Covid-19

GRANDES CLIENTÈLES

Activité commerciale dynamique en banque de marché pour répondre aux besoins des clients en couverture et en émissions obligataires

Bonne résistance de la marge nette d'intérêt malgré une baisse de la production commerciale en fin de période, notamment sur les crédits habitat et crédits à la consommation

Situation contrastée : hausse des commissions liées à l'épargne financière (LCL : +6,3% - commissions de mouvement notamment) compensant la baisse des autres types de commissions (commissions assurances et bancaires)

Constatation de dépréciations (réversibles) liées au contexte de marché défavorable : baisse de la valorisation des actifs en JV en assurances et en gestion d'actifs, et du portefeuilles de placement en gestion d'actifs et dans les Caisses régionales.

Revenus nets d'intérêt

Commissions

Revenus de portefeuille

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

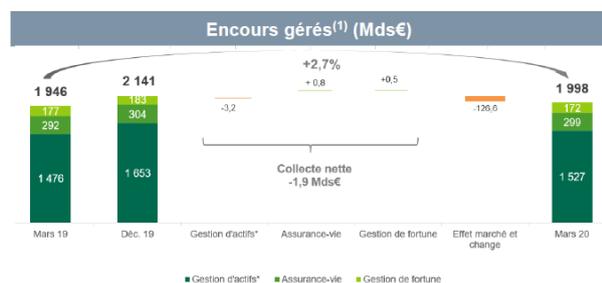
13 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Gestion de l'épargne et Assurances



* Y compris actifs conseillés et commercialisés

Activité toujours soutenue avec des encours gérés en hausse +2,7% mars/mars

- Gestion d'actifs : activité toujours dynamique, malgré le contexte de crise, grâce à la diversification du mix clients/géographie
- Assurances : collecte nette UC (+39,8% à 1,7 Mds€) élevée, dans un contexte de marché défavorable
- Gestion de fortune⁽¹⁾ : collecte nette positive mais encours en baisse, en raison d'un effet marché négatif

Contribution du pôle au RNPG de Crédit Agricole S.A.

En m€	T1-20 sous-jacent	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 sous-jacent
Assurances	204	284	(28,4%)
Gestion d'actifs	127	154	(17,6%)
Gestion de fortune	25	14	+81,9%
Résultat net part du Groupe	356	453	(21,3%)

RNPG⁽¹⁾ en retrait, impacté par les valorisations de marché au 31 mars

- Assurances : RNPG en retrait T1/T1, sous l'impact de la valorisation des actifs en juste valeur sur le PNB
- Gestion d'actifs : résultats impactés notamment par la baisse des marchés au mois de mars
- Gestion de fortune : forte hausse +81,9% T1/T1, malgré le contexte de crise, grâce à une croissance du PNB (portée par les revenus transactionnels, sous l'effet de la forte volatilité), des charges sous contrôle et un niveau d'IS faible (lié à l'amélioration du taux d'IS en Suisse)

⁽¹⁾ Périmètre : groupe Indosuez Wealth Management et Banque privée LCL

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

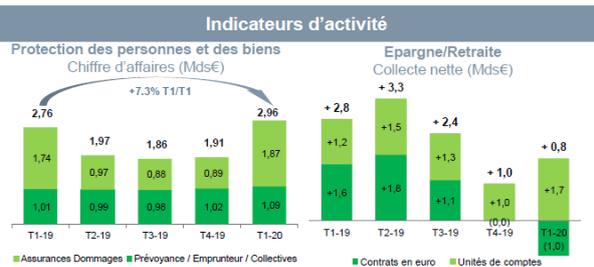
14 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Assurances

CRÉDIT AGRICOLE S.A.



- **Epargne / retraite : forte accélération de la collecte nette UC**
 - Collecte nette élevée, tirée par les UC +39,8% T1/T1 à 1,7 Mds€
 - Encours⁽¹⁾ : 299 Mds€ (+2,2% mars/mars), taux d'UC en baisse à 21,4%, sous l'effet de la valorisation marché
- **Dommages : poursuite de la dynamique de croissance**
 - Chiffre d'affaires : +7,0% T1/T1, dont +7,2% en France
 - Portefeuille de contrats : 14,2 millions, +120K au T1, soit +4,2% sur un an
 - Taux d'équipement⁽²⁾ : 41,0% pour les clients Caisses régionales (+1,4 pp sur un an), 25,2% pour les clients LCL (+0,8 pp) et 15,7% pour les clients en Italie (+1,6 pp)
- **Protection des personnes : chiffre d'affaires +7,8% T1/T1**

⁽¹⁾ Encours en épargne, retraite et prévoyance.
⁽²⁾ Part des clients ayant au moins un contrat en assurance automobile, MRH, santé, juridique ou GAV.

Contribution aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m€	T1-20 sous-jacent	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	511	629	(18,7%)
Charges d'exploitation	(247)	(232)	+6,5%
dont taxes*	(90)	(76)	+18,4%
dont charges générales*	(157)	(156)	+0,5%
Résultat brut d'exploitation	263	396	(33,5%)
Impôt	(52)	(112)	(53,4%)
Résultat net	205	285	(28,3%)
Résultat net part du Groupe	204	284	(28,4%)
Coefficient d'exploitation (%)	48,4%	37,0%	+11,5 pp

*données de gestion

- **PNB fortement impacté par les effets de la crise**
 - PNB : impacté par des effets marchés défavorables (246 m€ d'impact de la juste valeur par résultat et 60 m€ liés aux provisions techniques réglementaires UC), partiellement compensés par la progression du prélèvement de marge financière : impact du démontage, le 2 mars, de 35% du Switch : +8 m€
 - Ratio combiné⁽³⁾ Dommages : toujours maîtrisé à 95,0% au T1-20
 - Charges⁽⁴⁾ : stables T1/T1 hors effet taxes
- **Solvabilité⁽⁵⁾ : 234%, très supérieure à la borne supérieure de notre fourchette de pilotage 160%-200%**

⁽³⁾ Ratio (sinistralité + frais généraux + commissions) / cotisations, net de réassurance, périmètre Pacifica.
⁽⁴⁾ Sous-jacent : hors éléments spécifiques qui comprennent la contribution de 38 m€ au Fonds de solidarité de l'Etat (indépendants et TPE) : (-38 m€ en charge, -38 m€ en RNPG) vs 0 au T1-19 - cf. slide 42
⁽⁵⁾ Ratio de solvabilité y compris PPE.

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

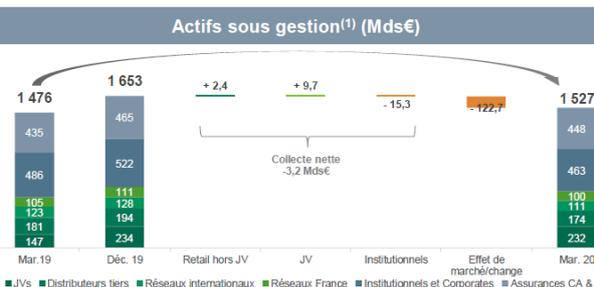
15 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Gestion d'actifs - Amundi

CRÉDIT AGRICOLE S.A.



- **Niveau élevé des encours : 1 527 Md€, hausse (+3,5%) sur un an pénalisé ce trimestre par l'effet marché**
 - Collecte nette *Retail* (hors JV) MLT : +2,4 Mds€, peu affectée par la crise, grâce à un bon début d'année, tirée par les UC et la gestion sous mandat
 - Institutionnels & Corporates : décollecte nette (-15,3 Mds€) liée à des sorties en produits de trésorerie et au « derisking » des clients
 - Collecte JVs : +9,7 Mds€, avec une contribution positive de toutes les entités

Contribution aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m€	T1-20 sous-jacent	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	594	638	(7,0%)
Charges d'exploitation hors FRU	(334)	(341)	(1,9%)
FRU	(4)	(2)	x2,2
Résultat brut d'exploitation	256	296	(13,5%)
Coût du risque	(13)	5	ns
Sociétés mises en équivalence	14	13	+9,1%
Impôt	(69)	(86)	(20,4%)
Résultat net	188	227	(17,3%)
Intérêts minoritaires	(61)	(73)	(16,7%)
Résultat net part du Groupe	127	154	(17,6%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	56,3%	53,4%	+2,9 pp

- **Résultats toujours à haut niveau**
 - Revenus : revenus nets de gestion en hausse de +5,1% T1/T1, tirés par des commissions de gestion en progression (+1,7% T1/T1) et par un doublement des commissions de surperformance; résultats financiers affectés par la baisse des marchés en mars (MTM du portefeuille de placements et seed money)
 - Charges : toujours sous contrôle (-1,9%) grâce aux synergies liées à Pioneer, et à l'ajustement des rémunérations variables ; CoEX à 53,4% (+2,2 pp T1/T1)
 - Entités mises en équivalence : contribution en hausse (+9,1% T1/T1) grâce à une bonne performance de toutes les JVs asiatiques

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

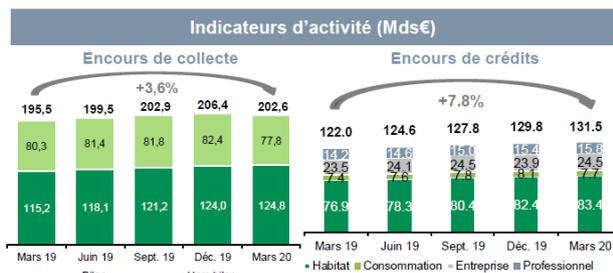
16 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Banque de proximité en France – LCL

CRÉDIT AGRICOLE S.A.



Contribution aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m€	T1-20 sous-jacent	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	889	869	+2,2%
Charges d'exploitation hors FRU	(585)	(593)	(1,4%)
FRU	(35)	(30)	+13,9%
Résultat brut d'exploitation	269	246	+9,4%
Coût du risque	(101)	(44)	x2,3
Gains ou pertes sur autres actifs	0	1	(76,3%)
Résultat avant impôt	168	202	(16,7%)
Impôt	(60)	(72)	(16,7%)
Résultat net	108	130	(16,8%)
Résultat net part du Groupe	103	124	(16,8%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	65,8%	68,2%	-2,4 pp

Ralentiement de la production de crédit et de l'épargne hors-bilan, mais maintien des encours de collecte et crédit

- **Crédit** : croissance des encours de crédit : habitat (+8,5%, mars/mars), professionnels et entreprises (+7,1%, mars/ mars), mais production en baisse sur le trimestre (-5,8%, T1/T1)
- **Collecte** : hausse des dépôts bilan (+8,3%, mars/mars) portée par les DAV (+15,1%) et les livrets (+4,4%) sous l'effet de la hausse de l'épargne des particuliers; baisse de l'épargne hors bilan (-3,1%, mars/mars) due à l'effet marché sur les titres et OPCVM (-13,9%)

Poursuite de la dynamique de conquête

- **Conquête brute** : +86 000 clients pros et particuliers en 2020; Croissance du fonds de commerce : +12 000 nouveaux clients en 2020

RBE en hausse grâce à une efficacité opérationnelle encore renforcée. Hausse forte des provisions en lien avec le Covid-19

- **Revenus tirés par les commissions** (+6,3% T1/T1) grâce au dynamisme des opérations sur titre; MNI en légère baisse T1/T1 (-1,3%)
- **Réduction des charges** (-1,4% T1/T1), générant un effet ciseaux positif et un CoEx en amélioration de 2,4 pp T1/T1
- **Hausse du coût du risque**, intégrant 40 m€ de dotations aux provisions en Bucket 1 et 2; coût du risque sur encours à 31 pb⁽¹⁾; Taux de créances douteuses à 1,7% et taux de couverture à 79,7% à fin mars 2020

Sous-jacent: les éléments spécifiques comprennent les provisions Epargne Logement (PNB) pour -11m€ au T1-20 vs -8 m€ au T1-19 – voir slide 43. (1) Coût du risque sur encours annualisé

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

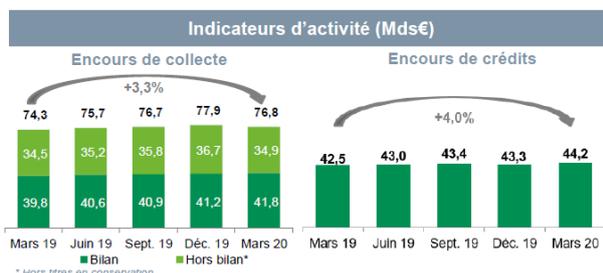
17 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Banque de proximité à l'international – Italie

CRÉDIT AGRICOLE S.A.



Contribution aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m€	T1-20 sous-jacent	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	444	452	(1,8%)
Charges d'exploitation hors FRU	(279)	(284)	(1,9%)
FRU	(16)	(15)	+4,6%
Résultat brut d'exploitation	150	153	(2,2%)
Coût du risque	(82)	(67)	+23,5%
Résultat avant impôt	68	86	(20,6%)
Impôt	(21)	(28)	(24,4%)
Résultat net	48	59	(18,8%)
Intérêts minoritaires	(13)	(16)	(17,4%)
Résultat net part du Groupe	34	43	(19,4%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	62,7%	62,8%	-0,1 pp

La crise a interrompu la dynamique commerciale du début d'année

- **Collecte** : croissance de l'épargne bilan (+5,2% mar./ mar.), notamment des entreprises, et hors-bilan (+1,2% mars/mars) malgré l'effet marché défavorable
- **Crédits** : stabilité de la production crédits habitat (-0,8% en montant T1/T1) grâce au bon début d'année; croissance maintenue des encours de crédits aux particuliers (+4,9% encours mar./mar.) et aux entreprises et PME (+4,3% mar./mar.), supérieure au marché (+1,4%⁽¹⁾)

1^{ère} émission de covered bonds sur le marché italien en 2020 pour 1,25Md€

⁽¹⁾Source Abi, March 2020 (2) Coût du risque sur encours annualisé

Sous-jacent : aucun élément spécifique

Bonne résistance du résultat opérationnel

- **Revenus en baisse** : baisse de la MNI (-4%) sous les effets des renégociations et de la baisse des taux; stabilité des commissions avec une contribution positive des commissions sur encours gérés (+10%) compensant la quasi mise à l'arrêt des commissions bancaires en mars
- **Charges maîtrisées** T1/T1, CoEx stable, à 62,7% sur le T1-20
- **Coût du risque** : 24 m€ de dotations en Bucket 1-2 essentiellement pour le Covid-19; Coût du risque sur encours à 74 pb⁽²⁾; taux de créances douteuses à 7,6% (-70 pb mars/mars) ; taux de couverture stable à 60,1%
- **Résultat du Groupe en Italie de 109 m€, en baisse de -35% du fait de l'augmentation du coût du risque**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

18 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Banque de proximité à l'international – hors Italie

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Indicateurs d'activité (Mds€)



* Hors titres en conservation

- Impact Covid-19 encore limité sur l'activité du trimestre
 - Collecte⁽¹⁾ bilan (+6% mar./mar.) tirée par la Pologne (+5%), le Maroc (+5%), l'Ukraine (+25%);
 - Crédits⁽¹⁾: progression des encours en Égypte (+10%), Ukraine (+4%), Maroc (+4%), Pologne (+3%).
- Excédent net de collecte de +1,7 Md€ au 31/03/2020

⁽¹⁾ variations hors effet change

Sous-jacent : les éléments spécifiques comprennent la donation à l'Etat du Maroc dans le cadre de Covid-19, impact charges -8m€ impact RNPG -4m€ - voir slide 43

Contribution aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m€	T1-20 sous-jacent	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	226	224	+0,7%
Charges d'exploitation	(143)	(136)	+5,0%
Résultat brut d'exploitation	83	88	(6,1%)
Coût du risque	(33)	(22)	+51,3%
Gains ou pertes sur autres actifs	(0)	0	ns
Résultat avant impôt	50	66	(25,1%)
Impôt	(19)	(17)	+13,4%
Résultat net	31	50	(38,6%)
Intérêts minoritaires	(9)	(13)	(28,4%)
Résultat net part du Groupe	21	37	(42,3%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	63,3%	60,7%	+2,6 pp

- Résultat net en baisse, gestion prudente des risques
 - Provisions additionnelles ce trimestre, portant le coût du risque à 33m€ (+51% T1/T1)
 - CA Egypte⁽¹⁾ : RBE en baisse de -19% T1/T1 avec un PNB pénalisé par la baisse des taux et des revenus de Trade Finance; faible taux de CDL à 2,7%, un niveau élevé de taux de couverture à 154%
 - CA Pologne⁽¹⁾ : PNB stable (-1%) soutenu par les revenus des commissions, mais RBE (-14%) pénalisé par une hausse des charges (taxes réglementaires, IT et amortissement immobilier)
 - CA Ukraine⁽¹⁾ : PNB stable, coût du risque nul, amélioration du taux de CDL (3,8%, -290 bp T1/T1)
 - Crédit du Maroc⁽¹⁾ : PNB en hausse de +4%, taux de couverture élevé à 93%

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

19 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

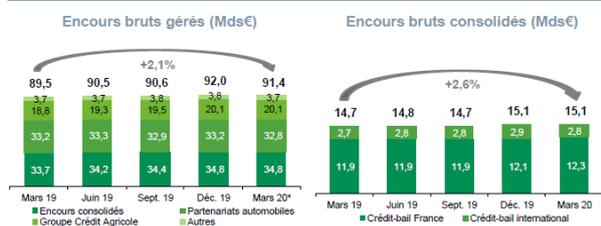
ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Services financiers spécialisés

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

CACF – Crédit à la consommation

CAL&F – Crédit-bail



* 35,5% des encours sont localisés en France, 30,3% en Italie et 34,2% dans les autres pays

- CACF : progression des encours gérés, mais baisse de la production commerciale suite à la crise
 - Baisse de la production commerciale (-13%) avec une bonne résistance de la contribution des Caisses régionales et de LCL (resp. -4,4% et +0,8%) :
 - France /Italie : diminution de respectivement -10% et -12%
 - GAC-Sofinco : reprise de l'activité en mars (16,8K contrats vs 3,2K en février)
 - Augmentation des encours gérés sur un an (+2,1%)
- CAL&F : progression de la production commerciale en crédit-bail et en affacturage (resp. +9,2% et +56,2%)

Contribution aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m€	T1-20 sous-jacent	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	647	681	(5,0%)
dont CACF	518	541	(4,2%)
dont CAL&F	129	140	(8,0%)
Charges d'exploitation hors FRU	(352)	(342)	+2,9%
FRU	(20)	(18)	+7,9%
Résultat brut d'exploitation	275	320	(14,1%)
Coût du risque	(190)	(107)	+76,9%
Sociétés mises en équivalence	72	78	(8,1%)
Résultat avant impôt	157	291	(45,9%)
Impôt	(29)	(64)	(54,6%)
Résultat net	128	227	(43,5%)
Résultat net part du Groupe	109	194	(44,0%)
dont CACF	97	162	(40,2%)
dont CAL&F	12	32	(62,6%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	54,4%	50,2%	+4,2 pp

- Hausse du coût du risque liée au provisionnement des encours sains (provisions Buckets 1&2 pour CA-CF : +37m€)
 - CACF (RNPG⁽¹⁾ : -40,2%) : PNB en contraction (-4,2%) dans un contexte de ralentissement de l'activité sur les crédits renouvelables et d'une hausse des coûts d'acquisition liée au développement des partenariats ; hausse du coût du risque (+70,3% - provisions Buckets 1&2 : +37m€)
 - CAL&F (RNPG⁽¹⁾ : -62,6%) : hausse du coût du risque (x2,3)

⁽¹⁾ Sous-jacent = publié

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

20 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

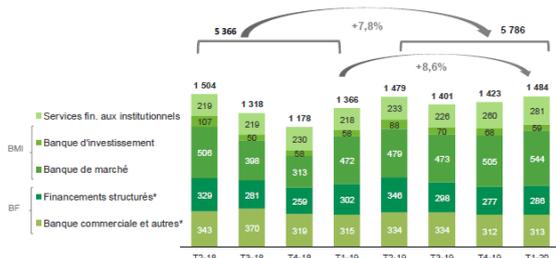
GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Grandes clientèles

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Revenus sous-jacents du pôle Grandes clientèles (Mds€)



Activité solide de l'ensemble du pôle

- Banque de Financement et d'Investissement** : dynamisme commercial sur l'ensemble des activités de la BMI (+13,7% T1/T1) dans des conditions de marché volatiles; revenus de la BF (-2,9% T1/T1) en légère baisse due à un ralentissement de l'activité en début de l'année et de l'absence de deals majeurs.
- Services financiers aux institutionnels** : hausse des encours suite à la consolidation de KAS Bank et de S3 (+845 Mds€ d'AuC et +124 Mds€ d'AuA) et à la progression de l'activité qui compensent un effet marché défavorable en mars (-6% sur les AuC et -4% sur les AuA mars/mars).

Contribution aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m€	T1-20 sous-jacent	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 484	1 366	+8,6%
Charges d'exploitation hors FRU	(880)	(819)	+7,5%
FRU	(200)	(186)	+7,6%
Résultat brut d'exploitation	403	361	+11,7%
Coût du risque	(160)	10	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	(0)	3	ns
Résultat avant impôt	245	373	(34,3%)
Impôt	(22)	(136)	(83,5%)
Résultat net	223	237	(5,9%)
Résultat net part du Groupe	208	232	(10,4%)
dont Banque de Financement et d'Investiss.	185	214	(13,5%)
dont Services Financiers aux Institutionnels	23	18	+27,0%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	59,4%	60,0%	-0,6 pp

Sous-jacent - éléments spécifiques : coûts d'intégration S3/Kas Bank -2m€, couverture du portefeuille de prêts 81m€ et DVA et FVA liquidité -14m€ en RNPG

Bonne efficacité opérationnelle

- Banque de Financement et d'Investissement** : bonne performance opérationnelle avec un RBE en hausse de +8,1% T1/T1. RNPG en baisse (-13,5%), impacté par la forte hausse du coût du risque liée à l'environnement économique alors que le T1-19 était en reprise nette (-157m€ au T1-20 vs +15m€ au T1-19).
- Services financiers aux institutionnels** : nette progression du résultat T1/T1 (+27,0%) malgré l'apparition d'intérêts minoritaires (Santander), grâce à la forte hausse du PNB (intégration des commissions KAS Bank et S3, volumes de transactions et trésorerie); poursuite de la hausse des charges pour accompagner la dynamique commerciale.

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

21 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

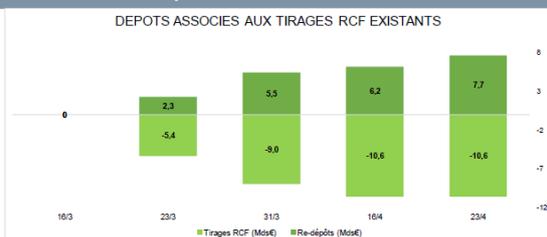
GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Banque de financement et d'investissement

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Activité de la Banque de financement et d'investissement



Une BFI relationnelle, au profil de risque limité

- Banque de financement (-2,9% T1/T1)**
 - Bonne activité en fin de trimestre après un début d'année moins porteur.
 - Accroissement raisonnable, puis stabilisation des tirages des lignes de crédit (32% à fin mars vs. 18% à fin fév.), mais fort taux de conversion en dépôts (supérieur à 70% sur les 10,6 Mds€ tirés au 23/04 sur les lignes existantes).
 - Accompagnement des clients avec la mise en place de 6,3 Mds€ de nouvelles lignes de crédit au 23/04.
- Banque de marché et d'investissement et equity (+13,7% T1/T1)**
 - FICC (+26% hors CVA, +15,2% yc CVA) : très bonne performance des activités de marché (faible volatilité des résultats quotidiens, activité commerciale soutenue) qui illustre la gestion prudente des risques et la qualité de la franchise clients. Moyenne de la VaR réglementaire à 11,4 m€ sur le T1 en hausse modérée vs 9,8 m€ au T4.
 - Accompagnement relationnel des clients pour leurs besoins de couverture (taux, change et inflation) et en financements sécurisés, rebond à partir de mi-mars des émissions obligataires, alimenté par les clients RCF

Contribution aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m€	T1-20 sous-jacent	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 202	1 148	+4,8%
Charges d'exploitation hors FRU	(668)	(649)	+2,9%
FRU	(178)	(169)	+5,3%
Résultat brut d'exploitation	355	329	+8,1%
Coût du risque	(157)	15	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	(0)	3	ns
Résultat avant impôt	198	346	(42,7%)
Impôt	(9)	(127)	(92,9%)
Résultat net	189	219	(13,7%)
Intérêts minoritaires	(4)	(5)	(20,3%)
Résultat net part du Groupe	185	214	(13,5%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	55,8%	56,6%	-1,0 pp

Sous-jacent - éléments spécifiques : couverture du portefeuille de prêts 81m€ et DVA et FVA liquidité -14m€ en RNPG - voir slide 42

Effet ciseau positif et forte hausse du coût du risque

- Hausse des revenus liée à au contexte de marché très volatil (+54 m€ T1/T1)**
- Charges maîtrisées, et baisse du CoEx (-1 pp); forte hausse du coût du risque dans un contexte de crise**
- RWA** : Hausse des RWA de 12 Mds € comparé au T4-19, dont 5,5 Mds€ d'effets réglementaires et 6,4 Mds€ liés notamment aux tirages RCF, dégradations de ratings et aux effets marchés et change ; PNB / EP moyens : stable T1/T4

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

22 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Activités Hors Métiers

Evolution trimestrielle du RNPG sous-jacent⁽¹⁾ (m€)


- **Résultat net « structurel » en léger recul (-13 m€ T1/T1)**
 - Bilan et holding Crédit Agricole S.A. : contribution en légère dégradation ponctuelle (-5 m€ sous l'effet des charges et du coût du risque, en dépit d'une amélioration du PNB)
 - Autres métiers du pôle : recul (-13 m€) lié à un impact négatif des valorisations de marché de titres dans les entités de capital investissement en PNB et impact négatif en coût du risque Foncaris
 - Fonctions support (CA Payment Services, CAGIP et SCI) : +5 m€ T1/T1 ; contribution globalement nulle sur une année glissante du fait de la refacturation aux métiers concernés
- **Autres éléments du pôle : amélioration T1/T1 (+120 m€)**, liée à l'effet positif ce trimestre des éliminations intragroupe dans un contexte de marché volatile

Contribution aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m€	T1-20	T1-19	Δ T1/T1
Produit net bancaire	99	(171)	+270
Charges d'exploitation hors FRU	(198)	(177)	(21)
FRU	(83)	(78)	(6)
Résultat brut d'exploitation	(182)	(425)	+243
Coût du risque	(36)	2	(38)
Coût du risque juridique	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	3	(6)	+8
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	19	(19)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat avant impôts	(216)	(410)	+194
Impôts	39	111	(72)
Rés. net des activités arrêtées ou cédées	-	-	-
Résultat net part du Groupe publié	(210)	(295)	+85
Provision Epargne Logement	(20)	(8)	(12)
Don solidaire Covid-19	(10)	-	(10)
Résultat net part du Groupe ss-jacent	(181)	(287)	+106
Dont RNPG structurel	(291)	(278)	(13)
- Bilan & holding Crédit Agricole S.A.	(293)	(287)	(6)
- Autres activités (CACIF, CA Immobilier, etc.)	(2)	11	(13)
- Activités supports (CAPS, CAGIP, SCI)	4	(2)	+5
Dont autres éléments du pôle	111	(9)	+120

⁽¹⁾ Détails des éléments spécifiques, cf. slide 42



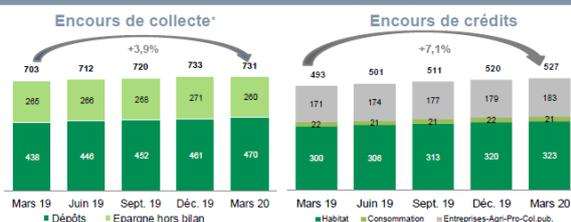
1	INTRODUCTION	p. 3
2	CREDIT AGRICOLE S.A.	p. 12
3	GROUPE CREDIT AGRICOLE	p. 24
4	SOLIDITE FINANCIERE	p. 26
5	CONCLUSION	p. 32
6	ANNEXES	p. 36

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Caisses régionales

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Indicateurs d'activité (Mds€)



Change de méthode en mars 2019 : prise en compte des contrats d'assurance vie souscrits auprès des prestataires hors Groupe

Dynamique commerciale du début du trimestre interrompue par le ralentissement de l'activité depuis le mois de mars

- Progression des encours de crédit au T1 (7,1%) avec une forte augmentation sur les crédits habitat (+7,8%) et les crédits accordés aux entreprises (+11,9%)
- Baisse de la production commerciale en mars (-12,5% de réalisations de crédits, -39,5% de nouveaux contrats IARD)
- Hausse des dépôts à vue (+15,1%) et diminution de la collecte hors bilan (-1,7% - valeurs mobilières notamment) en lien avec le Covid-19, mais croissance de la collecte bilan (+7,3%)
- Conquête brute de 296 000 clients et croissance du fonds de commerce de 18 000 clients en 2020

Contribution aux résultats du Groupe Crédit Agricole

En m€	T1-20 sous-jacent	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	3 235	3 490	(7,3%)
Charges d'exploitation hors FRU	(2 253)	(2 192)	+2,8%
FRU	(94)	(90)	+4,3%
Résultat brut d'exploitation	887	1 208	(26,5%)
Coût du risque	(307)	(56)	x5,5
Résultat avant impôt	584	1 155	(49,5%)
Impôt	(262)	(490)	(46,5%)
Résultat net part du Groupe	321	665	(51,7%)
Résultat net part du Groupe - Normes FR	583	750	(22,3%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	69,7%	62,8%	+6,8 pp

Augmentation du coût du risque : x5,5, dont 69% de la hausse lié au provisionnement des encours sains (+176m€ au T1-20)

- PNB d'activité solide : hausse des commissions (+4,8%) et de la marge d'intermédiation
- PNB portefeuille : forte baisse liée aux valorisations de fin de trimestre en normes internationales, effet beaucoup plus modéré en normes françaises
- Coût du risque en augmentation (provisions buckets 1&2 : +176m€)
- Taux de créances douteuses en baisse (1,9% vs 2,0% à fin mars 2019), taux de couverture toujours élevé (99,9%)
- RNPG en normes françaises : 583m€ (baisse de -22,3%)

1 INTRODUCTION p. 3

2 CREDIT AGRICOLE S.A. p. 12

3 GROUPE CREDIT AGRICOLE p. 24

4 SOLIDITE FINANCIERE p. 26

5 CONCLUSION p. 32

6 ANNEXES p. 36

SOLIDITÉ FINANCIÈRE

Hausse des RWA : bonne activité commerciale et soutien des clients impactés par la crise

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

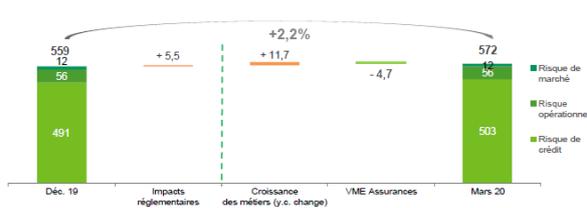
Evolution des emplois pondérés de Crédit Agricole S.A. (Mds€)



Hausse sensible des emplois pondérés sur le trimestre tirée par le pôle Grandes clientèles

- Impacts exceptionnels sur le trimestre : impacts réglementaires sur les titrisations chez CACIB (+5,5 Mds€)
- Croissance des métiers tirée principalement par le pôle Grandes clientèles, dont +6,4 Mds€ chez CACIB (impact des tirages de lignes pour +2,1 Mds€, des dégradations de notations pour +0,4 Md€ et effet marchés pour +4,4 Md€) et +1,0 Md€ chez CACEIS suite à la hausse des remplacements de liquidité
- Baisse de la VME de la participation assurances liée à l'évolution des marchés
- Démantèlement de 35% du mécanisme Switch (+11,9 Mds€)

Evolution des emplois pondérés du Groupe Crédit Agricole (Mds€)



Hausse modérée des emplois pondérés

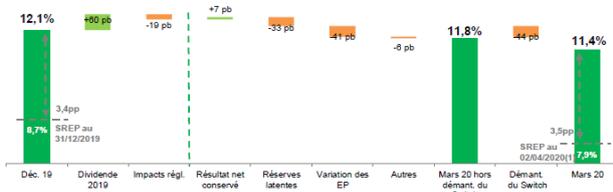
- Impacts exceptionnels sur le trimestre : impacts réglementaires sur les titrisations chez CACIB (+5,5 Mds€)
- Croissance des emplois pondérés dans le pôle Grandes clientèles : + 7,5 Mds€
- Croissance mesurée des emplois pondérés dans la Banque de proximité : 2,0 Mds€, dont 1,2 Md€ dans les Caisses régionales en lien avec le niveau d'activité sur le début du trimestre

SOLIDITÉ FINANCIÈRE

Ratio CET1 à 11,4%, en baisse sous l'effet du démantèlement de 35% du switch (-0,4 pp)

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Evolution du ratio CET1 (pb)



Ratio CET1 : 11,4%, impacté notamment par les valorisations de marché négatives et par les tirages des facilités de crédit

- Impacts exceptionnels sur le trimestre : mise en réserves du dividende 2019 suite aux demandes de la BCE (+60 pb) et impacts réglementaires sur les titrisations (-19 pb)
- Résultat conservé : +7 pb, intégrant une provision de dividende à 0,08€ par action sur le T1-20 (-7 pb)
- Réserves latentes sur portefeuilles titres : -33 pb lié aux effets de marché négatifs (baisse des indices actions -14 pb et hausse des spreads de crédit -19 pb) ; stock au 31/03/2020 : 20 pb
- Evolution des RWA : -41 pb, notamment sur le pôle Grandes clientèles (26 pb)
- Démantèlement de 35% du mécanisme Switch (-44 pb), expliquant plus de moitié de la baisse observée sur le trimestre

⁽¹⁾ Y compris la suppression du coussin contra-cyclique de la France, applicable à partir du 02/04/2020

⁽²⁾ Le levier intra-trimestriel est la moyenne des expositions fin de mois des deux premiers mois du trimestre

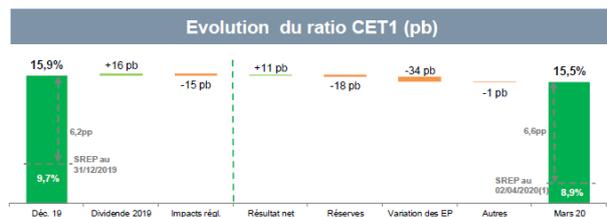
Evolution des exigences

SREP au 31/12/2019	8,7%
Application de l'Art. 104a	-0,66pp
Relâchement de coussins contra-cycliques*	-0,15pp
SREP au 02/04/2020(1)	7,9%

Un ratio très supérieur aux exigences réglementaires

- Article 104a : possibilité accordée par le régulateur de remplir les exigences de P2R avec 75% de fonds propres Tier 1 et a minima 56,25% de CET1, vs. 100% auparavant
- Coussin contra-cyclique : relâchement des coussins contra-cycliques par plusieurs régulateurs nationaux (pour la France, à compter du 02/04/2020)
- Avant impact des mesures annoncées par la Commission européenne le 28/04/20
- Ratio Tier 1 phasé : 12,9% et ratio global phasé : 16,7%
- Ratio de levier phasé : 3,9% à fin mars 20 vs. 4,2% à fin déc. 19
 - Ratio de levier intra-trimestriel moyen phasé⁽²⁾ : 3,7% au T1-20

Ratio CET1 de 15,5%, en baisse de -0,4 pp



- Ratio CET1: 15,5% impacté par les niveaux de valorisations du 31/03/2020
 - Impacts exceptionnels sur le trimestre : mise en réserves du dividende 2019 de CASA suite aux demandes de la BCE (+16 pb) et impacts réglementaires sur les titrisations (-15 pb)
 - Résultat conservé : +11 pb, intégrant une provision de dividende par action sur le T1-20 (-3 pb)
 - Réserves latentes sur portefeuilles titres : -18 pb lié aux effets de marché négatifs ; stock au 31/03/2020 : 12 pb
 - Evolution des RWA : -34 pb, notamment sur le pôle GC (21 pb) et BP (6 pb)
- Ratio Tier 1phasé : 16,4% et ratio globalphasé : 19,0%
- Ratio de levierphasé : 5,3% vs. 5,7% à fin déc. 19
 - Ratio de levier intra-trimestriel moyenphasé⁽²⁾ : 5,1% au T1-20

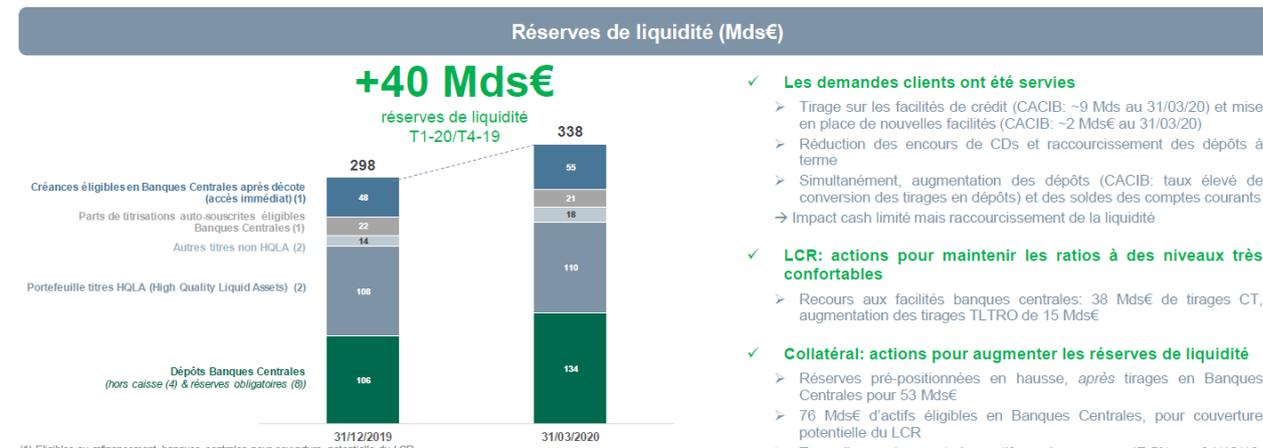
⁽¹⁾ Y compris la suppression du coussin contractycyclique de la France, applicable à partir du 02/04/2020 ; ⁽²⁾ Le levier intra-trimestriel se réfère à la moyenne des expositions fin de mois des deux premiers mois dudit trimestre

Événement	Impact (pp)
SREP au 31/12/2019	9,7%
Application de l'Art. 104a	-0,66pp
Relâchement de coussins contra-cycliques*	-0,18pp
SREP au 02/04/2020(1)	8,9%

- Ratio bien supérieur aux exigences réglementaires*
 - Distance au SREP : 6,6 pp, soit +0,4 pp vs. 31/12/2019
 - Avant impact des mesures annoncées par la Commission européenne le 28/04/20
- Ratio TLAC : 22,6% des emplois pondérés et 7,3% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible
 - Ratio supérieur aux exigences réglementaires⁽³⁾ de 3,1 pp en emplois pondérés et de 1,3 pp en levier, sans inclure de dette senior préférée éligible
- Ratio MREL : environ 32% des emplois pondérés et 22,6% hors dette senior préférée éligible, soit 8,1% du TLOF
 - Objectif d'atteindre un ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée éligible) de 24-25% des emplois pondérés d'ici fin 2022
 - Au 31/03 : ratio > 8% du TLOF

⁽³⁾ Le Groupe Crédit Agricole doit satisfaire à tout moment aux exigences TLAC suivantes: 16% des emplois pondérés, auxquels s'ajoute l'exigence globale de coussins d'après CRDIV (dont 2,5% de coussin de conservation, 1% de coussin systématique et 0,02% de coussin contractycyclique au 2 avril 2020) et 6% de l'exposition en levier

Gestion dynamique des réserves, pour servir les demandes des clients et maintenir les ratios LCR



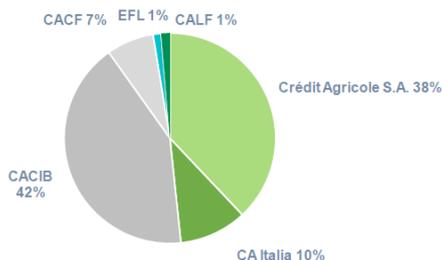
(1) Éligibles au refinancement banques centrales pour couverture potentielle du LCR
(2) Titres disponibles, en valeur de marché après décote

- Réserves de liquidité à 338 Mds€, en hausse de 40 Mds€ par rapport au 31/12/19
- LCR trimestriel en forte hausse à 142,03% pour le Groupe Crédit Agricole et à 146,93% pour Crédit Agricole S.A.
- Position de Ressources Stables en hausse à 132 Mds€ vs. 126 Mds€ au 31/12/19

- Les demandes clients ont été servies
 - Tirage sur les facilités de crédit (CACIB: -9 Mds au 31/03/20) et mise en place de nouvelles facilités (CACIB: -2 Mds au 31/03/20)
 - Réduction des encours de CDs et raccourcissement des dépôts à terme
 - Simultanément, augmentation des dépôts (CACIB: taux élevé de conversion des tirages en dépôts) et des soldes des comptes courants
 - Impact cash limité mais raccourcissement de la liquidité
- LCR: actions pour maintenir les ratios à des niveaux très confortables
 - Recours aux facilités banques centrales: 38 Mds€ de tirages CT, augmentation des tirages TLTRO de 15 Mds€
- Collatéral: actions pour augmenter les réserves de liquidité
 - Réserves pré-positionnées en hausse, après tirages en Banques Centrales pour 53 Mds€
 - 76 Mds€ d'actifs éligibles en Banques Centrales, pour couverture potentielle du LCR
 - Taux d'encumbrance des actifs en hausse vs. 17,5% au 31/12/19, mais qui reste faible par rapport à la moyenne en Europe de 28%

8,1 Mds€ de financement MLT de marché émis par Crédit Agricole S.A à fin avril 2020

Groupe Crédit Agricole - Levées MLT de marché
Ventilation par émetteur : 12,1 Mds€* au 31/03/20

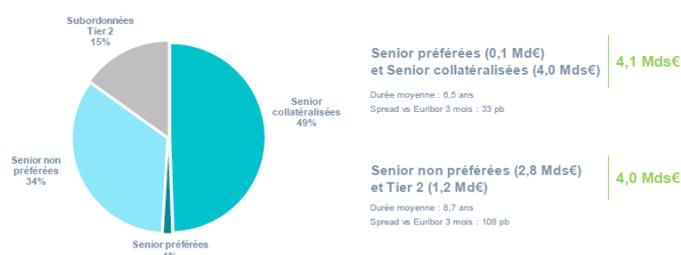


■ Groupe Crédit Agricole (à fin mars)

- 12,1 Mds€ équivalent émis dans le marché par les émetteurs du Groupe
- Mix de financement marché très diversifié par types d'instruments, d'investisseurs et zones géographiques visées
- Par ailleurs, 1,5Mds€ emprunté auprès d'organismes nationaux et supranationaux, placé dans les réseaux de banque de proximité du Groupe (Caisses régionales, LCL et CA Italia) et autres réseaux externes

* Montant brut avant rachat et amortissement

Crédit Agricole S.A. - Levées MLT de marché
Ventilation par segment : 8,1 Mds€* au 30/04/20



■ Crédit Agricole S.A. (à fin avril)

- 67% du programme de financement MLT de marché de 12 Mds€ réalisés - format d'émission diversifié en subordonné, senior non préféré, senior préféré, senior collatéralisé et RMBS:
 - activité en avril : deux émissions benchmark (2 Mds€ senior collatéralisées et 1,5 Mds€ senior non préférées)
 - rachat de titres perpétuels : rachat partiel de deux titres Legacy Tier 1 pour un montant total de 91 m€ eq. (26% du montant résiduel) pour optimiser la gestion de la dette tout en offrant de la liquidité aux investisseurs.

1 INTRODUCTION

p. 3

2 CREDIT AGRICOLE S.A.

p. 12

3 GROUPE CREDIT AGRICOLE

p. 24

4 SOLIDITE FINANCIERE

p. 26

5 CONCLUSION

p. 32

6 ANNEXES

p. 36

CONCLUSION

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

Un Groupe en ordre de marche, qui peut s'appuyer sur des atouts structurels pour aider ses clients à traverser la crise

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Business model équilibré et diversifié

- Un modèle de banque universelle de proximité, fondé sur l'excellence relationnelle
- Une palette de métiers spécialisés et rentables (ROTE CASA sous-jacent 11,9% fin 2019)
- Des revenus équilibrés entre métiers et diversifiés en géographie (31% du PNB CASA 2019 générés hors France/Italie)

Efficacité opérationnelle

- Des actions d'efficacité opérationnelle conduites entre 2015 et 2019 : 7,6 points d'amélioration du CoEx CASA sur cette période
- CoEx sous-jacent hors FRU à un niveau bas : 62,2% au T1 2020 pour Crédit Agricole SA, en amélioration vs le T1 2019

Gestion prudente du risque

- Faible coût du risque en 2019 permettant de s'engager pleinement aujourd'hui dans les dispositifs d'accompagnement des clients: 32bp⁽¹⁾ CASA, 20 bp⁽¹⁾ GCA en 2019
- Forte diversification sectorielle des expositions : aucun secteur entreprise ne représente plus de 4% des expositions totales
- Faible exposition aux activités de marché. VaR réglementaire (moyenne 60 jours) de CASA 11m€ au T1-20

Solidité du capital du Groupe

- Solvabilité élevée du Groupe Crédit Agricole
- Solidité du capital supérieure aux niveaux des précédentes crises

Position en liquidité solide

- Large portefeuille de créances mobilisables en banque centrale et taux d'encombrement de ces créances bas : 17,5% à fin 2019 (contre 28% en moyenne en Europe)
- 338 Mds€ de réserves de liquidité à fin mars, en hausse de 40 Mds€ par rapport au 31/12/2019
- Excédent de ressources stables: 132 Mds€

	Crédit Agricole S.A.	Groupe Crédit Agricole
Ratio actuel		
Common Equity Tier 1 mar-20	11,4%	15,5%
Tier 1 (phasé) mar-20	12,9%	16,3%
Crise de la dette souveraine Tier 1 déc-2011	11,2%	11,9%
Crise financière Tier 1 déc-2008	9,1%	9,4%

⁽¹⁾Coût du risque sur encours

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

33 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

CONCLUSION

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

Un accompagnement volontariste de la stratégie des pouvoirs publics face à la crise, en cohérence avec notre Raison d'être, pour aider nos clients à traverser la crise (1/2)

Une banque pleinement opérationnelle

- 88%⁽¹⁾ des agences des Caisses Régionales opérationnelles, 93%⁽¹⁾ pour les agences LCL
- 7,7 millions d'utilisateurs mensuels uniques des applis France et Italie au T1-20 (+20% vs T1-19)
- Accélération des innovations technologiques face à la crise (signature électronique du Prêt Garanti par l'Etat, gestion des sinistres et dommages à distance)
- Déploiement massif du travail à distance (>50 000 connexions simultanées), dans une sécurité optimale

Tous les services de banque et d'assurance accessibles

Une banque fidèle à ses engagements sociétaux

- Groupe Crédit Agricole, 8 avril : création d'un fonds de solidarité de 20 m€ pour les personnes âgées et les aidants⁽²⁾
- Assurances, 23 mars : 39,2 m€ versés au fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics en faveur des TPE et des indépendants des secteurs particulièrement touchés par la crise; Crédit du Maroc, 24 mars : participation au fonds de solidarité national COVID-19 pour 8 m€; Groupe Crédit Agricole en Italie, 31 mars : don de 2 m€ à la Croix Rouge italienne et aux hôpitaux.
- Dons de matériel médical, soutien aux soignants, aux populations fragiles et à la recherche, création des plateformes « Loop » et « J'aime mon territoire ».

9 agences sur 10⁽¹⁾ joignables

>70 m€ de dons via des fonds de solidarité

⁽¹⁾ Part des agences ouvertes et / ou conseillers joignables à distance

⁽²⁾ Contribution des dirigeants du Groupe Crédit Agricole S.A. via 50% de leur rémunération variable

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

34 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

CONCLUSION

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

Un accompagnement volontariste de la stratégie des pouvoirs publics face à la crise, en cohérence avec notre raison d'être, pour aider nos clients à traverser la crise (2/2)

Une banque mobilisée pour soutenir ses clients

Entreprises en France

Professionnels, agriculteurs et TPE

Particuliers

- 6 mars: **Moratoires de 6 mois** pour les crédits entreprises
 - PNB: maintien de l'ensemble des intérêts courus et comptabilisation des intérêts intercalaires
 - Coût du risque: pas de requalification automatique du débiteur à la mise en place⁽¹⁾
 - RWA: les échéances non appelées sont décalées, impact RWA non significatif
 - 25 mars: **Prêt Garanti par l'Etat** (limité à 25% du CA)
 - PNB: intérêts étalés sur la durée du prêt
 - Coût du risque: pas de requalification automatique du débiteur à la mise en place⁽¹⁾
 - RWA: la quotité garantie par l'Etat, entre 70% et 90%, est pondérée à 0% en RWA
 - Assurances, 22 avril: dispositif de soutien mutualiste de 210 m€, calculé de façon forfaitaire, pour les assurés ayant souscrit une assurance multirisque professionnelle avec perte d'exploitation
 - CA Italia, 21 avril: 6 Mds€ consacrés au soutien aux entreprises, dont 4 Mds€ de prêts (max 25 K€) et 2 Mds€ de facilités de trésorerie.
 - Crédit bail: report pour une durée de 6 mois de 50 000 échéances en France pour le crédit bail mobilier (soit 500 m€) et 2 000 pour le crédit bail immobilier (soit 150 m€)
 - Moratoires: Italie depuis le 21 avril, 4 Mds€ sur les crédits PME et particuliers pour 6 mois renouvelable; France inclus dans les contrats crédits immobiliers (188 600 contrats/500 m€);
 - CACF: report d'échéances de prêts au 31 mars: 29 m€ (particuliers) et 837 m€ (entreprises)
- (1) un éventuel passage en défaut / *forbearance* ou un changement du Bucket d'origine peut intervenir en application des règles Groupe en nombre de demandes
- (2) en nombre de demandes

335 000 Moratoires accordés (29/04)
3,4 Mds€ d'échéances

PGE (30/04)
126 000 demandes
19,5 Mds€
88,5% pro/agri⁽²⁾,
11,5% entreprises⁽²⁾

Programme d'aide de 10 Mds€ en Italie

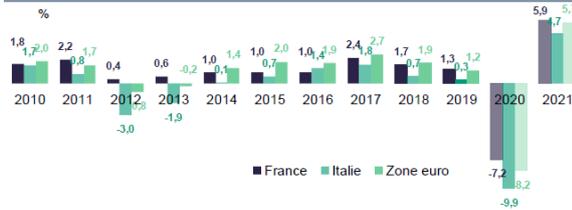


1	INTRODUCTION	p. 3
2	CREDIT AGRICOLE S.A.	p. 12
3	GRUPE CREDIT AGRICOLE	p. 24
4	SOLIDITE FINANCIERE	p. 26
5	CONCLUSION	p. 32
6	ANNEXES	p. 36

ANNEXES

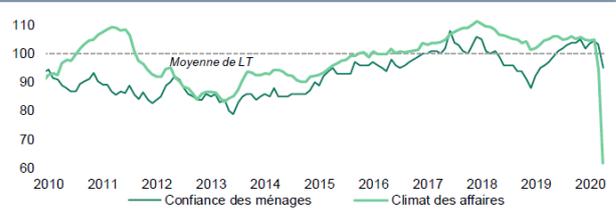
Impact de la crise Covid-19 sur l'environnement macro-économique

France , Italie, zone euro – Croissance du PIB réel



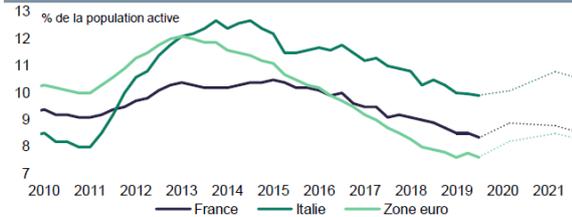
Source : Eurostat, Crédit Agricole SA / ECO

France – Opinion des ménages et des chefs d'entreprises



Source : Insee

France , Italie, zone euro – Taux de chômage



Source : Eurostat, Crédit Agricole SA / ECO

PMI Manufacturier



Sources : IHS, Markit, Crédit Agricole S.A.

ANNEXES

Impact de la crise Covid-19 sur l'environnement de marché

Taux d'intérêt en euro (%)



Source : Refinitiv

Spreads de crédits (indice CDS Main iTraxx 1 an)

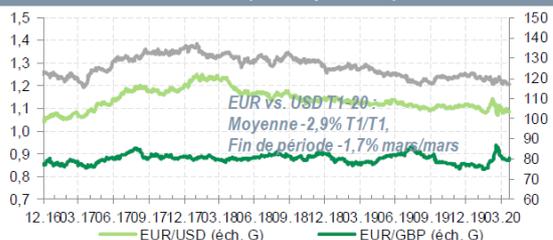


Indices actions (base 100 = 31/12/2016)



Source : Refinitiv

Devises (cours pour 1 €)



Covid-19 – Des mesures coordonnées à l'échelle internationale

Mesures du gouvernement français

Mesures du gouvernement italien

Mesures Banques centrales

Mesures européennes

Mesures prudentielles

- Plan de soutien à l'économie de 110 Mds€ à destination des personnels soignants, de foyers modestes, des professions libérales, des fonctionnaires et des entreprises
- Particuliers : chômage partiel (100% des salaires nets au SMIC, 84% des salaires nets jusqu'à 4,5 fois le SMIC). Fonds de solidarité pour les entrepreneurs indépendants.
- Entreprises : moratoire sur les impôts et contributions sociales dès mars. Garantie mise en place l'Etat via la BPI sur les nouveaux prêts à hauteur de 300 Mds€ (soit 30% des encours de prêts bancaires aux entreprises).
- Entreprises: report pour les entreprises des déclarations de TVA de mars 2020 et des échéances de cotisations sociales, prêts garantis par l'Etat à hauteur de 400 Mds€ (plafonnés à 25% du CA pendant 18 mois).
- BCE : Liquidité - TLTRO III: taux amélioré de 25 pb, franchise de prêt réduite à 0%, limite de tirage augmentée à 50%, plafond de 10% par tirage supprimé, call trimestriel possible à compter d'un an à partir de la date d'émission, assouplissement sur les collatéraux.
- BCE: QE - programme d'achat d'actifs de 750 Mds€ (Pandemic Emergency Purchase Program (PEPP)), élargissement des achats au secteur des entreprises.
- FED: Plan de soutien à l'économie via des prêts dans la limite de 2 300 Mds\$
- Adoption par la Commission d'un paquet bancaire assouplissant les règles prudentielles afin de faciliter l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises dans l'UE afin que les banques puissent continuer à prêter de l'argent pour soutenir l'économie.
- Assouplissement des exigences de capital (Art.104a), allègement des exigences de liquidité (LCR). Suspension des coussins contracycliques par les autorités nationales (UK, Belgique, Allemagne et France).

300 Mds€ de prêts garantis par l'Etat français

400 Mds€ de prêts garantis par l'Etat italien

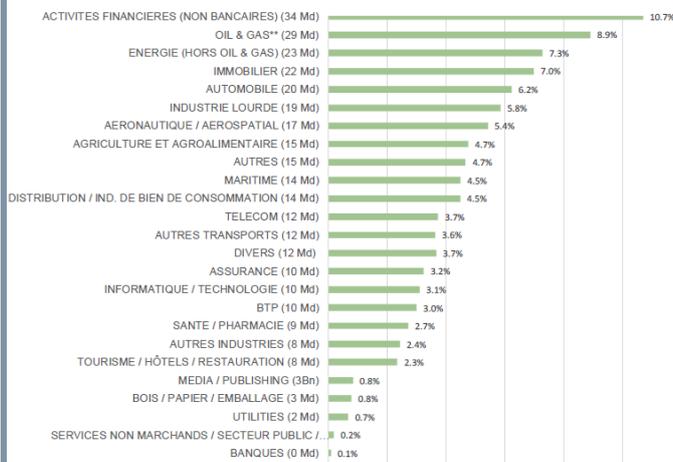
Programme PEPP de la BCE de 750 Mds€

Application immédiate Art.104a

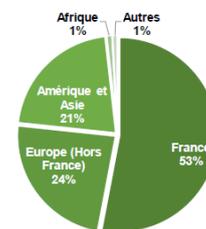
ANNEXE

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Un portefeuille Entreprise équilibré

EAD Entreprise au 31/03/2020 réparti par secteur et géographie
Total EAD Entreprise : 321 Md€

% des EAD Entreprises



- 73% des expositions Entreprises sont notées *Investment Grade**
- Les expositions des PME représentent 21 Md€ au 31/03/2020
- Les expositions LBO*** représentent 4 Md€ au 31/12/2019

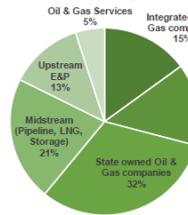
*notation interne **L'exposition Oil & Gas inclut les négociants en matière première *** Périmètre CAC/B

ANNEXES

CACIB : Focus sur Oil & Gas et Aéronautique

- 23,7 Mds € d'EAD⁽¹⁾ sur Oil & Gas, hors négociants en matières premières en février 2020
 - 4,8 Mds € d'EAD pour les négociants en matières premières en février 2020
 - L'EAD est brute des couvertures des agences de crédit export et des *credit risk insurance* : au 29/02/2020, les couvertures des agences de crédit export représentaient 3,8 Mds \$ et les *credit risk insurance* représentaient 0,6 Mds \$ du portefeuille Oil & Gas
- 71 % de l'EAD Oil & Gas⁽¹⁾⁽²⁾ est notée « Investment Grade »⁽³⁾
 - 75 % de l'exposition brute Oil & Gas nette des agences de crédit export sont sur des contreparties « Investment Grade »
 - Une exposition diversifiée en termes d'opérateurs, de type d'activité, d'engagements et de zones géographiques
- 82 % de l'EAD Oil & Gas⁽¹⁾⁽²⁾ provient des segments peu sensibles à la volatilité du prix du pétrole
 - 18 % de l'EAD⁽¹⁾⁽²⁾ provient des segments de prospection/production et de services pétroliers, plus sensibles à la volatilité du prix du pétrole
 - Des sûretés de premier rang sur la grande majorité des expositions aux contreparties issues du segment prospection/ production
- 14,8 Mds€ d'EAD⁽¹⁾ pour l'Aéronautique en Février 2020
 - Un portefeuille, essentiellement sécurisé et composé d'acteurs majeurs, principalement axés sur les constructeurs/fournisseurs et le transport aérien. La part du financement d'actifs réels représente 43 % de l'exposition en février 2020
 - Un portefeuille principalement « Investment Grade » (74 % de l'exposition en février 2020) sécurisé par de nouvelles générations d'avions avec une flotte d'âge moyen relativement jeune.
 - À la suite du 11 septembre, les pertes totales enregistrées dans le secteur de l'aéronautique s'élevaient à 38 M€

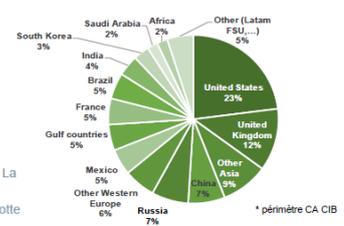
Oil & Gas EAD excl. Commodity Traders : 23.7 Bn€*



Oil & Gas excl Commodity traders*



Oil & Gas gross exposure net of ECA by geography*



⁽¹⁾ EAD (exposition en cas de défaut) est une définition réglementaire utilisée dans le Pilier 3. Elle correspond à l'exposition en cas de défaut après prise en compte des facteurs d'atténuation du risque. Elle comprend les actifs du bilan et une partie des engagements hors bilan. Périmètre CA CIB. (2) à l'exception des négociants en matières premières (3) équivalent de notation interne.

ANNEXES

Indicateurs alternatifs de performance – éléments spécifiques T1-20

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

-14 m€
impact net des éléments spécifiques en RNPG au T1-20

En m€	T1-20		T1-19	
	Impact brut*	Impact en RNPG	Impact brut*	Impact en RNPG
DVA (GC)	(19)	(14)	(8)	(6)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	123	81	(19)	(14)
Provisions Epargne logement (LCL)	(11)	(7)	(8)	(5)
Provisions Epargne logement (AHM)	(29)	(20)	(13)	(8)
Total impact en PNB	63	40	(48)	(33)
Don solidaire Covid-19 (GEA)	(38)	(38)	-	-
Don solidaire Covid-19 (BPI)	(8)	(4)	-	-
Don solidaire Covid-19 (AHM)	(10)	(10)	-	-
Coûts d'intégration Santander/Kas Bank (GC)	(4)	(2)	-	-
Total impact en Charges	(60)	(54)	-	-
Impact total des retraitements	3	(14)	(48)	(33)
Gestion de l'épargne et Assurances	(38)	(38)	-	-
Banque de proximité-France	(11)	(7)	(8)	(5)
Banque de proximité-International	(8)	(4)	-	-
Services financiers spécialisés	-	-	-	-
Grandes Clientèles	100	66	(27)	(20)
Activités hors métiers	(39)	(30)	(13)	(8)

* Impacts avant impôts et avant intérêts minoritaires

Eléments spécifiques du T1-20 : -14 m€ en RNPG vs -33 m€ au T1-19

- **Dons solidaires dans le cadre de la crise du Covid-19 : impact RNPG de - 52 m€**
 - Crédit du Maroc : -8 m€ en frais généraux, -4 m€ en RNPG
 - CAA: -38 m€ en frais généraux, -38 m€ en RNPG
 - CAsa: -10 m€ en frais généraux, -10 m€ en RNPG

- **Frais d'intégration liés aux acquisitions de CACEIS : impact RNPG de -2 m€**
 - Frais d'intégration Kas Bank/Santander: -4 m€ en frais généraux, -2 m€ en RNPG

- **Eléments spécifiques récurrents : impact RNPG de +40 m€**
 - DVA et partie spread émetteur de la FVA : -19 m€ en PNB, -14 m€ en RNPG
 - Couverture du portefeuille de prêts⁽¹⁾ : 123 m€ en PNB, 81 m€ en RNPG
 - Provision épargne logement : -40 m€ en PNB (-29 m€ en AHM et -11 m€ chez LCL), -27 m€ en RNPG
 - *Rappel : au T1-19, éléments spécifiques récurrents -33 m€ en RNPG*

Détail des éléments spécifiques disponible slide 41 pour Crédit Agricole S.A. et slide 44 pour Groupe Crédit Agricole
⁽¹⁾ Opérations de couverture du portefeuille de prêts de CACIB afin de l'adapter aux objectifs d'expositions sectorielles, géographiques, etc.

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent – T1-20

En m€	T1-20 publié	Eléments spécifiques	T1-20 sous-jacent	T1-19 publié	Eléments spécifiques	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 publié	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	5 200	63	5 137	4 855	(48)	4 903	+7,1%	+4,8%
Charges d'exploitation hors FRU	(3 254)	(60)	(3 194)	(3 104)	-	(3 104)	+4,8%	+2,9%
FRU	(360)	-	(360)	(332)	-	(332)	+8,6%	+8,6%
Résultat brut d'exploitation	1 586	3	1 583	1 419	(48)	1 467	+11,7%	+7,9%
Coût du risque de crédit	(621)	-	(621)	(225)	-	(225)	x 2,8	x 2,8
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Sociétés mises en équivalence	90	-	90	85	-	85	+5,8%	+5,8%
Gains ou pertes sur autres actifs	5	-	5	23	-	23	(77,4%)	(77,4%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	1 060	3	1 057	1 302	(48)	1 350	(18,6%)	(21,7%)
Impôt	(261)	(17)	(243)	(394)	14	(409)	(33,9%)	(40,4%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	(0)	-	(0)	(0)	-	(0)	ns	ns
Résultat net	799	(15)	813	908	(34)	941	(12,0%)	(13,6%)
Intérêts minoritaires	(161)	1	(162)	(145)	1	(146)	+10,9%	+10,9%
Résultat net part du Groupe	638	(14)	652	763	(33)	796	(16,4%)	(18,1%)
Bénéfice par action (€)	0,17	(0,00)	0,17	0,22	(0,01)	0,23	(23,2%)	(25,0%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	62,6%		62,2%	63,9%		63,3%	-1,4 pp	-1,1 pp
Résultat net part du groupe hors FRU	964	(14)	978	1 070	(33)	1 103	(9,9%)	(11,4%)

652 m€

RNPG sous-jacent au T1-20

0,17 €

bénéfice sous-jacent par action au T1-20

ANNEXES

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Indicateurs alternatifs de performance – éléments spécifiques T1-20

-73 m€
impact des éléments spécifiques
en RNPG au T1-20

En m€	T1-20		T1-19	
	Impact brut*	Impact en RNPG	Impact brut*	Impact en RNPG
DVA (GC)	(19)	(14)	(8)	(6)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	123	83	(19)	(14)
Provisions Epargne logement (LCL)	(11)	(8)	(8)	(5)
Provisions Epargne logement (AHM)	(29)	(20)	(13)	(8)
Provisions Epargne logement (CR)	(75)	(51)	(78)	(51)
Total impact en PNB	(12)	(9)	(126)	(85)
Don solidaire Covid-19 (GEA)	(38)	(38)	-	-
Don solidaire Covid-19 (BPI)	(8)	(4)	-	-
Don solidaire Covid-19 (CR)	(10)	(10)	-	-
Don solidaire Covid-19 (AHM)	(10)	(10)	-	-
Coûts d'intégration Santander/Kas Bank (GC)	(4)	(2)	-	-
Total impact en Charges	(70)	(64)	-	-
Impact total des retraitements	(82)	(73)	(126)	(85)
<i>Gestion de l'épargne et Assurances</i>	(38)	(38)	-	-
<i>Banque de proximité-France</i>	(96)	(68)	(87)	(57)
<i>Banque de proximité-International</i>	(8)	(4)	-	-
<i>Services financiers spécialisés</i>	-	-	-	-
<i>Grandes Clientèles</i>	100	67	(27)	(20)
<i>Activités hors métiers</i>	(39)	(30)	(13)	(8)

* Impacts avant impôts et avant intérêts minoritaires

ANNEXES

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent – T1-20

En m€	T1-20 publié	Éléments spécifiques	T1-20 sous-jacent	T1-19 publié	Éléments spécifiques	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 publié	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	8 366	(12)	8 378	8 196	(126)	8 323	+2,1%	+0,7%
Charges d'exploitation hors FRU	(5 548)	(70)	(5 478)	(5 277)	-	(5 277)	+5,1%	+3,8%
FRU	(454)	-	(454)	-	(422)	-	+7,7%	+7,7%
Résultat brut d'exploitation	2 363	(82)	2 445	2 497	(126)	2 623	(5,4%)	(6,8%)
Coût du risque de crédit	(930)	-	(930)	(281)	-	(281)	x 3,3	x 3,3
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Sociétés mises en équivalence	91	-	91	95	-	95	(4,6%)	(4,6%)
Gains ou pertes sur autres actifs	5	-	5	10	-	10	(49,4%)	(49,4%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	1 530	(82)	1 612	2 321	(126)	2 448	(34,1%)	(34,2%)
Impôt	(481)	7	(487)	(848)	41	(889)	(43,3%)	(45,2%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	(0)	-	(0)	(0)	-	(0)	x 102,2	x 102,2
Résultat net	1 048	(75)	1 124	1 473	(85)	1 558	(28,8%)	(27,9%)
Intérêts minoritaires	(140)	2	(142)	(123)	-	(123)	+14,2%	+15,8%
Résultat net part du Groupe	908	(73)	981	1 350	(85)	1 435	(32,8%)	(31,6%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	66,3%		65,4%	64,4%		63,4%	+1,9 pp	+2,0 pp
Résultat net part du Groupe hors FRU	1 334	(73)	1 407	1 754	(85)	1 839	(23,9%)	(23,5%)

981 m€

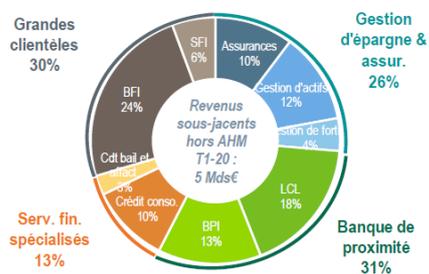
RNPG sous-jacent T1-20

ANNEXES

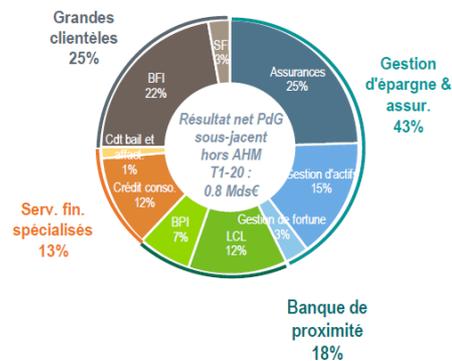
Un modèle économique stable, diversifié et rentable

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Revenus T1-20 sous-jacent par métier (hors AHM) (%)



RNPG T1-20 sous-jacent par métier (hors AHM) (%)



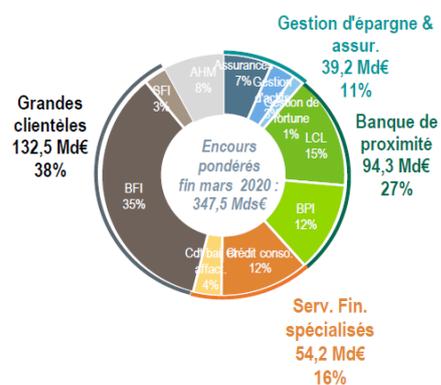
GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

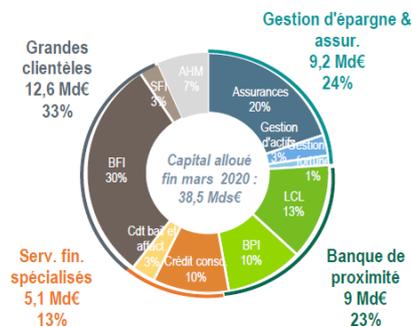
Emplois pondérés et fonds propres alloués par métier

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Emplois pondérés par métiers au 31/03/2020 (Mds€ et %)



Capital alloué par métiers au 31/03/2020 (Mds€ et %)



GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

RWA et capital alloué par pôle métier

En Mds€	Emplois pondérés			Capital		
	Mars 2020	Déc. 2019	Mars 2019	Mars 2020	Déc. 2019	Mars 2019
Gestion de l'épargne et Assurances	39,2	31,1	30,2	9,2	8,8	8,9
- Assurances* **	22,7	15,6	14,5	7,7	7,3	7,4
- Gestion d'actifs	11,3	10,4	10,7	1,1	1,0	1,0
- Gestion de fortune	5,2	5,1	5,0	0,5	0,5	0,5
Banque de proximité en France (LCL)	52,5	51,8	50,4	5,0	4,9	4,8
Banque de proximité à l'international	41,9	41,6	40,6	4,0	4,0	3,9
Services financiers spécialisés	54,2	54,8	54,1	5,1	5,2	5,1
Grandes clientèles	132,5	119,6	122,4	12,6	11,4	11,6
- Banque de financement	74,0	69,8	74,4	7,0	6,6	7,1
- Banque de marchés et d'investissement	47,8	40,1	38,2	4,5	3,8	3,6
- Services financiers aux institutionnels	10,8	9,7	9,8	1,0	0,9	0,9
Activités hors métiers	27,4	24,9	22,9	2,6	2,4	2,2
TOTAL	347,5	323,7	320,6	38,5	36,6	36,5



ANNEXES

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Répartition du capital et nombre d'actions

Répartition du capital	31/03/2020		31/03/2019	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
SAS Rue La Boétie	1 612 517 290	55,9%	1 612 517 290	56,3%
Titres d'auto-contrôle	2 950 000	0,1%	2 733 564	0,1%
Employés (FCPE, PEE)	136 869 377	4,7%	125 370 616	4,4%
Public	1 132 352 045	39,3%	1 125 815 686	39,3%
Nombre d'actions (fin de période)	2 884 689 712		2 866 437 156	
Nombre d'actions, hors auto-contrôle (fin de période)	2 881 738 712		2 863 703 592	
Nombre d'actions, hors auto-contrôle (moyenne)	2 883 098 601		2 863 261 762	

ANNEXES

Données par action

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

0,17 €
BPA sous-jacent⁽¹⁾ T1-20,
-25,0% T1/T1

13,3 €
actif net tangible par action⁽²⁾

(en m€)	T1-20	T1-19	Δ T1/T1
Résultat net part du Groupe - publié	638	763	-16,4%
- Intérêts sur AT 1 y compris frais d'émission, avant IS	(157)	(141)	+11,5%
RNPG attribuable aux actions ordinaires - publié	[A] 481	622	-22,7%
Nombre d'actions moyen, hors titres d'auto-contrôle (m)	[B] 2 883,1	2 863,3	+0,7%
Résultat net par action - publié	[A]/[B] 0,17 €	0,22 €	-23,2%
RNPG sous-jacent	652	796	-18,1%
RNPG sous-jacent attribuable aux actions ordinaires	[C] 495	655	-24,5%
Résultat net par action - sous-jacent	[C]/[B] 0,17 €	0,23 €	-25,0%

(en m€)	31/03/2020	31/12/2019	31/03/2019
Capitaux propres - part du Groupe	62 637	62 921	61 800
- Emissions AT 1	(5 128)	(5 134)	(6 109)
- Réserves latentes OCI - part du Groupe	(1 255)	(2 993)	(2 757)
- Projet distribution de dividende sur résultat annuel*	-	(2 019)	(1 976)
Actif net non réévalué (ANC) attrib. aux actions ord.	[D] 56 254	52 774	50 958
- Ecarts d'acquisition & incorporels** - part du Groupe	(18 005)	(18 011)	(17 784)
ANC tangible non réévalué (ANT) attrib. aux actions ord.	[E] 38 248	34 764	33 174
Nombre d'actions, hors titres d'auto-contrôle (fin de période, m)	[F] 2 881,7	2 864,3	2 863,7
ANC par action, après déduction du dividende à verser (€)	[D]/[F] 19,5 €	18,3 €	17,8 €
+ Dividende à verser (€)	[H] 0,00 €	0,70 €	0,69 €
ANC par action, avant déduction du dividende (€)	19,5 €	19,0 €	18,5 €
ANT par action, après déduction du dividende à verser (€)	[G]-[E]/[F] 13,3 €	12,1 €	11,6 €
ANT par action, avt déduct. du divid. à verser (€)	[G]+[H] 13,3 €	12,8 €	12,3 €

* dividende proposé par le Conseil d'administration et en attente de versement

** y compris les écarts d'acquisition dans les participations ne donnant pas le contrôle

⁽¹⁾ Détail des éléments spécifiques disponibles slide 42
⁽²⁾ Avant déduction du dividende à verser

Cette page est blanche intentionnellement

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE :

Charlotte de Chavagnac	+ 33 1 57 72 11 17	charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr
Olivier Tassain	+ 33 1 43 23 25 41	olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr
Bertrand Schaefer	+ 33 1 49 53 43 76	bertrand.schaefer@ca-fnca.fr

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS CREDIT AGRICOLE S.A. :

Investisseurs institutionnels	+ 33 1 43 23 04 31	investor.relations@credit-agricole-sa.fr
Actionnaires individuels	+ 33 800 000 777	credit-agricole-sa@relations-actionnaires.com

(numéro d'appel gratuit France uniquement)

Clotilde L'Angevin	+ 33 1 43 23 32 45	clotilde.langevin@credit-agricole-sa.fr
Toufik Belkhatir	+ 33 1 57 72 12 01	toufik.belkhatir@credit-agricole-sa.fr
Joséphine Brouard	+ 33 1 43 23 48 33	josephine.brouard@credit-agricole-sa.fr
Oriane Cante	+ 33 1 43 23 03 07	oriane.cante@credit-agricole-sa.fr
Emilie Gasnier	+ 33 1 43 23 15 67	emilie.gasnier@credit-agricole-sa.fr
Ibrahima Konaté	+ 33 1 43 23 51 35	ibrahima.konate@credit-agricole-sa.fr
Vincent Liscia	+ 33 1 57 72 38 48	vincent.liscia@credit-agricole-sa.fr
Annabelle Wiriath	+ 33 1 43 23 55 52	annabelle.wiriath@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info



Crédit_Agricole



Groupe Crédit Agricole



creditagricole_sa

**GROUPE
CRÉDIT
AGRICOLE**



Supports visuels - Annexes



AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ

**RÉSULTATS
DU 1^{er} TRIMESTRE 2020**
Annexes

CRÉDIT AGRICOLE S.A. 1 RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020 GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

AVERTISSEMENT

- L'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le premier trimestre 2020 est constituée de cette présentation, des annexes à cette présentation et du communiqué de presse attachés, disponibles sur le site <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>.
- Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1,d).
- Ces éléments sont issus de scénarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.
- Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.
- Les chiffres présentés au titre de la période de trois mois close au 31 mars 2020 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, et avec la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été audités.
- Note : Les périmètres de consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole n'ont pas changé de façon matérielle depuis l'enregistrement auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel 2019 de Crédit Agricole S.A. et de l'amendement A.01 de ce Document d'enregistrement universel 2019 comprenant les informations réglementées pour le Groupe Crédit Agricole.
- La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.
- Depuis le 30 septembre 2019, KAS Bank a été intégrée dans le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole en tant que filiale de CACEIS. SoYou a également été intégrée au périmètre de consolidation en tant qu'entreprise co-détenue par Crédit Agricole Consumer Finance et Bankia. Les données historiques n'ont pas fait l'objet d'un proforma.
- Depuis le 23 décembre 2019, Caceis et Santander Securities Services (S3) ont rapproché leurs activités. A compter de cette date, Crédit Agricole S.A. et Santander détiennent respectivement 69,5 % et 30,5 % du capital de Caceis.

NOTE

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole comprend : les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales. Il s'agit du périmètre qui a été privilégié par les autorités compétentes notamment lors des exercices de Stress tests (2016 et 2018) pour apprécier la situation du Groupe.

Crédit Agricole S.A. est l'entité cotée, qui détient notamment les filiales mères (Gestion de l'épargne et Assurances, Banque de proximité en France et à l'international, Services financiers spécialisés, ainsi que Grandes clientèles)

ANNEXES

Sommaire des annexes

- Pôle métiers – Indicateurs d'activité et résultatsp.4
- Contribution des Pôles métiers au résultats – Crédit Agricole S.A.p.32
- Caisses régionales – Indicateurs d'activité et résultatsp.34
- Contribution des Pôles métiers au résultats – Groupe Crédit Agricolep.36
- Indicateurs de risquesp.41
- Structure financièrep.44
- Bilanp.46
- Notations de crédits.....p.49
- Risques juridiquesp.50

ANNEXES

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Indicateurs d'activité – pôle GEA

En Mds€	Mars 18	Juin 18	Sept. 18	Déc. 18	Mars 19	Juin 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Δ Mars/Mars
Gestion d'actifs – Amundi	1 452,4	1 466,4	1 475,2	1 425,1	1 476,5	1 486,8	1 562,9	1 653,4	1 527,5	+3,5%
Epargne/retraite	280,3	282,6	285,6	285,2	292,3	297,3	301,3	304,2	298,6	+2,2%
Gestion de fortune	162,3	171,8	173,6	168,9	177,0	180,0	184,2	183,4	171,8	(3,0%)
Encours gérés - Total	1 895,0	1 920,8	1 934,5	1 879,2	1 945,8	1 964,1	2 048,4	2 141,0	1 997,8	+2,7%
Encours gérés hors double compte	1 602,7	1 626,9	1 640,4	1 587,4	1 641,9	1 652,6	1 727,8	1 794,7	1 820,5	+10,9%

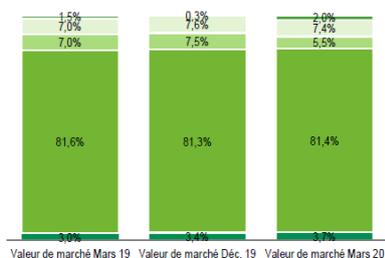
En Mds€	Mars 18	Juin 18	Sept. 18	Déc. 18	Mars 19	Juin 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Δ Mars/Mars
LCL Banque privée	44,2	45,2	46,1	46,1	48,4	49,6	50,6	51,3	49,4	+2,0%
CA Indosuez Wealth Management	118,1	126,6	127,4	122,8	128,6	130,4	133,6	132,1	122,4	(4,8%)
<i>dont France</i>	31,2	31,8	32,1	30,6	31,9	32,7	32,9	33,3	30,8	(3,5%)
<i>dont International</i>	86,9	94,8	95,3	92,2	96,7	97,6	100,7	98,9	91,6	(5,3%)
Total	162,3	171,8	173,6	168,9	177,0	180,0	184,2	183,4	171,8	(3,0%)

ANNEXES

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Indicateurs d'activité – pôle GEA - Assurances

en mds €	Mars 18	Juin 18	Sept. 18	Déc. 18	Mars 19	Juin 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Δ Mar./Mar.
en UC	60,2	61,2	61,8	59,9	63,7	65,9	67,4	69,3	63,9	+0,3%
en Euros	220,1	221,4	223,8	225,3	228,6	231,4	234,0	234,8	234,6	+2,7%
Total	280,3	282,6	285,6	285,2	292,3	297,3	301,4	304,2	298,6	+2,2%
Taux d'UC	21,5%	21,7%	21,7%	21,0%	21,8%	22,2%	22,4%	22,8%	21,4%	(0,4pp)



- Placements court terme
- Immobilier (immeubles, actions immo, parts de SCI)
- Autres actions nettes de couverture
- Produits de taux (obligations, etc.)
- Autres (private equity, obligations convertibles, etc.)



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

5 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

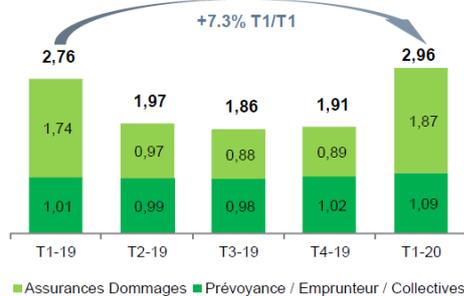
GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

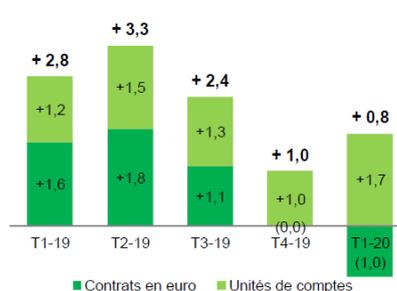
CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Indicateurs d'activité – pôle GEA - Assurances

Chiffres d'affaires protection des biens et des personnes (Md€)



Collecte nette Epargne/Retraite (Md€)



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

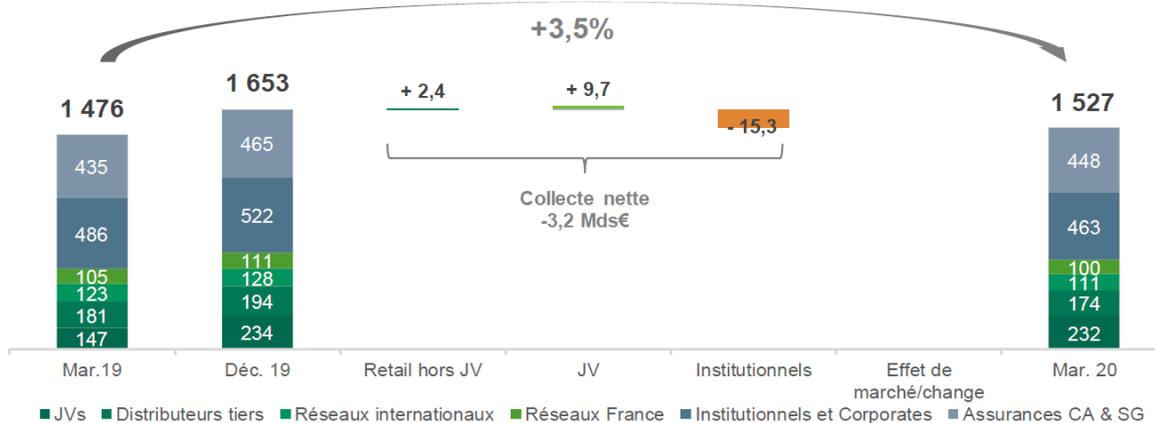
6 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

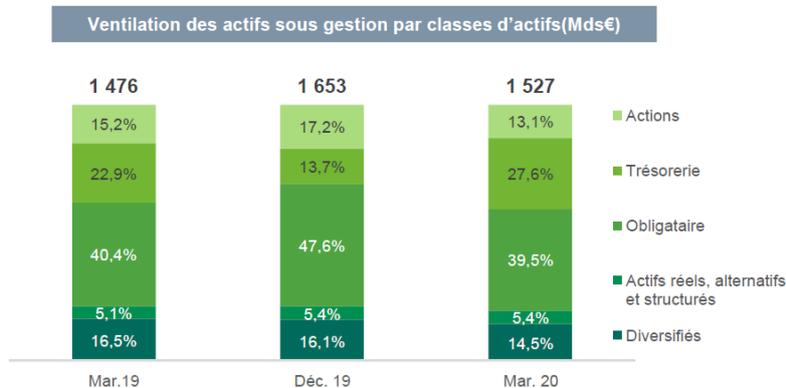
Indicateurs d'activité – pôle GEA - Amundi



ANNEXES

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Indicateurs d'activité – pôle GEA - Amundi



ANNEXES

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Résultats – pôle GEA

Assurances - Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents, T1-20

En m€	T1-20 publié	T1-19 publié	Δ T1/T1 publié	T1-20 sous-jacent	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	511	629	(18,7%)	511	629	(18,7%)
Charges d'exploitation	(286)	(232)	+23,1%	(247)	(232)	+6,5%
Résultat avant impôt	218	397	(45,0%)	257	397	(35,3%)
Impôt	(52)	(112)	(53,4%)	(52)	(112)	(53,4%)
Résultat net part du Groupe	165	284	(41,8%)	204	284	(28,3%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	56,0%	37,0%	+19,0 pp	48,4%	37,0%	+11,5 pp

Gestion d'actifs - Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents, T1-20

En m€	T1-20 publié	T1-19 publié	Δ T1/T1 publié	T1-20 sous-jacent	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	594	638	(7,0%)	594	638	(7,0%)
Charges d'exploitation hors FRU	(334)	(341)	(1,9%)	(334)	(341)	(1,9%)
FRU	(4)	(2)	x 2,2	(4)	(2)	x 2,2
Résultat brut d'exploitation	256	296	(13,5%)	256	296	(13,5%)
Coût du risque	(13)	5	ns	(13)	5	ns
Sociétés mises en équivalence	14	13	+9,1%	14	13	+9,1%
Impôt	(89)	(86)	(20,4%)	(69)	(86)	(20,4%)
Résultat net	188	227	(17,3%)	188	227	(17,3%)
Intérêts minoritaires	(61)	(73)	(16,7%)	(61)	(73)	(16,7%)
Résultat net part du Groupe	127	154	(17,6%)	127	154	(17,6%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	56,3%	53,4%	+2,9 pp	56,3%	53,4%	+2,9 pp

ANNEXES

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Résultats – pôle GEA

Gestion de fortune - Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents, T1-20

En m€	T1-20 publié	T1-19 publié	Δ T1/T1 publié	T1-20 sous-jacent	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	215	202	+6,4%	215	202	+6,4%
Charges d'exploitation hors FRU	(185)	(179)	+3,2%	(185)	(179)	+3,2%
FRU	(4)	(3)	+16,2%	(4)	(3)	+16,2%
Résultat brut d'exploitation	26	19	+34,3%	26	19	+34,3%
Coût du risque	1	(2)	ns	1	(2)	ns
Résultat avant impôt	30	18	+71,9%	30	18	+71,9%
Impôt	(1)	(1)	+57,4%	(1)	(1)	+57,4%
Résultat net	29	17	+72,8%	29	17	+72,8%
Résultat net part du Groupe	25	14	+81,9%	25	14	+81,9%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	86,3%	88,9%	-2,6 pp	86,3%	88,9%	-2,6 pp

ANNEXES

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Résultats – pôle GEA – Passage publié / sous-jacent

Gestion d'épargne & assurance (GEA) - Passage du publié au sous-jacent, T1-20 vs. T1-19

En m€	T1-20 publié	Eléments spécifiques	T1-20 sous-jacent	T1-19 publié	Eléments spécifiques	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 publié	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 320	-	1 320	1 469	-	1 469	(10,2%)	(10,2%)
Charges d'exploitation hors FRU	(806)	(38)	(767)	(753)	-	(753)	+7,0%	+1,9%
FRU	(7)	-	(7)	(5)	-	(5)	+52,3%	+52,3%
Résultat brut d'exploitation	507	(38)	545	711	-	711	(28,8%)	(23,4%)
Coût du risque	(19)	-	(19)	4	-	4	ns	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	4	-	4	0	-	0	x1140,5	x1140,5
Résultat avant impôt	505	(38)	544	728	-	728	(30,6%)	(25,3%)
Impôt	(122)	-	(122)	(199)	-	(199)	(38,6%)	(38,6%)
Résultat net part du Groupe	318	(38)	356	453	-	453	(29,8%)	(21,3%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	61,1%		58,1%	51,2%		51,2%	+9,8 pp	+6,9 pp

ANNEXES

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Indicateurs d'activité – pôle Banque de Proximité en France

Banque de proximité en France (LCL) - Encours de collecte

Encours de collecte (Mds€)*	Mars18	Jun 18	Sept. 18	Déc. 18	Mars19	Jun 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars20	Δ Mars/Mars
Titres	9.7	9.9	9.9	8.7	10.1	10.2	10.1	10.5	9.0	-11.3%
OPCVM	9.5	9.4	9.2	9.0	8.7	8.5	8.5	8.5	7.2	-16.9%
Assurance-vie	60.6	61.2	61.1	60.1	61.5	62.7	63.1	63.4	61.6	0.2%
Collecte Hors bilan	79.8	80.5	80.2	77.8	80.3	81.4	81.8	82.4	77.8	-3.1%
Dépôts à vue	43.2	45.5	47.2	48.6	48.3	51.2	52.3	54.2	55.5	15.1%
Epargne logement	9.6	9.6	9.6	9.6	9.8	9.8	9.8	9.8	10.0	1.8%
Obligations	3.5	3.5	4.0	4.3	4.5	4.1	4.5	4.6	4.5	0.0%
Livrets*	37.8	37.2	37.4	39.4	40.7	40.9	42.0	42.5	42.5	4.4%
CAT, PEP	11.8	11.8	11.9	12.2	11.9	12.2	12.5	12.9	12.2	2.5%
Collecte Bilan	106.0	107.7	110.1	114.1	115.2	118.1	121.2	124.0	124.8	8.3%
TOTAL	185.8	188.2	190.3	191.9	195.5	199.5	202.9	206.4	202.6	3.6%

Livrets*, dont (Mds€)

	Mars18	Jun 18	Sept. 18	Déc. 18	Mars19	Jun 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars20	Δ Mars/Mars
Livret A	8.7	8.9	9.0	9.1	9.5	9.8	9.9	9.9	10.2	7.0%
LEP	1.1	0.9	0.9	1.0	1.0	0.9	1.0	1.0	1.0	1.5%
LDD	7.9	8.0	8.0	7.9	8.2	8.2	8.2	8.2	8.4	2.3%

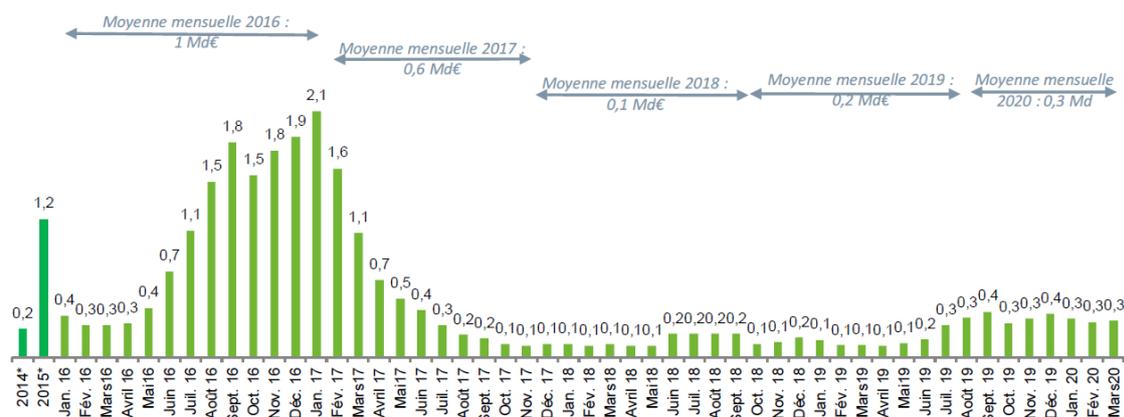
* Y compris épargne liquide entreprise

Banque de proximité en France (LCL) - Encours de crédit

Encours de crédit (Mds€)	Mars18	Jun 18	Sept. 18	Déc. 18	Mars19	Jun 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars20	Δ Mars/Mars
Entreprises	20.8	21.6	22.5	23.2	23.5	24.1	24.5	23.9	24.5	4.4%
Professionnels	12.9	13.2	13.5	13.8	14.2	14.6	15.0	15.4	15.8	11.5%
Consommation	7.1	7.2	7.3	7.6	7.4	7.6	7.8	8.1	7.7	4.3%
Habitat	71.0	71.9	73.8	75.4	76.9	78.3	80.4	82.4	83.4	8.5%
TOTAL	111.8	113.8	117.0	120.0	122.0	124.6	127.8	129.8	131.5	7.8%

Indicateurs d'activité – pôle Banque de Proximité en France

Encours renégociés mensuels (Md€)



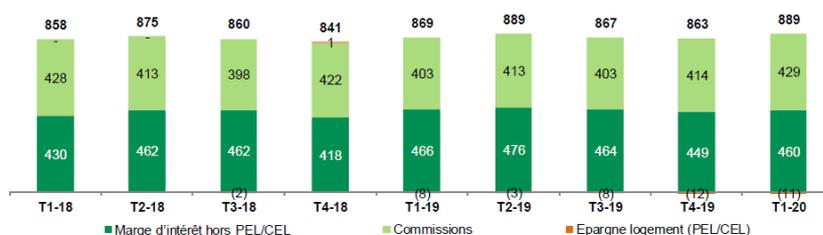
Résultats – pôle BPF

Banque de proximité en France (LCL) - Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents, T1-20

En m€	T1-20 publié	T1-19 publié	Δ T1/T1 publié	T1-20 sous-jacent	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	877	861	+1,9%	889	869	+2,2%
Charges d'exploitation hors FRU	(585)	(593)	(1,4%)	(585)	(593)	(1,4%)
FRU	(35)	(30)	+13,9%	(35)	(30)	+13,9%
Résultat brut d'exploitation	258	238	+8,4%	269	246	+9,4%
Coût du risque	(101)	(44)	x 2,3	(101)	(44)	x 2,3
Gains ou pertes sur autres actifs	0	1	(76,3%)	0	1	(76,3%)
Résultat avant impôt	157	194	(19,1%)	168	202	(16,7%)
Impôt	(56)	(69)	(18,5%)	(60)	(72)	(16,7%)
Résultat net	101	125	(19,4%)	108	130	(16,8%)
Résultat net part du Groupe	96	119	(19,4%)	103	124	(16,8%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	66,7%	68,9%	-2,2 pp	65,8%	68,2%	-2,4 pp

Indicateurs d'activité – pôle Banque de Proximité en France

Produit net bancaire (m€)	T1-18	T2-18	T3-18	T4-18	T1-19	T2-19	T3-19	T4-19	T1-20	Δ T1/T1	Δ T1/T4
Marge d'intérêt	430	462	460	419	458	473	456	437	448	(2.0%)	+2.5%
Épargne logement (PEL/CEL)	-	-	(2)	1	(8)	(3)	(8)	(12)	(11)	+37.2%	(5.3%)
Marge d'intérêt hors PEL/CEL	430	462	462	418	466	476	464	449	460	(1.3%)	+2.3%
Commissions	428	413	398	422	403	413	403	414	429	+6.3%	+3.6%
- Gestion mobilière	33	35	31	26	28	26	21	30	35	+24.8%	+17.4%
- Assurance	162	155	147	155	167	158	153	152	173	+3.9%	+14.1%
- Gestion de comptes services et moyens de paiement	233	223	220	241	208	228	228	232	220	+5.7%	(5.1%)
TOTAL	858	875	858	842	861	886	858	851	877	1.9%	3.0%
TOTAL HORS EL	858	875	860	841	869	889	867	863	889	+2.2%	+2.9%



Résultats – pôle BPF - Passage publié / sous-jacent

Banque de proximité en France (LCL) - Passage du publié au sous-jacent, T1-20 vs. T1-19

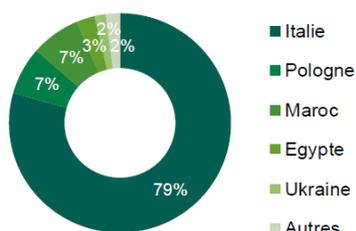
En m€	T1-20 publié	Éléments spécifiques	T1-20 sous-jacent	T1-19 publié	Éléments spécifiques	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 publié	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	877	(11)	889	861	(8)	869	+1,9%	+2,2%
Charges d'exploitation hors FRU	(585)	-	(585)	(593)	-	(593)	(1,4%)	(1,4%)
FRU	(35)	-	(35)	(30)	-	(30)	+13,9%	+13,9%
Résultat brut d'exploitation	258	(11)	269	238	(8)	246	+8,4%	+9,4%
Coût du risque	(101)	-	(101)	(44)	-	(44)	x 2,3	x 2,3
Gains ou pertes sur autres actifs	0	-	0	1	-	1	(76,3%)	(76,3%)
Résultat avant impôt	157	(11)	168	194	(8)	202	(19,1%)	(16,7%)
Impôt	(56)	4	(60)	(69)	3	(72)	(18,5%)	(16,7%)
Résultat net part du Groupe	96	(7)	103	119	(5)	124	(19,4%)	(16,8%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	66,7%		65,8%	68,9%		68,2%	-2,2 pp	-2,4 pp

ANNEXES

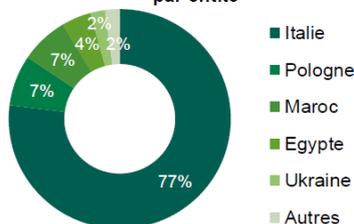
Indicateurs d'activité – pôle BPI

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

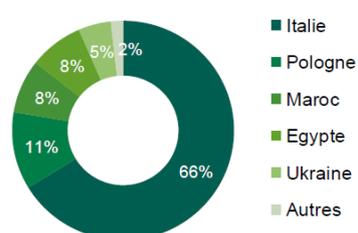
Encours de crédit T1-20 par entité



Encours de collecte bilan T1-20 par entité



PNB T1-20 par entité



ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle BPI

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

CA Italie (mds€)	Mars 18**	Jun 18**	Sept 18**	Déc 18**	Mars 19**	Jun 19**	Sept. 19**	Déc. 19**	Mars 20**	Δ Mar./Mar.
Total encours de crédits	43.1	42.9	42.1	42.2	42.5	43.0	43.4	43.3	44.2	+4.0%
dont crédits aux particuliers	22.9	22.1	20.0	20.3	20.5	20.8	21.1	21.3	21.4	+4.6%
dont crédits aux professionnels	6.7	7.0	8.0	7.9	7.5	7.5	7.5	7.5	7.4	(2.0%)
dont crédits aux entreprises, y compris PME	11.4	11.7	12.0	11.9	12.4	12.6	12.7	12.4	13.3	+7.2%
Total encours de collecte bilan	42.1	42.2	40.9	40.6	39.8	40.6	40.9	41.2	41.8	+5.2%
Total encours de collecte hors bilan**	33.6	33.9	34.3	33.7	34.5	35.2	35.8	36.7	34.9	+1.2%
Total collecte	75.7	76.1	75.3	74.3	74.3	75.7	76.7	77.9	76.8	+3.3%

* y compris intégration de Calit pour 1,9 Md€

** pro forma du reclassement au T3-16 de dépôts de cl

** hors titres en conservation

Autres BPI (mds€)	Mars 18	Jun 18	Sept 18	Déc 18	Mars 19	Jun 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Δ Mar./Mar.
Total encours de crédits	9.9	10.2	10.7	10.714	11.0	11.5	11.8	11.9	11.5	+3.9%
dont Crédits aux particuliers	5.2	5.2	5.3	5.4	5.7	5.6	5.8	5.9	5.6	(2.1%)
dont Crédits aux professionnels et PME	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	1.1	1.1	1.1	1.1	+14.5%
dont Crédits aux grandes entreprises	4.0	4.2	4.3	4.4	4.2	4.7	5.0	4.9	4.7	+11.1%
Total encours de collecte bilan	10.5	10.9	11.4	11.6	11.8	12.2	12.7	12.8	12.5	+5.8%
Total encours de collecte hors bilan	1.5	1.5	1.6	1.7	1.8	2.1	2.1	2.2	2.1	+17.3%
Total collecte	12.0	12.5	13.0	13.3	13.6	14.3	14.8	15.0	14.6	+7.3%

ANNEXES

Résultats – pôle BPI

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Banque de proximité en Italie (BPI Italie) - Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents, T1-20

En m€	T1-20 publié	T1-19 publié	Δ T1/T1 publié	T1-20 sous-jacent	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	444	452	(1,8%)	444	452	(1,8%)
Charges d'exploitation hors FRU	(279)	(284)	(1,9%)	(279)	(284)	(1,9%)
FRU	(16)	(15)	+4,6%	(16)	(15)	+4,6%
Résultat brut d'exploitation	150	153	(2,2%)	150	153	(2,2%)
Coût du risque	(82)	(67)	+23,5%	(82)	(67)	+23,5%
Résultat avant impôt	68	86	(20,6%)	68	86	(20,6%)
Impôt	(21)	(28)	(24,4%)	(21)	(28)	(24,4%)
Résultat net	48	59	(18,8%)	48	59	(18,8%)
Intérêts minoritaires	(13)	(16)	(17,4%)	(13)	(16)	(17,4%)
Résultat net part du Groupe	34	43	(19,4%)	34	43	(19,4%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	62,7%	62,8%	-0,1 pp	62,7%	62,8%	-0,1 pp

Banque de proximité à l'international hors Italie (BPI Autres) - Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents, T1-20

En m€	T1-20 publié	T1-19 publié	Δ T1/T1 publié	T1-20 sous-jacent	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	226	224	+0,8%	226	224	+0,8%
Charges d'exploitation	(151)	(136)	+10,8%	(143)	(136)	+5,0%
Résultat brut d'exploitation	75	88	(14,5%)	83	88	(5,6%)
Coût du risque	(33)	(22)	+51,3%	(33)	(22)	+51,3%
Gains ou pertes sur autres actifs	(0)	0	ns	(0)	0	ns
Résultat avant impôt	42	66	(36,3%)	50	66	(24,5%)
Impôt	(16)	(17)	(3,5%)	(19)	(17)	+14,2%
Résultat net	26	50	(48,0%)	31	50	(38,1%)
Intérêts minoritaires	(8)	(13)	(36,4%)	(9)	(13)	(28,4%)
Résultat net part du Groupe	18	37	(52,2%)	21	37	(41,6%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	66,7%	60,7%	+6,0 pp	63,2%	60,7%	+2,5 pp

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

19 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

Résultats – pôle BPI – Passage publié / sous-jacent

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Banque de proximité à l'international (BPI) - Passage du publié au sous-jacent, T1-20 vs. T1-19

En m€	T1-20 publié	Éléments spécifiques	T1-20 sous-jacent	T1-19 publié	Éléments spécifiques	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 publié	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	670	-	670	677	-	677	(0,9%)	(0,9%)
Charges d'exploitation hors FRU	(430)	(8)	(422)	(420)	-	(420)	+2,2%	+0,3%
FRU	(16)	-	(16)	(15)	-	(15)	+4,6%	+4,6%
Résultat brut d'exploitation	225	(8)	233	241	-	241	(6,7%)	(3,4%)
Coût du risque	(115)	-	(115)	(89)	-	(89)	+30,3%	+30,3%
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	1	-	1	0	-	0	x 17,4	x 17,4
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	111	(8)	119	153	-	153	(27,5%)	(22,3%)
Impôt	(37)	3	(40)	(44)	-	(44)	(16,5%)	(9,9%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	(0)	-	(0)	-	-	-	ns	ns
Résultat net	74	(5)	79	109	-	109	(32,3%)	(27,7%)
Intérêts minoritaires	(22)	1	(23)	(29)	-	(29)	(26,0%)	(22,4%)
Résultat net part du Groupe	52	(4)	56	79	-	79	(34,6%)	(29,6%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	64,1%		62,9%	62,1%		62,1%	+1,9 pp	+0,8 pp

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

20 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle SFS

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ENCOURS CACF

Crédit à la consommation - encours bruts gérés

(en Md€)	Mars 18	Jun 18	Sept. 18	Déc. 18	Mars 19	Jun 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Δ Mar./Mar.
Encours consolidés	32,9	33,1	33,2	33,6	33,7	34,2	34,4	34,8	34,8	3,3%
Partenariats automobiles	29,5	30,7	30,8	32,5	33,2	33,3	32,9	33,2	32,8	-1,3%
Groupe Crédit Agricole	17,3	17,9	18,3	18,7	18,8	19,3	19,5	20,1	20,1	6,6%
Autres	3,5	3,6	3,7	3,7	3,7	3,7	3,8	3,8	3,7	0,1%
Total	83,2	85,3	85,9	88,4	89,5	90,5	90,6	92,0	91,4	2,1%
<i>dont Agos Ducato total géré</i>	<i>13,9</i>	<i>13,9</i>	<i>13,8</i>	<i>13,9</i>	<i>13,9</i>	<i>14,4</i>	<i>14,4</i>	<i>14,6</i>	<i>14,6</i>	<i>5,0%</i>

ENCOURS CAL&F

Crédit Agricole Leasing & Factoring - Encours de crédit-bail et C.A. factoré

(en Md€)	Mars 18	Jun 18	Sept. 18	Déc. 18	Mars 19	Jun 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Δ Mar./Mar.
Encours Crédit-bail	14,3	14,3	14,3	14,6	14,7	14,8	14,7	15,1	15,1	2,6%
<i>dont France</i>	<i>11,8</i>	<i>11,8</i>	<i>11,8</i>	<i>11,9</i>	<i>11,9</i>	<i>11,9</i>	<i>11,9</i>	<i>12,1</i>	<i>12,3</i>	<i>2,7%</i>
Chiffre d'affaires factoré	18,4	19,6	18,0	20,5	18,9	20,6	18,7	20,6	19,2	1,7%
<i>dont France</i>	<i>11,9</i>	<i>12,9</i>	<i>11,6</i>	<i>13,5</i>	<i>12,2</i>	<i>13,7</i>	<i>12,4</i>	<i>14,0</i>	<i>12,4</i>	<i>1,9%</i>

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

21 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

Résultats – pôle SFS

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Crédit à la consommation (CACF) - Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents, T1-20

En m€	T1-20 publié	T1-19 publié	Δ T1/T1 publié	T1-20 sous-jacent	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	518	541	(4,2%)	518	541	(4,2%)
Charges d'exploitation hors FRU	(277)	(268)	+3,4%	(277)	(268)	+3,4%
FRU	(11)	(10)	+10,9%	(11)	(10)	+10,9%
Résultat brut d'exploitation	230	263	(12,5%)	230	263	(12,5%)
Coût du risque	(164)	(96)	+70,3%	(164)	(96)	+70,3%
Coût du risque juridique	-	-	ns	-	-	ns
Sociétés mises en équivalence	72	78	(8,1%)	72	78	(8,1%)
Résultat avant impôt	138	245	(43,5%)	138	245	(43,5%)
Impôt	(22)	(50)	(56,1%)	(22)	(50)	(56,1%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	-	ns	-	-	ns
Résultat net	116	195	(40,3%)	116	195	(40,3%)
Intérêts minoritaires	(19)	(33)	(40,8%)	(19)	(33)	(40,8%)
Résultat net part du Groupe	97	162	(40,2%)	97	162	(40,2%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	53,4%	49,5%	+3,9 pp	53,4%	49,5%	+3,9 pp

Crédit-bail & affacturage (CAL&F) - Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents, T1-20

En m€	T1-20 publié	T1-19 publié	Δ T1/T1 publié	T1-20 sous-jacent	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	129	140	(8,0%)	129	140	(8,0%)
Charges d'exploitation hors FRU	(75)	(74)	+1,0%	(75)	(74)	+1,0%
FRU	(8)	(8)	+4,0%	(8)	(8)	+4,0%
Résultat brut d'exploitation	45	57	(21,3%)	45	57	(21,3%)
Coût du risque	(26)	(11)	x 2,3	(26)	(11)	x 2,3
Coût du risque juridique	-	-	ns	-	-	ns
Résultat avant impôt	19	46	(58,6%)	19	46	(58,6%)
Impôt	(7)	(14)	(49,6%)	(7)	(14)	(49,6%)
Résultat net	12	32	(62,6%)	12	32	(62,6%)
Intérêts minoritaires	0	0	(76,1%)	0	0	(76,1%)
Résultat net part du Groupe	12	32	(62,6%)	12	32	(62,6%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	58,4%	53,3%	+5,2 pp	58,4%	53,3%	+5,2 pp

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

22 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

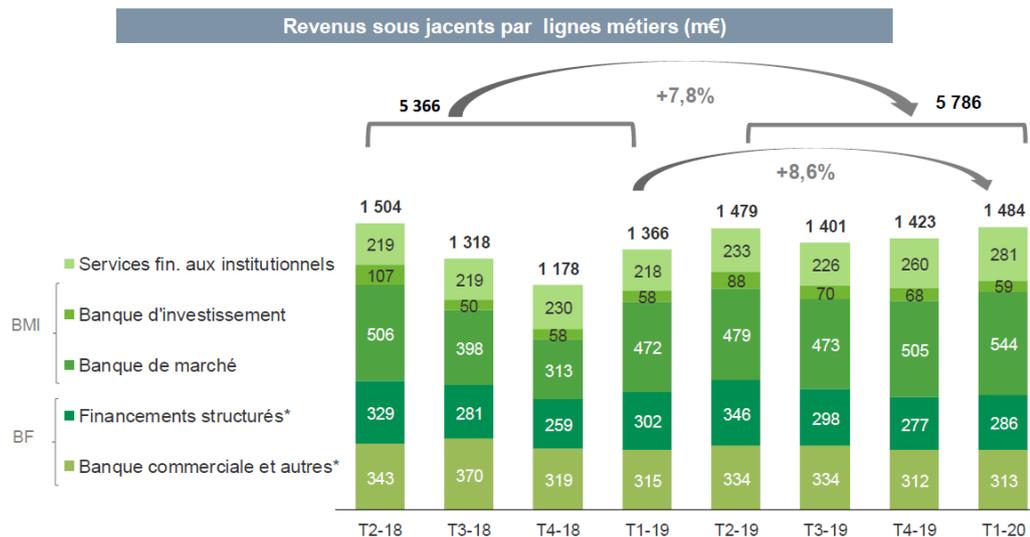
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Résultats – pôle SFS – Passage publié / sous-jacent

Services financiers spécialisés (SFS) - Passage du publié au sous-jacent, T1-20 vs. T1-19

En m€	T1-20 publié	Eléments spécifiques	T1-20 sous-jacent	T1-19 publié	Eléments spécifiques	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 publié	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	647	-	647	681	-	681	(5,0%)	(5,0%)
Charges d'exploitation hors FRU	(352)	-	(352)	(342)	-	(342)	+2,9%	+2,9%
FRU	(20)	-	(20)	(18)	-	(18)	+7,9%	+7,9%
Résultat brut d'exploitation	275	-	275	320	-	320	(14,1%)	(14,1%)
Coût du risque	(190)	-	(190)	(107)	-	(107)	+76,9%	+76,9%
Sociétés mises en équivalence	72	-	72	78	-	78	(8,1%)	(8,1%)
Résultat avant impôt	157	-	157	291	-	291	(45,9%)	(45,9%)
Impôt	(29)	-	(29)	(64)	-	(64)	(54,6%)	(54,6%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat net	128	-	128	227	-	227	(43,5%)	(43,5%)
Intérêts minoritaires	(19)	-	(19)	(33)	-	(33)	(40,7%)	(40,7%)
Résultat net part du Groupe	109	-	109	194	-	194	(44,0%)	(44,0%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	54,4%		54,4%	50,2%		50,2%	+4,2 pp	+4,2 pp

Indicateurs d'activité – pôle GC



ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle GC

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

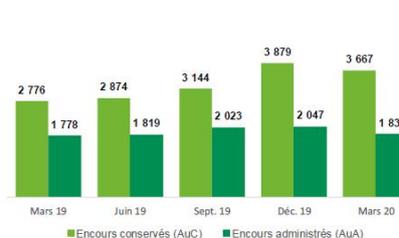
Banque de financement et d'investissement



Ranking CACIB

- #1 – Arrangeur de prêts syndiqués – France
- #4 – Financements de projet – EMEA
- #1 – Émissions d'obligations en EUR et en USD – France
- #1 – Green bonds – toutes devises - arrangeur

Encours CACEIS (Mds€)



ANNEXES

Résultats – pôle GC

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Banque de financement & d'investissement (BFI) - Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents, T1-20

En m€	T1-20 publié	T1-19 publié	Δ T1/T1 publié	T1-20 sous-jacent	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 306	1 121	+16,5%	1 202	1 148	+4,8%
Charges d'exploitation hors FRU	(668)	(649)	+2,9%	(668)	(649)	+2,9%
FRU	(178)	(169)	+5,3%	(178)	(169)	+5,3%
Résultat brut d'exploitation	459	302	+52,1%	355	329	+8,1%
Coût du risque	(157)	15	ns	(157)	15	ns
Sociétés mises en équivalence	(0)	(0)	+77,1%	(0)	(0)	+77,1%
Résultat avant impôt	301	319	(5,4%)	198	346	(42,7%)
Impôt	(43)	(120)	(63,8%)	(9)	(127)	(92,9%)
Résultat net	258	199	+29,8%	189	219	(13,7%)
Intérêts minoritaires	(5)	(4)	+23,0%	(4)	(5)	(20,3%)
Résultat net part du Groupe	253	194	+30,0%	185	214	(13,5%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	51,2%	57,9%	-6,8 pp	55,6%	56,6%	-1,0 pp

ANNEXES

Résultats – pôle GC

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Banque de financement (BF) - Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents, T1-20

En m€	T1-20 publié	T1-19 publié	Δ T1/T1 publié	T1-20 sous-jacent	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	722	598	+20,7%	600	618	(2,9%)
Charges d'exploitation hors FRU	(266)	(250)	+6,3%	(266)	(250)	+6,3%
FRU	(56)	(44)	+25,2%	(56)	(44)	+25,2%
Résultat brut d'exploitation	401	304	+31,9%	278	323	(13,9%)
Coût du risque	(137)	6	ns	(137)	6	ns
Sociétés mises en équivalence	(0)	(0)	+77,1%	(0)	(0)	+77,1%
Résultat avant impôt	263	311	(15,4%)	140	330	(57,5%)
Impôt	(12)	(93)	(87,1%)	27	(98)	ns
Résultat net	251	217	+15,5%	168	231	(27,6%)
Intérêts minoritaires	(5)	(5)	+16,9%	(3)	(5)	(29,2%)
Résultat net part du Groupe	246	213	+15,5%	164	227	(27,6%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	36,8%	41,8%	-5,0 pp	44,3%	40,5%	+3,8 pp

Banque de marché & d'investissement (BM) - Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents, T1-20

En m€	T1-20 publié	T1-19 publié	Δ T1/T1 publié	T1-20 sous-jacent	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	584	522	+11,8%	603	530	+13,7%
Charges d'exploitation hors FRU	(403)	(399)	+0,9%	(403)	(399)	+0,9%
FRU	(123)	(125)	(1,7%)	(123)	(125)	(1,7%)
Résultat brut d'exploitation	58	(2)	ns	77	6	x 13,6
Coût du risque	(20)	8	ns	(20)	8	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	0	2	(99,6%)	0	2	(99,6%)
Résultat avant impôt	39	8	x 4,8	58	16	x 3,6
Impôt	(31)	(26)	+18,5%	(36)	(28)	+27,4%
Résultat net	7	(18)	ns	21	(13)	ns
Intérêts minoritaires	(0)	0	ns	(0)	0	ns
Résultat net part du Groupe	7	(18)	ns	21	(13)	ns
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	69,0%	76,5%	-7,5 pp	66,8%	75,4%	-8,5 pp

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

27 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

Résultats – pôle GC

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Services financiers aux institutionnels - Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents, T1-20

En m€	T1-20 publié	T1-19 publié	Δ T1/T1 publié	T1-20 sous-jacent	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	281	218	+28,9%	281	218	+28,9%
Charges d'exploitation hors FRU	(216)	(170)	+27,2%	(212)	(170)	+24,9%
FRU	(21)	(16)	+31,5%	(21)	(16)	+31,5%
Résultat brut d'exploitation	44	32	+36,6%	48	32	+48,6%
Coût du risque	(3)	(5)	(47,9%)	(3)	(5)	(47,9%)
Résultat avant impôt	43	27	+58,7%	47	27	+72,9%
Impôt	(12)	(10)	+29,3%	(13)	(10)	+40,5%
Résultat net	31	18	+74,3%	34	18	+90,1%
Résultat net part du Groupe	21	18	+16,0%	23	18	+27,0%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	76,8%	77,8%	-1,0 pp	75,4%	77,8%	-2,4 pp

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

28 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Résultats – pôle GC – Passage publié / sous-jacent

Grandes clientèles (GC) - Passage du publié au sous-jacent, T1-20 vs. T1-19

En m€	T1-20 publié	Eléments spécifiques	T1-20 sous-jacent	T1-19 publié	Eléments spécifiques	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 publié	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 587	104	1 484	1 339	(27)	1 366	+18,5%	+8,6%
Charges d'exploitation hors FRU	(884)	(4)	(880)	(819)	-	(819)	+8,0%	+7,5%
FRU	(200)	-	(200)	(186)	-	(186)	+7,6%	+7,6%
Résultat brut d'exploitation	503	100	403	334	(27)	361	+50,6%	+11,7%
Coût du risque	(160)	-	(160)	10	-	10	ns	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	(0)	-	(0)	3	-	3	ns	ns
Résultat avant impôt	345	100	245	346	(27)	373	(0,3%)	(34,3%)
Impôt	(56)	(33)	(22)	(129)	7	(136)	(57,0%)	(83,5%)
Résultat net	289	66	223	217	(20)	237	+33,5%	(5,9%)
Intérêts minoritaires	(16)	(1)	(15)	(4)	0	(5)	x 3,6	x 3,1
Résultat net part du Groupe	273	66	208	212	(20)	232	+28,8%	(10,4%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	55,7%		59,4%	61,2%		60,0%	-5,5 pp	-0,6 pp

ANNEXES

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Résultats – pôle AHM

Activités hors métiers (AHM) - Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents, T1-20

En m€	T1-20 publié	T1-19 publié	Δ T1/T1 publié	T1-20 sous-jacent	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	99	(171)	ns	128	(159)	ns
Charges d'exploitation hors FRU	(198)	(177)	+12,1%	(188)	(177)	+6,5%
FRU	(83)	(78)	+7,2%	(83)	(78)	+7,2%
Résultat brut d'exploitation	(182)	(425)	(57,2%)	(143)	(413)	(65,4%)
Coût du risque	(36)	2	ns	(36)	2	ns
Sociétés mises en équivalence	3	(6)	ns	3	(6)	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	0	19	(99,1%)	0	19	(99,1%)
Résultat avant impôt	(216)	(410)	(47,4%)	(176)	(397)	(55,6%)
Impôt	39	111	(64,7%)	30	107	(72,1%)
Résultat net	(176)	(299)	(41,0%)	(147)	(291)	(49,8%)
Intérêts minoritaires	(34)	4	ns	(34)	4	ns
Résultat net part du Groupe	(210)	(295)	(28,7%)	(181)	(287)	(37,1%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	199,8%	-103,1%	+302,8 pp	146,4%	-111,3%	+257,7 pp

ANNEXES

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Résultats – pôle AHM – Passage publié / sous-jacent

Activités hors métiers (AHM) - Passage du publié au sous-jacent, T1-20 vs. T1-19

En m€	T1-20 publié	Eléments spécifiques	T1-20 sous-jacent	T1-19 publié	Eléments spécifiques	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 publié	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	99	(29)	128	(171)	(13)	(159)	ns	ns
Charges d'exploitation hors FRU	(198)	(10)	(188)	(177)	-	(177)	+12,1%	+6,5%
FRU	(83)	-	(83)	(78)	-	(78)	+7,2%	+7,2%
Résultat brut d'exploitation	(182)	(39)	(143)	(425)	(13)	(413)	(57,2%)	(65,4%)
Coût du risque	(36)	-	(36)	2	-	2	ns	ns
Sociétés mises en équivalence	3	-	3	(6)	-	(6)	ns	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	0	-	0	19	-	19	(99,1%)	(99,1%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	(216)	(39)	(176)	(410)	(13)	(397)	(47,4%)	(55,6%)
Impôt	39	9	30	111	4	107	(64,7%)	(72,1%)
Résultat net	(176)	(30)	(147)	(299)	(8)	(291)	(41,0%)	(49,6%)
Intérêts minoritaires	(34)	-	(34)	4	-	4	ns	ns
Résultat net part du Groupe	(210)	(30)	(181)	(295)	(8)	(287)	(28,7%)	(37,1%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	199,8%		146,4%	-103,1%		-111,3%	+302,8 pp	+257,7 pp

ANNEXES

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. - Contribution par pôle T1-20

En m€	T1-20 (sous-jacent)						Total
	GEA	BP (LCL)	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	1 320	889	670	647	1 484	128	5 137
Charges d'exploitation hors FRU	(767)	(585)	(422)	(352)	(880)	(188)	(3 194)
FRU	(7)	(35)	(16)	(20)	(200)	(83)	(360)
Résultat brut d'exploitation	545	269	233	275	403	(143)	1 583
Coût du risque	(19)	(101)	(115)	(190)	(160)	(36)	(621)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	14	-	-	72	2	3	90
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4	0	1	0	(0)	0	5
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	544	168	119	157	245	(176)	1 057
Impôts	(122)	(60)	(40)	(29)	(22)	30	(243)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(0)	-	-	-	(0)
Résultat net	422	108	79	128	223	(147)	813
Intérêts minoritaires	(65)	(5)	(23)	(19)	(15)	(34)	(162)
Résultat net part du Groupe	356	103	56	109	208	(181)	652

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. - Contribution par pôle T1-19

En m€	T1-19 (sous-jacent)						Total
	GEA	BP (LCL)	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	1 469	869	677	681	1 366	(159)	4 903
Charges d'exploitation hors FRU	(753)	(593)	(420)	(342)	(819)	(177)	(3 104)
FRU	(5)	(30)	(15)	(18)	(186)	(78)	(332)
Résultat brut d'exploitation	711	246	241	320	361	(413)	1 467
Coût du risque	4	(44)	(89)	(107)	10	2	(225)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	13	-	-	78	(0)	(6)	85
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	1	0	0	3	19	23
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	728	202	153	291	373	(397)	1 350
Impôts	(199)	(72)	(44)	(64)	(136)	107	(409)
Rés. net des activités abandonnées	(0)	-	-	-	-	-	(0)
Résultat net	530	130	109	227	237	(291)	941
Intérêts minoritaires	(77)	(6)	(29)	(33)	(5)	4	(146)
Résultat net part du Groupe	453	124	79	194	232	(287)	796

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Indicateurs d'activité – CR

Encours de collecte (Mds€)*	Mars 18	Juln 18	Sept. 18	Déc. 18	Mars 19	Juln 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Δ Mars/Mars
Titres	45,8	46,6	46,7	44,2	44,7	43,8	44,7	45,2	40,1	(10,3%)
OPCVM	26,8	26,6	25,7	23,7	25,3	25,7	25,6	25,9	22,8	(9,8%)
Assurance-vie	187,8	189,1	189,6	190,2	194,7	196,5	197,9	200,2	197,2	+1,3%
Collecte Hors bilan	260,4	262,3	262,0	258,0	264,7	266,1	268,2	271,3	260,1	(1,7%)
Dépôts à vue	135,6	142,4	144,4	148,8	149,7	155,6	159,0	165,6	172,4	+15,1%
Epargne logement	100,4	100,7	101,0	103,2	103,7	104,0	104,4	106,6	107,2	+3,4%
Livrets	125,6	126,9	128,8	131,0	133,9	135,7	137,8	139,8	142,8	+6,6%
Comptes et dépôts à terme	52,6	52,0	52,1	51,0	51,1	51,1	50,7	49,3	48,0	(6,0%)
Collecte Bilan	414,2	422,0	426,3	434,0	438,4	446,4	451,8	461,3	470,4	+7,3%
TOTAL	674,7	684,3	688,3	691,9	703,1	712,5	720,1	732,6	730,5	+3,9%

NB : Changement de méthode en mars 2019 : prise en compte des contrats d'assurance vie souscrits auprès de prestataires hors Groupe

Livrets, dont (Mds€)	Mars 18	Juln 18	Sept. 18	Déc. 18	Mars 19	Juln 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Δ Mars/Mars
Livret A	41,9	42,7	43,5	44,6	46,3	47,4	48,3	49,0	50,6	+9,3%
LEP	12,1	12,0	12,0	12,2	11,7	11,0	11,1	11,3	11,5	(1,9%)
LDD	30,9	31,0	31,1	31,5	31,9	32,2	32,4	32,6	33,2	+3,9%
Livrets sociétaires	8,8	9,0	9,2	9,3	9,5	9,6	9,8	9,9	9,9	+7,1%

* Y compris épargne liquide entreprise

Encours de crédit (Mds€)	Mars 18	Juln 18	Sept. 18	Déc. 18	Mars 19	Juln 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Δ Mars/Mars
Habitat	279,6	285,0	291,3	296,9	300,2	306,2	313,2	319,6	323,5	+7,8%
Consommation	18,7	19,2	19,5	20,1	21,7	20,6	20,8	21,6	21,0	(3,0%)
Entreprises	73,2	73,9	76,4	78,5	77,4	79,3	81,6	83,3	86,6	+11,9%
Professionnels	21,0	21,2	21,4	21,7	22,0	22,3	22,6	23,1	23,2	+5,5%
Agriculture	38,5	39,2	39,3	38,6	39,2	40,2	40,7	39,8	40,3	+2,7%
Collectivités locales	31,7	31,6	31,2	31,5	32,0	32,5	32,3	32,8	32,8	+2,6%
TOTAL	462,6	470,2	479,1	487,4	492,5	501,1	511,2	520,1	527,4	+7,1%

Indicateurs d'activité – CR

Caisses régionales – détail des commissions clientèle, du T1-18 au T1-20

m€	T1-18	T2-18	T3-18	T4-18	T1-19	T2-19	T3-19	T4-19	T1-20	Δ T1/T1
Services et autres opérations bancaires	209	203	184	206	210	200	201	205	213	+1,8%
Valeurs mobilières	75	73	64	64	63	61	58	67	76	+21,1%
Assurances	789	606	593	755	854	636	626	736	914	+7,0%
Gestion de comptes et moyens de paiement	520	548	534	530	519	535	536	530	523	+0,7%
Revenus nets des autres activités clientèle(1)	89	91	97	103	90	98	102	110	93	+3,6%
TOTAL⁽¹⁾	1 683	1 520	1 473	1 658	1 736	1 529	1 523	1 648	1 820	+4,8%

(1) Revenus générés par les filiales des Caisses régionales, notamment commissions de crédit-bail et de location simple

Caisses régionales - Evolution des encours de risque de crédit

En m€	Mars 19	Déc. 19	Mars 20
Encours bruts de créances clientèle	500 270	528 081	535 770
dont créances dépréciées	10 023	9 862	9 948
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	9 845	9 776	9 940
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	2,0%	1,9%	1,9%
Taux de couverture des créances dépréciées provisions collectives	(hors) 65,2%	64,6%	64,0%
Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives)	98,2%	99,1%	99,9%

Résultats – pôle Caisses Régionales

Caisses régionales - Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents, T1-20

En m€	T1-20 publié	T1-19 publié	Δ T1/T1 publié	T1-20 sous-jacent	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	3 160	3 411	(7,4%)	3 235	3 490	(7,3%)
Charges d'exploitation hors FRU	(2 263)	(2 192)	+3,2%	(2 253)	(2 192)	+2,8%
FRU	(94)	(90)	+4,3%	(94)	(90)	+4,3%
Résultat brut d'exploitation	803	1 129	(28,9%)	887	1 208	(26,5%)
Coût du risque	(307)	(56)	x 5,5	(307)	(56)	x 5,5
Résultat avant impôt	499	1 077	(53,6%)	584	1 155	(49,5%)
Impôt	(238)	(463)	(48,5%)	(262)	(490)	(46,5%)
Résultat net part du Groupe	260	614	(57,6%)	321	665	(51,7%)
Résultat net part du Groupe - Normes FR	522	699	(25,3%)	583	750	(22,3%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	71,6%	64,3%	+7,4 pp	69,7%	62,8%	+6,8 pp

ANNEXES

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Résultats – CR – Passage publié / sous-jacent

Caisses régionales - Passage du publié au sous-jacent, T1-20 vs. T1-19

En m€	T1-20 publié	Eléments spécifiques	T1-20 sous-jacent	T1-19 publié	Eléments spécifiques	T1-19 sous-jacent	Δ T1/T1 publié	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	3 160	(75)	3 235	3 411	(78)	3 490	(7,4%)	(7,3%)
Charges d'exploitation hors FRU	(2 263)	(10)	(2 253)	(2 192)	-	(2 192)	+3,2%	+2,8%
FRU	(94)	-	(94)	(90)	-	(90)	+4,3%	+4,3%
Résultat brut d'exploitation	803	(85)	887	1 129	(78)	1 208	(28,9%)	(26,5%)
Coût du risque de crédit	(307)	-	(307)	(56)	-	(56)	x 5,5	x 5,5
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Sociétés mises en équivalence	3	-	3	4	-	4	(22,5%)	(22,5%)
Gains ou pertes sur autres actifs	0	-	0	(0)	-	(0)	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	499	(85)	584	1 077	(78)	1 155	(53,6%)	(49,5%)
Impôt	(238)	24	(262)	(463)	27	(490)	(48,5%)	(46,5%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cess	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat net	261	(61)	322	614	(51)	666	(57,5%)	(51,7%)
Intérêts minoritaires	(1)	-	(1)	(0)	-	(0)	+71,2%	+71,2%
Résultat net part du Groupe	260	(61)	321	614	(51)	665	(57,6%)	(51,7%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	71,6%		69,7%	64,3%		62,8%	+7,4 pp	+6,8 pp

ANNEXES

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Groupe Crédit Agricole – Contribution par pôle T1-20

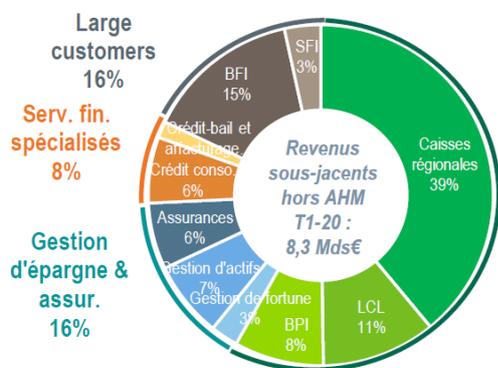
En m€	T1-20 (sous-jacent)							Total
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	3 235	889	1 334	696	647	1 485	93	8 378
Charges d'exploitation hors FRU	(2 253)	(585)	(767)	(442)	(352)	(880)	(198)	(5 478)
FRU	(94)	(35)	(7)	(16)	(20)	(200)	(83)	(454)
Résultat brut d'exploitation	887	269	559	238	275	405	(188)	2 445
Coût du risque	(307)	(101)	(19)	(117)	(190)	(160)	(37)	(930)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	3	-	14	-	72	2	-	91
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	4	1	0	(0)	0	5
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	584	168	558	122	157	247	(225)	1 612
Impôts	(262)	(60)	(126)	(41)	(29)	(23)	53	(487)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	(0)	-	-	-	(0)
Résultat net	322	108	432	81	128	224	(172)	1 124
Intérêts minoritaires	(1)	(0)	(62)	(19)	(19)	(11)	(30)	(142)
Résultat net part du Groupe	321	108	369	63	109	213	(202)	981

Groupe Crédit Agricole – Contribution par pôle T1-19

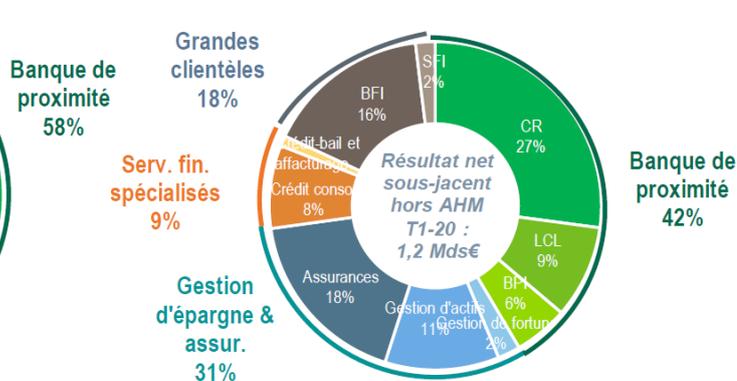
En m€	T1-19 (sous-jacent)							Total
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	3 490	869	1 461	702	681	1 365	(245)	8 323
Charges d'exploitation hors FRU	(2 192)	(593)	(753)	(439)	(342)	(819)	(139)	(5 277)
FRU	(90)	(30)	(5)	(15)	(18)	(186)	(78)	(422)
Résultat brut d'exploitation	1 208	246	703	248	320	360	(462)	2 623
Coût du risque	(56)	(44)	4	(88)	(107)	10	1	(281)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	4	-	13	-	78	(0)	-	95
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	1	0	0	0	3	7	10
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	1 155	202	720	160	291	372	(453)	2 448
Impôts	(490)	(72)	(197)	(46)	(64)	(136)	115	(889)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(0)	-	-	-	-	(0)
Résultat net	666	130	523	114	227	236	(338)	1 558
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(73)	(24)	(33)	0	7	(123)
Résultat net part du Groupe	665	130	450	90	194	236	(331)	1 435

Groupe Crédit Agricole

Revenus T1-20 sous-jacent par métier (hors AHM) (%)



RNPG T1-20 sous-jacent par métier (hors AHM) (%)



ANNEXES

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Indicateurs de risques – Evolution des encours de crédits

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Groupe Crédit Agricole - Evolution des encours de risque de crédit

En m€	Mars 19	Déc. 19	Mars 20
Encours bruts de créances clientèle	889 820	932 487	955 907
dont créances dépréciées	22 802	22 999	23 152
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	19 250	18 990	19 509
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	2,6%	2,47%	2,42%
Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives)	60,3%	59,0%	59,2%
Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives)	84,4%	82,6%	84,3%

Crédit Agricole S.A. - Evolution des encours de risque de crédit

En m€	Mars 19	Déc. 19	Mars 20
Encours bruts de créances clientèle	389 601	404 392	420 170
dont créances dépréciées	12 775	13 133	13 200
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	9 401	9 212	9 566
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	3,3%	3,2%	3,1%
Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives)	56,4%	54,8%	55,6%
Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives)	73,6%	70,1%	72,5%

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

41 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Indicateurs de risques – ventilation des expositions⁽¹⁾ par secteur et zone géographique

Par secteur d'activité	Mars 20	Mars 19
Clientèle de banque de détail	25,3%	27,2%
Services non marchands / secteur public / collectivités	23,5%	18,9%
Energie	6,9%	7,7%
Autres activités financières non bancaires	9,9%	10,0%
Banques	3,6%	3,3%
Immobilier	3,2%	3,7%
Aéronautique / aérospatial	2,2%	2,2%
Divers	3,3%	3,6%
Automobile	2,7%	2,8%
Industrie lourde	2,3%	2,5%
Distribution / Biens de consommation	1,8%	2,0%
BTP	1,8%	2,0%
Agriculture / Agroalimentaire	2,1%	2,3%
Maritime	1,7%	1,9%
Autres transports	1,4%	1,5%
Autres industries	1,9%	1,9%
Telecom	1,6%	1,6%
Santé / Pharmacie	1,1%	1,1%
Assurance	1,2%	1,4%
Tourisme / hôtels / restauration	0,9%	0,9%
Informatique / Technologie	1,6%	1,5%
Total	100,0%	100,0%

Par zone géographique	Mars 20	Mars 19
France (hors banque de détail)	35,3%	32,6%
France (banque de détail)	16,3%	16,3%
Europe de l'Ouest hors Italie	13,3%	12,8%
Italie	11,5%	12,6%
Amérique du Nord	7,6%	8,3%
Asie et Océanie hors Japon	5,2%	5,4%
Afrique et Moyen-Orient	3,8%	3,9%
Japon	3,6%	4,3%
Europe de l'Est	2,1%	2,4%
Amérique centrale et du Sud	1,3%	1,4%
Autre	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%

⁽¹⁾ Les engagements commerciaux sont calculés conformément aux exigences IFRS7 et couvrent les engagements de bilan et de hors-bilan.

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

42 | RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Indicateurs de risques – VaR

Crédit Agricole S.A. – exposition aux risques de marché					
En m€	VAR (99% -1 jour)				
	1er Janvier au 31 mars 2020				
	Minimum	Maximum	Moyenne	31 Mars	31/12/2019
Taux	6	14	8	14	6
Crédit	3	12	5	11	4
Change	1	4	3	4	3
Actions	1	3	2	2	1
Matières premières	0	0	0	0	0
VaR mutualisée de Crédit Agricole S.A.	7	23	11	22	9

La VaR (99%, 1 jour) du groupe Crédit Agricole S.A. est mesurée en prenant en compte les effets de diversification entre les différentes entités du groupe.
VaR (99% - 1 day) au 31/03/20 : €22m pour Crédit Agricole S.A.

Structure financière

Solvabilité de Crédit Agricole S.A. (en Mds d'euros)				
	Non-Phasé		Phasé	
	31/03/20	31/12/19	31/03/20	31/12/19
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)	62,6	62,9	62,6	62,9
(-) Prévission de distribution	(0,2)	(2,0)	(0,2)	(2,0)
(-) Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(5,1)	(5,1)	(5,1)	(5,1)
Intérêts minoritaires éligibles	4,4	4,4	4,4	4,4
(-) Filtrés prudentiels	(2,8)	(1,6)	(2,8)	(1,6)
<i>dont : Prudent valuation</i>	(1,1)	(0,9)	(1,1)	(0,9)
(-) Dédutions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(18,7)	(18,7)	(18,7)	(18,7)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(0,1)	(0,1)	(0,1)	(0,1)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)
Dépassement de franchises	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres éléments du CET1	(0,4)	(0,4)	(0,4)	(0,4)
TOTAL CET1	39,4	39,2	39,4	39,2
AT1	3,7	3,5	5,3	5,1
TOTAL TIER 1	43,1	42,7	44,8	44,3
Tier 2	13,2	12,1	13,4	12,2
TOTAL CAPITAL	56,4	54,8	58,2	56,5
EMPLOIS PONDÉRÉS	347,5	323,7	347,5	323,7
Ratio CET1	11,4%	12,1%	11,4%	12,1%
Ratio Tier1	12,4%	13,2%	12,9%	13,7%
Ratio global	16,2%	16,9%	16,7%	17,5%

ANNEXES

Structure financière

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Solvabilité du Groupe Crédit Agricole (en Mds d'euros)

	Non-Phasé		Phasé	
	31/03/20	31/12/19	31/03/20	31/12/19
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)	115,0	115,0	115,0	115,0
(-) Prévission de distribution	(0,1)	(1,1)	(0,1)	(1,1)
(-) Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(5,1)	(5,1)	(5,1)	(5,1)
Intérêts minoritaires éligibles	3,4	3,5	3,4	3,5
(-) Filtrés prudentiels	(3,4)	(2,1)	(3,4)	(2,1)
<i>dont : Prudent valuation</i>	(1,6)	(1,4)	(1,6)	(1,4)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(19,4)	(19,4)	(19,4)	(19,4)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(0,1)	(0,1)	(0,1)	(0,1)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(0,4)	(0,4)	(0,4)	(0,4)
Dépassement de franchises	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres éléments du CET1	(1,3)	(1,1)	(1,3)	(1,1)
TOTAL CET1	88,6	89,1	88,6	89,1
AT1	3,6	3,5	5,3	5,1
TOTAL TIER 1	92,2	92,6	93,9	94,2
Tier 2	14,5	13,3	14,7	13,5
TOTAL CAPITAL	106,8	105,9	108,6	107,7
EMPLOIS PONDÉRÉS	571,5	559,0	571,5	559,0
Ratio CET1	15,5%	15,9%	15,5%	15,9%
Ratio Tier1	16,1%	16,6%	16,4%	16,8%
Ratio global	18,7%	18,9%	19,0%	19,3%

ANNEXES

Bilan

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

En Mds€	31/03/2020		31/12/2019			31/03/2020		31/12/2019	
	Actif	31/03/2020	31/12/2019	Passif		31/03/2020	31/12/2019		
Caisse, banques centrales		142,5	93,1	Banques centrales		2,3	1,9		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		440,7	399,5	Passifs financiers à la juste valeur par résultat		277,8	246,7		
Instruments dérivés de couverture		21,8	19,4	Instruments dérivés de couverture		15,1	13,3		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		253,7	261,3						
Prêts et créances sur les établissements de crédit		439,3	438,6	Dettes envers les établissements de crédit		204,0	142,0		
Prêts et créances sur la clientèle		410,8	395,2	Dettes envers la clientèle		680,5	646,9		
Titres de dette		80,6	72,5	Dettes représentées par un titre		193,3	201,0		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		8,0	7,1	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		9,9	9,2		
Actifs d'impôts courants et différés		4,2	4,3	Passifs d'impôts courants et différés		3,8	3,8		
Comptes de régularisation et actifs divers		48,2	38,3	Comptes de régularisation et passifs divers		61,6	49,3		
Actifs non courants destinés à être cédés		0,5	0,5	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0,5	0,5		
Participations aux bénéfices différée		-	-						
Participations dans les entreprises mises en équivalence		7,3	7,2	Provisions techniques des contrats d'assurance		340,9	356,1		
Immuebles de placement		6,6	6,6	Provisions		4,5	4,4		
Immobilisations corporelles		5,6	5,6	Dettes subordonnées		23,3	21,8		
Immobilisations incorporelles		3,2	3,2	Capitaux propres part du Groupe		62,6	62,9		
Ecart d'acquisition		15,3	15,3	Participations ne donnant pas le contrôle		8,0	7,9		
Total actif		1 888,1	1 767,6	Total passif		1 888,1	1 767,6		

ANNEXES

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Variation des capitaux propres

En m€	Part du Groupe	Part des Minoritaires	Total	Dettes subordonnées
Au 31 Décembre 2019	62 920	7 923	70 843	21 797
Augmentation de capital	-	-	-	-
Dividendes versés sur 2020	-	(26)	(26)	-
Variation des titres auto-détenus	(21)	-	(21)	-
Émissions de titres super subordonnés Additional Tier 1 à durée indéterminée net des frais d'émission	(6)	-	(6)	-
Rémunération des titres super subordonnés Additional Tier 1 à durée indéterminée	(157)	(7)	(164)	-
Effets des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	5	2	7	-
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(703)	(29)	(732)	-
Variation de la quote-part de réserve des sociétés mises en équivalence	(27)	(8)	(35)	-
Résultat de la période	638	161	799	-
Autres	(12)	2	(10)	-
Au 31 mars 2020	62 637	8 018	70 655	23 285

ANNEXES

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Bilan

En Mds€	31/03/2020		31/12/2019		Passif	31/03/2020		31/12/2019	
	Actif	31/03/2020	31/12/2019	Actif		31/03/2020	31/12/2019		
Caisse, banques centrales		146,0	97,1	Banques centrales		2,6	2,2		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		444,7	404,3	Passifs financiers à la juste valeur par résultat		276,0	245,1		
Instruments dérivés de couverture		23,3	20,9	Instruments dérivés de couverture		23,4	20,5		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		264,5	272,3						
Prêts et créances sur les établissements de crédit		94,0	100,9	Dettes envers les établissements de crédit		153,0	99,6		
Prêts et créances sur la clientèle		936,7	913,5	Dettes envers la clientèle		894,9	855,5		
Titres de dette		102,8	95,1	Dettes représentées par un titre		204,8	213,4		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		13,4	11,7	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		11,1	10,5		
Actifs d'impôts courants et différés		6,1	6,3	Passifs d'impôts courants et différés		3,8	4,0		
Comptes de régularisation et actifs divers		52,6	44,4	Comptes de régularisation et passifs divers		63,4	51,4		
Actifs non courants destinés à être cédés		0,5	0,5	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0,5	0,5		
Participations aux bénéfices différée		-	-						
Participations dans les entreprises mises en équivalence		7,1	7,1	Provisions techniques des contrats d'assurance		343,1	358,2		
Immeubles de placement		7,3	7,3	Provisions		7,3	6,9		
Immobilisations corporelles		10,2	10,2	Dettes subordonnées		23,2	21,7		
Immobilisations incorporelles		3,4	3,4	Capitaux propres part du Groupe		115,0	115,0		
Ecart d'acquisition		15,8	15,8	Participations ne donnant pas le contrôle		6,6	6,6		
Total actif		2 128,5	2 011,0	Total passif		2 128,5	2 011,0		

Notations de crédits

Crédit Agricole S.A. - Notations au 24/04/20

Notation	Contrepartie LT / CT	Emetteur / Dette senior préférée LT	Perspective / surveillance	Dette senior préférée CT	Dernière décision note Emetteur/Dette	Décision de notation
S&P Global Ratings	AA-/A-1+ (RCR)	A+	Perspective négative	A-1	23/04/2020	Affirmation des notes LT / CT ; perspective révisée de stable à négative
Moody's	Aa2/P-1 (CRR)	Aa3	Perspective stable	P-1	19/09/2019	Relèvement des notes LT (1 cran); perspective révisée à stable de positive ; notes CT confirmées
Fitch Ratings	AA- (DCR)	A+/AA-	Perspective négative	F1+	30/03/2020	Relèvement des notes des dettes senior préférées LT/CT (1 cran); perspective révisée de stable à négative
DBRS	AA (high) / R-1 (high) (COR)	AA (low)	Perspective stable	R-1 (middle)	01/10/2019	Affirmation des notes LT / CT ; perspective inchangée

EVOLUTION DES RISQUES JURIDIQUES

- Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2019.
- Par rapport aux faits exceptionnels et litiges exposés dans ce document, les seules évolutions se trouvent :
 - au paragraphe « Banque Saudi Fransi », à la cinquième ligne,
 - au paragraphe « Bonds SSA », avant-dernier alinéa,
 - au paragraphe « Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE") », dernier alinéa,

Faits exceptionnels et litige

Strauss/Wolf/Faudem :

- Des citoyens américains (et des membres de leurs familles), victimes d'attentats attribués au Hamas commis en Israël entre 2001 et 2004, ont assigné le Crédit Lyonnais et une autre banque devant un tribunal new-yorkais.
- Ils soutiennent que ces banques seraient complices des terroristes car elles détenaient chacune un compte ouvert – en 1990 pour le Crédit Lyonnais – par une association charitable d'aide aux Palestiniens, compte par lequel des fonds auraient été virés à des entités palestiniennes accusées, selon les demandeurs, de financer le Hamas. Les demandeurs, qui n'ont pas chiffré leur préjudice, réclament l'indemnisation de leurs « blessures, angoisses et douleurs émotionnelles ».
- En l'état du dossier et de la procédure, les demandeurs n'ont pas rapporté la preuve que l'association était effectivement liée aux terroristes, ni que le Crédit Lyonnais savait que son client pouvait être impliqué – si ceci était démontré – dans le financement du terrorisme. Le Tribunal a pourtant exigé cette démonstration de la part des demandeurs pour qu'ils puissent espérer obtenir gain de cause. Le Crédit Lyonnais conteste donc vigoureusement les allégations des demandeurs.
- Aux termes d'une décision en date du 28 février 2013, le juge du Summary Judgement a renvoyé le Crédit Lyonnais et les demandeurs vers un procès au fond devant un jury populaire.

EVOLUTION DES RISQUES JURIDIQUES

- En février 2018, le Crédit Lyonnais a déposé une nouvelle « motion for summary judgement », fondée sur une jurisprudence récente afin que les réclamations des demandeurs soient rejetées sans que l'affaire soit soumise à un tel jury populaire.
- En janvier 2019, les demandeurs ont tenté de modifier leurs écritures pour y ajouter de nouveaux demandeurs, avant que leur action ne soit prescrite. Le juge a refusé cette demande et deux nouvelles actions (Fisher et Miller) ont donc été introduites devant le même tribunal que celui en charge des procédures Strauss/Wolf. Elles sont similaires à celles déjà en cours, leur analyse juridique est identique et leur sort dépendra de l'issue de la dernière demande de summary judgment déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Elles vont donc, d'un point de vue procédural, rester en suspens jusque-là.
- Le 31 mars 2019, le tribunal a accueilli dans son intégralité la « motion for summary judgment » déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Le tribunal a estimé qu'aucun jury raisonnable ne pourrait donner raison aux demandeurs et a donc rejeté toutes leurs prétentions. Les demandeurs ont fait appel de cette décision.

Affaire EIC (échange image chèques) :

- LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que dix autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).
- Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie.
- En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.
- Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'échange image chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (annulation d'opérations compensées à tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision.

EVOLUTION DES RISQUES JURIDIQUES

- Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros.
- LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT.
- L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet.
- L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012.
- La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC - Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.
- La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi.
- La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros.
- Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation.
- Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

EVOLUTION DES RISQUES JURIDIQUES

Office of Foreign Assets Control (OFAC) :

- Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.
- Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.
- Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, CACIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.
- Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.
- Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

EVOLUTION DES RISQUES JURIDIQUES

Euribor/Libor et autres indices :

- Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.
- Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.
- Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.
- À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.
- Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne.
- En outre, Crédit Agricole S.A. fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) a été close par la KFTC, selon une décision notifiée à CA-CIB le 20 décembre 2018.

EVOLUTION DES RISQUES JURIDIQUES

Euribor/Libor et autres indices :

- S'agissant des deux actions de groupe (class actions) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une (« Sullivan » pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre (« Lieberman » pour le Libor), l'action de groupe « Lieberman » est au stade préliminaire de l'examen de sa recevabilité ; la procédure est toujours suspendue devant la Cour fédérale de l'État de New York. Quant à l'action de groupe « Sullivan », Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont présenté une motion to dismiss visant à rejeter la demande des plaignants. La Cour fédérale de New-York, statuant en première instance, a fait droit à cette demande à l'égard de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB. Le 14 juin 2019, les demandeurs ont interjeté appel de cette décision.
- Depuis le 1er juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (class action) aux États-Unis (« Frontpoint ») relative aux indices SIBOR (Singapore Interbank Offered Rate) et SOR (Singapore Swap Offer Rate). Après avoir accepté une première motion to dismiss présentée par Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB, la cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole SA de l'action Frontpoint, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés. La cour a en revanche considéré, en tenant compte d'évolutions récentes de la jurisprudence, que sa compétence juridictionnelle pouvait s'appliquer à l'égard de Crédit Agricole CIB, comme à l'égard de l'ensemble des banques membres du panel de l'indice SIBOR. Les allégations contenues dans la plainte relative aux indices SIBOR/USD et SOR ont par ailleurs été écartées par la cour, ne demeure donc pris en compte que l'indice SIBOR/dollar singapourien. Le 26 décembre 2018, les plaignants ont déposé une nouvelle plainte visant à réintroduire dans le champ de l'action Frontpoint les manipulations alléguées des indices SIBOR et SOR ayant affecté les transactions en dollars américains. Crédit Agricole CIB, aux côtés des autres défendeurs, s'est opposé à cette nouvelle plainte lors de l'audience qui s'est tenue le 2 mai 2019 devant la cour fédérale de New York. Le 26 juillet 2019, la cour fédérale a fait droit aux arguments présentés par les défendeurs. Les plaignants ont relevé appel de cette décision le 26 août 2019.
- Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor, Libor, SIBOR et SOR, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indûment perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

EVOLUTION DES RISQUES JURIDIQUES

Banque Saudi Fransi :

- Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) a reçu au cours de l'année 2018 une demande d'arbitrage présentée par Banque Saudi Fransi (BSF) devant la Chambre de Commerce Internationale (CCI). Le litige portait sur l'exécution d'un contrat de services techniques entre BSF et Crédit Agricole CIB qui n'est plus en vigueur. BSF avait quantifié sa réclamation à 1 023 523 357,00 SAR en principal, soit la contre-valeur en euros d'environ 242 millions. Crédit Agricole CIB et BSF ont signé un accord ayant pour effet de mettre un terme à la procédure d'arbitrage devant la CCI. Cet accord n'a pas d'impact significatif sur les comptes de Crédit Agricole CIB.

Bonds SSA :

- Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA (Supranational, Sub-Sovereign and Agencies) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019, puis au cours d'une audition qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2019. Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans une action de groupe (class action) consolidée putative devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Les plaignants n'ayant pas réussi à établir un dommage suffisant, cette action a été rejetée par une décision du 29 août 2018 qui leur a donné néanmoins la possibilité d'y remédier. Le 7 novembre 2018, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. Crédit Agricole CIB ainsi que les autres défendeurs ont déposé des « motions to dismiss » visant à rejeter cette plainte. La plainte a été jugée irrecevable, le 30 septembre 2019, pour défaut de compétence de la juridiction new-yorkaise.
- Le 7 février 2019, une autre action de groupe contre Crédit Agricole CIB et les défendeurs également cités dans l'action de groupe déjà en cours a été déposée devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York.
- Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont reçu notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario. Une autre action, a été déposée le même jour devant la Cour fédérale. L'action devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario a été radiée en date du 19 février 2020. À ce stade, il n'est pas possible de connaître l'issue de ces enquêtes, procédures ou actions de groupe ni la date à laquelle elles se termineront.

EVOLUTION DES RISQUES JURIDIQUES

O'Sullivan and Tavera :

- Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« O' Sullivan I »).
- Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« O'Sullivan II »).
- Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« Tavera »).
- Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US Anti-Terrorism Act et du Justice Against Sponsors of Terrorism Act. Plus particulièrement, elles soutiennent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient traité des opérations en dollars américains pour l'Iran et des entités iraniennes en violation de sanctions édictées par le US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control, ce qui aurait permis à l'Iran de financer des organisations terroristes qui, comme il est allégué, seraient les auteurs des attaques précitées. Les demandeurs réclament des dommages intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.
- Le 2 mars 2018, Crédit Agricole CIB et d'autres défendeurs ont déposé une « motion to dismiss » visant à rejeter les prétentions des demandeurs dans la procédure « O'Sullivan I ». Le 28 mars 2019 le juge a fait droit à cette demande de Crédit Agricole CIB et des autres défendeurs. Les plaignants ont déposé le 22 avril 2019 une requête en vue de modifier leur plainte. Les défendeurs se sont opposés à cette requête le 20 mai 2019 et les plaignants ont répondu le 10 juin 2019. Le 25 février 2020 la requête des plaignants en vue de modifier leur plainte a été refusée et leur plainte initiale a été rejetée.

Autorité de la concurrence italienne :

- Le 5 octobre 2018, CA Consumer Finance SA (« CACF ») et sa filiale FCA Bank S.p.A. ont reçu –ainsi que plusieurs autres banques et certains constructeurs automobiles – une communication des griefs de l'Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato (Autorité italienne de la concurrence). Il était allégué dans cette communication des griefs que plusieurs banques adossées à certains fabricants d'automobiles et offrant des solutions de financement de ces véhicules (banques dites « captives ») auraient restreint la concurrence du fait de certains échanges d'informations, notamment au sein de deux associations professionnelles.

EVOLUTION DES RISQUES JURIDIQUES

- Par une décision notifiée le 9 janvier 2019, l'Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato a considéré que FCA Bank S.p.A. avait participé à cette prétendue infraction et que celle-ci était également imputable à CACF. L'AGCM a imposé une amende de 178,9 millions euros à FCA Bank S.p.A., FCA Bank S.p.A. et CA CF ont fait appel de cette décision devant le Tribunal administratif régional (TAR) du Lazio. Par ordonnance du 4 avril 2019, le TAR du Lazio a prononcé, à titre provisoire, le sursis à l'exécution du paiement de l'amende imposée à FCA Bank S.p.A. sous réserve de la constitution d'une caution par FCA Bank S.p.A. couvrant le montant de l'amende.

Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE") :

- Le 15 janvier 2019, une action de groupe (« Putnam Bank ») a été introduite devant un tribunal fédéral de New York (l'US District Court Southern District of New-York) contre l'Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE") et de nombreuses banques dont Crédit Agricole SA, Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Cette action a été introduite par des plaignants qui prétendent avoir investi dans des produits financiers indexés sur l'USD ICE LIBOR. Ils accusent les banques de s'être entendues, depuis février 2014, pour fixer de manière artificiellement basse cet indice et d'avoir réalisé ainsi des profits illicites.
- Le 31 janvier 2019 une action similaire (« Livonia ») a été introduite auprès de l'US District Court Southern District of New-York contre de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Le 1er février 2019 ces deux actions ont été jointes.
- Le 4 mars 2019 une troisième action de groupe (« Hawaiï Sheet Metal Workers retirement funds ») a été introduite contre les mêmes banques devant le même tribunal et consolidée avec les deux actions précédentes le 26 avril 2019. Le 1er juillet 2019, les demandeurs ont déposé une « Consolidated Class Action Complaint ».
- Les défendeurs ont déposé le 30 août 2019 une « motion to dismiss » visant à rejeter cette plainte consolidée.
- Le 26 mars 2020, le juge a fait droit à la « motion to dismiss » des défendeurs. Le 24 avril 2020, les plaignants ont fait appel de cette décision.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. :

- Les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100% de Crédit Agricole Consumer Finance SA, et ses filiales font l'objet de réclamations d'un certain nombre d'emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d'éventuels trop-perçus d'intérêts.

ÉVOLUTION DES RISQUES JURIDIQUES

- Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d'absence d'information ou d'information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d'intérêt, celui-ci devait suivre l'évolution des taux d'intérêt du marché des prêts à la consommation.
- Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. envisage de mettre en place au cours de l'année 2020 un plan de compensation au profit de clients emprunteurs qui tiendra compte des décisions de la KIFID précitées.

CACEIS Allemagne :

- CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises une demande de restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.
- Cette demande porte sur un montant de 312 millions d'euros. Elle est assortie d'une demande de paiement de 148 millions d'euros d'intérêts (calculés au taux de 6% l'an).
- CACEIS Allemagne conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a interjeté appel sur le fond et a sollicité un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des 148 millions d'euros d'intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS a fait appel de cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS qui a inscrit dans ses comptes, compte tenu des procédures d'appel en cours, une créance d'un montant équivalent.

Dépendances éventuelles :

- Crédit Agricole S.A. n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE :

Charlotte de Chavagnac	+ 33 1 57 72 11 17	charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr
Olivier Tassain	+ 33 1 43 23 25 41	olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr
Bertrand Schaefer	+ 33 1 49 53 43 76	bertrand.schaefer@ca-fnca.fr

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS CREDIT AGRICOLE S.A. :

Investisseurs institutionnels	+ 33 1 43 23 04 31	investor.relations@credit-agricole-sa.fr
Actionnaires individuels	+ 33 800 000 777	credit-agricole-sa@relations-actionnaires.com

(numéro d'appel gratuit France uniquement)

Clotilde L'Angevin

Clotilde L'Angevin	+ 33 1 43 23 32 45	clotilde.langevin@credit-agricole-sa.fr
Toufik Belkhatir	+ 33 1 57 72 12 01	toufik.belkhatir@credit-agricole-sa.fr
Joséphine Brouard	+ 33 1 43 23 48 33	josephine.brouard@credit-agricole-sa.fr
Oriane Cante	+ 33 1 43 23 03 07	oriane.cante@credit-agricole-sa.fr
Emilie Gasnier	+ 33 1 43 23 15 67	emilie.gasnier@credit-agricole-sa.fr
Ibrahima Konaté	+ 33 1 43 23 51 35	ibrahima.konate@credit-agricole-sa.fr
Vincent Liscia	+ 33 1 57 72 38 48	vincent.liscia@credit-agricole-sa.fr
Annabelle Wiriath	+ 33 1 43 23 55 52	annabelle.wiriath@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info



Crédit_Agricole



Groupe Crédit Agricole



creditagricole_sa

GRUPE
CRÉDIT
AGRICOLE



CREDIT AGRICOLE
CORPORATE & INVESTMENT BANK

CACEIS
INVESTOR SERVICES

CREDIT AGRICOLE
LEASING & FACTORING

CREDIT AGRICOLE
CONSUMER FINANCE

CREDIT AGRICOLE
PAYMENT SERVICES

Evolution des instances de Gouvernance

Les instances de gouvernance de Crédit Agricole S.A. sont décrites dans le Document d'enregistrement universel 2019.

A la date de publication du présent document, les évolutions ont porté sur :

Composition du Comité exécutif

Le Directeur général	Philippe BRASSAC
Le Directeur général délégué	Xavier MUSCA
Le Directeur général adjoint en charge du pôle Développement, Client et Innovation	Bertrand CORBEAU
Le Directeur général adjoint en charge du pôle Assurances	Philippe DUMONT
Le Directeur général adjoint en charge du pôle Fonctionnement et Transformation	Michel GANZIN
Le Directeur général adjoint en charge du pôle Finances Groupe	Jérôme GRIVET
Le Directeur général adjoint en charge du pôle Filiales Banques de Proximité	Michel MATHIEU
Le Directeur général adjoint en charge du pôle Transformation digitale et IT Groupe	Jean-Paul MAZOYER
Le Directeur général adjoint en charge du pôle Epargne et Immobilier	Yves PERRIER
Le Directeur général adjoint en charge du pôle Services financiers spécialisés	Stéphane PRIAMI
Le Directeur général adjoint en charge du pôle Grandes Clientèles	Jacques RIPOLL
La Directrice des Risques Groupe	Alexandra BOLESZAWSKI
Le Directeur de la Conformité Groupe	Martine BOUTINET
La Directrice des Ressources Humaines	Bénédicte CHRÉTIEN
La Secrétaire générale	Véronique FAUJOUR
L'Inspecteur général Groupe	Michel LE MASSON
Le Directeur de la Transformation digitale et IT Groupe	Serge MAGDELEINE
Le Directeur Groupe Crédit Agricole S.A. pour l'Italie	Giampiero MAIOLI

Composition du Comité de Direction

Le Comité de Direction est composé du Comité exécutif auquel se rajoutent :

Le Directeur général de CACEIS	Jean-François ABADIE
Le Directeur des Affaires publiques Groupe	Alban AUCOIN
Le Directeur général adjoint de Crédit Agricole CIB	Jean-François BALAY
La Directrice du Fonctionnement de LCL	Laure BELLUZZO
Le Directeur du Pôle Institutionnels & <i>Chief Investment Officer</i> d'Amundi	Pascal BLANQUÉ
Le Directeur de la RSE et Délégué Général de la Fondation Grameen Crédit Agricole	Éric CAMPOS
Le Directeur de la division Clients institutionnels et <i>Corporates</i> d'Amundi	Dominique CARREL-BILLIARD
Le Directeur général France de CA Consumer Finance	Laurent CAZELLES
Le Directeur du pôle Paiements	Bertrand CHEVALLIER
Le Directeur de la Banque de proximité à l'international	François-Edouard DRION
La Directrice de la stratégie	Meriem ECHCHERFI
Le <i>Senior Country Officer</i> Groupe pour l'Egypte	Pierre FINAS
Le Directeur du Pilotage Financier Groupe	Paul FOUBERT
Le Directeur du Développement Retail de LCL	Laurent FROMAGEAU
Le responsable du <i>Coverage</i> et de la banque d'affaires de Crédit Agricole CIB	Didier GAFFINEL
Le responsable mondial des Marchés de capitaux de Crédit Agricole CIB	Pierre GAY
Le Directeur du pôle <i>Retail</i> d'Amundi	Fathi JERFEL
La Directrice des études économiques	Isabelle JOB-BAZILLE
Le Directeur général de Pacifica	Thierry LANGRENEY
Le Directeur général de Caci	Henri LE BIHAN
Le Directeur général des fonctions support et développement d'Amundi	Guillaume LESAGE
Le Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB	François MARION
Le Directeur de la Communication Groupe Crédit Agricole S.A.	Denis MARQUET
Le <i>Senior Country Officer</i> Groupe pour la Pologne	Jean-Bernard MAS
Le Directeur Marketing Groupe	Pierre METGE
Le Directeur des Affaires juridiques	Pierre MINOR
Le <i>Senior Coverage and Investment Banker</i> de Crédit Agricole CIB	Régis MONFRONT
Le <i>Senior Country Officer</i> Groupe pour le Maroc	Bernard MUSELET
Le Directeur entreprises, institutionnels, gestion de fortune et banque privée de LCL	Olivier NICOLAS
Le Directeur général de Crédit Agricole Immobilier	Marc OPPENHEIM
Le Directeur général d'Agos Ducato	Dominique PASQUIER
Le <i>Senior Regional Officer</i> Amériques de Crédit Agricole CIB	Marc-André POIRIER
Le Directeur général de la Banque Privée	Jacques PROST
Le Directeur agriculture, agroalimentaire et marchés spécialisés	Didier REBOUL
La Directrice des Achats Groupe	Sylvie ROBIN-ROMET
Le <i>Senior Regional Officer</i> Asie-Pacifique de Crédit Agricole CIB	Michel ROY
Le Directeur des Relations avec les Caisses régionales	Nicolas TAVERNIER
Le Directeur général de Crédit Agricole Leasing & Factoring	Hervé VARILLON
Le Directeur des fonctions de pilotage et contrôle d'Amundi	Bernard de WIT

Composition du Conseil d'administration

Président du Conseil d'administration Président de la Caisse régionale Val de France Président de la Fédération nationale du Crédit Agricole Président de la SAS Rue La Boétie	Dominique LEFEBVRE
Vice-Président du Conseil d'administration Directeur général de la Caisse régionale Centre-est Premier Vice-Président de la Fédération nationale du Crédit Agricole Vice-Président de la SAS Rue La Boétie	Raphaël APPERT Représentant la SAS Rue La Boétie
Représentant les salariés des Caisses régionales de Crédit Agricole	Pascale BERGER
Président de la Caisse régionale Charente-Périgord	Philippe BOUJUT
Administratrice de sociétés	Caroline CATOIRE
Administratrice de sociétés	Laurence DORS
Président de la Caisse régionale de Normandie	Daniel EPRON
Directeur général de la Caisse régionale du Languedoc	Véronique FLACHAIRE
Président de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes	Jean-Pierre GAILLARD
Administratrice de sociétés	Françoise GRI
Président de la Caisse régionale du Finistère	Jean-Paul KERRIEN
Administratrice de sociétés	Monica MONDARDINI
Directeur général de la Caisse régionale Loire Haute-Loire	Gérard OUVRIER-BUFFET
Administratrice de sociétés	Catherine POURRE
Administrateur de Sociétés	Christian STREIFF
Directeur général de la Caisse régionale de Lorraine	Renée TALAMONA
Président de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres	Louis TERCINIER
Président de la Caisse régionale Centre Loire	François THIBAUT
Représentant les salariés (UES Crédit Agricole S.A.)	François HEYMAN
Représentant les salariés (UES Crédit Agricole S.A.)	Simone VEDIE
Représentant des organisations professionnelles agricoles – désigné par arrêté	Christiane LAMBERT
Censeure Administratrice de sociétés	Agnès AUDIER
Censeur	Pierre CAMBEFORT
Censeur	Philippe de WAAL
Représentant du Comité social et économique	Bernard de DREE

Comité des rémunérations

Présidente du Comité, administratrice indépendante	Laurence DORS
Président de Caisse régionale de Crédit Agricole	Daniel ÉPRON
Administratrice indépendante	Françoise GRI
Administrateur représentant les salariés	François HEYMAN
Président de Caisse régionale de Crédit Agricole	Jean-Paul KERRIEN
Administrateur indépendant	Christian STREIFF
Invitée : Administratrice indépendante	Agnès AUDIER

Autres informations récentes

Communiqués de presse

Les communiqués ci-dessous sont disponibles à l'adresse internet suivante :

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiqués-de-presse-financiers>

Communiqué de presse du 25 mars 2020

Publication du Document d'enregistrement universel 2019 de Crédit Agricole S.A.

Communiqué de presse du 26 mars 2020

L'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. se tiendra le 13 mai 2020 hors la présence physique de ses actionnaires.

Communiqué de presse du 1^{er} avril 2020

Proposition d'affectation à un compte de réserves des résultats de l'année 2019 de Crédit Agricole S.A.

Communiqué de presse du 6 mai 2020

Groupe Crédit Agricole : communication sur les indicateurs requis pour les banques d'importance systémique mondiale (G-SIBs).

Gouvernement d'entreprise

La politique de rétribution de Crédit Agricole S.A. est décrite au sein dans la partie 4.3 du chapitre 3 du Document d'enregistrement universel 2019. Suite au communiqué de presse publié le 08 avril 2020 « Philippe Brassac, Directeur général du groupe Crédit Agricole S.A et Xavier Musca, Directeur général délégué, ont décidé de renoncer à la moitié de leur rémunération variable due au titre de 2019, pour contribuer à l'action de solidarité engagée par le Crédit Agricole, qui versera le montant correspondant au nouveau Fonds de Solidarité du Groupe en faveur des personnes âgées », ce chapitre a été révisé comme suit :

4.3. RETRIBUTION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Une politique de rémunération révisée pour 2020

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a révisé la politique de rétribution de ses dirigeants mandataires sociaux, afin de prendre en compte le Plan moyen terme 2022, le nouveau cadre réglementaire et les attentes des investisseurs. Six évolutions majeures sont proposées aux actionnaires.

Évolutions ⁽¹⁾	OBJECTIFS
Mise en cohérence avec le Plan à moyen terme 2022	<ul style="list-style-type: none"> Aligner les intérêts des dirigeants avec la réalisation du Plan Prendre en compte toutes les dimensions du Plan, en particulier les Projets Client, Humain et Sociétal
Renforcement des critères économiques	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier les critères quantitatifs : passage du poids des critères économiques de 50 % à 60 % Aligner les critères avec les objectifs annoncés aux marchés : resserrement du nombre
Prépondérance des critères quantitatifs	Objectiver les performances économiques mais aussi non économiques, avec une forte majorité de critères quantifiables ou chiffrés
Indexation renforcée de la rémunération sur les performances RSE	Prendre en compte les performances RSE dans les rémunérations variables annuelle et long terme
Introduction d'une rémunération long terme sous forme d'actions	Renforcer l'association des dirigeants mandataires sociaux à la création de valeur de long terme de l'entreprise
Révision du dispositif de retraite	Assurer la conformité du Groupe avec les exigences de la loi PACTE sur la portabilité des dispositifs de retraite

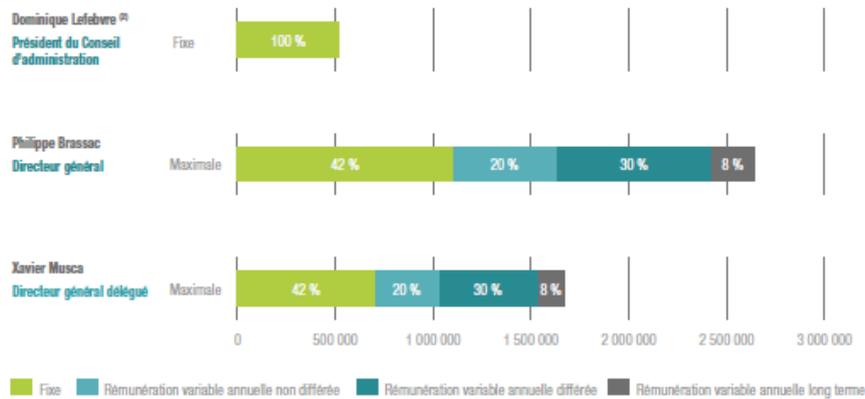
(1) Sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 13 mai 2020.

Une rémunération cohérente avec le Plan moyen terme 2022 et la création de valeur du Groupe

		VARIABLE ANNUELLE	VARIABLE LONG TERME
Plan à moyen terme	Objectifs financiers	X	X
	Projet Client, l'excellence relationnelle	X	
	Projet Humain, la responsabilité en proximité	X	
	Projet Sociétal, notre engagement vis-à-vis de la société	X	X
Performance boursière			X

Une structure favorisant l'alignement des intérêts des dirigeants mandataires sociaux avec la trajectoire court, moyen et long terme du Groupe

Structure maximale de la rémunération pour 2020 ⁽¹⁾



(1) Sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 13 mai 2020.

(2) Afin de garantir son indépendance, le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucune rémunération variable.

Une année 2019 sous le signe de la performance

20,3 Mds€	4,6 Mds€	11,9 %	61 %
PNB	RNP	RoTE	COEX hors FRU ⁽¹⁾
<i>sous-jacent</i>	<i>sous-jacent</i>	<i>sous-jacent</i>	<i>sous-jacent</i>

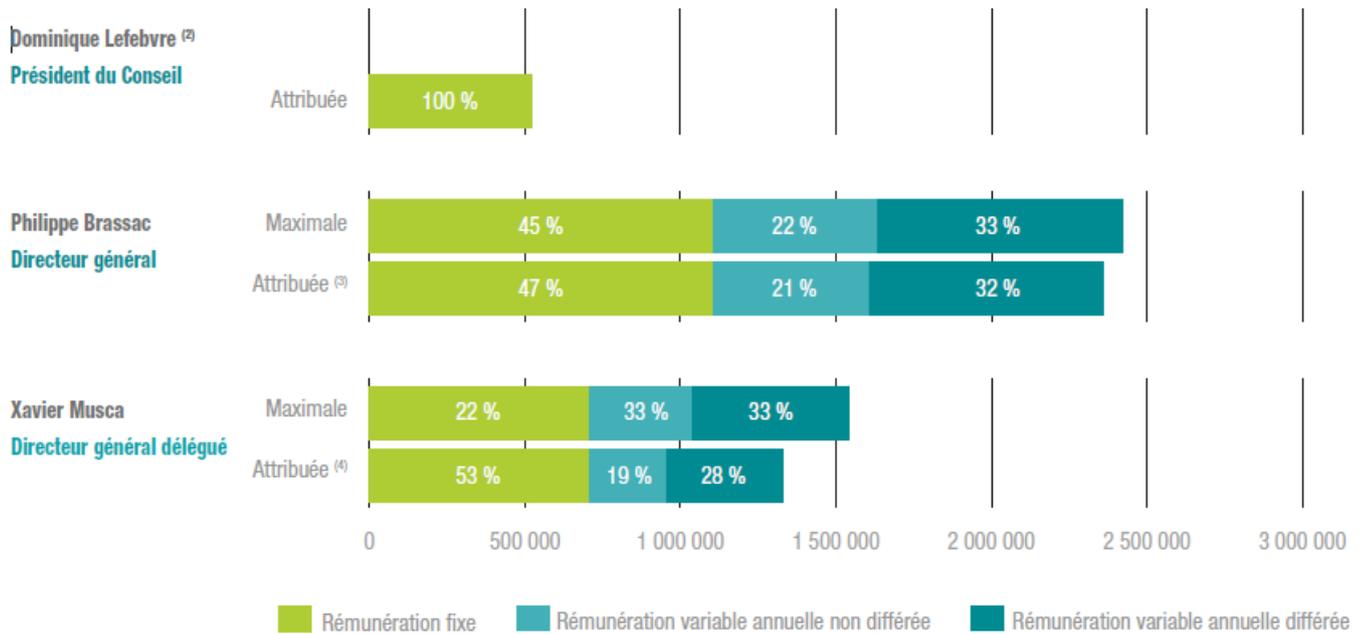
Des taux d'atteinte qui reflètent la réussite du Groupe

Critères de la rémunération variable annuelle

	Directeur général		Directeur général délégué	
	Pondération	Taux d'atteinte	Pondération	Taux d'atteinte
CRITERES ECONOMIQUES	50 %		50 %	
Produit net bancaire	12,5 %	13,0 %	12,5 %	13,0 %
Résultat net part du Groupe	12,5 %	14,2 %	12,5 %	14,2 %
Coefficient d'exploitation	12,5 %	12,9 %	12,5 %	12,9 %
Retour sur fonds propres tangibles	12,5 %	13,7 %	12,5 %	13,7 %
CRITERES NON ECONOMIQUES	50 %		50 %	
Finalisation du Plan moyen terme	17,5 %	60,5 %	7,5 %	59,0 %
Transformation du Groupe	10,0 %		17,5 %	
Pilotage des fonctions de contrôle au regard de l'intensification réglementaire	10,0 %		17,5 %	
Dynamique collective	12,5 %		7,5 %	
TOTAL		114,3 %		112,8 %

Une rémunération attribuée équilibrée entre versements en numéraire et différés

Structure de la rémunération attribuée au titre de 2019 ⁽¹⁾



(1) Sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 13 mai 2020.

(2) Afin de garantir son indépendance, le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucune rémunération variable.

(3) M. Brassac et M. Musca ont décidé, le 8 avril 2020, de renoncer à 50 % du montant de leur rémunération variable pour contribuer au fonds de solidarité en faveur des personnes âgées créé par le Crédit Agricole dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. Réuni le 14 avril 2020, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a pris acte de la décision de M. Brassac. La renonciation s'applique à chacune des composantes de la rémunération variable et représente un montant de 628 650 euros sur un montant dû de 1 257 300 euros.

(4) M. Brassac et M. Musca ont décidé, le 8 avril 2020, de renoncer à 50 % du montant de leur rémunération variable pour contribuer au fonds de solidarité en faveur des personnes âgées créé par le Crédit Agricole dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. Réuni le 14 avril 2020, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a pris acte de la décision de M. Musca. La renonciation s'applique à chacune des composantes de la rémunération variable et représente un montant de 315 850 euros sur un montant dû de 631 700 euros.

Crédit Agricole S.A. a historiquement opté pour la distinction des fonctions d'orientation et de contrôle des fonctions exécutives conformément à l'Article L. 511-58 du Code monétaire et financier.

Le Groupe compte ainsi trois dirigeants mandataires sociaux :

- M. Dominique Lefebvre, en qualité de Président du Conseil d'administration depuis le 4 novembre 2015 ;
- M. Philippe Brassac, en qualité de Directeur général depuis le 20 mai 2015 ;
- M. Xavier Musca, en qualité de Directeur général délégué et second dirigeant effectif depuis le 20 mai 2015.

Le Directeur général et le Directeur général délégué ont fait le choix d'une responsabilité partagée qui se traduit dans leur solidarité quant aux critères de performance retenus.

4.3.1. Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2020 soumise à l'approbation des actionnaires

Objectifs spécifiques aux dirigeants mandataires sociaux

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux a pour objectif principal la reconnaissance de la performance sur le long terme et la bonne mise en œuvre du plan stratégique du Groupe. Alignée avec l'intérêt social de l'entreprise, elle prend en compte les dimensions de performance durable au-delà des seuls résultats économiques à court terme, en particulier les Projets Client, Humain et Sociétal du Plan moyen terme 2022.

Elle est cohérente avec la politique de rémunération de l'ensemble des cadres dirigeants de Crédit Agricole S.A. décrite ci-dessus afin de fédérer les acteurs majeurs du Groupe autour d'enjeux communs et partagés.

Corpus réglementaire spécifique aux dirigeants mandataires sociaux

En complément du corpus réglementaire spécifique au secteur bancaire, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole S.A. se conforme :

- aux recommandations et principes du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, révisé en janvier 2020 (Code Afep/Medef) à l'exception de certaines recommandations exposées dans les points de non-conformité au Code Afep/Medef p. 122 ;
- à la loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTE ;
- à l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 relative à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées.

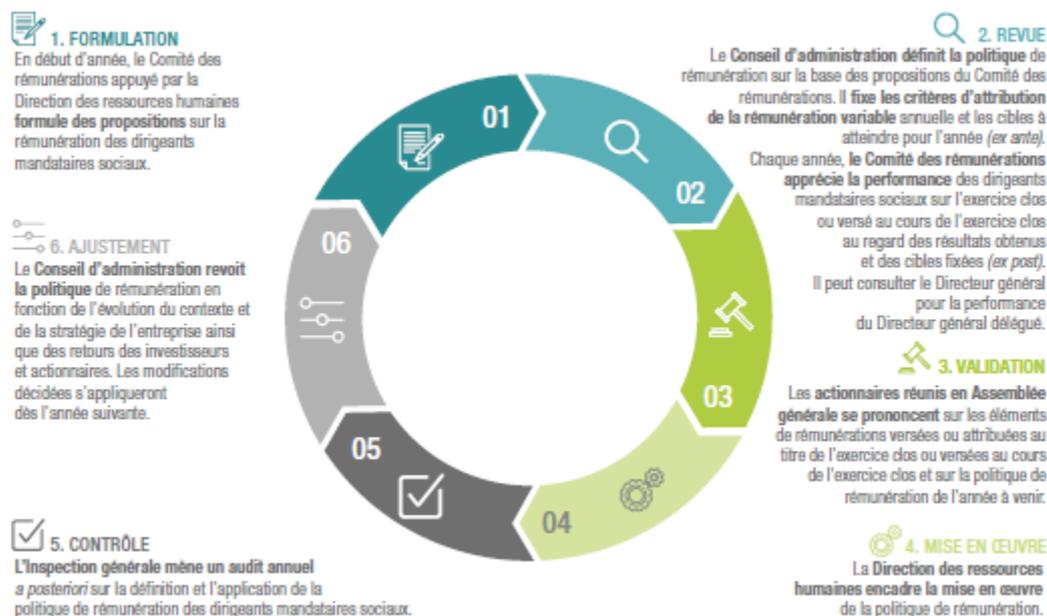
Gouvernance spécifique aux dirigeants mandataires sociaux

Afin d'assurer l'alignement de la rémunération des dirigeants avec les intérêts des actionnaires et la performance du Groupe, le Conseil d'administration et son Comité des rémunérations jouent un rôle majeur dans la gouvernance de la politique associée. Il en est de même pour les actionnaires qui se prononcent chaque année lors de l'Assemblée générale sur la politique et les éléments versés au cours de l'exercice ou attribués au titre de l'exercice par un vote contraignant.

En 2019, cette gouvernance s'est notamment attachée à aligner la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux sur le Plan moyen terme 2022 et ses Projets Client, Humain et Sociétal, tout en déployant rigoureusement le nouveau cadre législatif et réglementaire.

Processus de définition de la politique de rémunération

Gouvernance de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole S.A.



Fonctions impliquées dans le processus de la définition de la politique de rémunération

Instances de gouvernance et actionnaires

<p>CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définit la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux en prenant en compte les conditions de rémunération et d'emploi des salariés. ▪ Détermine leur rémunération fixe et variable. ▪ Fixe le plafond, les seuils, les critères et conditions de performance des rémunérations variables pour l'exercice à venir en cohérence avec les objectifs du Plan moyen terme. ▪ Détermine les éléments de rémunération pour l'exercice clos. ▪ Répartit l'enveloppe des rémunérations allouées à raison du mandat d'administrateur. ▪ Réexamine annuellement la politique afin de prendre en compte l'évolution de l'environnement et du contexte concurrentiel ainsi que les retours des actionnaires et investisseurs.
<p>COMITE DES REMUNERATIONS</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élabore les propositions concernant les rémunérations fixe et variables des mandataires sociaux, tout autre avantage proposé et les décisions à soumettre à l'Assemblée générale relatives à ces sujets. ▪ Mesure la performance des dirigeants mandataires sociaux au regard des cibles et objectifs fixés.
<p>ACTIONNAIRES</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'expriment annuellement sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et sur leurs éléments de rémunération pour l'exercice clos. ▪ Formulent des avis sur la politique de rémunération lors des échanges avec les directions des ressources humaines et des relations investisseurs.

Direction opérationnelle Groupe

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES 	<ul style="list-style-type: none">▪ Prépare les travaux du Comité des rémunérations.▪ Peut, sur accord du Comité des rémunérations, participer à ses réunions.▪ Encadre la mise en œuvre de la politique.
---	---

Dialogue actionnarial

Dans le cadre du dialogue avec ses actionnaires, Crédit Agricole S.A. organise avant l'Assemblée générale et tout au long de l'année, des rencontres avec les investisseurs sur des sujets liés à la gouvernance et à la rémunération des dirigeants. Chaque année, le Groupe revoit sa politique à l'aune de ces retours.

En 2019, ces rencontres ont permis de présenter à une dizaine d'investisseurs et de proxys les évolutions de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole S.A., qui seront soumises à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 13 mai 2020, et de prendre connaissance de leur politique de vote.

La qualité du dialogue actionnarial dont il a été rendu compte devant le Comité des rémunérations, s'est traduite par un soutien régulier des actionnaires à la politique de rémunération, qui est proposée à leur approbation en Assemblée générale.

Taux d'approbation des résolutions sur la politique de rémunération en Assemblée générale

	AG 2017	AG 2018	AG 2019
Principes et critères de rémunération du Président du Conseil d'administration	99,2 %	99,9 %	99,9 %
Principes et critères de rémunération du Directeur général	96,7 %	92,6 %	91,9 %
Principes et critères de rémunération du Directeur général délégué	96,7 %	94,4 %	92 %

Rappel : en cas de vote négatif en Assemblée générale sur la politique de rémunération, la politique de l'année précédente s'appliquera. Le Conseil d'administration se réunira dans un délai raisonnable à l'issue de l'Assemblée générale pour examiner les raisons de ce vote afin de proposer une nouvelle politique de rémunération en ligne avec les attentes exprimées par les actionnaires.

Principes

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'éléments de rémunération fixes, variables et périphériques, adaptés à leurs objectifs spécifiques, en ligne avec la politique de rétribution du Groupe.

Ils sont déterminés par le Conseil d'administration, sur avis et/ou propositions du Comité des rémunérations, conformément aux principes définis par la politique de rémunération Crédit Agricole S.A. revue et adoptée par le Conseil d'administration du 13 février 2020 et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil veille à assurer un équilibre entre les différentes composantes de rémunération et à prendre en compte les pratiques de marché. Ainsi, chaque année des études sont réalisées avec l'aide d'un consultant extérieur, le cabinet Willis Towers Watson pour l'exercice 2019-2020, sur le positionnement de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux par rapport aux autres sociétés du CAC 40 et du secteur financier. Elles s'appuient sur les rapports annuels de ces sociétés et de leurs communiqués de presse, et ce, afin de s'assurer de la cohérence des principes et des niveaux de rémunération.

Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de 2020

La rémunération fixe annuelle du Président du Conseil d'administration est de 520 000 euros depuis le 4 novembre 2015. Il n'est pas prévu d'évolution de celle-ci sur 2020.

Afin de garantir une parfaite indépendance dans l'exécution de son mandat, le **Président du Conseil d'administration** n'est éligible à aucune rémunération variable, y compris les plans d'intéressement long terme, d'options de souscription d'actions ou d'attribution d'actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme existant au sein de Crédit Agricole S.A.

Le Président du Conseil d'administration a par ailleurs renoncé à la perception de toute rémunération dû au titre de mandats d'administrateur détenus dans des sociétés du Groupe et ce pendant et à l'issue de son mandat de Président du Conseil d'administration.

Il bénéficie d'une indemnité de logement octroyée lors de sa nomination dont le montant s'élève à 40 000 euros.

Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucune indemnité de rupture ou de non-concurrence, ni des régimes de retraite supplémentaire et de prévoyance santé en vigueur dans le Groupe.

Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs au titre de 2020

La rémunération fixe

Le montant de la rémunération fixe annuelle est déterminé par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, en prenant en compte :

- l'expérience et le périmètre de responsabilité des dirigeants mandataires sociaux ;
- les pratiques de Place et les rémunérations observées pour des fonctions de même nature dans les grandes sociétés cotées.

La rémunération fixe représente une part significative de la rémunération totale.

La rémunération fixe annuelle du Directeur général est de 1 100 000 euros depuis mai 2018.

La rémunération fixe annuelle du Directeur général délégué est de 700 000 euros depuis le 19 mai 2015.

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration du 13 février 2020 a décidé de maintenir inchangées les rémunérations fixes des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

La rémunération variable annuelle

Le Conseil d'administration du 13 février 2020, sur proposition du Comité des rémunérations a souhaité revoir la politique de rémunération variable du Directeur général et du Directeur général délégué – inchangée depuis 2010, afin de garantir son alignement avec le Plan moyen terme 2022.

Évolutions apportées à la politique de rémunération : rémunération variable annuelle

	Principales évolutions	Rappel de la politique de rémunération 2019	Politique de rémunération 2020 soumise à approbation des actionnaires
Critères de performance	<ul style="list-style-type: none">▪ Renforcement de la pondération des critères économiques de 50 % à 60 %▪ Passage de 4 à 3 critères économiques, en ligne avec les engagements pris dans le cadre du Plan moyen terme 2022▪ Alignement des critères non-économiques avec les Projets Client, Humain et Sociétal▪ Prépondérance de critères quantifiables ou chiffrés	<ul style="list-style-type: none">▪ Critères économiques (50 %) : PNB, RNPG, RoTE, coefficient d'exploitation▪ Critères non économiques (50 %) définis en fonction des priorités stratégiques	<ul style="list-style-type: none">▪ Critères économiques (60 %) alignés sur les objectifs financiers : RNPG sous-jacent, RoTE et coefficient d'exploitation hors FRU▪ Critères non économiques (40 %) essentiellement quantifiables alignés sur les Projets Client, Humain et Sociétal du Plan moyen terme 2022

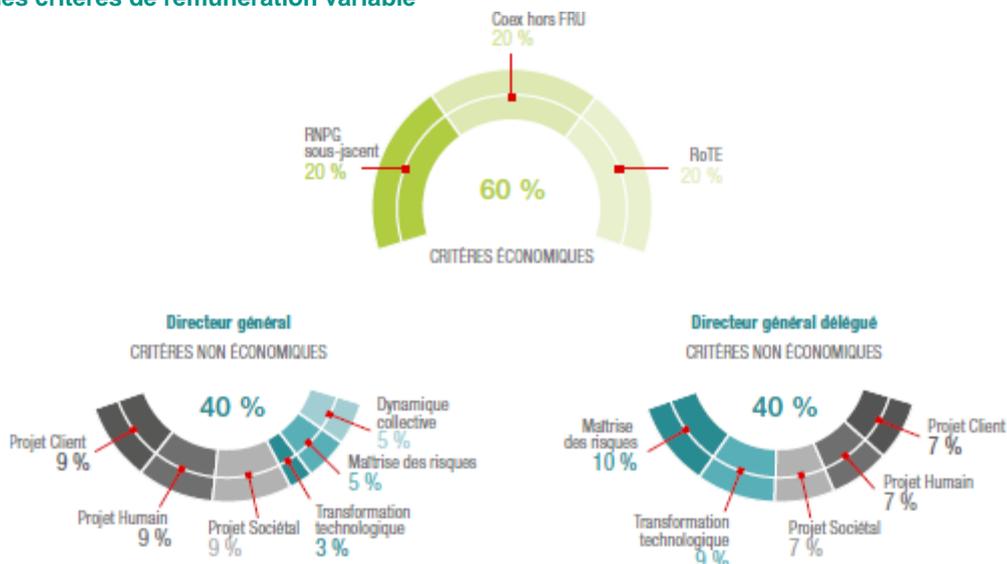
Cette politique s'inscrit dans le cadre défini pour la rémunération variable des cadres dirigeants du Groupe.

La rémunération variable est exprimée en pourcentage de la rémunération fixe annuelle. En conformité avec le Code Afep/Medef, la rémunération variable est plafonnée et ne peut dépasser les niveaux maximaux définis par la politique de rémunération :

- pour le **Directeur général**, elle peut varier de **0 % à 100 %** (niveau cible) de la rémunération fixe en cas d'atteinte de l'ensemble des objectifs, et atteindre **120 % (niveau maximal)** de la rémunération fixe en cas de performance exceptionnelle ;
- pour le **Directeur général délégué**, la rémunération variable peut varier de **0 % à 80 %** (niveau cible) de la rémunération fixe en cas d'atteinte de l'ensemble des objectifs et atteindre **120 % (niveau maximal)** de la rémunération fixe en cas de performance exceptionnelle.

La performance globale de chaque dirigeant mandataire social est appréhendée de façon équilibrée entre performances économique, financière et extra-financière. Leur rémunération variable annuelle repose à **60 % sur des critères économiques** et à **40 % sur des critères non économiques**, critères définis chaque année par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations.

Répartition des critères de rémunération variable



Plan moyen terme 2022 : alignement des critères de la rémunération variable annuelle avec les objectifs stratégiques

		DG	DGD
CRITÈRES ÉCONOMIQUES 60 %	Performance financière	RNPg sous-jacent	20 %
		RoTE	20 %
		Coefficient d'exploitation hors FRU	20 %
CRITÈRES NON ÉCONOMIQUES 60 %	3 piliers du Plan moyen terme	Projet Client, l'excellence relationnelle	9 %
		Projet Humain, la responsabilité en proximité	9 %
		Projet Sociétal, notre engagement vis-à-vis de la société	9 %
	Transformation technologique	3 %	9 %
	Maîtrise des risques et de la conformité	5 %	10 %
	Dynamique collective du Groupe	5 %	0 %

Pour chaque indicateur, l'évaluation de la performance du Directeur général et du Directeur général délégué résulte de la comparaison entre le résultat obtenu et la cible définie annuellement par le Conseil d'administration (donnée confidentielle). L'évaluation de la performance du Directeur général délégué est proposée par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration, pour décision, après consultation du Directeur général.

Les critères économiques portent sur le périmètre de Crédit Agricole S.A. Pour chacun d'entre eux, la cible retenue est fixée sur la base du budget approuvé par le Conseil d'administration au regard des objectifs 2022 annoncés. Pour l'ensemble des critères, le taux de réalisation maximum retenu ne peut excéder 150 %. Pour les critères économiques, l'atteinte du seuil déclencheur conduit à un taux de réalisation de 60 %. En deçà, le taux de réalisation sera considéré comme nul. Le calcul de la performance entre les différentes bornes est linéaire.

Modalités d'acquisition de la rémunération variable annuelle

Suite à l'évaluation de la performance annuelle, une partie de la rémunération variable attribuée par le Conseil d'administration au titre d'une année, sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale des actionnaires, est différée sur trois ans, afin d'aligner la rémunération des dirigeants mandataires sociaux avec la performance long terme du Groupe et de répondre aux contraintes réglementaires du secteur.

Quote-part différée de la rémunération variable annuelle, comptant pour 60 % du total

La rémunération variable annuelle est attribuée à concurrence de 60 % en instruments adossés au cours de l'action Crédit Agricole S.A. Son acquisition est conditionnée par l'atteinte de trois objectifs de performance complémentaires dont le taux de réalisation global ne peut dépasser 100 % :

- la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression de son résultat d'exploitation augmenté de la quote-part de résultat net mis en équivalence ;
- la performance boursière de Crédit Agricole S.A. évaluée en fonction de l'évolution du cours de l'action par rapport à un indice composite de banques européennes (Euro Stoxx Banks) ;
- la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD. L'évaluation de la croissance de cet indice est mesurée au travers de points de progrès dans l'état d'avancement de projets RSE. Cette évaluation fait l'objet d'une certification par PricewaterhouseCoopers, voir description au chapitre 2.

En cas de départ du dirigeant mandataire social avant la date d'acquisition d'une tranche de rémunération différée donnée, le versement de cette tranche de rémunération différée est exclu, sauf en cas de départ à la retraite ou de circonstances

exceptionnelles motivées par le Conseil d'administration. Dans ces cas, les tranches de rémunérations variables différées non encore échues seront livrées à leur date d'échéance prévue en fonction du niveau d'atteinte des conditions de performance.

S'il est découvert, sur une période de cinq ans après le paiement, qu'un dirigeant mandataire social : (i) est responsable ou a contribué à des pertes significatives au détriment du Groupe ou (ii) a eu un comportement à risque particulièrement grave, le Conseil d'administration se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie des sommes déjà versées, sous réserve de l'applicabilité en droit français (clause dite de "clawback").

Quote-part non différée de la rémunération variable globale, comptant pour 40 % du total

La rémunération variable non différée approuvée par l'Assemblée générale et comptant pour 40 % du total, est versée à hauteur de 30 points après son approbation par les actionnaires en mai, et à hauteur de 10 points en septembre ; cette dernière part est indexée sur l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. entre mars et septembre.

La rémunération variable long terme

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 13 mai 2020 de la 39^e résolution, à compter de 2020, le Directeur général et le Directeur général délégué sont désormais éligibles à l'attribution gratuite d'actions de performance, dans le cadre d'une enveloppe strictement limitée à 0,1 % du capital social, afin de renforcer leur association à la création de valeur long terme de Crédit Agricole S.A.

Le cas échéant, ces actions seront acquises à l'issue d'une période de trois ans et leur cession ne pourra intervenir qu'au terme d'une période de conservation de deux ans, à compter de la date d'acquisition.

Le nombre de titres attribués chaque année par le Conseil d'administration valorisé sur la base de la moyenne des cours moyens des actions Crédit Agricole S.A. pondérés par les volumes au cours des 20 jours ouvrés précédant le Conseil est plafonné à 20 % de la rémunération fixe annuelle.

Évolutions apportées à la politique de rémunération : rémunération variable long terme

	Principales évolutions	Rappel de la politique de rémunération 2019	Politique de rémunération 2020 soumise à approbation des actionnaires
Dispositif et modalités d'acquisition	Introduction d'un dispositif d'attribution d'actions de performance	Absence de rémunération variable long terme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 conditions évaluant la performance intrinsèque du Groupe, sa performance relative par rapport au marché et sa performance sociétale ▪ Livraison sous forme d'actions disponibles à l'issue d'une période de 5 ans composée d'une période d'acquisition de 3 ans et d'une période de rétention de 2 ans

Modalités d'acquisition de la rémunération variable long terme

L'acquisition de la rémunération variable long terme est conditionnée par l'atteinte de trois objectifs de performance complémentaires dont le taux de réalisation global ne peut dépasser 100 %. Ces conditions de performance prennent également en compte la performance intrinsèque du Groupe, sa performance relative ainsi que sa performance sociétale mais avec des cibles plus exigeantes que celles appliquées à la rémunération variable annuelle différée.

	Pondération	Seuil déclencheur Taux de réalisation : 80 %	Cible Taux de réalisation : 100 %	Plafond Taux de réalisation : 120 %
Performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. RNPG sous-jacent de Crédit Agricole S.A. cumulé sur la période de référence	33,3 %	80 % du budget	100 % du budget	120 % du budget
Performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes (Euro Stoxx Banks), cumulée sur la période de référence	33,3 %	Médiane du positionnement	1 ^{er} quartile du positionnement	Rang 5 du positionnement
Performance sociétale annuelle de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD	33,3 %	+ 0,75 point FReD	+ 1,5 point FReD	+ 2,25 points FReD

Chacune de ces conditions compte pour un tiers dans l'appréciation de la performance globale et pour chaque condition :

- le taux de réalisation maximum retenu ne peut excéder 120 % ;
- un seuil déclencheur est appliqué, en deçà duquel le taux de réalisation sera considéré comme nul.

Pour chaque année, la performance globale est égale à la moyenne des taux de réalisation de chaque condition de performance, cette moyenne étant plafonnée à 100 %. Le calcul de la performance entre le seuil déclencheur et la cible ainsi qu'entre la cible et le plafond est linéaire.

En cas de départ du dirigeant mandataire social avant la date d'acquisition de la rémunération variable long terme, l'acquisition des actions Crédit Agricole S.A. est exclue, sauf en cas de départ à la retraite ou de circonstances exceptionnelles motivées par le Conseil d'administration. Dans ces cas, les actions non encore acquises seront livrées à leur date d'échéance prévue en fonction du niveau d'atteinte des conditions de performance.

S'il est découvert, sur une période de cinq ans après la livraison des titres, qu'un dirigeant mandataire social : (i) est responsable ou a contribué à des pertes significatives au détriment du Groupe ou (ii) a eu un comportement à risque particulièrement grave, le Conseil d'administration se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie des actions déjà livrées, sous réserve de l'applicabilité en droit français (clause dite de "clawback").

Le Directeur général et le Directeur général délégué sont tenus de conserver, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, 30 % des actions acquises chaque année.

Ils ont également l'interdiction de recourir à toute stratégie de couverture ou d'assurance jusqu'à la date de disponibilité des actions de performance.

Structure des rémunérations dans le temps

			N-1	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Rémunération fixe			N-1						
Rémunération variable annuelle	Partie non-différée	30 %		Mai N					
		10 %		Sept. N					
	Partie différée	20 %			Sept. N+1				
		20 %				Sept. N+2			
		20 %					Sept. N+3		
Rémunération variable long terme		100 %							Mai N+5
			<p>Sous réserve de <i>clawback</i>. Pour la partie différée et la rémunération variable long terme, sous réserve également de la satisfaction des conditions de performance et de présence.</p>						
Versée en espèces.									
Versée en instruments adossés au cours de l'action Crédit Agricole S.A. à l'issue d'une période de rétention.									
Livrée sous forme d'actions disponibles à l'issue d'une période de cinq ans.									

Prévoyance santé

Le Directeur général et le Directeur général délégué bénéficient des mêmes dispositifs de prévoyance santé que les collaborateurs.

Avantages postérieurs à l'emploi

Dans le cadre des engagements autorisés par le Conseil d'administration du 19 mai 2015, le Directeur général et le Directeur général délégué bénéficient :

- d'une indemnité de rupture en cas de cessation de son mandat à l'initiative de Crédit Agricole S.A. ;
- d'une indemnité de non-concurrence en lien avec une possible astreinte à une clause de non-concurrence d'une durée d'un an à compter de la cessation du mandat, et ce quelle qu'en soit la cause ;
- du régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants du Groupe Crédit Agricole, complémentaire aux régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance.

L'avantage constitué par le régime de retraite supplémentaire a été pris en compte par le Conseil d'administration dans la détermination de la rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux.

Retraite

De 2010 à 2019, le régime de retraite supplémentaire, applicable également au Directeur général et Directeur général délégué, était constitué d'une combinaison de régimes de retraite à cotisations définies et d'un régime à prestations définies de type additif :

- les cotisations du régime de retraite à cotisations définies sont égales à 8 % du salaire brut plafonné à concurrence de huit fois le plafond de la Sécurité sociale, dont 3 % à la charge du dirigeant mandataire social ;
- les droits additifs du régime à prestations définies sont égaux pour chaque année d'ancienneté à 1,20 % de la rémunération de référence et plafonnés à 36 % de la rémunération de référence à condition que le bénéficiaire soit mandataire social ou salarié lorsqu'il fait valoir ses droits à la retraite.

La rémunération de référence est définie comme la moyenne des trois rémunérations annuelles brutes les plus élevées perçues au cours des dix dernières années d'activité au sein des entités de Crédit Agricole, incluant la rémunération fixe d'une part et la rémunération variable d'autre part, cette dernière étant prise en compte à concurrence d'un plafond de 60 % de la rémunération fixe.

En tout état de cause, à la liquidation, la rente totale de retraite plafonnée, pour l'ensemble des régimes de retraite d'entreprises et des régimes obligatoires de base et complémentaire, à seize fois le plafond annuel de la Sécurité sociale pour le Directeur général et le Directeur général délégué par dispositions contractuelles et à 70 % de la rémunération de référence par application du règlement de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Crédit Agricole S.A.

Le Conseil d'administration du 19 mai 2015 ayant approuvé la participation de M. Philippe Brassac et de M. Xavier Musca aux régimes de retraite supplémentaire du groupe Crédit Agricole S.A., antérieurement à la date de publication de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, les dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce soumettant l'acquisition annuelle des droits de retraite supplémentaire à la réalisation de conditions de performance ne trouvent pas à s'appliquer.

Le régime de retraite supplémentaire à prestations définies pour les dirigeants mandataires sociaux répond aux recommandations du Code Afep/Medef et aux dispositions de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et notamment de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, relativement à l'acquisition des droits annuels conditionnels de retraite supplémentaire à prestations définies :

- le groupe des bénéficiaires potentiels est sensiblement plus large que les seuls dirigeants mandataires sociaux ;
- ancienneté minimum : cinq ans (le Code Afep/Medef n'exigeant qu'une ancienneté de deux ans) ;
- taux de progressivité : proportionnel à l'ancienneté plafonnée à 120 trimestres (30 ans) avec un taux d'acquisition compris entre 0,125 % et 0,30 % par trimestre validé, soit entre 0,5 % et 1,2 % par an (vs 3 % maximum requis) ;
- retraite supplémentaire estimée inférieure au plafond mentionné de 45 % de la rémunération fixe et variable due au titre de la période de référence ;
- obligation pour le bénéficiaire d'être mandataire social ou salarié lorsqu'il fait valoir ses droits à la retraite.

Ce régime de retraite à prestations définies, qui relève de la catégorie des régimes mentionnés à l'Article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale, fait l'objet d'une gestion externalisée auprès d'un organisme régi par le Code des assurances.

Le financement de l'actif externalisé s'effectue par des primes annuelles financées intégralement par l'employeur et soumises à la contribution de 24 % posée par l'Article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale.

Conformément aux dispositions de la loi PACTE et de l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019, ce régime a été définitivement fermé depuis le 4 juillet 2019 et les droits conditionnels qu'il procure ont été cristallisés au 31 décembre 2019.

Les droits constitués au sein du Groupe antérieurement à la date d'effet du règlement de 2010, sont maintenus conformément aux dispositions du règlement et se cumulent le cas échéant, avec les droits nés de l'application de ce règlement pour le calcul du plafonnement de la rente versée.

Suite à la promulgation de l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019, le Conseil d'administration du 17 décembre 2019, sur proposition du Comité des rémunérations, a :

- pris acte de la cristallisation du régime additif à prestations définies au 31 décembre 2019 ;
- validé la mise en place d'un régime à cotisations définies Article 82 à partir du 1^{er} janvier 2020.

Ainsi, aucun droit supplémentaire au titre du régime de retraite supplémentaire à prestations définies ne sera octroyé au titre des périodes d'emploi postérieures au 1^{er} janvier 2020. Les droits constitués au titre des périodes d'emploi antérieures au 1^{er} janvier 2020 continueront à être calculés sur le salaire de fin de carrière, dans les conditions prévues par le régime, et le bénéfice de ces droits passés reste aléatoire et soumis à condition de présence.

Philippe Brassac ayant saturé ses droits au titre de ce régime il ne sera pas bénéficiaire du nouveau régime à cotisations définies Article 82.

Xavier Musca sera bénéficiaire du régime à cotisations définies Article 82. Ce régime prévoit le versement d'une cotisation annuelle de l'entreprise sur la part de sa rémunération fixe annuelle à hauteur d'un taux de 20 %.

Conformément au code AFEP-MEDEF, les cotisations annuelles le concernant au titre d'une année sont soumises à l'atteinte de conditions de performance. Ces dernières sont identiques à celles conditionnant l'acquisition de la rémunération variable annuelle différée, soit l'atteinte de trois objectifs de performance complémentaires en matière de performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A., de performance boursière de l'action Crédit Agricole S.A. et de performance sociétale du Groupe.

Évolutions apportées à la politique de rémunération : retraite supplémentaire

	Principales évolutions	Rappel de la politique de rémunération 2019	Politique de rémunération 2020 soumise à approbation des actionnaires
Changement du dispositif de retraite	Mise en conformité avec les nouvelles obligations réglementaires (loi PACTE)	Combinaison d'un système à cotisations définies et d'un régime de retraite à prestations définies de type additif	<ul style="list-style-type: none">▪ Fermeture du régime à prestation définie et cristallisation des droits en date du 31 décembre 2019▪ Maintien des régimes de retraite supplémentaires à cotisations définies art. 83▪ Mise en place d'un régime à cotisation définie (art. 82) au bénéfice du Directeur général délégué, soumis à conditions de performance

Indemnités de départ à la retraite du Directeur général et du Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.

M. Philippe Brassac et M. Xavier Musca bénéficient du dispositif des indemnités de départ à la retraite prévu pour l'ensemble des collaborateurs au titre de la convention collective de Crédit Agricole S.A., dont le montant peut atteindre six mois de salaire fixe majoré de la rémunération variable limitée à 4,5 % du salaire fixe.

Indemnités de rupture

Cas du Directeur général

En cas de cessation du mandat du Directeur général, son contrat de travail est réactivé à des conditions de rémunération équivalentes à la moyenne des rémunérations annuelles versées aux membres du Comité de direction de Crédit Agricole S.A., hors mandataires sociaux, au cours des 12 derniers mois précédant la fin de son mandat.

Le Directeur général bénéficie d'une indemnité de rupture en cas de cessation de son mandat à l'initiative de Crédit Agricole S.A. dans les conditions suivantes et conformément aux recommandations du Code Afep/Medef.

Dans le cas où la société Crédit Agricole S.A. ne serait pas en mesure, à la cessation du mandat de Directeur général, de lui proposer dans un délai de trois mois une fonction équivalente ou comparable à celle actuellement exercée par les membres du Comité de direction de Crédit Agricole S.A. sous forme d'une offre d'au moins deux postes, il sera éligible, si la cessation du mandat est intervenue à l'initiative de Crédit Agricole S.A. et du fait d'un changement de contrôle ou de stratégie, à une indemnité de rupture selon les modalités suivantes.

L'indemnité de rupture est déterminée sur la base d'une assiette correspondant à deux fois la somme de la rémunération brute totale annuelle perçue au titre de l'année civile précédant l'année de la cessation du mandat social de Monsieur Brassac. Il est précisé que cette indemnité de rupture inclut toute autre indemnité et, notamment, l'indemnité conventionnelle de licenciement due au titre du contrat de travail de Monsieur Brassac avec la société Crédit Agricole S.A., l'indemnité de rupture prévue à l'article 10 de son contrat de travail suspendu, toute autre indemnité de rupture due sous quelque forme et à quelque titre que ce soit, ainsi que de l'indemnité relative à l'éventuelle application de l'engagement de non-concurrence.

Le versement de cette indemnité de rupture, à l'exclusion de la partie due au titre de son contrat de travail, est subordonné à la réalisation des objectifs budgétaires des métiers du groupe Crédit Agricole S.A. sur les deux derniers exercices clos précédant la date de cessation du mandat social, sur la base des indicateurs suivants, qui prennent en compte la croissance interne des activités ainsi que le coût du risque, soit :

- le PNB des métiers opérationnels (hors Activités hors métiers) ;
- le résultat d'exploitation des métiers opérationnels (hors Activités hors métiers).

En tout état de cause, il est convenu entre M. Brassac et la Société qu'en cas de paiement effectif d'une indemnité de rupture, et dès lors qu'il aurait la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite à taux plein, il ne fera pas valoir ces droits avant le terme d'une période de 12 mois décomptée à partir de la date de paiement de l'indemnité de rupture. À défaut, M. Brassac devrait renoncer au bénéfice de l'indemnité de rupture.

Cas du Directeur général délégué

En cas de cessation du mandat du Directeur général délégué, son contrat de travail est réactivé à des conditions de rémunération équivalentes à la moyenne des rémunérations annuelles versées aux membres du Comité de direction de Crédit Agricole S.A., hors mandataires sociaux, au cours des 12 derniers mois précédant la fin de son mandat. La Société s'engage à lui proposer au moins deux postes correspondant à des fonctions de membre du Comité de direction de Crédit Agricole S.A.

En cas de rupture subséquente de son contrat de travail, le Directeur général délégué bénéficiera d'une indemnité de rupture, sur la base d'une assiette correspondant à deux fois la somme de la rémunération brute annuelle perçue les 12 mois

précédant la rupture (hors avantages en nature), y compris toute autre indemnité et, notamment, l'indemnité conventionnelle de licenciement et l'indemnité éventuelle de non-concurrence. En cas de possibilité de liquidation de la retraite à taux plein, aucune indemnité de rupture ne sera due.

Conformément au Code Afep/Medef, le Directeur général et le Directeur général délégué ne pourront pas bénéficier d'une augmentation spécifique de leur rémunération pendant la période précédant leur départ.

Clause de non-concurrence

Le Directeur général et le Directeur général délégué sont soumis à une clause de non-concurrence leur interdisant d'accepter un emploi en France dans une entreprise développant une activité concurrente de celle de Crédit Agricole S.A. Cet engagement vaut pour une durée d'un an à compter de la rupture du contrat de travail. En contrepartie, ils percevront, pendant la durée de leur obligation, une indemnité mensuelle égale à 50 % de leur dernière rémunération fixe.

Conformément au Code Afep/Medef, le cumul d'une indemnité de rupture et d'une indemnité de non-concurrence est plafonné à deux ans de rémunération annuelle.

Le Conseil d'administration se réserve le droit de lever intégralement ou partiellement l'obligation de non-concurrence lors du départ du Directeur général ou du Directeur général délégué. En tout état de cause, cette décision sera prise en conformité avec les dispositions légales et les dispositions du Code Afep/Medef notamment avec celles excluant le versement d'une indemnité de non-concurrence dans le cas où le Directeur général ou le Directeur général délégué feraient valoir leur droit à la retraite ou dans le cas où leur départ surviendrait après leur 65 ans.

Avantages de toute nature

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a validé le bénéfice des véhicules de fonction également à usage privé pour le Directeur général et le Directeur général délégué. Cet avantage sera déclaré conformément à la réglementation applicable en matière sociale et fiscale.

Rémunérations à raison du mandat d'administrateur

Le Directeur général et le Directeur général délégué ont renoncé à percevoir des rémunérations à raison de mandats d'administrateur de sociétés du Groupe pendant toute la durée de leur mandat.

Rémunération exceptionnelle

Le Conseil d'administration ne prévoit pas l'octroi d'une rémunération exceptionnelle aux dirigeants mandataires sociaux.

Arrivée d'un nouveau dirigeant mandataire social

En cas de nomination d'un nouveau dirigeant mandataire social, sa rémunération sera déterminée par le Conseil d'administration :

- soit conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale ;
- soit conformément aux pratiques existantes pour l'exercice de fonctions de même type, adaptées le cas échéant lorsque cette personne exerce des fonctions nouvelles ou un nouveau mandat sans équivalent au titre de l'exercice précédent.

4.3.2. Politique de rémunération des administrateurs soumise à l'approbation des actionnaires

	Dispositif
<p>LA REMUNERATION ALLOUEE Reconnaître l'implication et l'assiduité des administrateurs au sein du Conseil</p>	<p>Rémunération à raison du mandat d'administrateur</p> <p>La rémunération des membres du Conseil est assise exclusivement sur leur assiduité aux séances du Conseil et leur prise de responsabilité au sein de ses Comités. Les participations aux séminaires stratégiques comme les séances exceptionnelles, c'est-à-dire celles tenues en dehors de la programmation annuelle, sont rémunérées au même titre que les séances programmées à l'avance, dans la limite de l'enveloppe globale.</p> <p>Les séances de formation, les réunions préparatoires des Présidentes de Comité avec les Directions et les réunions des Présidentes et/ou des Comités avec le superviseur ne sont pas rémunérées.</p> <p>La participation des membres du Conseil aux Comités spécialisés donne lieu à des rémunérations supplémentaires : les Présidents des Comités spécialisés du Conseil perçoivent une rémunération annuelle forfaitaire, avec une différenciation selon les Comités ; les membres des Comités perçoivent un montant par séance en fonction de leur participation effective aux séances desdits Comités.</p> <p>Les censeurs bénéficient de la même rémunération à la fois pour leur participation au Conseil et, lorsqu'ils en sont membres, aux Comités spécialisés.</p> <p>L'enveloppe des rémunérations à raison du mandat d'administrateur s'élève à 1,65 million d'euros. Le Conseil, sur proposition du Comité des rémunérations, a arrêté sa répartition selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 000 euros par séance de Conseil ; ▪ 2 700 euros par séance de Comité ; ▪ 20 000 euros de forfait annuel alloué respectivement aux Présidentes du Comité des rémunérations, du Comité des nominations et de la gouvernance et du Comité des risques aux États-Unis ; ▪ 35 000 euros de forfait pour la Présidence du Comité des risques ; ▪ 35 000 euros de forfait pour la Présidence du Comité d'audit. <p>Les réunions du Conseil et des Comités font l'objet d'une programmation annuelle auxquelles s'ajoutent des réunions exceptionnelles, en fonction de l'actualité ou de dossiers spécifiques. Les réunions du Conseil sont, en moyenne, de 10 à 12 par an et celles des Comités spécialisés entre 35 et 40 réunions par an. D'une année sur l'autre, les rémunérations des administrateurs évoluent dans une fourchette étroite, fonction de leur assiduité et du nombre de réunions auquel ils ont participé (à titre indicatif, voir tableau des jetons versés en 2019).</p> <p>CAS PARTICULIERS :</p> <p>Le Président ne perçoit qu'une rémunération forfaitaire. Mme Renée Talamona a renoncé à percevoir les rémunérations à raison de son mandat d'administratrice tant pour sa participation aux séances du Conseil qu'au Comité stratégique et de la RSE dont elle est membre.</p> <p>Les trois administrateurs représentant les salariés au sein du Conseil ne perçoivent pas de rémunération à raison de leur mandat d'administrateur. Ces rémunérations sont reversées à leurs organisations syndicales.</p> <p>Indépendamment de l'assiduité et des situations mentionnées ci-dessus, les cas de non-versement des rémunérations des administrateurs sont ceux prévus par la loi.</p>
<p>LE DEFRAIEMENT</p>	<p>Remboursement des frais</p> <p>Le Conseil a également mis en place un dispositif de remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil, sur la base des frais engagés par chacun d'entre eux au titre de sa participation aux séances du Conseil et des Comités. Ce dispositif, qui répond aux dispositions de l'article R. 225-33 du Code de commerce, est reconduit annuellement par le Conseil.</p>

4.3.3. Rapport sur les rémunérations 2019 des mandataires sociaux soumis à l'approbation des actionnaires

Prise en compte des attentes des investisseurs et actionnaires

Dans le cadre du dialogue avec ses investisseurs et actionnaires, Crédit Agricole S.A. a organisé une dizaine de rencontres en 2019, qui ont notamment permis d'aborder la politique de rémunération et les éléments attribués à ses dirigeants.

Les taux d'approbation élevés des résolutions concernant les éléments de rémunération attribués aux dirigeants mandataires sociaux attestent de la qualité de ce dialogue.

Taux d'approbation des résolutions sur les éléments attribués en Assemblée générale

	AG 2017	AG 2018	AG 2019
Rémunération attribuée au Président du Conseil d'administration	97,9 %	99,9 %	99,9 %
Rémunération attribuée au Directeur général	89,7 %	96,2 %	96,5 %
Rémunération attribuée au Directeur général délégué	89,6 %	96,2 %	96,6 %

Rappel : en cas de vote négatif en Assemblée générale sur les éléments de rémunération individuels, les rémunérations variables attribuées au titre de l'exercice écoulé du mandataire social concerné par la résolution ne seront pas versées. À noter qu'à partir de l'Assemblée générale 2020, une résolution sur les éléments attribués à l'ensemble des mandataires sociaux sera proposée à l'approbation des actionnaires. Si cette résolution n'est pas approuvée, le versement des rémunérations des administrateurs à raison de leur mandat sera alors suspendu.

Par ailleurs, en cas de rejet d'une résolution, le Conseil d'administration se réunira dans un délai raisonnable à l'issue de l'Assemblée générale afin d'examiner les raisons de ce vote et les attentes exprimées par les actionnaires.

Président du Conseil d'administration

Éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Dominique Lefebvre, Président du Conseil d'administration, soumis à l'approbation des actionnaires

	Montants	Présentation
La rémunération fixe	520 000 euros	M. Dominique Lefebvre perçoit une rémunération fixe annuelle de 520 000 euros. Cette rémunération, fixée par le Conseil d'administration du 4 novembre 2015, n'a pas évolué depuis.
La rémunération variable annuelle	Aucun versement au titre de 2019	M. Dominique Lefebvre ne bénéficie d'aucune rémunération variable.
La rémunération variable long terme		
La rémunération variable collective		
Rémunération exceptionnelle	Aucun versement au titre de 2019	M. Dominique Lefebvre ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	Aucun versement au titre de 2019	M. Dominique Lefebvre a renoncé à percevoir toute rémunération versée à raison de mandats détenus dans des sociétés du groupe Crédit Agricole pendant la durée de son mandat ou à l'issue de son mandat.
Avantages de toute nature	40 000 euros	M. Dominique Lefebvre dispose d'une indemnité de logement.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement au titre de 2019	M. Dominique Lefebvre ne bénéficie pas du régime de retraite supplémentaire en vigueur dans le Groupe.

Engagements de toute nature pris par la Société et qui ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

	Montants	Présentation
Indemnité de rupture	Aucune indemnité versée au titre de 2019	M. Dominique Lefebvre ne bénéficie d'aucune indemnité de rupture.
Indemnité de non-concurrence	Aucune indemnité versée au titre de 2019	M. Dominique Lefebvre ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.

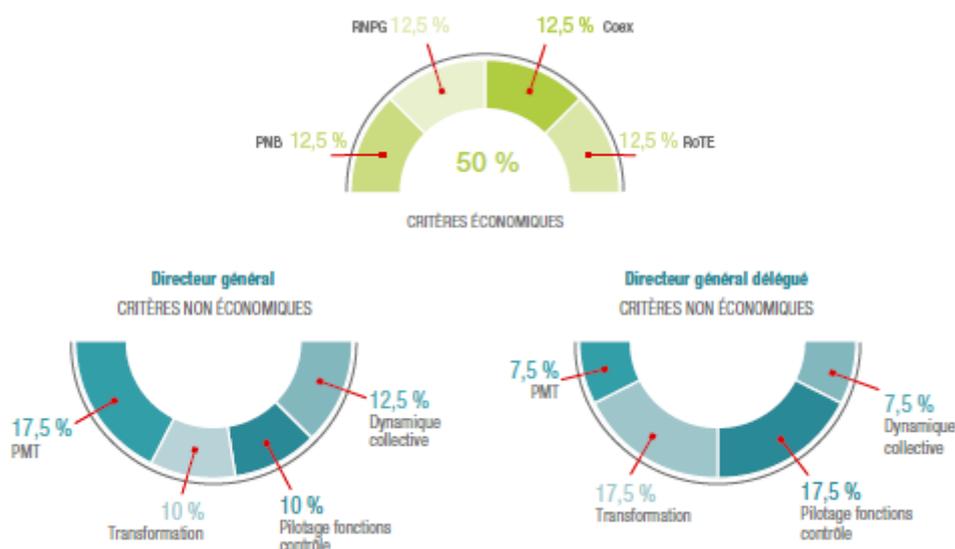
Dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Taux d'atteinte des critères de la rémunération variable attribuée au titre de l'année 2019 aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Le Conseil d'administration du 13 février 2019 a fixé les critères d'évaluation de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2019 pour les Dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

Conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale du 21 mai 2019, ils présentent les caractéristiques suivantes :

Critères de la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs



Critères économiques, comptant pour 50 % de la rémunération variable attribuée

Le Conseil d'administration du 13 février 2020 a constaté les performances suivantes :

Critères économiques	Pondération	Performance effective 2019
Produit net bancaire (PNB)	12,5 %	13,0 %
Résultat net part du Groupe (RNPG)	12,5 %	14,2 %
Coefficient d'exploitation (Coex)	12,5 %	12,9 %
Retour sur capitaux propres tangibles/ <i>Return on Tangible Equity</i> (RoTE)	12,5 %	13,7 %
TOTAL	50,0 %	53,8 %

Avec un niveau d'atteinte des objectifs économiques de 107,6 %, le Groupe dépasse ses objectifs sur tous les critères avec notamment :

- une bonne dynamique de revenus et un taux d'atteinte sur ce critère de 103,9 % ;
- cette dynamique, combinée à une maîtrise continue des charges résultant des efforts d'efficacité opérationnelle, se traduit par un effet ciseau favorable permettant une amélioration du coefficient d'exploitation (103,6 %) ;
- les deux points ci-dessus associés à une bonne maîtrise du coût du risque permettent d'afficher un RNPG solide avec un taux d'atteinte de 113,5 % qui se répercute également sur celui du RoTE (109,4 %).

Critères non économiques, comptant pour 50 % de la rémunération variable attribuée

Critères non économiques	Pondération-DG	Performance effective 2019-DG	Pondération-DGD	Performance effective 2019-DGD
Finalisation du PMT	17,5 %	21,9 %	7,5 %	9,4 %
Transformation du Groupe	10 %	11,0 %	17,5 %	19,3 %
Pilotage fonction contrôle	10 %	12,0 %	17,5 %	21,0 %
Dynamique collective	12,5 %	15,6 %	7,5 %	9,4 %
TOTAL	50,0 %	60,5 %	50,0 %	59,0 %

Le Conseil d'administration du 13 février 2020, sur proposition du Comité des rémunérations, a fixé à 121 % la performance du Directeur général et à 118 % la performance du Directeur général délégué relative à l'atteinte des objectifs non économiques définis en début d'exercice, affectés de la pondération spécifique s'appliquant à chacune des fonctions. Il constate de nombreuses avancées au service de la stratégie :

- **la finalisation du Plan moyen terme 2020** se traduit par plusieurs réussites : l'amplification du Projet Client ayant permis au Groupe Crédit Agricole de conquérir 1 800 000 clients en France et en Italie en 2019 ²¹, la réinvention continue de la relation au quotidien (déploiement de la démarche "Trajectoires Patrimoine" apportant une réelle valeur ajoutée dans le conseil personnalisé, quelle que soit la taille du patrimoine des clients, lancement réussi de l'offre LCL Essentiel, développement de plateformes et de services afin de faciliter le quotidien des entrepreneurs et associations, développement d'offres de crédits verts sur le marché des particuliers...), une progression sensible de la compétitivité digitale du Groupe qui s'est traduite par le relèvement de la note agrégée des activités banque de détail France du Groupe par l'agence D-rating ²², des opérations de croissance externe ciblées et une progression continue des synergies de revenus ;
- **les projets de transformation du Groupe** menés en 2019 ont contribué à une amélioration significative de l'efficacité opérationnelle, se traduisant par un coefficient d'exploitation hors FRU en baisse de 1,1 point ;
- **le pilotage des fonctions de contrôle au regard de l'intensification réglementaire** : le pilotage des fonctions Risques et Conformité a permis un suivi et une contribution stratégique aux différents chantiers réglementaires, un développement de la culture conformité afin de l'intégrer nativement dans les comportements et processus, un positionnement croissant de la Conformité comme un atout différenciant au service de la satisfaction client, du développement et d'une performance durable ;
- **la dynamique collective du Groupe** s'est renforcée de façon continue sur la durée du Plan moyen terme Ambition 2020. L'Indice d'engagement et de recommandation est en progression depuis quatre ans à la fois sur les points de force du Groupe et sur ses points d'amélioration. Il témoigne particulièrement de la fierté d'appartenance au Groupe et de la compréhension et de l'adhésion à sa stratégie.

En conséquence, la rémunération variable annuelle du Directeur général s'élève à 1 257 300 euros, correspondant à un taux de performance global de 114,3 % et la rémunération variable annuelle du Directeur général délégué à 631 700 euros, correspondant à un taux de performance global de 112,8 %.

Dans le contexte de la crise sanitaire et économique liée au COVID-19, le Directeur général et le Directeur général délégué, ont décidé de renoncer à la moitié de leur rémunération variable due au titre de 2019, pour contribuer à l'action de solidarité engagée par le Crédit Agricole, qui versera le montant correspondant au nouveau Fonds de Solidarité du Groupe en faveur des personnes âgées.

La rémunération variable du Directeur Général s'élève ainsi après renonciation à 628 650€ et celle du Directeur général délégué à 315 850€.

Taux d'atteinte des conditions de performance déterminant les rémunérations variables versées en 2019 des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

	Pondération	Seuil déclencheur Taux de réalisation : 80 %	Cible Taux de réalisation : 100 %	Plafond Taux de réalisation : 120 %	Performance effective plan 2016	Performance effective plan 2017	Performance effective plan 2018
Performance économique intrinsèque	33,3 %	80 % du budget	100 % du budget	120 % du budget	110 %	110 %	110 %
Performance relative de l'action Crédit Agricole S.A.	33,3 %	3 ^e quartile du positionnement	Médiane du positionnement	1 ^{er} quartile du positionnement	120 %	103 %	107 %
Performance sociétale	33,3 %	+ 0,75 point FReD	+ 1,5 point FReD	+ 2,25 points FReD	103 %	103 %	103 %
TOTAL	100 %				100 %	100 %	100 %

Au regard des performances constatées sur les trois critères, le taux d'acquisition définitif s'établit à 100 % d'acquisition pour les tranches de rémunération variable attribuée en 2016, 2017 et 2018.

²¹ Conquête brute particuliers et entrepreneurs pour les réseaux des Caisses régionales, LCL et CA Italia.

²² Agence de notation de la performance digitale des entreprises.

Éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Philippe Brassac, Directeur général, soumis à l'approbation des actionnaires

Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2019

	Montants	Présentation
LA REMUNERATION FIXE	1 100 000 euros	M. Philippe Brassac perçoit depuis le 16 mai 2018 une rémunération fixe annuelle de 1 100 000 euros. Cette rémunération a été fixée par le Conseil d'administration du 13 février 2018 et approuvée par l'Assemblée générale du 16 mai 2018.
LA REMUNERATION VARIABLE ANNUELLE Rémunération variable non différée	188 595 euros	<p>Au cours de la réunion du 13 février 2020, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a fixé le montant de la rémunération variable de M. Philippe Brassac au titre de l'exercice 2019, sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale du 13 mai 2020. Compte tenu de la réalisation des objectifs économiques et non économiques qui avaient été définis par le Conseil du 13 février 2019 et approuvés par l'Assemblée générale du 21 mai 2019, le montant de la part variable a été déterminé sur les bases suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ niveau d'atteinte des objectifs économiques : 107,6 % ; ▪ niveau d'atteinte des objectifs non économiques : 121 %. <p>Le détail de la réalisation de ces objectifs est précisé en page 196 du Document d'enregistrement universel.</p> <p>Compte tenu de la pondération des critères, le montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2019 de M. Philippe Brassac a été arrêté à 1 257 300 euros, soit un taux d'atteinte de 114,3 %, équivalent à 114,3 % de sa rémunération fixe de référence. Pour rappel, la rémunération variable annuelle est plafonnée à 120 % de la rémunération fixe de référence, avec une cible à 100 %.</p> <p>Le Conseil d'administration du 14 avril 2020 a pris acte de la décision de M. Philippe Brassac de renoncer à la moitié de sa rémunération variable due au titre de 2019, pour contribuer au fonds de solidarité en faveur des personnes âgées créé par le Crédit Agricole dans le contexte de l'épidémie de Covid-19.</p> <p>Sa rémunération variable au titre de 2019 s'élève ainsi à 628 650€.</p> <p>30 % de la part variable de la rémunération, soit 188 595 euros, sont versés au mois de mai 2020 sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 13 mai 2020.</p>
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	62 865 euros	10 % de la rémunération variable, soit 62 865 euros, sont indexés sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versés en septembre 2020 sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 13 mai 2020.
Rémunération variable différée et conditionnelle	377 190 euros	<p>60 % de la rémunération variable, soit 377 190 euros à la date d'attribution, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 13 mai 2020, sont attribués en instruments adossés au cours de l'action Crédit Agricole S.A. Leur acquisition définitive est différée progressivement sur trois ans, sous réserve de l'atteinte de trois objectifs de performance et d'une clause de <i>clawback</i>.</p> <p>Le détail relatif aux conditions d'acquisition de la rémunération variable différée est précisé aux pages 190 et 191 du Document d'enregistrement universel.</p>
LA REMUNERATION VARIABLE LONG TERME	Aucune attribution au titre de 2019	M. Philippe Brassac n'a bénéficié d'aucune attribution, d'options d'actions, ni d'actions de performance, ni de tout autre élément de rémunération de long terme au titre de 2019.
REMUNERATION EXCEPTIONNELLE	Aucun versement au titre de 2019	M. Philippe Brassac n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle au titre de 2019.
REMUNERATION A RAISON DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR	Aucun versement au titre de 2019	M. Philippe Brassac a renoncé à percevoir les rémunérations à raison de ses mandats d'administrateur de sociétés du Groupe pendant toute la durée de son mandat.
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	Aucun avantage en nature au titre de 2019	M. Philippe Brassac ne bénéficie pas au titre de 2019 d'avantage en nature.

REGIME DE RETRAITE SUPPLEMENTAIRE	Aucun versement au titre de 2019	<p>Aucune prestation de retraite supplémentaire n'est due à M. Philippe Brassac au titre de l'exercice 2019. Les droits individuels annuels et conditionnels de retraite supplémentaire de M. Philippe Brassac au 31 décembre 2019 se composent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'une rente viagère de retraite supplémentaire à cotisations définies, d'un montant estimé à 5 000 euros brut ; ▪ d'une rente viagère de retraite supplémentaire à prestations définies, d'un montant estimé à 527 000 euros brut. <p>Le total de ces droits à retraite supplémentaire estimés, cumulé aux pensions estimées issues des régimes obligatoires, correspond à l'application du plafond contractuel de 16 fois le plafond annuel de Sécurité sociale à la date de clôture, tous régimes confondus.</p> <p>Les droits aléatoires du régime de retraite supplémentaire à prestations définie, ont été estimés sur la base de 37 années d'ancienneté reconnues au 31 décembre 2019, correspondant après plafonnement, à 33 % de la rémunération de référence à cette date, soit une progression des droits conditionnels nulle par rapport à l'exercice 2018. Cette évolution respecte les dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce (abrogé par l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019) limitant la progression annuelle des droits conditionnels à 3 %.</p> <p>Les montants estimés publiés s'entendent brut des taxes et charges sociales applicables à la date de clôture, notamment de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des contributions supplémentaires de 7 % et 14 %, à charge du bénéficiaire, prélevées sur les rentes viagères issues du régime de retraite supplémentaire à prestations définies.</p> <p>Conformément à la loi PACTE et à l'ordonnance du 3 juillet 2019, les droits de ce régime de retraite à prestations définies ont été cristallisés en date du 31 décembre 2019. Aucun droit supplémentaire ne sera octroyé au titre des périodes d'emploi postérieures au 1^{er} janvier 2020 et le bénéfice de ces droits passés reste aléatoire et soumis à condition de présence au terme.</p> <p>La rémunération de référence, le rythme d'acquisition des droits et les autres caractéristiques de ces régimes sont précisés en pages 192 et 193 du Document d'enregistrement universel.</p>
--	----------------------------------	---

Éléments de rémunérations versés en 2019

Au-delà de la rémunération fixe, Monsieur Philippe Brassac a perçu les montants de rémunération variable suivants :

Rémunération variable versée en 2019 au titre de 2018

Conformément aux montants approuvés par l'Assemblée générale du 21 mai 2019, Monsieur Philippe Brassac a perçu 462 320 euros au titre de sa rémunération variable non différée attribuée en 2019 au titre de 2018.

Rémunérations variables différées acquises et versées en 2019

Au regard des performances constatées sur les trois critères détaillés en page 197, le taux d'acquisition 2019 des rémunérations variables différées s'est établi à 100 % pour les tranches de rémunération variable attribuée en 2016, 2017 et 2018.

Ainsi, 442 468 euros ont été versés à Monsieur Philippe Brassac en 2019. Ce montant correspond :

- à la première année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2018 au titre de 2017, pour un montant de 150 019 euros ;
- à la deuxième année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2017 au titre de 2016 pour un montant de 169 489 euros ;
- à la troisième année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2016 au titre de 2015, pour un montant de 122 960 euros.

Ces versements résultent de l'application des politiques de rémunération approuvées par les Assemblées générales de 2015, 2016 et 2017 et des montants de rémunération variable attribués approuvés par les Assemblées générales de 2016, 2017 et 2018.

Engagements de toute nature pris par la Société et qui ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

	Montants	Présentation
Indemnité de rupture	Aucune indemnité versée au titre de 2019	M. Philippe Brassac bénéficie d'une indemnité de rupture en cas de cessation de son mandat à l'initiative de Crédit Agricole S.A. dans les conditions autorisées par le Conseil d'administration du 19 mai 2015 et approuvées par l'Assemblée générale du 19 mai 2016. Le détail relatif à cette indemnité figure à la page 193 du Document d'enregistrement universel.
Indemnité de non-concurrence	Aucune indemnité versée au titre de 2019	En cas de cessation de sa fonction de Directeur général, quelle qu'en soit la cause, M. Philippe Brassac peut être astreint à une clause de non-concurrence d'une durée d'un an à compter de la cessation du mandat, telle qu'autorisée par le Conseil du 19 mai 2015 et approuvée par l'Assemblée générale du 19 mai 2016. Le détail relatif à cette indemnité figure à la page 194 du Document d'enregistrement universel.

Éléments de rémunération versés au cours de l'exercice ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Xavier Musca, Directeur général délégué, soumis à l'approbation des actionnaires

Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2019

	Montants	Présentation
LA REMUNERATION FIXE	700 000 euros	M. Xavier Musca a perçu une rémunération fixe annuelle de 700 000 euros sur 2019. Cette rémunération n'a pas évolué depuis mai 2015.
LA REMUNERATION VARIABLE ANNUELLE Rémunération variable non différée	94 755 euros	<p>Au cours de la réunion du 13 février 2020, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a fixé le montant de la rémunération variable de M. Xavier Musca au titre de l'exercice 2019 sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale du 13 mai 2020.</p> <p>Compte tenu de la réalisation des objectifs économiques et non économiques qui avaient été définis par le Conseil du 13 février 2019 et approuvés par l'Assemblée générale du 21 mai 2019, le montant de la part variable a été déterminé sur les bases suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ niveau d'atteinte des objectifs économiques : 107,6 % ; ▪ niveau d'atteinte des objectifs non économiques : 118 %. <p>Le détail de la réalisation de ces objectifs est précisé en page 196 du Document d'enregistrement universel.</p> <p>Compte tenu de la pondération des critères, le montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2019 de M. Xavier Musca a été arrêté à 631 700 euros, soit un taux d'atteinte de 112,8 %, équivalent à 90,2 % de sa rémunération fixe de référence. Pour rappel, la rémunération variable annuelle est plafonnée à 120 % de la rémunération fixe de référence, avec une cible à 80 %.</p> <p>Le Conseil d'administration du 14 avril 2020 a pris acte de la décision de M. Xavier Musca de renoncer à la moitié de sa rémunération variable due au titre de 2019, pour contribuer au fonds de solidarité en faveur des personnes âgées créé par le Crédit Agricole dans le contexte de l'épidémie de Covid-19.</p> <p>Sa rémunération variable au titre de 2019 s'élève ainsi à 315 850€.</p> <p>30 % de la part variable de la rémunération, soit 94 755 euros, sont versés au mois de mai 2020 sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 13 mai 2020.</p>
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	31 585 euros	10 % de la rémunération variable, soit 31 585 euros, sont indexés sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et versés en septembre 2020, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 13 mai 2020.
Rémunération variable différée et conditionnelle	189 510 euros	<p>60 % de la rémunération variable, soit 189 510 euros à la date d'attribution, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 13 mai 2020, sont attribués en instruments adossés au cours de l'action Crédit Agricole S.A. Leur acquisition définitive est différée progressivement sur trois ans, sous réserve de l'atteinte de trois objectifs de performance et d'une clause de <i>clawback</i>.</p> <p>Le détail relatif aux conditions d'acquisition de la rémunération variable différée est précisé aux pages 190 et 191 du Document d'enregistrement universel.</p>
LA REMUNERATION VARIABLE LONG TERME	Aucune attribution au titre de 2019	M. Xavier Musca n'a bénéficié d'aucune attribution d'options d'actions, ni d'actions de performance, ni de tout autre élément de rémunération de long terme au titre de 2019.
REMUNERATION EXCEPTIONNELLE	Aucun versement au titre de 2019	M. Xavier Musca n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle au titre de 2019.
REMUNERATION A RAISON DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR	Aucun versement au titre de 2019	M. Xavier Musca a renoncé à percevoir les rémunérations à raison de ses mandats d'administrateur de sociétés du Groupe pendant toute la durée de son mandat.
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	Aucun avantage en nature	M. Xavier Musca ne bénéficie d'aucun avantage en nature.
REGIME DE RETRAITE SUPPLEMENTAIRE	Aucun versement au titre de 2019	<p>Aucune prestation de retraite supplémentaire n'est due à M. Xavier Musca au titre de l'exercice 2019.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-3-3 du Code de commerce, les droits individuels annuels et conditionnels de retraite supplémentaire de M. Xavier Musca au 31 décembre 2019 se composent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'une rente viagère de retraite supplémentaire à cotisations définies, d'un montant estimé à 4 000 euros brut ; ▪ d'une rente viagère de retraite supplémentaire à prestations définies, d'un montant estimé à 96 000 euros brut. <p>Les droits aléatoires du régime de retraite supplémentaire à prestations définies ont été estimés sur la base de 7,5 années d'ancienneté reconnues au 31 décembre 2019, correspondant à 8,6 % de la rémunération de référence à cette date, soit une progression</p>

	Montants	Présentation
		<p>des droits conditionnels de 1,2 % par rapport à l'exercice 2018. Cette évolution respecte les dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce (abrogé par l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019) limitant la progression annuelle des droits conditionnels à 3 %. Les montants estimés publiés s'entendent brut des taxes et charges sociales applicables à la date de clôture, notamment de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des contributions supplémentaires de 7 % et 14 %, à charge du bénéficiaire, prélevées sur les rentes viagères issues du régime de retraite supplémentaire à prestations définies.</p> <p>Conformément à la loi PACTE et à l'ordonnance du 3 juillet 2019, les droits de ce régime de retraite à prestations définies ont été cristallisés en date du 31 décembre 2019. Aucun droit supplémentaire ne sera octroyé au titre de périodes d'emploi postérieures au 1^{er} janvier 2020 et le bénéfice de ces droits passés reste aléatoire et soumis à condition de présence.</p> <p>La rémunération de référence, le rythme d'acquisition des droits et les autres caractéristiques de ces régimes sont précisés en pages 192 et 193 du Document d'enregistrement universel.</p>

Eléments de rémunérations versées en 2019

Au-delà de la rémunération fixe, Monsieur Xavier Musca a perçu les montants de rémunération variable suivants :

Rémunération variable versée en 2019 au titre de 2018

Conformément aux montants approuvés par l'Assemblée générale du 21 mai 2019, Monsieur Xavier Musca a perçu 244 400 euros au titre de sa rémunération variable non différée attribuée en 2019 au titre de 2018.

Rémunérations variables différées acquises et versées en 2019

Au regard des performances constatées sur les trois critères détaillés en page 197, le taux d'acquisition 2019 des rémunérations variables différées s'est établi à 100 % pour les tranches de rémunération variable attribuée en 2016, 2017 et 2018.

Ainsi, 301 818 euros ont été versés à Monsieur Xavier Musca en 2019. Ce montant correspond :

- à la première année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2018 au titre de 2017, pour un montant de 89 525 euros ;
- à la deuxième année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2017 au titre de 2016, pour un montant de 101 841 euros ;
- à la troisième année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2016 au titre de 2015, pour un montant de 110 452 euros.

Ces versements résultent de l'application des politiques de rémunération approuvées par les Assemblées générales de 2015, 2016 et 2017 et des montants de rémunération variable attribués approuvés par les Assemblées générales de 2016, 2017 et 2018.

Engagements de toute nature pris par la Société et qui ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

	Montants	Présentation
Indemnité de rupture	Aucun versement au titre de 2019	M. Xavier Musca bénéficie d'une indemnité de rupture en cas de cessation de son contrat de travail à l'initiative de Crédit Agricole S.A, dans les conditions autorisées par le Conseil d'administration du 19 mai 2015 et approuvées par l'Assemblée générale du 19 mai 2016. Le détail relatif à cette indemnité figure à la page 193 du Document d'enregistrement universel.
Indemnité de non-concurrence	Aucun versement au titre de 2019	En cas de cessation de sa fonction de Directeur général délégué quelle qu'en soit la cause, M. Xavier Musca peut être astreint à une clause de non-concurrence d'une durée d'un an à compter de la cessation du mandat, telle qu'autorisée par le Conseil du 19 mai 2015 et approuvée par l'Assemblée générale du 19 mai 2016. Le détail relatif à cette indemnité figure à la page 194 du Document d'enregistrement universel.

Mandataires sociaux non exécutifs

Éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre de l'exercice 2019 à chaque mandataire social non exécutif de la Société

En application des principes détaillés en page 194, les mandataires sociaux non exécutifs ont perçu en 2019 les montants suivants :

Administrateurs	2018	Montants nets perçus en 2019 ⁽¹⁾					
	Montants nets perçus de Crédit Agricole S.A. en 2018 ⁽¹⁾	Crédit Agricole S.A. *	CACIB	LCL	Amundi	Total + autres filiales du Groupe	Total général 2019
ADMINISTRATEURS ELUS PAR L'ASSEMBLEE GENERALE							
Dominique Lefebvre ⁽²⁾	0	0	-	-		0	0
Raphaël Appert	45 011	43 121				0	43 121
Pascale Berger ⁽³⁾⁽⁴⁾	33 120	29 808	-	-		0	29 808
Philippe Boujut	28 000	28 000	-	-		0	28 000
Caroline Catoire	50 681	56 350	-	-		0	56 350
Laurence Dors	64 681	72 241	-	-		0	72 241
Daniel Epron	46 900	45 011	-	-		20 244	65 255
Véronique Flachaire	45 081	53 550	-	-		0	53 550
Jean-Pierre Gaillard	50 681	58 241	-	15 400		15 400	73 641
Françoise Gri	94 850	94 850	28 770	-		28 770	123 620
Jean-Paul Kerrien	37 450	39 341	-			20 900	60 241
Monica Mondardini ⁽⁵⁾	52 320	45 344	-	-		0	45 344
Gérard Ouvrier-Bufferet	43 121	46 900	-	-		26 655	73 555
Catherine Pourre ⁽⁵⁾	79 526	76 038	38 978			38 978	115 016
Christian Streiff	60 131	57 331	-	-		0	57 331
Renée Talamona ⁽²⁾	0	0			0	0	0
Louis Tercinier	33 671	37 450				0	37 450
François Thibault	54 461	54 461	26 670	-		26 670	81 131
ADMINISTRATEURS ELUS PAR LES SALARIES							
François Heyman ⁽³⁾⁽⁴⁾	44 298	43 222	-	-	-	0	43 222
Simone Vedie ⁽³⁾⁽⁴⁾	13 248	33 120				0	33 120
ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES							
Christiane Lambert	19 600	8 400				0	8 400
CENSEURS							
Pierre Cambefort	8 400	28 000				0	28 000
Philippe de Waal	16 800	28 000	-	-		0	28 000
	922 031	978 779	94 418	15 400	0	177 617	1 156 396

(1) Après déductions suivantes opérées sur les montants dus aux bénéficiaires personnes physiques résidents en France : acompte d'impôt sur le revenu (12,8 %) et contributions sociales (17,2 %).

(2) Ne perçoivent pas de rémunération.

(3) Les trois administrateurs représentant les salariés au sein du Conseil ne perçoivent pas leurs rémunérations, elles sont reversées à leurs organisations syndicales.

(4) Après déductions opérées des contributions sociales (17,2 %).

(5) Retenue à la source de 12,8 % (non résidente en France).

* Montant brut global consommé : 1 340 600 euros sur une enveloppe brute de 1,65 million d'euros.

Approche comparée de la rémunération

Conformément à l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 relative à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées, Crédit Agricole S.A. publie l'évolution comparée de la rémunération totale due ou attribuée aux dirigeants mandataires sociaux avec la rémunération totale moyenne des salariés en France et la performance du Groupe (mesurée par le résultat net part du Groupe sous-jacent), sur cinq ans. Cette comparaison souligne la cohérence de la politique de rétribution de Crédit Agricole S.A. et son alignement avec la performance du Groupe.

À noter, l'année 2015 correspond à une année de profonds changements de gouvernance du Groupe (nomination d'un nouveau Président du Conseil, nomination d'un nouveau Directeur général et resserrement de la Direction générale autour d'un Directeur général et un seul Directeur général délégué). Ainsi, les rémunérations attribuées aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'année 2015 telles que présentées ci-dessous, ont été considérées en année pleine. Rappelons également que le Président ne bénéficiant pas de rémunération variable, sa rémunération n'est pas indexée sur la performance du Groupe.

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2015-2019
RNPG sous jacent (<i>en millions</i>)	3 516	3 190	3 925	4 405	4 582	30 %
Rémunération moyenne des salariés France	59 595 €	60 914 €	63 064 €	64 595 €	65 528 €	10 %
Rémunération médiane des salariés France	45 984 €	46 410 €	47 943 €	48 985 €	49 373 €	7 %
Rémunération totale Directeur général	1 906 540 €	1 964 258 €	2 020 744 €	2 214 767 €	2 357 300 € ⁽¹⁾	24 % ⁽¹⁾
Rémunération totale Directeur général délégué	1 235 409 €	1 292 100 €	1 321 700 €	1 311 000 €	1 331 700 € ⁽²⁾	8 % ⁽²⁾
Rémunération totale Président	560 000 €	560 000 €	560 000 €	560 000 €	560 000 €	0 %

(1) Suite à la renonciation par M. Philippe Brassac à 50 % de sa rémunération variable au titre de 2019, sa rémunération totale au titre de 2019 s'élève à 1 728 650 euros, soit une baisse de -9 % par rapport à 2015.

(2) Suite à la renonciation par M. Xavier Musca à 50 % de sa rémunération variable au titre de 2019, sa rémunération totale au titre de 2019 s'élève à 1 015 850 euros, soit une baisse de -18 % par rapport à 2015.

Ratio d'équité entre le niveau de la rémunération de chaque dirigeant mandataire social et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société

En conformité avec les lignes directrices de l'Afep/Medef sur les multiples de rémunération, Crédit Agricole S.A. a fait le choix de calculer les ratios présentés ci-dessous sur son périmètre France, le périmètre légal de Crédit Agricole S.A. entité sociale ayant été jugé non suffisamment représentatif. Ces ratios comparent ainsi la rémunération totale due ou attribuée à chaque dirigeant mandataire social au titre de chaque exercice à celles des salariés France de Crédit Agricole S.A.

	2015	2016	2017	2018	2019
Président du Conseil d'administration					
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés France	9	9	9	9	9
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés France	12	12	12	11	11
Directeur général					
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés France	32	32	32	34	36 ⁽¹⁾
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés France	41	42	42	45	48 ⁽¹⁾
Directeur général délégué					
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés France	21	21	21	20	20 ⁽²⁾
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés France	27	28	28	27	27 ⁽²⁾

(1) Suite à la renonciation par M. Philippe Brassac à 50 % de sa rémunération variable au titre de 2019 le ratio de sa rémunération par rapport à la rémunération moyenne des salariés France se porte à 26 et le ratio de sa rémunération par rapport à la rémunération médiane des salariés France se porte à 35.

(2) Suite à la renonciation par M. Xavier Musca de 50 % de sa rémunération variable au titre de 2019 le ratio de sa rémunération par rapport à la rémunération moyenne des salariés France se porte à 16 et le ratio de sa rémunération par rapport à la rémunération médiane des salariés France se porte à 21.

4.3.4. Tableaux récapitulatifs conformes aux recommandations de l'Afep/Medef

M. Dominique Lefebvre, Président du Conseil d'administration

Tableau 1 – Rémunérations et options/actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole S.A.

Montants bruts (en euros)	2018	2019
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice ⁽¹⁾	560 000	560 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ⁽²⁾	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ⁽²⁾	-	-

(1) Les rémunérations figurant dans ce tableau sont celles attribuées au titre de l'année indiquée. Les tableaux détaillés ci-après distinguent les rémunérations attribuées au titre d'une année et les rémunérations perçues au cours de l'année.

(2) Aucune option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. n'a été attribuée aux mandataires sociaux en 2019. Aucun plan d'actions de performance n'a été mis en place chez Crédit Agricole S.A.

Tableau 2 – Tableau récapitulatif des rémunérations brutes

(en euros)	2018		2019	
	Montant attribué au titre de 2018	Montant versé en 2018	Montant attribué au titre de 2019	Montant versé en 2019
Rémunération fixe	520 000	520 000	520 000	520 000
Rémunération variable non différée versée en numéraire	-	-	-	-
Rémunération variable non différée et indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	-	-	-	-
Rémunération variable différée et conditionnelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération à raison du mandat d'administrateur ⁽¹⁾	-	-	-	-
Avantages de toute nature	40 000	40 000	40 000	40 000
TOTAL	560 000	560 000	560 000	560 000

(1) Montants nets, après les déductions suivantes opérées sur les montants dus aux bénéficiaires personnes physiques résidentes en France : acompte d'impôt sur le revenu (12,8 %) et contributions sociales (17,2 %).

M. Philippe Brassac, Directeur général

Tableau 1 – Rémunérations et options/actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole S.A.

Montants bruts (en euros)	2018	2019
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice ⁽¹⁾	2 214 767	1 728 650 ⁽³⁾
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ⁽²⁾	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ⁽²⁾	-	-

(1) Les rémunérations figurant dans ce tableau sont celles attribuées au titre de l'année indiquée. Les tableaux détaillés ci-après distinguent les rémunérations attribuées au titre d'une année et les rémunérations perçues au cours de l'année.

(2) Aucune option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. n'a été attribuée aux mandataires sociaux en 2019. Aucun plan d'actions de performance n'a été mis en place chez Crédit Agricole S.A.

(3) Montants actés par le Conseil d'administration suite à la décision de M. Philippe Brassac de renoncer à la moitié de sa rémunération variable au titre de 2019.

Tableau 2 – Tableau récapitulatif des rémunérations brutes

(en euros)	2018		2019	
	Montant attribué au titre de 2018	Montant versé en 2018	Montant attribué au titre de 2019	Montant versé en 2019
Rémunération fixe	1 025 269	1 025 269	1 100 000	1 100 000
Rémunération variable non différée versée en numéraire	346 740	312 540	188 595 ⁽³⁾	346 740
Rémunération variable non différée et indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	115 580	88 553	62 865 ⁽³⁾	115 580
Rémunération variable différée et conditionnelle ⁽¹⁾	693 480	340 920	377 190 ⁽³⁾	442 468
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération à raison du mandat d'administrateur ⁽²⁾	-	-	-	-
Avantages de toute nature	33 698	33 698	-	-
TOTAL	2 214 767	1 800 980	1 728 650	2 004 788

(1) Les montants versés correspondent aux montants acquis détaillés au tableau 2 bis et indexés sur l'évolution du cours de l'action précisée aux notes 1, 2, 3 et 4 de ce même tableau.

(2) Montants nets, après les déductions suivantes opérées sur les montants dus aux bénéficiaires personnes physiques résidentes en France : acompte d'impôt sur le revenu (12,8 %) et contributions sociales (17,2 %).

(3) Montants actés par le Conseil d'administration suite à la décision de M. Philippe Brassac de renoncer à la moitié de sa rémunération variable au titre de 2019, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 13 mai 2020.

Tableau 2 bis – Détail de la rémunération variable différée

	Montant total attribué ⁽¹⁾	2017		2018		2019	
		Montant attribué ⁽¹⁾	Montant acquis ⁽²⁾	Montant attribué ⁽¹⁾	Montant acquis ⁽³⁾	Montant attribué ⁽¹⁾	Montant acquis ⁽⁴⁾
Plan attribué en 2016	348 000	116 000	116 000	116 000	116 000	116 000	116 000
Plan attribué en 2017	591 240	-	-	197 080	197 080	197 080	197 080
Plan attribué en 2018	625 080	-	-	-	-	208 360	208 360

(1) La valeur de l'action à l'attribution est de 9,67 euros pour le plan 2016, de 11,94 euros pour le plan 2017 et de 14,19 euros pour le plan 2018.

(2) La valeur de l'action au versement est de 15,01 euros pour le plan 2016.

(3) La valeur de l'action au versement est de 11,97 euros pour le plan 2016 et le plan 2017.

(4) La valeur de l'action au versement est de 10,22 euros pour le plan 2016 et le plan 2017 et de 10,21 euros pour le plan 2018.

Rémunérations variables différées acquises en 2019 (tableau 2 bis ci-dessus)

Au titre de la rémunération variable différée des années antérieures, 521 440 euros ont été acquis par M. Philippe Brassac pour un montant équivalent à la date de versement à 442 468 euros après indexation sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. Ce montant correspond :

- à la première année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2018 au titre de 2017, tranche pour laquelle 208 360 euros ont été attribués avec un cours de l'action à la date d'attribution de 14,19 euros ;
- à la deuxième année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2017 au titre de 2016, tranche pour laquelle 197 080 euros ont été attribués avec un cours de l'action à la date d'attribution de 11,94 euros ;
- à la troisième année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2016 au titre de 2015, tranche pour laquelle 116 000 euros ont été attribués avec un cours de l'action à la date d'attribution de 9,67 euros.

Tableau 1 – Rémunérations et options/actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole S.A.

Montants bruts (en euros)	2018	2019
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice ⁽¹⁾	1 311 000	1 015 850 ⁽³⁾
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ⁽²⁾	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ⁽²⁾	-	-

(1) Les rémunérations figurant dans ce tableau sont celles attribuées au titre de l'année indiquée. Les tableaux détaillés ci-après distinguent les rémunérations attribuées au titre d'une année et les rémunérations perçues au cours de l'année.

(2) Aucune option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. n'a été attribuée aux mandataires sociaux en 2019. Aucun plan d'actions de performance n'a été mis en place chez Crédit Agricole S.A.

(3) Montants actés par le Conseil d'administration suite à la décision de M. Xavier Musca de renoncer à la moitié de sa rémunération variable au titre de 2019.

Tableau 2 – Tableau récapitulatif des rémunérations brutes

(en euros)	2018		2019	
	Montant attribué au titre de 2018	Montant versé en 2018	Montant attribué au titre de 2019	Montant versé en 2019
Rémunération fixe	700 000	700 000	700 000	700 000
Rémunération variable non différée versée en numéraire	183 300	186 510	94 755 ⁽³⁾	183 300
Rémunération variable non différée et indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	61 100	52 845	31 585 ⁽³⁾	61 100
Rémunération variable différée et conditionnelle ⁽¹⁾	366 600	323 525	189 510 ⁽³⁾	301 818
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération à raison du mandat d'administrateur ⁽²⁾	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	1 311 000	1 262 880	1 015 850	1 246 218

(1) Les montants versés correspondent aux montants acquis détaillés au tableau 2 bis et indexés sur l'évolution du cours de l'action précisée aux notes 1, 2, 3 et 4 de ce même tableau.

(2) Montants nets, après les déductions suivantes opérées sur les montants dus aux bénéficiaires personnes physiques résidentes en France : acompte d'impôt sur le revenu (12,8 %) et contributions sociales (17,2 %).

(3) Montants actés par le Conseil d'administration suite à la décision de M. Xavier Musca de renoncer à la moitié de sa rémunération variable au titre de 2019, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 13 mai 2020.

Tableau 2 bis – Détail de la rémunération variable différée

	Montant total attribué ⁽¹⁾	2017		2018		2019	
		Montant attribué ⁽¹⁾	Montant acquis ⁽²⁾	Montant attribué ⁽¹⁾	Montant acquis ⁽³⁾	Montant attribué ⁽¹⁾	Montant acquis ⁽⁴⁾
Plan attribué en 2016	312 600	104 200	104 200	104 200	104 200	104 200	104 200
Plan attribué en 2017	355 260	-	-	118 420	118 420	118 420	118 420
Plan attribué en 2018	373 020	-	-	-	-	124 340	124 340

(1) La valeur de l'action à l'attribution est de 9,67 euros pour le plan 2016, de 11,94 euros pour le plan 2017 et de 14,19 euros pour le plan 2018.

(2) La valeur de l'action au versement est de 15,01 euros pour le plan 2016.

(3) La valeur de l'action au versement est de 11,97 euros pour le plan 2016 et le plan 2017.

(4) La valeur de l'action au versement est de 10,22 euros pour le plan 2016 et le plan 2017 et de 10,21 euros pour le plan 2018.

Rémunérations variables différées acquises en 2019 (tableau 2 bis ci-dessus)

Au titre de la rémunération variable différée des années antérieures, 346 960 euros ont été acquis par M. Xavier Musca pour un montant équivalent à la date de versement à 301 818 euros après indexation sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. Ce montant correspond :

- à la première année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2018 au titre de 2017, tranche pour laquelle 124 340 euros ont été attribués avec un cours de l'action à la date d'attribution de 14,19 euros ;
- à la deuxième année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2017 au titre de 2016, tranche pour laquelle 118 420 euros ont été attribués avec un cours de l'action à la date d'attribution de 11,94 euros ;
- à la troisième année de versement de la rémunération variable différée attribuée en 2016 au titre de 2015, tranche pour laquelle 104 200 euros ont été attribués avec un cours de l'action à la date d'attribution de 9,67 euros.

Tableau 3 – Rémunération à raison du mandat d'administrateur perçues par les administrateurs de Crédit Agricole S.A.

Cf. p. 201.

Tableau 4 – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2019 aux dirigeants mandataires sociaux par Crédit Agricole S.A. et par toute société du Groupe

Les dirigeants mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucune attribution d'options en 2019.

Tableau 5 – Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2019 par les dirigeants mandataires sociaux

Les dirigeants mandataires sociaux n'ont levé aucune option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. au cours de l'année 2019.

Tableau 6 – Actions de performance attribuées durant l'exercice 2019 aux dirigeants mandataires sociaux

Crédit Agricole S.A. n'a pas émis de plan d'actions de performance.

Tableau 7 – Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2019 pour les dirigeants mandataires sociaux

Sans objet. Crédit Agricole S.A. n'a pas émis de plan d'actions de performance en 2019.

Tableau 8 – Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Sans objet.

Tableau 9 – Historique des attributions d'actions de performance

Sans objet.

Tableau 10 – Récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social

Sans objet.

Tableau 11 – Contrat de travail/régime de retraite supplémentaire/indemnités liées à la cessation de fonction/clause de non-concurrence

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail ⁽¹⁾	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Dominique Lefebvre Président Date début de mandat : 04/11/2015	Non	Non	Non	Non
Philippe Brassac Directeur général Date début de mandat : 20/05/2015	Oui	Oui	Oui	Oui
Xavier Musca Directeur général délégué Date début de mandat : 19/07/2012	Oui	Oui	Oui	Oui

(1) S'agissant du non-cumul du mandat social avec un contrat de travail, les recommandations Afep/Medef visent le Président du Conseil d'administration, le Président-Directeur général et le Directeur général. Le contrat de travail de Xavier Musca, Directeur général délégué, a toutefois été suspendu par avenant. Il reprendra effet à l'issue du mandat social aux conditions actualisées de rémunération et de poste qui prévalaient préalablement au mandat.

4.4. ANNEXE

Définition et caractéristiques de rémunération des personnels identifiés

	Établissements de crédit et entreprises d'investissement ⁽¹⁾		Sociétés de gestion de portefeuille	Sociétés d'assurances
Corpus réglementaire de référence	Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Règlement délégué de la Commission européenne n° 604/2014.		Position AMF 2013-11 prise en application de la directive européenne AIFM 2011/6 du 8 juin 2011 et arrêté de l'AMF du 6 avril 2016 pris en application de la directive UCITS V 2014/91/UE.	Règlement délégué 2015/35 du 10 octobre 2014. Les sociétés d'assurance et de réassurance sont exclues du champ d'application du règlement délégué de la Commission européenne n° 604/2014.
Personnels identifiés au titre de leur fonction	Au sein de Crédit Agricole S.A.	Au sein des autres entités		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ les mandataires sociaux ; ▪ les membres du Conseil d'administration ; ▪ les membres du Comité exécutif ; ▪ les Directeurs des fonctions centrales en charge des domaines financier, juridique, fiscal, ressources humaines, politique de rémunération, informatique, contrôle de gestion, analyses économiques ; ▪ les responsables des trois fonctions de contrôle à savoir les fonctions risques et contrôles permanents, conformité et audit ; ▪ les collaborateurs rattachés directement aux responsables des risques et contrôles permanents, conformité et audit ; ▪ les collaborateurs responsables d'un Comité en charge de la gestion d'un risque opérationnel pour le Groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ les mandataires sociaux ou Directeurs généraux ; ▪ les membres du Comité exécutif ou les collaborateurs rattachés directement aux Directeurs généraux ; ▪ les responsables des trois fonctions de contrôle à savoir les fonctions risques et contrôles permanents, conformité et audit ; ▪ les collaborateurs qui président les Comités "nouvelles activités/nouveaux produits" faitiers de ces entités. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ les dirigeants effectifs ; ▪ les responsables de la gestion ; ▪ les gérants décisionnaires ; ▪ les responsables des trois fonctions de contrôles à savoir les fonctions risques et contrôles permanents, conformité et audit ; ▪ les responsables des fonctions supports juridique, finance, administratif et ressources humaines. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ les mandataires sociaux ou dirigeants effectifs ; ▪ les membres du Comité exécutif de CA Assurances ; ▪ les personnels exerçant des fonctions clés visées aux articles 269 à 272 du règlement délégué 2015-35 : Gestion des risques, vérification de la conformité, audit interne, fonction actuarielle ; ▪ les collaborateurs responsables d'activité de souscription et de développement commercial ; ▪ les responsables des investissements.

<p>Personnels identifiés en fonction du niveau de leur délégation ou de leur rémunération</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les collaborateurs ayant une délégation de pouvoir d'engagement sur des risques de crédit supérieure à 0,5 % du capital <i>Common Equity Tier 1</i> (CET1) de leur filiale d'appartenance et d'au moins 5 millions d'euros ou une délégation de pouvoir pour structurer de tels produits et ayant un impact significatif sur le profil de risque de la filiale d'appartenance ; ▪ les collaborateurs ayant une capacité d'engagement sur des risques de marché supérieure à 0,5 % du capital CET1 ou 5 % de la <i>Value at Risk</i> (VaR) de leur filiale d'appartenance ; ▪ les responsables hiérarchiques de collaborateurs non identifiés individuellement mais qui collectivement et en cumulé ont une délégation de pouvoir d'engagement sur des risques de crédit supérieure à 0,5 % du capital CET1 de leur filiale d'appartenance et d'au moins 5 millions d'euros ou une capacité d'engagement sur des risques de marché supérieure à 0,5 % du capital CET1 ou 5 % de la <i>Value at Risk</i> (VaR) de leur filiale d'appartenance ; ▪ les collaborateurs dont la rémunération brute totale attribuée a été supérieure à 500 000 euros sur le précédent exercice ; ▪ les collaborateurs non identifiés au titre de l'un des critères précédents et dont la rémunération totale les positionne dans les 0,3 % des collaborateurs les mieux rémunérés de l'entité au titre de l'exercice précédent (pour les entités dont le total bilan est supérieur à 10 milliards d'euros ou dont les capitaux propres sont supérieurs à 2 % des capitaux propres de leur société mère). 	<p>Condition additionnelle : avoir une rémunération variable supérieure à 100 000 euros.</p>	
--	---	---	--

Caractéristiques de la rémunération différée	Compte tenu du principe de proportionnalité, les collaborateurs dont le bonus ou la part variable de rémunération est inférieure à 120 000 euros sont exclus du champ d'application des règles de différé et ce, pour chacune des entités du Groupe et sauf exigence contraire des régulateurs locaux des pays où les filiales du Groupe sont implantées. La part différée est fonction de la part variable globale de rémunération allouée pour l'exercice.		Part variable globale au titre de l'année N	Partie différée	Les caractéristiques de la rémunération différée sont les mêmes que celles des établissements de crédit et des entreprises d'investissement à l'exception de l'acquisition sous forme d'actions Crédit Agricole S.A. ou d'instruments adossés à des actions d'une partie de la rémunération variable non différée, ainsi que l'application d'une période de rétention à l'issue de l'acquisition, qui n'est pas requise.
			< 100 000 €	Non applicable	
			100 000 € - 600 000 €	50 % au premier euro	
			> 600 000 €	60 % au premier euro avec minimum non différé de 300 000 €	
	Part variable globale au titre de l'année N	Partie différée			
< 120 000 €	Non applicable				
120 000 € - 400 000 €	40 % au premier euro				
400 000 € - 600 000 €	50 % au premier euro avec minimum non différé de 240 000 €				
> 600 000 €	60 % au premier euro avec minimum non différé de 300 000 €				
Versement en titres ou instruments équivalents La rémunération variable différée ainsi qu'une partie de la part non différée portée six mois sont acquises sous forme d'actions Crédit Agricole S.A. ou d'instruments adossés à des actions. De ce fait, 50 % au moins de la rémunération variable des personnels identifiés est attribuée en actions ou instruments équivalents. Toute stratégie de couverture ou d'assurance limitant la portée des dispositions d'alignement sur les risques contenus dans le dispositif de rémunération est prohibée.					
Conditions de performance L'acquisition de la part différée s'opère par tiers : pour une attribution en année N, un tiers en année N+1, un tiers en année N+2 et un tiers en année N+3, sous réserve que les conditions d'acquisition soient remplies. Une période de rétention de six mois suit chacune des dates d'acquisition. En ce qui concerne les cadres dirigeants personnels identifiés, les conditions de performance sont alignées avec celles de la rémunération variable long terme (cf. "Rémunération variable long terme" du chapitre 3 section 4.2.2 "Éléments de rétribution des cadres dirigeants"). En ce qui concerne les autres collaborateurs personnels identifiés, la condition de performance est calculée par rapport à l'objectif de résultat net part du Groupe (RNPG) de l'entité, arrêté lors de l'année d'attribution de la rémunération variable considérée.					

(1) Les établissements de crédit et les entreprises d'investissement concernés sont ceux relevant du champ d'application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Pour le Groupe, il s'agit de Crédit Agricole S.A. ainsi que de toutes les entités dont le total de bilan est supérieur à 10 milliards d'euros ou dont les capitaux propres sont supérieurs à 2 % des capitaux propres de leur société mère.

5. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (MIS A JOUR DECEMBRE 2019)

Réuni le 18 décembre 2018, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a adopté, sur proposition de son Président et du Comité des nominations et de la gouvernance, l'actualisation de son règlement intérieur définissant les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction générale de la Société, en tenant compte de la révision du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep-Medef publiée en juin 2018.

Article 1^{er} : Organisation du Conseil d'administration.

Article 2 : Pouvoirs du Conseil d'administration et du Directeur général.

Article 3 : Fonctionnement du Conseil d'administration.

Article 4 : Comités du Conseil.

Article 5 : Charte de l'administrateur de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. est une société à Conseil d'administration où les fonctions de Président et de Directeur général sont dissociées, conformément à la pratique du Groupe et à la réglementation en vigueur, qui distingue les fonctions d'orientation, de décision et de surveillance, d'une part, et les fonctions exécutives, d'autre part.

Aux termes des dispositions du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général de Crédit Agricole S.A. sont mandataires sociaux.

En vertu des dispositions du Code monétaire et financier, le Conseil d'administration veille à ce que Crédit Agricole S.A. soit doté d'un dispositif de gouvernance solide comprenant notamment une organisation claire assurant un partage de responsabilités bien défini, transparent et cohérent, des procédures efficaces de détection, de gestion, de suivi et de déclaration des risques auxquels la Société est ou pourrait être exposée, d'un dispositif adéquat de contrôle interne, de procédures administratives et comptables saines, de politiques et pratiques de rémunération permettant et favorisant une gestion saine et efficace des risques.

Il est rappelé par ailleurs que le Directeur général et le Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. assurent la direction effective des activités de la Société.

Article 1^{er} : Organisation du Conseil d'administration

1.1. Président du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration dirige et organise les travaux du Conseil. Il s'assure du bon fonctionnement de celui-ci, ainsi que des Comités créés au sein du Conseil.

À ces fins, il veille à ce que l'information fournie aux administrateurs leur permet de se prononcer de manière éclairée ; à ce titre, il contribue à assurer la fluidité de l'information entre le Conseil et la Direction générale ainsi qu'entre le Conseil et ses Comités.

Il encourage et promeut les discussions ouvertes et s'assure que tous les points de vue peuvent s'exprimer au sein du Conseil.

Il convoque le Conseil d'administration et arrête l'ordre du jour des réunions.

1.2. Bureau du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration désigne en son sein un Bureau composé du Président et des Vice-Présidents. Le Directeur général de Crédit Agricole S.A. participe aux travaux du Bureau.

Le Bureau a pour mission générale de préparer les travaux du Conseil. Il se réunit, en tant que de besoin, à l'initiative du Président.

Le Président peut inviter toute personne dont il souhaite recueillir l'avis à participer aux travaux du Bureau.

Le secrétariat du Bureau est assuré par le secrétaire du Conseil d'administration.

1.3. Comités du Conseil

Le Conseil d'administration constitue en son sein six Comités spécialisés chargés de préparer les délibérations du Conseil et/ou de lui soumettre leurs avis et recommandations. Il s'agit :

- du Comité des risques ;
- du Comité d'audit ;
- du Comité des risques aux États-Unis ;
- du Comité des rémunérations ;
- du Comité stratégique et de la RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise) ; et
- du Comité des nominations et de la gouvernance.

Le Conseil d'administration arrête le règlement intérieur de ces Comités spécialisés et détermine leur mission et leur composition dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables.

Les compétences de ces Comités sont définies à l'article 4 ci-après.

Le Président ou le Conseil d'administration peuvent recueillir l'avis d'un Comité sur tout sujet relevant de la compétence de celui-ci.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Président, peut désigner un ou plusieurs censeurs qui peuvent participer aux réunions des Comités spécialisés dans les mêmes conditions que les administrateurs.

Article 2 : Pouvoirs du Conseil et du Directeur général

2.1. Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les statuts de la Société. À ce titre, notamment :

- le Conseil arrête les comptes sociaux annuels (bilan, compte de résultat, annexes), le rapport de gestion exposant la situation de la Société durant l'exercice écoulé ou l'exercice en cours et son évolution prévisible, ainsi que les documents prévisionnels, il arrête les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. et prend connaissance des comptes intermédiaires ;
- le Conseil arrête les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole ;
- le Conseil décide de convoquer les Assemblées générales de la Société, il définit l'ordre du jour et le texte des résolutions ;
- le Conseil procède :
 - à l'élection et à la révocation du Président du Conseil d'administration,
 - sur proposition du Président, à la nomination et à la révocation du Directeur général,
 - à la nomination d'administrateurs à titre provisoire en cas de vacances, par décès ou par démission, d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs,
 - sur proposition du Directeur général, à la nomination et à la révocation du (ou des) Directeur(s) général (aux) délégué(s) ;
- le Conseil détermine la rémunération des mandataires sociaux et la répartition des jetons de présence ;
- le Conseil autorise préalablement toute convention visée par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et, notamment, toute convention intervenant entre la Société et l'un de ses mandataires sociaux ;
- le Conseil présente à l'Assemblée générale le rapport sur le gouvernement d'entreprise, joint au rapport de gestion ; dans ce rapport, outre les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et aux conventions signées entre eux et la Société, le Conseil rend compte, notamment, de sa composition, de son organisation, de son fonctionnement, de ses travaux sur l'exercice écoulé et des politiques de diversité mises en œuvre, tant en son sein qu'au sein des instances de Direction.

En outre, le Conseil :

- arrête, sur proposition du Président et du Directeur général, les orientations stratégiques du Groupe ;
- approuve préalablement les projets d'investissements stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risque ;
- arrête les principes généraux en matière d'organisation financière interne du Groupe Crédit Agricole ;
- décide ou autorise l'émission d'obligations Crédit Agricole S.A. ;
- confère au Directeur général les autorisations nécessaires à la mise en œuvre des décisions énumérées ci-dessus ;
- approuve et revoit régulièrement le cadre d'appétence aux risques, les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels Crédit Agricole S.A. et le Groupe sont ou pourraient être exposés, y compris les risques sociaux et environnementaux ;
- approuve notamment les différentes limites d'engagements et de risques pour le groupe Crédit Agricole S.A. et, le cas échéant, pour le Groupe Crédit Agricole ;
- émet un avis après avoir recueilli ceux du Comité des risques et du Comité des nominations et de la gouvernance, sur la proposition de nomination par le Directeur général de chacun des responsables Groupe des fonctions de contrôle interne, à savoir, le responsable de la fonction de Gestion des risques, le responsable du Contrôle périodique et le responsable de la Conformité, le cas échéant, le Conseil, se prononce dans les mêmes conditions sur la révocation des responsables précités, qui ne peuvent être démis de leurs fonctions sans l'accord préalable du Conseil ;
- arrête et revoit régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération du groupe Crédit Agricole S.A., notamment en ce qui concerne les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe ;
- procède à l'examen du dispositif de gouvernance, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ;
- détermine les orientations et contrôle la mise en œuvre par les dirigeants effectifs (le Directeur général et le ou les Directeurs généraux délégués) des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente des activités de Crédit Agricole S.A., notamment la séparation des fonctions au sein de l'organisation et la prévention des conflits d'intérêts ;
- s'assure de l'existence et de la mise en œuvre d'un code de conduite, ou de politiques similaires et efficaces visant, notamment, à détecter, gérer et atténuer les conflits d'intérêts avérés et potentiels et ainsi qu'à prévenir et détecter les faits de corruption et de trafic d'influence ;
- s'assure que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs mettent en œuvre une politique de non-discrimination et de diversité, notamment en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes ;
- définit les critères permettant d'apprécier l'indépendance des administrateurs ;
- est informé par les dirigeants effectifs, à titre préalable, des évolutions des structures de direction et de l'organisation du Groupe ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Au titre de la mission d'organe central confiée à Crédit Agricole S.A. par le Code monétaire et financier :

- le Conseil autorise :
 - toute opération de développement des Caisses régionales à l'étranger,
 - toute création, par une Caisse régionale, d'un établissement financier ou d'une société d'assurance, ainsi que toute acquisition de participation dans l'une ou l'autre de ces sociétés,
 - toute opération de soutien financier au profit d'une Caisse régionale en difficulté,
 - la mise en place d'une commission chargée de la gestion provisoire d'une Caisse régionale ;
- le Conseil décide de :
 - délivrer l'agrément de Crédit Agricole S.A. à la nomination des Directeurs généraux des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel.

Le Conseil est saisi par le Directeur général, pour avis préalable, de toute décision de ce dernier relative à la révocation d'un Directeur général de Caisse régionale.

2.2. Pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société, qu'il représente vis-à-vis des tiers.

Il doit toutefois obtenir l'accord préalable du Conseil d'administration pour les opérations suivantes :

- création, acquisition ou cession de toutes filiales et participations en France ou à l'étranger, dès lors que l'investissement global est d'un montant supérieur à 150 millions d'euros ;
- tout autre investissement, de quelque nature que ce soit, d'un montant supérieur à 150 millions d'euros.

Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer sur une opération répondant aux conditions susmentionnées, le Directeur général met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les administrateurs et, à tout le moins, des membres du Bureau et les membres du Comité spécialisé concerné, avant de prendre une décision. Lorsque cela n'est pas possible, le Directeur général peut, en accord avec le Président, prendre dans les domaines énumérés ci-dessus, toute décision conforme à l'intérêt de la Société. Il en rend compte au prochain Conseil.

Article 3 : Fonctionnement du Conseil d'administration

3.1. Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil se réunit, sur convocation de son Président ou de toute personne mandatée à cet effet par le Conseil, aussi souvent que les intérêts de la Société le nécessitent et au moins six fois par an. En cas d'empêchement du Président, le Conseil est présidé par le Vice-Président le plus âgé qui est, à ce titre, habilité à le convoquer.

Le Conseil d'administration peut se réunir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, selon les modalités définies à l'article 3.3 ci-après.

Les administrateurs concernés par une délibération du Conseil ne prennent pas part au vote.

Le Directeur général, ainsi que le ou les Directeurs généraux délégués et le Secrétaire général participent aux réunions du Conseil, sans voix délibérative.

Le Directeur général désigne les représentants de la Direction générale qui peuvent assister aux réunions du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeurs, qui participent aux réunions du Conseil, sans voix délibérative.

3.2. Information des membres du Conseil

Le Président et le Directeur général sont tenus de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

En application des dispositions du Code monétaire et financier, le Conseil d'administration est informé, par les dirigeants effectifs, de l'ensemble des risques significatifs, des politiques de gestion de risques et des modifications apportées à celle-ci.

Les responsables en charge respectivement de la fonction de Gestion des risques Groupe, du Contrôle périodique et de la Conformité Groupe peuvent rendre compte directement au Conseil et, le cas échéant, au Comité des risques.

Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise.

Les membres du Conseil reçoivent toute information pertinente concernant la Société, notamment les communiqués de presse qu'elle diffuse.

Les membres du Conseil ont également la possibilité de s'informer directement auprès du Directeur général, du (ou des) Directeur(s) général(aux) délégué(s) et du Secrétaire général de Crédit Agricole S.A., après avoir informé le Président qu'ils souhaitent user de cette faculté.

Dans le cadre de leurs travaux, les Comités du Conseil peuvent entendre des collaborateurs du Groupe ou des experts dans les domaines relevant de la compétence des Comités.

3.3. Participation aux réunions du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication

Sauf lorsque le Conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce (arrêté des comptes annuels et du rapport de gestion de l'exercice écoulé), le Conseil peut, sur décision du Président tenir sa réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Dans ce cas, les moyens de visioconférence ou de télécommunication permettent l'identification des administrateurs et

garantissent leur participation effective. À cette fin, les moyens retenus transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Les administrateurs qui participent à une réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le registre de présence et le procès-verbal doivent mentionner le nom des administrateurs ayant participé à la réunion par des moyens de visioconférence et de télécommunication. Le procès-verbal doit également mentionner la survenance éventuelle d'un incident technique, lorsque cet incident a perturbé le déroulement de la séance.

3.4. Note de procédure du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil est régi par le présent règlement intérieur et les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'administration peut également émettre des notes de procédures descriptives de la façon dont il met en œuvre et organise sa gouvernance, dans le respect des textes cités ci-dessus, en particulier pour répondre aux demandes de formalisation de process qui lui sont notifiées par ses autorités de supervision.

L'approbation de ces notes de procédure par le Conseil d'administration, établies sur proposition du Comité des nominations et de la gouvernance, les rend opposables à l'ensemble de ses membres. Elles peuvent être modifiées ou abrogées à tout moment par le Conseil d'administration, après avis du Comité précité, notamment, dans l'hypothèse où elle perdrait de leur signification du fait de changements dans la réglementation.

Article 4 : Comités du Conseil

4.1. Comité stratégique et de la RSE

Le Comité stratégique et de la RSE a pour mission, sous la responsabilité du Conseil d'administration, d'approfondir la réflexion stratégique du Groupe dans ses différents métiers, en France et à l'international. Le Comité examine notamment les projets de croissance externe ou d'investissement à caractère stratégique et formule un avis sur ces projets.

Il examine, au moins annuellement, les actions conduites par le groupe Crédit Agricole S.A. et par le Groupe Crédit Agricole en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). À ce titre, il suit l'élaboration du Rapport intégré et, de manière générale, les informations extra-financières publiées par le Groupe et, plus particulièrement celles publiées par Crédit Agricole S.A.

Les travaux et avis du Comité stratégique sont rapportés au Conseil par le Président du Comité ou par un membre du Comité désigné par celui-ci.

4.2. Comité des risques

Le Comité des risques a pour mission, sous la responsabilité du Conseil d'administration, dans le respect des dispositions du Code monétaire et financier et de l'arrêté du 3 novembre 2014 :

- d'examiner la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole, ainsi que les stratégies risques, y compris les risques sociaux et environnementaux, de conseiller le Conseil d'administration dans ces domaines ;
- d'assister le Conseil d'administration dans son rôle de contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par les dirigeants effectifs et par le responsable de la fonction de Gestion des risques ;
- sans préjudice des missions du Comité des rémunérations, d'examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunération du groupe Crédit Agricole S.A. sont compatibles avec la situation du Groupe au regard des risques auxquels il est exposé, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Les travaux et propositions du Comité des risques sont rapportés au Conseil par le Président du Comité ou par un membre du Comité désigné par celui-ci.

4.3. Comité des risques aux États-Unis

Le Comité des risques aux États-Unis a pour mission, sous la responsabilité du Conseil d'administration et dans le respect des dispositions réglementaires aux États-Unis :

- de revoir les politiques de gestion des risques liés aux opérations des entités du Groupe aux États-Unis ;
- de s'assurer de la mise en œuvre d'un encadrement approprié de la gestion de ces risques ; et
- de soumettre à l'approbation du Conseil les décisions en la matière.

4.4. Comité d'audit

Le Comité d'audit, sous la responsabilité du Conseil d'administration et dans le respect des dispositions de l'article L. 823-19 du Code de commerce, est chargé des missions suivantes :

- d'examiner les comptes sociaux et consolidés de Crédit Agricole S.A. avant que le Conseil d'administration n'en soit saisi ;
- d'examiner les documents ou *reportings* relevant de son domaine de compétence destinés aux administrateurs ;
- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires. Cette recommandation, adressée au Conseil d'administration, est élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) n° 537/2014 ; il émet également une recommandation au Conseil lorsque le renouvellement du mandat d'un (ou des) Commissaire(s) aux comptes est envisagé dans les conditions définies à l'article L. 823-3-1 ;
- de suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission ; il tient compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du commissariat aux comptes (H3C) consécutives aux contrôles réalisés en application des articles L. 821-9 et suivants ;
- de s'assurer du respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance définies par le Code de commerce ; le cas échéant, il définit, en liaison avec les Commissaires aux comptes, les mesures de nature à préserver leur indépendance, conformément aux dispositions du règlement UE précité ;
- d'approuver la fourniture des services mentionnés à l'article L. 822-11-2 du Code de commerce.

Les travaux et propositions du Comité d'audit sont rapportés au Conseil par le Président du Comité ou par un membre du Comité désigné par celui-ci.

4.5. Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a pour mission, sous la responsabilité du Conseil d'administration et dans le respect des dispositions du Code monétaire et financier, d'établir les propositions et avis à soumettre à celui-ci et relatives :

- aux principes généraux de la politique de rémunération applicable à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole S.A. et, notamment :
 - à la définition des structures de rémunération, en distinguant notamment les rémunérations fixes des rémunérations variables,
 - aux principes de détermination des enveloppes de rémunérations variables, prenant en compte l'impact des risques et des besoins en capitaux inhérents aux activités concernées,
 - à l'application des dispositions réglementaires concernant le personnel identifié au sens de la réglementation européenne.
- À ce titre, notamment, le Comité :
- formule un avis sur la politique de rémunération du groupe Crédit Agricole S.A., avant décision du Conseil,
 - suit la mise en œuvre de cette politique, globalement et par grands métiers, au travers d'une revue annuelle, afin de s'assurer du respect des dispositions réglementaires ;
- à la rémunération des mandataires sociaux, en s'assurant du respect des dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables ;
 - au montant de l'enveloppe de jetons de présence et à sa répartition entre les administrateurs ;
 - aux projets d'augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe et, le cas échéant, aux plans de souscription ou d'achat d'actions et aux plans de distribution gratuite d'actions à soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires, ainsi qu'aux modalités de mise en œuvre de ces augmentations de capital et de ces plans.

Les travaux et propositions du Comité des rémunérations sont rapportés au Conseil par le Président du Comité ou par un membre du Comité désigné par celui-ci.

4.6. Comité des nominations et de la gouvernance

Le Comité a pour mission, sous la responsabilité du Conseil d'administration et dans le respect des dispositions du Code monétaire et financier :

- d'identifier et de recommander au Conseil les candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur, en vue de proposer leur candidature à l'Assemblée générale ;
- d'évaluer périodiquement, et au moins une fois par an, l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et de l'expérience dont disposent les membres du Conseil. Cette évaluation est effectuée individuellement et collectivement ;
- de préciser les missions et qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du Conseil et d'évaluer le temps à consacrer à ces fonctions ;
- d'examiner la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration au regard de critères tels que l'âge, le sexe ou les qualifications et l'expérience professionnelle, ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé ;
- d'évaluer périodiquement et au moins une fois par an la structure, la taille, la composition et l'efficacité du Conseil au regard des missions qui lui sont assignées et de soumettre au Conseil toutes recommandations utiles ;
- d'examiner périodiquement les politiques du Conseil en matière de sélection et de nomination des dirigeants effectifs, du ou des Directeurs généraux délégués et du responsable de la fonction de Gestion des risques et de formuler des recommandations en la matière.

Les travaux et propositions du Comité sont rapportés au Conseil par le Président du Comité ou par un membre du Comité désigné par celui-ci.

Article 5 : Charte de l'administrateur de Crédit Agricole S.A.

Chacun des membres du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. adhère sans réserve aux dispositions de la charte figurant en annexe au présent règlement intérieur, dont elle fait partie intégrante et dont chaque membre du Conseil a reçu un exemplaire.

Article 6 : Charte éthique Groupe

Chacun des membres du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. adhère sans réserve aux dispositions de la Charte éthique du Groupe Crédit Agricole et s'engage à les respecter.

CHARTRE DE L'ADMINISTRATEUR DE CREDIT AGRICOLE S.A.

La présente charte a pour objet de contribuer à la qualité du travail des administrateurs en favorisant l'application efficace des principes et bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise.

Les administrateurs de Crédit Agricole S.A. s'engagent à adhérer aux règles directrices contenues dans la présente charte et à les mettre en œuvre.

Article 1 – Administration et intérêt social

L'administrateur, quel que soit son mode de désignation, doit se considérer comme représentant l'ensemble des actionnaires et les autres parties prenantes et agir en toute circonstance dans l'intérêt de ceux-ci et de la Société.

Article 2 – Respect des lois et des statuts

Lors de son entrée en fonction et tout au long de son mandat, l'administrateur doit prendre la pleine mesure de ses droits et obligations généraux et/ou particuliers. Il doit notamment connaître et respecter les dispositions légales et réglementaires applicables à la Société et celles relatives à sa fonction, les codes et bonnes pratiques de gouvernance applicables, ainsi que les règles propres de la Société résultant des statuts et du règlement intérieur.

Article 3 – Disponibilité et assiduité

L'administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps, l'attention et la disponibilité nécessaires.

L'administrateur doit respecter les dispositions légales et réglementaires applicables à tout administrateur d'établissement de crédit.

À ce titre, lors de sa prise de fonction, l'administrateur informe le Président du Conseil de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société, ainsi que le nom et la forme sociale des entités dans lesquelles ces mandats et fonctions sont exercés.

L'administrateur informe le Président du Conseil, dans un délai raisonnable, de toute modification (cessation, démission, non-renouvellement, licenciement, nouveaux mandats et fonctions) apportée à la liste de mandats et fonctions déclarés.

L'administrateur s'engage à se démettre de ses fonctions s'il ne s'estime plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil et des Comités spécialisés dont il serait membre.

Il doit être assidu et participer activement, sauf empêchement majeur, à toutes les séances du Conseil et réunions des Comités auxquels il appartient, le cas échéant.

Article 4 – Information et formation

Le Président veille à ce que les administrateurs reçoivent, dans un délai suffisant, les informations et documents qui leur sont nécessaires pour exercer pleinement leur mission. De même, le Président de chacun des Comités spécialisés du Conseil veille à ce que les membres de son Comité disposent, dans un délai suffisant, des informations qui leur sont nécessaires pour accomplir leur mission.

L'administrateur, même expérimenté, doit se placer dans une logique d'information et de formation permanente. Il a l'obligation de s'informer afin de pouvoir intervenir de manière utile sur les sujets inscrits à l'ordre du jour du Conseil.

À cette fin, Crédit Agricole S.A. consacre les ressources humaines et financières nécessaires à la formation des administrateurs et ces derniers ont l'obligation de consacrer le temps nécessaire aux formations qui leur sont proposées par Crédit Agricole S.A.

Toute évolution législative ou réglementaire, y compris celle relative au régime applicable aux informations privilégiées, est portée à la connaissance des administrateurs.

Article 5 – Exercice des fonctions : principes directeurs

L'administrateur exerce ses fonctions avec indépendance, intégrité, loyauté et professionnalisme.

Article 6 – Indépendance et devoir d'expression

L'administrateur veille à préserver en toute circonstance son indépendance et sa liberté de jugement, de décision et d'action. Il se doit d'être impartial et s'interdit d'être influencé par tout élément étranger à l'intérêt social qu'il a pour mission de défendre. Il alerte le Conseil sur tout élément de sa connaissance lui paraissant de nature à impacter les intérêts de l'entreprise.

Il a le devoir de faire part de ses interrogations et ses opinions. En cas de désaccord, il veille à ce que celles-ci soient explicitement consignées aux procès-verbaux des délibérations.

Article 7 – Indépendance et conflit d'intérêts

L'administrateur informe le Conseil de tout conflit d'intérêts, y compris potentiel, dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement. Il s'abstient d'assister aux débats et de participer au vote de la délibération correspondante.

Article 8 – Intégrité, loyauté et honorabilité

L'administrateur agit de bonne foi en toute circonstance et ne prend aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de la Société ou aux autres sociétés du Groupe Crédit Agricole.

Il s'engage personnellement à respecter la confidentialité totale des informations qu'il reçoit, des débats auxquels il participe et des décisions prises.

L'administrateur fait preuve d'une honnêteté, d'une intégrité et d'une indépendance d'esprit qui lui permettent d'évaluer et de remettre en question, si nécessaire, les décisions de la Direction générale et d'assurer la supervision et le suivi effectifs des décisions prises en matière de gestion.

Article 9 – Informations privilégiées – Opérations sur titres

L'administrateur s'abstient d'utiliser à son profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles il a accès.

Actions et instruments financiers liés de Crédit Agricole S.A.

Lorsqu'il détient sur la Société où il exerce son mandat d'administrateur des informations non rendues publiques, il s'interdit de les utiliser pour effectuer ou faire effectuer par un tiers des opérations sur les titres Crédit Agricole S.A. Il est inscrit, à ce titre, sur la liste des "Initiés Permanents" sur le titre Crédit Agricole S.A. tenue à la disposition de l'AMF.

Il s'engage à respecter les règles prévoyant, notamment, que les "Initiés Permanents" peuvent opérer sur le titre Crédit Agricole S.A. dans les intervalles de six (6) semaines suivant la publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels, dès lors qu'ils ne détiennent pas, durant ces périodes, d'informations non rendues publiques sur la Société.

Ces obligations lui sont notifiées par une lettre émanant de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. dont il accuse réception.

Crédit Agricole S.A. peut se trouver en situation d'interdire d'opérer sur tout instrument financier de Crédit Agricole S.A., y compris durant ces périodes.

L'administrateur doit déclarer, pour son compte ainsi que pour les personnes qui lui sont étroitement liées, les transactions effectuées sur les actions de la Société et les instruments financiers qui leur sont liés, en application des prescriptions légales et réglementaires.

Les personnes soumises à l'obligation déclarative transmettent leurs déclarations à l'Autorité des marchés financiers (AMF), par voie électronique uniquement, dans les trois (3) jours de négociation qui suivent la réalisation des transactions. Chaque déclaration est publiée sur le site Internet de l'AMF.

L'Assemblée générale des actionnaires est informée des opérations significatives réalisées au cours du dernier l'exercice écoulé, opérations qui sont présentées dans un état récapitulatif du rapport de gestion de la Société.

Par ailleurs, au titre de ses activités au sein de Crédit Agricole S.A., l'administrateur pourra également être inscrit sur une liste dite d'"Initiés Ponctuels". Il sera tenu de respecter les obligations liées à ce statut qui lui seront notifiées, et en particulier celle relative au devoir d'abstention sur les titres Crédit Agricole S.A. durant la durée d'un projet.

Instruments financiers hors ceux émis ou liés à Crédit Agricole S.A.

En outre, l'administrateur est tenu de déclarer à Crédit Agricole S.A. pour son compte ainsi que pour les personnes qui lui sont étroitement liées les transactions effectuées sur instruments financiers hors ceux émis ou liés à Crédit Agricole S.A., s'il estime être potentiellement en situation de conflit d'intérêts ou détenir des informations confidentielles susceptibles d'être qualifiées de privilégiées et acquises dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de Crédit Agricole S.A. Crédit Agricole S.A. peut se trouver en situation d'interdire d'opérer sur tout instrument financier (liste dite d'"Initiés Ponctuels") qui fait l'objet d'une information précise non publique dans le cadre d'un Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. (opération stratégique, opération d'acquisition, création de *joint venture*...).

CHARTRE ETHIQUE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

Le Groupe Crédit Agricole exprime au travers de cette nouvelle Charte éthique ses engagements pour un comportement animé par l'ensemble de ses valeurs et principes d'actions vis-à-vis de ses clients, sociétaires, actionnaires, ainsi que de ses fournisseurs et de l'ensemble des acteurs avec qui il interfère. Il agit, vis-à-vis de ses collaborateurs, en employeur responsable.

C'est la responsabilité des administrateurs et des dirigeants de respecter les valeurs inscrites dans cette charte et d'être exemplaires dans la façon de s'y conformer. Les dirigeants veillent à ce que ces valeurs soient appliquées et partagées par tous les collaborateurs du Groupe Crédit Agricole, quels que soient leurs niveaux de responsabilité, leurs métiers et leurs lieux de travail.

Notre Charte éthique, au-delà de l'application de l'ensemble des règles législatives, réglementaires et professionnelles qui régissent nos différentes activités, traduit notre volonté de faire encore plus pour servir au mieux nos clients, qui sont depuis la création de notre Groupe, la raison même de notre existence.

Notre Charte éthique est portée à la connaissance des administrateurs et de l'ensemble de nos collaborateurs.

Elle est déclinée par chaque entité sous une forme adaptée à ses spécificités et intégrée dans ses procédures de contrôle interne.

Les principes de conformité sont décrits dans un corpus des règles (*Corpus Fides*).

Nos principes d'action et de comportement s'inscrivent dans le cadre des principes fondamentaux exprimés par différents textes internationaux ²³.

Notre identité et nos valeurs

Le Crédit Agricole est un groupe fondé sur des banques régionales coopératives et mutualistes, à vocation européenne et ouvert sur le monde.

Grâce à son modèle de Banque universelle de proximité – l'association étroite entre ses banques de proximité et les métiers qui leur sont liés –, le Groupe Crédit Agricole a comme objectif d'être le partenaire de ses clients en relation multicanale, qui simplifie et facilite leurs projets en France et dans le monde, les aide à bien décider, et les accompagne dans la durée, avec détermination, agilité et innovation.

Pour être utile à ses clients et répondre à leurs besoins, le Groupe Crédit Agricole leur apporte de multiples expertises et savoir-faire : banque au quotidien, crédits, épargne, assurances, gestion d'actifs, immobilier, crédit-bail, affacturage, banque de financement et d'investissement...

Nos valeurs historiques, proximité, responsabilité et solidarité placent les femmes et les hommes à l'origine de nos actions et au cœur de nos finalités.

Le Crédit Agricole promeut les valeurs coopératives de gouvernance démocratique, de relation de confiance et de respect avec et entre ses membres. Il s'appuie sur le sens des responsabilités de chacun et sur l'esprit d'entrepreneuriat. La satisfaction des clients, le développement des territoires et la recherche de la performance dans la durée guident son action.

Notre identité et nos valeurs impliquent un comportement de chacun fondé sur une éthique irréprochable. Chaque entité du Groupe partage la conviction que ces valeurs sont facteurs de solidité et de développement.

Ancrée dans ses valeurs d'éthique, de loyauté, et fidèle à sa culture coopérative, la conformité contribue à renforcer la confiance des clients et l'image du Groupe. Elle est ainsi placée au cœur de nos métiers et de la gouvernance du Groupe Crédit Agricole.

Le Groupe Crédit Agricole s'engage à ce que les principes d'action qu'il se fixe servent son ambition d'être la banque loyale, ouverte à tous, multicanale, permettant à chacun d'être accompagné dans le temps et de pouvoir décider en toute connaissance de cause.

Nos principes d'action s'exercent

Vis-à-vis de nos clients

Respect et accompagnement du client, et loyauté à son égard

Chaque collaborateur mobilise, en relation multicanale, son expérience et ses compétences à l'écoute et au service du client, du sociétaire, et l'accompagne dans la durée. Il l'écoute et le conseille avec loyauté, et l'aide à prendre ses décisions en lui proposant des solutions adaptées à son profil et à ses intérêts tout en l'informant des risques associés.

Solidarité

Fort de l'ancrage mutualiste du Groupe, les relations que nous établissons avec nos clients, nos sociétaires et l'ensemble de nos parties prenantes s'inscrivent dans la solidarité, le respect des engagements pris.

Utilité et proximité

Notre Groupe est attaché à son modèle de "Banque universelle de proximité", source de valeurs et utile à nos clients, auxquels il apporte l'expertise et le savoir-faire de l'ensemble des métiers du Groupe. Il demeure fidèle à son engagement local en contribuant au développement des territoires.

Protection et transparence dans l'utilisation des données personnelles

Notre Groupe s'est doté d'un cadre normatif au travers d'une Charte des données personnelles pour assurer la protection des données de nos clients.

Vis-à-vis de la Société

Droits fondamentaux

Notre Groupe exerce son activité partout dans le monde dans le respect des droits humains et des droits sociaux fondamentaux.

Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)

Notre Groupe affirme sa démarche environnementale et sociétale dans tous ses métiers et dans son fonctionnement d'entreprise. Cette démarche est portée par une stratégie RSE créatrice de valeur et a comme ambition d'accompagner les territoires, de rechercher l'excellence dans les relations avec nos clients, partenaires, sociétaires et nos collaborateurs.

Vis-à-vis de nos collaborateurs

Ressources humaines responsables

Agir en employeur responsable, pour notre Groupe, c'est garantir le principe de non-discrimination, l'équité, encourager le développement personnel, en particulier à travers des actions de formation, promouvoir la mixité, la diversité des parcours et

²³ Parmi lesquels, les principes de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* édictée par l'ONU en 1948, les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (*Global Compact*), les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les lignes directrices et recommandations de l'OCDE pour lutter contre la corruption, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

des profils et aider les personnes en situation de handicap, favoriser le dialogue social et la qualité de vie au travail, et fournir un environnement de travail sécurisé dans lequel tous les collaborateurs sont traités avec dignité et respect.

Par un comportement éthique

Professionalisme et compétences

Les administrateurs, dirigeants et collaborateurs, quelles que soient l'entité ou la zone géographique, doivent connaître et appliquer les lois, règlements, normes et standards professionnels ainsi que les procédures applicables à leur entité, afin de s'y conformer et de les mettre en pratique de manière responsable.

Conduite responsable

Chaque administrateur, dirigeant, collaborateur est porteur de l'image de notre Groupe. En toute situation et en tout lieu, il doit avoir une conduite responsable et éthique : il s'abstient de toute action susceptible de nuire à la réputation et à l'intégrité de l'image de notre Groupe.

Confidentialité et intégrité des informations

Les administrateurs, dirigeants et collaborateurs de notre Groupe observent un même devoir de discrétion et s'interdisent de diffuser indûment ou d'exploiter, pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, les informations confidentielles qu'ils détiennent. Chaque collaborateur veille à transmettre des informations intègres et sincères à nos clients, actionnaires, autorités de tutelle, communauté financière et parties prenantes en général.

Prévention des conflits d'intérêts

Les administrateurs, dirigeants et collaborateurs de notre Groupe doivent se prémunir de toute situation de conflits d'intérêts afin de préserver, en toutes circonstances, la primauté des intérêts de nos clients.

Vigilance

L'action de tous, administrateurs, dirigeants, collaborateurs, vise à protéger les intérêts de la clientèle, à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, à respecter les sanctions internationales, à lutter contre la corruption, à prévenir la fraude et à protéger l'intégrité des marchés. Chacun exerce une vigilance appropriée à la nature des métiers du Groupe et, si nécessaire, son droit d'alerte, dans le respect des réglementations et procédures en vigueur.

Rapport annuel relatif à la politique et aux pratiques de rémunération des personnes définies à l'article L. 511-71 du code monétaire et financier et, le cas échéant, en application du règlement délégué (UE) no 604/2014 de la Commission du 4 mars 2014

1. GOUVERNANCE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A. EN MATIERE DE POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération du groupe Crédit Agricole SA est définie par le Conseil d'administration de Crédit Agricole SA sur proposition de son Comité des Rémunérations avec l'appui des différentes fonctions de contrôle dans son élaboration et dans le contrôle de sa mise en œuvre.

1.1 Composition et rôle du Comité des rémunérations

Le comité des rémunérations se compose, au 31 décembre 2019, de six membres :

- Mme Laurence Dors (Présidente du Comité), Administratrice indépendante ;
- M. Daniel Epron, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- Mme Françoise Gri, Administratrice indépendante ;
- M. François Heyman, Administrateur représentant les salariés de l'UES Crédit Agricole SA ;
- M. Jean-Paul Kerrien, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Christian Streiff, Administrateur indépendant ;

Le Comité, dont la composition a été modifiée en 2014 pour intégrer un administrateur représentant des salariés et en 2015 pour intégrer M. Daniel Epron en remplacement de M. Dominique Lefebvre, est composé pour majorité d'administrateurs indépendants et de deux administrateurs également membre du Comité des Risques.

La Directrice des Ressources Humaines Groupe participe aux réunions du Comité des rémunérations. Le Comité s'appuie dans ses travaux sur des études, s'il le juge nécessaire, et des benchmarks fournis par des cabinets de conseils indépendants.

Le fonctionnement et les missions du Comité sont définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration. Ce règlement a fait l'objet d'une actualisation en 2015 pour intégrer des précisions concernant ses attributions et son périmètre de compétence en conformité avec les évolutions réglementaires.

Les principales missions du Comité des rémunérations sont les suivantes :

- établir les propositions et avis à soumettre au Conseil relatifs aux principes généraux de la politique de rémunération du Groupe Crédit Agricole S.A. et, notamment :
 - à la définition des structures de rémunération, en distinguant notamment les rémunérations fixes des rémunérations variables
 - aux principes de détermination des enveloppes de rémunérations variables, prenant en compte l'impact des risques et des besoins en capitaux inhérents aux activités concernées en matière de solvabilité et de liquidité ;

- à l'application des dispositions réglementaires concernant le personnel identifié au sens de la réglementation européenne.
- établir les propositions relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux en termes de rémunération fixe et variable ou de tout autre élément de rémunération (retraite, indemnité, avantages en nature, ...)
- établir les décisions à soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et du personnel identifié au sens de la réglementation européenne ;
- établir les propositions relatives au montant et à la répartition de l'enveloppe de jetons de présence ;
- établir les propositions relatives aux projets d'augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe Crédit Agricole et, le cas échéant, aux plans de souscription ou d'achat d'actions et aux plans de distribution gratuite d'actions à soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires, ainsi qu'aux modalités de mise en œuvre de ces augmentations de capital et de ces plans.

Le Comité des rémunérations s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2019 et a examiné les points suivants :

- Personnel identifié
 - o Revue de la liste du personnel identifié pour l'exercice 2018 ;
 - o Revue de l'enveloppe de rémunération variable du personnel identifié et des rémunérations variables individuelles supérieures à 1M EUR ;
 - o Revue des publications réglementées sur le personnel identifié ;
 - o Mise à jour de la note de politique de rémunération et de sa note d'application ;
- Rémunération variable
 - o Revue des enveloppes de rémunérations variables au titre de 2018 de l'ensemble des collaborateurs du Groupe Crédit Agricole S.A. ;
 - o Revue des indicateurs de performance 2018 pour l'attribution de l'intéressement long terme aux cadres dirigeants du groupe Crédit Agricole S.A. ;
 - o Revue des rémunérations variables annuelles au sein du groupe Crédit Agricole S.A. supérieures à un seuil arrêté par le Conseil ;
- Dirigeants mandataires sociaux
 - o Revue des propositions de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2018 ;
 - o Revue des principes de rémunération et objectifs 2019 applicables aux dirigeants mandataires sociaux ;
- Autres thématiques
 - o Répartition de l'enveloppe de jetons de présence ;
 - o Mise à jour de la politique de rémunération du groupe Crédit Agricole S.A. conformément aux évolutions réglementaires ;
 - o Revue de synthèse de la mise en œuvre des politiques de rémunération par les entités de Crédit Agricole S.A. ;
 - o Revue des décisions à soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires
 - o Revue de la rémunération attribuée aux Directeurs des risques et de la conformité Groupe.

1.2 Rôle des fonctions de contrôle

En conformité avec les obligations réglementaires, la Direction des Ressources Humaines Groupe associe les fonctions de contrôle (Risques et contrôles permanents, Conformité et Inspection générale) à l'élaboration des politiques de rémunération, à la revue des rémunérations variables du Groupe et à la définition du personnel identifié.

Notamment, le comité de contrôle des politiques de rémunération réunit les représentants de la Direction des Ressources Humaines Groupe, de la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe et de la Direction de la Conformité Groupe.

Ce comité émet un avis sur la politique de rémunération élaborée par la Direction des Ressources Humaines, avant présentation au Comité des rémunérations puis approbation par le Conseil d'administration Groupe.

Ce comité a pour missions en particulier :

- d'informer les fonctions de contrôle des dossiers relatifs aux politiques générales qui seront présentés au Comité des rémunérations, condition sine qua non de l'exercice du devoir d'alerte ;
- de s'assurer de la validité, au regard des nouvelles exigences réglementaires, des principes retenus pour décliner dans le groupe la politique de rémunération ;
- d'apprécier la conformité de la déclinaison dans les entités des règles énoncées : définition de la population régulée ; principes de calcul des enveloppes de rémunération variable ; mode de gestion des comportements non respectueux des règles qui seront pris en considération pour la détermination des rémunérations variables de l'année ou des années antérieures ;
- de coordonner les actions à initier dans les entités par les lignes métiers Risques et Conformité.

La définition et la mise en œuvre de la politique de rémunération sont soumises au contrôle de l'Inspection Générale Groupe et des audits internes des entités du Groupe.

Par ailleurs, afin de prévenir tout conflit d'intérêt, la rémunération des personnels des fonctions de contrôle est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils valident ou vérifient les opérations.

2. POLITIQUE DE REMUNERATION DU PERSONNEL IDENTIFIE

2.1 Principes généraux de la politique de rémunération

Crédit Agricole S.A. a défini une politique de rémunération responsable qui s'attache à porter les valeurs du Groupe fondées sur l'équité et des règles communes à l'ensemble des collaborateurs. Elle est au service de sa Raison d'Être, du Plan moyen terme 2022 du Groupe et en particulier de son projet humain. Elle a pour objectif la reconnaissance de la performance individuelle et collective dans la durée.

La rémunération globale des collaborateurs de Crédit Agricole S.A. est constituée par :

- La rémunération fixe,
- La rémunération variable annuelle individuelle,
- La rémunération variable collective (intéressement et participation en France, « profit sharing » à l'international),
- La rémunération variable long terme soumise à conditions de performance,
- Les périphériques de rémunération (régimes de retraite supplémentaires et de prévoyance santé).

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces éléments en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

Dans chacun de ses différents métiers, Crédit Agricole S.A. compare régulièrement ses pratiques à celles d'autres groupes financiers au niveau national, européen ou international, afin de s'assurer que les rémunérations permettent d'attirer et de retenir les talents et les compétences nécessaires au groupe.

Les politiques de rémunération des entités de Crédit Agricole S.A. concourent au respect de la déclaration et du cadre d'appétence au risque approuvés par leur gouvernance.

- **Rémunération fixe**

Les compétences et le niveau de responsabilité sont rémunérés par le salaire de base en cohérence avec les spécificités de chaque métier sur son marché local.

- **Rémunération variable annuelle individuelle**

Crédit Agricole SA a mis en place deux dispositifs de rémunération variable annuelle en fonction des métiers et en cohérence avec les pratiques des marchés :

- les Rémunérations Variables Personnelles (RVP) pour les fonctions centrales, la banque de détail et les métiers spécialisés (assurance, crédit-bail et affacturation, crédit à la consommation),
- et les bonus pour les métiers de banque de financement et d'investissement, la banque privée, la gestion d'actifs et le capital investissement.

L'attribution de la rémunération variable est définie en fonction de l'atteinte des objectifs fixés et des résultats de l'entité, liant ainsi de fait l'intérêt des collaborateurs avec ceux du groupe et des actionnaires.

La rémunération variable est liée à la performance annuelle et à l'impact sur le profil de risque de l'établissement. En cas de performance insuffisante, de non-respect des règles et procédures ou de comportements à risques, la rémunération variable est directement impactée.

Les rémunérations variables sont fixées dans le respect des principes réglementaires. Elles sont définies de façon à ce qu'elles n'entraient pas la capacité des entités du Groupe à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin. Au-delà des critères économiques et financiers, l'évaluation de la performance prend compte l'ensemble des risques, y compris le risque de liquidité, ainsi que le coût du capital.

Rémunérations Variables Personnelles (RVP)

La rémunération variable personnelle (RVP) mesure la performance individuelle sur la base d'objectifs collectifs et/ou individuels. Cette performance repose sur l'évaluation précise des résultats obtenus par rapport aux objectifs spécifiques de l'année (combien) en tenant compte des conditions de mise en œuvre (comment).

Les objectifs sont décrits précisément et mesurables sur l'année. Ils prennent systématiquement en compte la dimension clients, collaborateurs et sociétale des activités.

Les objectifs prennent également en compte la notion de risque généré notamment pour les cadres dirigeants disposant d'objectifs économiques tels que le RNPG, les charges et le RWA.

Le degré d'atteinte ou de dépassement des objectifs est le point central pris en compte pour l'attribution des RVP ; il est accompagné d'une appréciation qualitative sur les modalités de réalisation de ces objectifs (prise de responsabilité, discernement, autonomie, coopération, engagement, management, etc.) et au regard des conséquences pour les autres acteurs de l'entreprise (manager, collègues, autres secteurs, etc.). La prise en compte de ces aspects permet de différencier l'attribution des RVP selon les performances.

Bonus

Les bonus sont directement liés aux résultats économiques de l'entité. Ils sont alloués aux collaborateurs selon une procédure en plusieurs étapes.

1/ La détermination de l'enveloppe de bonus par entité est soumise à deux types de critères :

- des critères quantitatifs

Afin de déterminer le montant de sa contribution métier c'est à dire sa capacité à financer les bonus compte-tenu du coût du risque, du coût du capital et du coût de la liquidité, chaque entité effectue le calcul suivant :

$\text{Contribution} = \text{PNB}^* - \text{charges directes et indirectes hors bonus} - \text{coût du risque} - \text{coût du capital avant impôts}$

** étant entendu que, par définition, le PNB est calculé net du coût de la liquidité*

- des critères qualitatifs

Afin de déterminer le taux de distribution de la contribution, c'est à dire l'enveloppe globale de bonus, chaque entité doit apprécier le niveau de distribution qu'elle souhaite appliquer. Pour cela, elle s'appuie sur la performance économique de l'entité et les pratiques de sociétés concurrentes sur des métiers comparables.

2/ l'attribution individuelle de cette enveloppe suit les principes suivants :

Les attributions individuelles des parts variables sont corrélées à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs. Il n'existe donc pas de lien direct et automatique entre le niveau des résultats financiers d'un collaborateur et son niveau de rémunération variable. Le collaborateur est évalué sur ses résultats, ceux de son activité et les conditions dans lesquelles ceux-ci ont été atteints.

Tout comme pour le système de RVP, les objectifs sont définis précisément et mesurables sur l'année.

Les objectifs qualitatifs sont individualisés, liés à l'activité professionnelle et au niveau hiérarchique du poste. Ces objectifs incluent la qualité de la gestion des risques ainsi que les moyens et comportements mis en œuvre pour atteindre les résultats tels que la prise de responsabilité, le discernement, l'autonomie, la coopération, l'engagement, le management, etc.

Outre l'évaluation individuelle menée chaque année par la ligne managériale, la Direction des ressources humaines, la Direction des risques et contrôles permanents et la Direction de la conformité évaluent de façon indépendante les éventuels comportements à risques des collaborateurs. En cas de comportements risqués constatés, la rémunération variable du collaborateur est directement impactée.

- **Rémunération variable collective**

Crédit Agricole S.A. s'attache à associer l'ensemble des collaborateurs aux résultats du Groupe pour permettre le partage collectif de la valeur créée. Pour ce faire, des mécanismes de rémunération variable collective (participation et intéressement) ont été développés dans l'ensemble des entités en France afin d'être au plus près de la création de valeur. Dans certaines entités à l'international, des dispositifs similaires assurent le partage des résultats avec l'ensemble des collaborateurs dans certaines entités (CA Italia en Italie, Crédit Agricole Srbija en Serbie et Crédit Agricole Egypt en Egypte notamment).

- **Rémunération variable long terme soumise à conditions de performance**

La politique de rémunération de Crédit Agricole S.A. s'attache à développer la performance à long terme.

En 2011, le Groupe a mis en place un plan d'intéressement long terme afin d'inciter à la performance durable et de renforcer son lien avec la rémunération en prenant notamment en compte l'impact sociétal de l'entité.

Le plan de rémunération variable long terme des cadres dirigeants prend la forme d'une rémunération en instruments adossés au cours de l'action Crédit Agricole S.A.

Les montants sont différés sur trois ans. Un tiers est acquis chaque année sous conditions de performance et selon les critères suivants :

- la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A.;
- la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
- la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

Outre, les aspects de rétention, d'alignement avec la performance long terme et d'incitation à la performance durable, cet outil de rémunération permet également d'intégrer à travers sa condition de performance économique la notion de risque généré dont les impacts financiers pourraient intervenir postérieurement à leur fait générateur.

Le Groupe procèdera à compter de 2020²⁴ à l'attribution d'actions gratuites de performance, en particulier aux hauts potentiels et aux expertises rares.

2.2 Principes de la politique de rémunération du personnel identifié

Conformément à la réglementation, la politique de rémunération du personnel identifié est caractérisée par les principes suivants :

- Les montants de rémunérations variables ainsi que leur répartition n'entravent pas la capacité des établissements à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin ;
- La composante variable pour un collaborateur donné relevant d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement ne peut excéder 100% de la composante fixe. Néanmoins, l'Assemblée Générale des actionnaires peut approuver un ratio maximal supérieur à condition que le niveau global de la composante variable n'excède pas 200% de la composante fixe de chaque collaborateur (sauf réglementation locale contraire);
- une partie de la rémunération variable est différée sur trois ans et acquise par tranches, sous condition de performance ;
- une partie de la rémunération variable est versée en actions Crédit Agricole S.A. ou instruments adossés à l'action Crédit Agricole S.A. ;
- l'acquisition de chaque tranche de différé est suivie d'une période de rétention de six mois. Une partie de la rémunération non différée est également bloquée pendant six mois.

²⁴ Sous réserve de l'approbation de la 39^{ème} résolution par l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mai 2020.

2.3 Périmètre du personnel identifié

Les politiques de rémunération des entités du Groupe Crédit Agricole SA relèvent désormais de trois corpus réglementaires distincts :

- Les textes applicables aux établissements de crédit et entreprises d'investissement (le package « CRD IV »),
- Les textes applicables au sein des sociétés de gestion aux fonds d'investissement alternatifs (« hedge funds » et fonds de capital investissement) au titre la directive européenne AIFM 2011/6 du 8 juin 2011 et des sociétés de gestion d'OPVCM au titre de la directive européenne UCITS V 2014/91/UE du 23 juillet 2014,
- Les textes applicables aux sociétés d'assurance et de réassurance qui relèvent du dispositif « Solvabilité II ».

En ce qui concerne les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, le règlement délégué de la Commission européenne n°604/2014 et l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, définissent le champ d'application des mesures d'encadrement aux collaborateurs suivants, dits « personnels identifiés ».

Sont visés, d'une part, des personnels au titre de leur fonction Groupe Crédit Agricole S.A., d'autre part, des personnels au titre de leur fonction au sein des entités du Groupe et enfin pour l'ensemble des entités des personnels en fonction du niveau de leur délégation ou de leur rémunération.

- Personnels identifiés au titre de leur fonction Groupe Crédit Agricole S.A.
 - Les mandataires sociaux,
 - Les membres du Comité exécutif,
 - Les directeurs des fonctions centrales en charge des domaines finance, juridique, fiscal, ressources humaines, politique de rémunération, informatique, contrôle de gestion, analyses économiques,
 - Les responsables des trois fonctions de contrôles à savoir les fonctions Risques et contrôles permanents, Conformité et Audit,
 - Les collaborateurs rattachés directement aux responsables des fonctions groupes Risques et contrôles permanents, Conformité et Audit,
 - Les collaborateurs responsables d'un comité en charge de la gestion d'un risque opérationnel pour le groupe.
- Personnels identifiés au titre de leur fonction au sein des entités dont le total de bilan est supérieur à 10Md€ ou dont les capitaux propres sont supérieurs à 2% des capitaux propres de leur société mère.
 - Les mandataires sociaux ou directeurs généraux,
 - Les membres du Comité exécutif ou les collaborateurs rattachés directement aux directeurs généraux,
 - Les collaborateurs responsables des trois fonctions de contrôles à savoir les fonctions Risques et contrôles permanents, Conformité et Audit pour les entités dont le total de bilan est supérieur à 10Md€ (sauf réglementation locale contraire),
 - Les collaborateurs qui président les comités « nouvelles activités / nouveaux produits » faitiers de ces entités.
- Personnels identifiés en fonction du niveau de leur délégation ou de leur rémunération :
 - Les collaborateurs ayant une délégation de pouvoirs d'engagement sur des risques de crédit supérieure à 0,5% du capital Common Equity Tier One (CET1) de leur filiale d'appartenance et d'au moins 5 millions d'euros ou une délégation de pouvoir pour structurer de tels produits et ayant un impact significatif sur le profil de risque de la filiale d'appartenance,
 - Les collaborateurs ayant une capacité d'engagement sur des risques de marché supérieure à 0,5% du capital Common Equity Tier One (CET1) ou 5% de la Value At Risk (VaR) de leur filiale d'appartenance,
 - Les responsables hiérarchiques de collaborateurs non identifiés individuellement mais qui collectivement et en cumulé ont une délégation de pouvoirs d'engagement sur des risques de crédit supérieure à 0,5% du Common Equity Tier One (CET1) de leur filiale d'appartenance et d'au moins 5 millions d'euros ou une capacité d'engagement sur des risques de marché supérieure à 0,5% du Common Equity Tier One (CET1) ou 5% de la Value At Risk (VaR) de leur filiale d'appartenance.
 - Les collaborateurs dont la rémunération brute totale attribuée a été supérieure à 500.000 € sur le précédant l'exercice.

- Les collaborateurs non identifiés au titre de l'un des critères précédents et dont la rémunération totale les positionne dans les 0,3% des collaborateurs les mieux rémunérés de l'entité au titre de l'exercice précédent (pour les entités dont le total de bilan est supérieur à 10Md€ ou dont les capitaux propres sont supérieurs à 2% des capitaux propres de leur société mère)

La détermination des collaborateurs faisant partie du personnel identifié est effectuée chaque année sous la responsabilité conjointe des fonctions Ressources Humaines, Risques et Contrôles Permanents et Conformité des entités et du groupe.

Le Groupe Crédit Agricole S.A. a de plus décidé d'étendre des mécanismes similaires de différé de la rémunération variable aux collaborateurs ne relevant pas des dispositions précitées au titre de pratiques existantes antérieurement ou de règles imposées par d'autres réglementations ou normes professionnelles, dans un souci de cohésion et d'alignement sur la performance globale de l'entreprise.

2.4 Caractéristiques des règles de différé du personnel identifié

- **Montants des rémunérations variables à différer**

Le système mis en place favorise l'association des collaborateurs à la performance moyen-terme du Groupe et la maîtrise des risques.

En pratique, compte tenu du principe de proportionnalité, les collaborateurs dont le bonus ou la part variable de rémunération est inférieure à 120 000€ sont exclus du champ d'application des règles de différé et ce, pour chacune des entités du Groupe et sauf exigence contraire des régulateurs locaux des pays où les filiales du groupe sont implantées.

La part différée est fonction de la part variable globale de rémunération allouée pour l'exercice.

Ce barème peut être adapté selon les pays en fonction des exigences réglementaires locales. C'est notamment le cas en Italie, en Pologne et au Luxembourg.

Part variable globale au titre de l'année N	Partie différée
< 120 000 €	NA
120 000 € - 400 000 €	40 % au 1 ^{er} €
400 000 € - 600 000 €	50 % au 1 ^{er} € avec minimum non différé de 240 000 €
> 600 000 €	60 % au 1 ^{er} € avec minimum non différé de 300 000 €

- **Versement en actions ou instruments équivalents**

La rémunération variable différée ainsi que la part non différée soumise à une période de rétention de 6 mois sont acquises sous forme d'actions Crédit Agricole S.A. ou d'instruments adossés à des actions Crédit Agricole S.A. De ce fait, 50% au moins de la rémunération variable des collaborateurs reconnus personnel identifié sont attribués en actions ou instruments équivalents. Toute stratégie de couverture ou d'assurance limitant la portée des dispositions d'alignement sur les risques contenus dans le dispositif de rémunération est prohibée.

- **Conditions de performance**

L'acquisition définitive de la part variable au terme du différé est également soumise à la satisfaction d'une condition de présence dans le Groupe à la date d'acquisition.

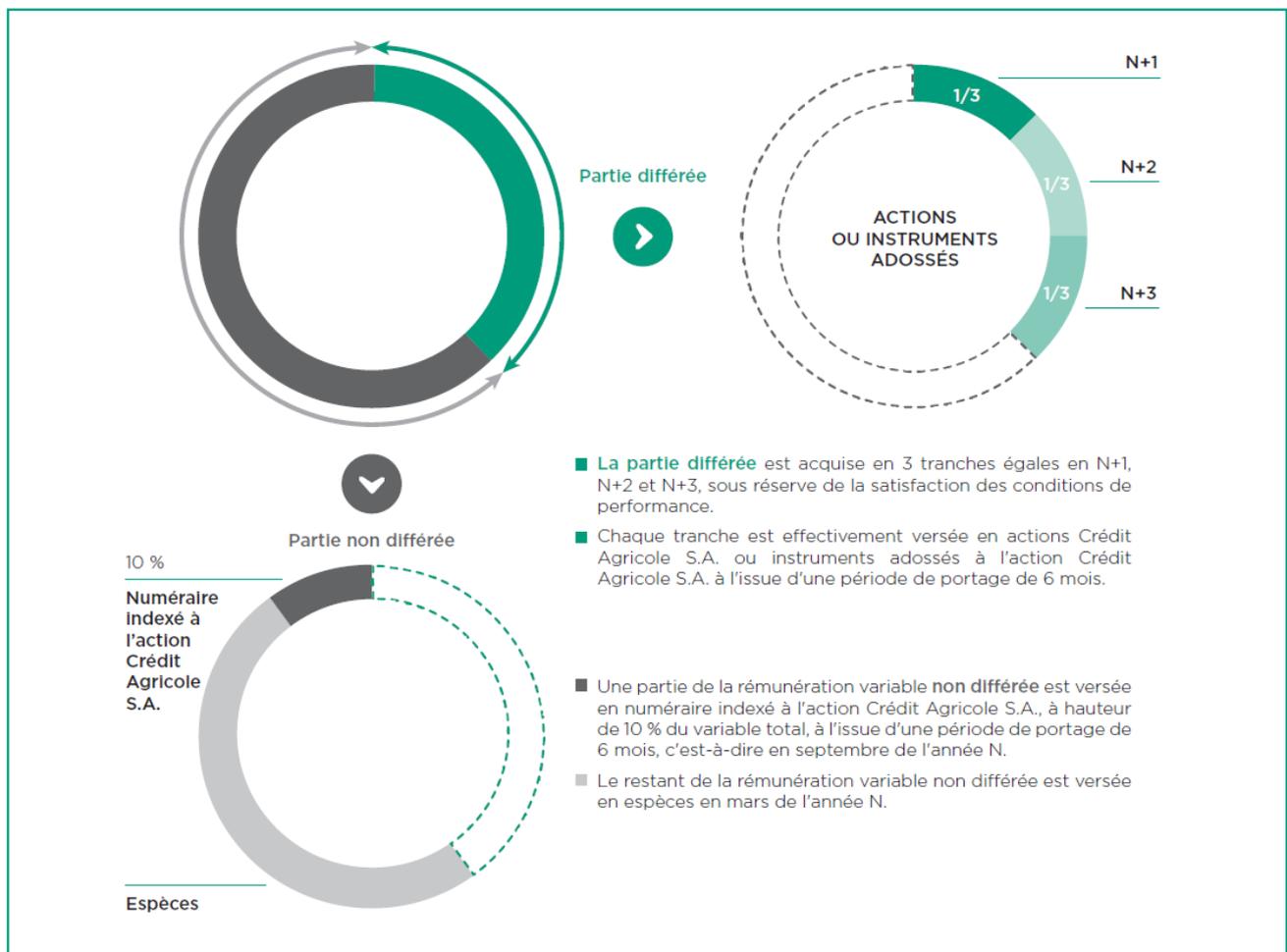
L'acquisition de la part différée se fait par tiers : 1/3 en année N+1, 1/3 en année N+2 et 1/3 en année N+3 par rapport à l'année de référence (N), sous réserve que les conditions d'acquisition soient remplies. Chacune des dates d'acquisition est prolongée par une période de rétention de 6 mois.

En ce qui concerne les cadres dirigeants reconnus personnel identifié, les conditions de performance sont alignées sur celles de la rémunération variable long terme telles qu'indiquées :

- performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A.
- performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes,
- performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

S'agissant des autres collaborateurs preneurs de risques, la condition de performance est calculée par rapport à l'objectif de résultat net part du groupe (RNPG) de l'entité, arrêté lors de l'année d'attribution de la rémunération variable considérée.

Synthèse de la structure de différé



- **Plafonnement de la rémunération différée**

En ce qui concerne les cadres dirigeants preneurs de risques, l'acquisition peut varier de 0 % à 120 % pour chaque critère de performance. Chaque critère compte pour un tiers de l'acquisition et, pour chaque année, le taux d'acquisition global est la moyenne des taux d'acquisition de chaque critère, cette moyenne étant plafonnée à 100 %.

2.5 Limitation des bonus garantis

Les rémunérations variables garanties sont strictement limitées aux recrutements externes et pour une durée ne pouvant excéder un an.

L'attribution d'une rémunération variable garantie est soumise aux modalités du plan de rémunération différée applicable sur l'exercice. De ce fait, l'ensemble des règles relatives aux rémunérations variables des collaborateurs preneurs de risques (barème de différé, conditions de performance, publication) s'appliquent aux bonus garantis.

2.6 Communication

La rémunération versée au cours de l'exercice au personnel identifié fait l'objet d'une résolution soumise annuellement à l'Assemblée Générale de Crédit Agricole S.A. Une telle résolution a été présentée lors de l'Assemblée Générale du 21 mai 2019.

Conformément à la réglementation, une résolution pour approuver un ratio maximal de rémunération variable supérieur à 100% de la rémunération fixe est soumise à l'Assemblée Générale de Crédit Agricole SA et des filiales qui le souhaitent (dans la limite de 200%). Une telle résolution a été présentée et approuvée lors de l'Assemblée Générale du 21 mai 2019, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a par ailleurs été informée de cette décision le 12 juin 2019.

2.7 Processus de contrôle

Le montant total de la rémunération variable attribué à un collaborateur personnel identifié peut en tout ou partie être réduit en fonction des agissements ou du comportement à risques constatés.

Un dispositif interne de contrôle des comportements à risques des collaborateurs preneurs de risques est défini par des procédures ad hoc et est déployé au sein des filiales de Crédit Agricole S.A. en coordination avec les lignes métier Risques et Contrôles Permanents et Conformité.

Ce dispositif comprend notamment :

- un suivi et une évaluation annuels du dispositif par l'organe de gouvernance
- une procédure d'arbitrage de niveau Direction Générale pour les cas constatés de comportements à risques.

3. INFORMATIONS QUANTITATIVES CONSOLIDEES SUR LA REMUNERATION DES MEMBRES DE L'ORGANE EXECUTIF ET DU PERSONNEL IDENTIFIE

3.1 Rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2019

Au titre de 2019, 849 collaborateurs, dont 343 en Banque de Financement et d'Investissement (BFI) et 506 hors BFI, font partie du personnel identifié au sens du règlement délégué de la Commission européenne n°604/2014 et l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. L'enveloppe totale de rémunération variable qui leur est attribuée s'élève à 139,2 millions d'euros.

3.1.1 Montants des rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2019, répartis entre part fixe et part variable, et nombre de bénéficiaires - en M€

	Dirigeants et Conseil d'administration	Banque d'investissement	Banque de détail	Gestion d'actifs	Fonctions Supports	Fonctions de contrôle	Autres	Total
Nombre de personnel identifié	23	343	268	35	88	88	4	849
Dont nombre de personnel identifié et différé	2	296	84	19	36	21	4	462
Total des rémunérations	4,2	190,7	70,1	13,3	28,1	19,9	2,2	328,5
Dont montant de la part fixe	3,3	96,4	48,2	8,1	18,0	14,0	1,2	189,3
Dont montant de la part variable	0,9	94,3	21,9	5,2	10,2	5,9	1,0	139,2

La part de la rémunération variable représente 42% de la rémunération totale attribuée et 74% de la rémunération fixe. En fonction des activités, la part de la rémunération variable par rapport à la rémunération fixe varie de 42% à 98%.

Le bonus moyen attribué au titre de 2019 au personnel identifié est de 164 K€.

Sur l'activité de banque de financement et d'investissement qui représente 40% du personnel identifié, le bonus moyen au titre de 2019 est de 275 K€.

3.1.2 Montants et forme des rémunérations variables, répartis entre montants acquis et montants différés conditionnels des collaborateurs dont la rémunération est différée - en M€

	Dirigeants	Banque d'investissement	Banque de détail	Gestion d'actifs	Fonctions Supports	Fonctions de contrôle	Autres	Total
Nombre de personnel identifié et différé	2	296	84	19	36	21	4	462
Montants en numéraire	0,3	42,8	8,2	1,7	3,8	1,9	0,5	59,2
Montants en numéraire indexé*	0,1	9,1	1,7	0,4	0,8	0,4	0,1	12,6
Montant différé conditionnel	0,6	39,1	7,3	2,2	3,1	1,5	0,4	54,2

* Montant attribué et acquis en mars, indexé sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et payable en septembre

La part différée et conditionnelle de la rémunération variable attribuée au titre de 2019 représente 43%.

3.1.3 Montants et forme des rémunérations variables, répartis entre paiement en espèces, en actions et titres adossés à des actions des collaborateurs dont la rémunération est différée - en M€

	Dirigeants	Banque d'investissement	Banque de détail	Gestion d'actifs	Fonctions Supports	Fonctions de contrôle	Autres	Total
Nombre de personnel identifié et différé	2	296	84	19	36	21	4	462
Montants en numéraire	0,3	42,8	8,2	1,7	3,8	1,9	0,5	59,2
Montants en actions ou en instruments équivalents	0,7	48,3	8,4	2,6	3,8	1,8	0,5	66,0

La part de la rémunération variable attribuée au titre de 2019 en actions ou instruments équivalents représente 53%.

3.2 Encours des rémunérations variables - en M€

Montants des encours de rémunérations différées, non acquises.

	Dirigeants effectifs	Reste du Groupe	Total
Montant des encours de rémunérations différées non acquises au titre de 2019	0,6	53,6	54,2
Montant des encours de rémunérations différées non acquises au titre des exercices antérieurs	1,0	52,2	53,2

3.3 Rémunérations variables différées versées ou réduites du fait des résultats de l'exercice 2019 - en M€

Montants des encours de rémunérations différées attribués au cours de l'exercice, versés ou réduits, après ajustements en fonction des résultats

	Au titre de 2016	Au titre de 2017	Au titre de 2018
Montant des rémunérations différées acquises (en valeur d'attribution)	18,9	18,4	17,4
Montant des ajustements explicites effectués ⁽¹⁾	-	-	-
Montant des ajustements implicites effectués ⁽²⁾	0,9	-1,6	4,7
Montant des rémunérations différées acquises (en valeur d'acquisition)	19,8	16,8	22,1

(1) Ajustements explicites relatifs au taux d'atteinte de conditions de performance.

(2) Ajustements implicites relatifs à l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole SA

3.4 Sommes versées au titre des embauches et des ruptures au cours de l'exercice 2019 - en M€

Paiements au titre de nouvelles embauches ou d'indemnités de licenciement effectués au cours de l'exercice, et nombre de bénéficiaires de tels paiements

	Sommes versées	Nombre de bénéficiaires	Montant individuel le plus élevé
Indemnités de rupture	1,1	2	0,9
Sommes payées pour les nouvelles embauches	1,4	8	0,5

3.5 Garanties d'indemnités de rupture - en M€

Garanties d'indemnités de licenciement accordées au cours de l'exercice, nombre de bénéficiaires et somme la plus élevée accordée à ce titre à un seul bénéficiaire.

	2019
Montant des garanties d'indemnités de rupture	-
Nombre de bénéficiaires	-
Garantie la plus élevés	-

3.6 Informations consolidées sur les membres de l'organe exécutif et du personnel identifié ayant une rémunération totale supérieure à 1 M€

Rémunération totale attribuée au titre de 2019

Rémunération totale	France	Europe (hors France)	Reste du monde
De 1 000 000 à 1 500 000 €	7	2	4
De 1 500 000 à 2 000 000 €	1	1	2
De 2 000 000 à 2 500 000 €	2	1	-

Parmi les 20 personnes dont la rémunération globale est supérieure ou égale à 1 M€, 10 sont localisées hors de France.

4. INFORMATIONS SUR LA REMUNERATION INDIVIDUELLE DES DIRIGEANTS EFFECTIFS

4.1 Rémunérations des dirigeants effectifs

M. Philippe BRASSAC, Directeur général

(en euros)	2019	
	Montant attribué	Montant versé
Rémunération fixe	1 100 000	1 100 000
Rémunération variable non différée versée en numéraire	188 595 ⁽²⁾	346 740
Rémunération variable non différée et indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	62 865 ⁽²⁾	115 580
Rémunération variable différée et conditionnelle	377 190 ⁽²⁾	442 468
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence ⁽¹⁾	-	-
Avantages en nature	-	-
TOTAL	1 728 650	2 004 788

(1) Montants nets, après les déductions suivantes opérées sur les montants dus aux bénéficiaires personnes physiques résidentes en France : acompte d'impôt sur le revenu (12,8 %) et contributions sociales (17,2 %).

(2) Montants actés par le Conseil d'administration suite à la décision de M. Philippe Brassac de renoncer à la moitié de sa rémunération variable au titre de 2019, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 13 mai 2020

M. Xavier MUSCA, Directeur général délégué

(en euros)	2019	
	Montant attribué	Montant versé
Rémunération fixe	700 000	700 000
Rémunération variable non différée versée en numéraire	94 755 ⁽²⁾	183 300
Rémunération variable non différée et indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	31 585 ⁽²⁾	61 100
Rémunération variable différée et conditionnelle	189 510 ⁽²⁾	301 818
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence ⁽¹⁾	-	-
Avantages en nature	-	-
TOTAL	1 015 850	1 246 218

(1) Montants nets, après les déductions suivantes opérées sur les montants dus aux bénéficiaires personnes physiques résidentes en France : acompte d'impôt sur le revenu (12,8 %) et contributions sociales (17,2 %).

(2) Montants actés par le Conseil d'administration suite à la décision de M. Xavier Musca de renoncer à la moitié de sa rémunération variable au titre de 2019, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 13 mai 2020

Facteurs de risque

Les principaux risques auxquels Crédit Agricole S.A. et le Groupe Crédit Agricole sont exposés sont présentés, respectivement, aux pages 242 à 253 du Document d'enregistrement universel 2019 et aux pages 50 à 60 de l'Amendement A01 du Document d'enregistrement universel 2019.

Dans le **Document d'enregistrement universel 2019 traitant des facteurs de risque auxquels Crédit Agricole S.A est exposé**, il est ajouté un nouveau facteur de risque a) « La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de Crédit Agricole S.A » dans la catégorie « 4. Risques liés à l'environnement dans lequel Crédit Agricole S.A. évolue » et rédigé comme suit :

a) « La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de Crédit Agricole S.A

En décembre 2019, une nouvelle souche du coronavirus (COVID-19) est apparue en Chine. Le virus s'est à ce jour propagé dans de nombreux pays à travers le monde, conduisant l'Organisation mondiale de la santé à qualifier la situation de pandémie en mars 2020. Cette pandémie a eu et devrait continuer à avoir des impacts défavorables significatifs sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle mondiale.

La propagation du COVID-19 et les mesures gouvernementales de contrôle et de restriction des déplacements mises en œuvre pour y répondre dans le monde entier ont perturbé les chaînes d'approvisionnement à l'échelle internationale et l'activité économique mondiale. Le marché est par ailleurs entré dans une période de volatilité accrue. En conséquence de l'impact des mesures de confinement sur la consommation, des difficultés de production, de la perturbation des chaînes d'approvisionnement et du ralentissement des investissements, l'épidémie a engendré des chocs d'offre et de demande ayant résulté en un ralentissement marqué de l'activité économique. Les marchés financiers ont été affectés de manière significative, comme en attestent la dégringolade des indices boursiers, la chute du cours des matières premières et l'accroissement des spreads de crédit affectant de nombreux emprunteurs et émetteurs. L'ampleur de l'impact défavorable de la pandémie sur l'économie et les marchés à l'échelle mondiale dépendra, notamment, de sa durée et de son intensité, ainsi que de l'impact des mesures gouvernementales adoptées pour limiter la propagation du virus et les effets de ce dernier sur l'économie.

La pandémie et les effets qui en résultent sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale sont susceptibles d'avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des activités et la situation financière de Crédit Agricole S.A. Cet impact inclut et pourrait inclure à l'avenir (1) une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (qui pourrait affecter son Ratio de Liquidité à Court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients *corporate* sur les lignes de crédit et/ou une baisse du montant des dépôts, (2) une augmentation du coût du risque résultant de remises de dettes et de la détérioration des capacités de paiement des consommateurs, (3) une baisse des revenus imputable notamment à (a) un ralentissement de la production dans des secteurs tels que le crédit immobilier et le crédit à la consommation, (b) une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, ainsi qu'(c) une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance, (4) un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles annoncées par certaines agences de notation, et (5) des actifs pondérés par les risques (*risk weighted assets* ou *RWAs*) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital de Crédit Agricole S.A. (et notamment son ratio de solvabilité).

Lors de la publication des résultats du premier trimestre 2020, Crédit Agricole S.A. a communiqué sur les impacts de la crise sanitaire liée au Covid-19. La crise a ainsi eu un impact sur l'activité de différents métiers du Groupe, dont (1) en gestion d'actifs, une décollecte nette en gestion d'actifs sur les clients Institutionnels et *Corporates* (-15,3 milliards d'euros) liée à des sorties en produits de trésorerie et au « *derisking* » des clients ; (2) dans la banque de proximité en France, sur LCL, un ralentissement de la production des crédits (-5,8% sur le premier trimestre 2020 par rapport au premier trimestre 2019) et une baisse de l'épargne hors bilan (-3,1%, sur un an) due à l'effet marché sur les titres et OPCVM ; (3) en crédit à la consommation, une baisse de la production commerciale (-13%) ; (4) dans la Banque de financement et d'investissement, une hausse des tirages des lignes

de crédit (32% à fin mars vs. 18% à fin février), qui se sont ensuite stabilisés et avec un taux important de conversion en dépôts.

En termes de résultat brut d'exploitation, la crise a principalement eu pour impact une baisse des revenus liée aux effets marché défavorables, en particulier dans l'assurance (notamment -246 millions d'euros d'impact de la juste valeur par résultat et -60 millions d'euros liés aux provisions techniques réglementaires sur les contrats UC).

L'impact principal de la crise ce trimestre sur le compte de résultat de Crédit Agricole S.A. a été la hausse du coût du risque. Conformément à la norme IFRS9, les niveaux de provisionnements sur les encours *buckets* 1 et 2 (encours sains) ont été révisés afin de prendre en compte la dégradation de l'environnement ainsi que l'effet attendu des mesures publiques. Cela a donné lieu à des ajustements forfaitaires sur les portefeuilles de la banque de proximité et sur les portefeuilles d'entreprises, ainsi qu'à des compléments spécifiques sur certains secteurs ciblés (tourisme, automobile, aéronautique, grande distribution textile, énergie, *supply chain*). Ainsi, sur le premier trimestre 2020, Crédit Agricole S.A. a enregistré un coût du risque de 621 millions d'euros, soit 2,8 fois celui du premier trimestre 2019, 56% de la hausse étant relative au provisionnement des encours sains. Rapportée aux encours et annualisée, cette charge du coût du risque représente 61 points de base. Sur les métiers de Crédit Agricole S.A., le coût du risque annualisé rapporté aux encours représente 31 points de base pour LCL, 74 points de base pour CA Italia, 180 points de base pour CA-CF et 51 points de base pour la Banque de financement.

Enfin, en termes de solvabilité, la crise a eu pour principaux impact sur le ratio de CET1 de Crédit Agricole S.A., outre un niveau de résultat plus modeste (*cf. supra*), une baisse des réserves OCI à hauteur de -33 points de base (liée aux effets marché négatifs (indices actions et *spreads* de crédit) ainsi qu'une hausse des RWA (-41 points de base), en particulier dans la Banque de financement et d'investissement du fait des tirages de lignes (2,1 milliards d'euros), des dégradations de notations (0,4 milliard d'euros) ainsi que des effets marché également (4,4 milliards d'euros). »

Corrélativement, le facteur de risque initial « a) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur Crédit Agricole S.A. et les marchés sur lesquels il opère » de la catégorie « 4. Risques liés à l'environnement dans lequel Crédit Agricole S.A. évolue » - est désormais numéroté b) (et la numérotation des facteurs de risques suivants est désormais décalée d'autant) et le paragraphe suivant traitant des impacts du COVID-19 qui y était intégré est désormais supprimé : « *L'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Elle entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays. Ces conséquences impacteraient l'activité des contreparties des banques et des banques elles-mêmes. Crédit Agricole S.A., qui a annoncé des mesures de soutien de ses clients entreprises et particuliers pendant la crise, subira notamment les conséquences de la crise sur ses revenus et son résultat. L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade.* ».

Dans l'**Amendement A01 du Document d'enregistrement universel 2019 traitant des facteurs de risque auxquels le Groupe Crédit Agricole est exposé**, le facteur de risque a) « Le Groupe Crédit Agricole pourrait être impacté par les conséquences liées à la pandémie de Covid-19 » de la catégorie 4. « Risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue » est supprimé et remplacé par le nouveau facteur de risque suivant :

a) « La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Groupe Crédit Agricole »

En décembre 2019, une nouvelle souche du coronavirus (COVID-19) est apparue en Chine. Le virus s'est à ce jour propagé dans de nombreux pays à travers le monde, conduisant l'Organisation mondiale de la santé à

qualifier la situation de pandémie en mars 2020. Cette pandémie a eu et devrait continuer à avoir des impacts défavorables significatifs sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle mondiale.

La propagation du COVID-19 et les mesures gouvernementales de contrôle et de restriction des déplacements mises en œuvre pour y répondre dans le monde entier ont perturbé les chaînes d'approvisionnement à l'échelle internationale et l'activité économique mondiale. Le marché est par ailleurs entré dans une période de volatilité accrue. En conséquence de l'impact des mesures de confinement sur la consommation, des difficultés de production, de la perturbation des chaînes d'approvisionnement et du ralentissement des investissements, l'épidémie a engendré des chocs d'offre et de demande ayant résulté en un ralentissement marqué de l'activité économique. Les marchés financiers ont été affectés de manière significative, comme en attestent la dégringolade des indices boursiers, la chute du cours des matières premières et l'accroissement des spreads de crédit affectant de nombreux emprunteurs et émetteurs. L'ampleur de l'impact défavorable de la pandémie sur l'économie et les marchés à l'échelle mondiale dépendra, notamment, de sa durée et de son intensité, ainsi que de l'impact des mesures gouvernementales adoptées pour limiter la propagation du virus et les effets de ce dernier sur l'économie.

La pandémie et les effets qui en résultent sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale sont susceptibles d'avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des activités et la situation financière du Groupe Crédit Agricole. Cet impact inclut et pourrait inclure à l'avenir (1) une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (qui pourrait affecter son Ratio de Liquidité à Court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients *corporate* sur les lignes de crédit et/ou une baisse du montant des dépôts, (2) une augmentation du coût du risque résultant de remises de dettes et de la détérioration des capacités de paiement des consommateurs, (3) une baisse des revenus imputable notamment à (a) un ralentissement de la production dans des secteurs tels que le crédit immobilier et le crédit à la consommation, (b) une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, ainsi qu'(c) une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance, (4) un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles annoncées par certaines agences de notation, et (5) des actifs pondérés par les risques (*risk weighted assets* ou *RWAs*) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital du Groupe Crédit Agricole (et notamment son ratio de solvabilité).

Lors de la publication des résultats du premier trimestre 2020, Crédit Agricole S.A. a communiqué sur les impacts de la crise sanitaire liée au Covid-19. La crise a ainsi eu un impact sur l'activité de différents métiers du Groupe, dont (1) en gestion d'actifs, une décollecte nette en gestion d'actifs sur les clients Institutionnels et *Corporates* (-15,3 milliards d'euros) liée à des sorties en produits de trésorerie et au « *derisking* » des clients ; (2) dans la banque de proximité en France, un ralentissement de la production des crédits (-5,8% sur le premier trimestre 2020 par rapport au premier trimestre 2019 pour LCL et -12,5% pour les Caisses régionales), une baisse de l'épargne hors bilan (-3,1%, sur un an pour LCL et -1,7% pour les Caisses régionales) notamment due à l'effet marché sur les titres et OPCVM ainsi qu'une baisse de la production commerciale en contrats d'assurance IARD (-39,5% de nouveaux contrats) ; (3) en crédit à la consommation, une baisse de la production commerciale (-13%) ; (4) dans la Banque de financement et d'investissement, une hausse des tirages des lignes de crédit (32% à fin mars vs. 18% à fin février) qui se sont ensuite stabilisés et avec un taux important de conversion en dépôts.

En termes de résultat brut d'exploitation, la crise a principalement eu pour impact une baisse des revenus liée aux effets marché défavorables, en particulier dans les Caisses régionales (forte baisse liées aux valorisations de fin de trimestre) et dans l'assurance (notamment -246 millions d'euros d'impact de la juste valeur par résultat et -60 millions d'euros liés aux provisions techniques réglementaires sur les contrats UC).

L'impact principal de la crise ce trimestre sur le compte de résultat du Groupe Crédit Agricole a été la hausse du coût du risque. Conformément à la norme IFRS9, les niveaux de provisionnements sur les encours *buckets* 1 et 2 (encours sains) ont été révisés afin de prendre en compte la dégradation de l'environnement ainsi que l'effet attendu des mesures publiques. Cela a donné lieu à des ajustements forfaitaires sur les portefeuilles de la banque de proximité et sur les portefeuilles d'entreprises, ainsi qu'à des compléments spécifiques sur certains secteurs ciblés (tourisme, automobile, aéronautique, grande distribution textile, énergie, *supply chain*). Ainsi sur le premier trimestre 2020, le Groupe Crédit Agricole a enregistré un coût du risque de 930 millions d'euros, soit 3,3 fois celui du premier trimestre 2019, 61% de la hausse étant relative au provisionnement des encours sains.

Rapportée aux encours et annualisée, cette charge du coût du risque représente 40 points de base. Sur les métiers du Groupe Crédit Agricole, le coût du risque annualisé rapporté aux encours représente 23 points de base pour les Caisses régionales, 31 points de base pour LCL, 74 points de base pour CA Italia, 180 points de base pour CA-CF et 51 points de base pour la Banque de financement.

Enfin, en termes de solvabilité, la crise a eu pour principaux impact sur le ratio de CET1 du Groupe Crédit Agricole, outre un niveau de résultat plus modeste (*cf. supra*), une baisse des réserves OCI à hauteur de -18 points de base (liée aux effets marché négatifs (indices actions et *spreads* de crédit) ainsi qu'une hausse des RWA (-34 points de base) en particulier dans la Banque de financement et d'investissement du fait des tirages de lignes (2,1 milliards d'euros), des dégradations de notations (0,4 milliard d'euros) ainsi que des effets marché également (4,4 milliards d'euros). »

Responsable de l'Amendement au Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

M. Philippe Brassac, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Amendement au Document d'enregistrement universel 2019 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Montrouge, le 12 mai 2020

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Philippe BRASSAC

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young & Autres

Société représentée par Olivier Durand

1-2, place des Saisons

92400 Courbevoie, Paris - La Défense 1

Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie régionale des Commissaires aux
comptes de Versailles

PricewaterhouseCoopers Audit

Société représentée par Anik Chaumartin

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie régionale des Commissaires aux
comptes de Versailles

Le collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A. est demeuré inchangé sur les exercices 2011/2012/2013/2014/2015/2016/2017/2018 et 2019. Les signataires sont demeurés inchangés pour les exercices 2011/2012/2013 et 2014 à savoir, Valérie Meeus pour Ernst & Young & Autres et Catherine Pariset pour PricewaterhouseCoopers Audit. Depuis 2015, le signataire de PricewaterhouseCoopers Audit est Anik Chaumartin en remplacement de Catherine Pariset. Depuis 2017, le signataire d'Ernst & Young & Autres est Olivier Durand en remplacement de Valérie Meeus.

Commissaires aux comptes suppléants

Picarle et Associés

Société représentée par Marc Charles

1-2, place des Saisons

92400 Courbevoie, Paris - La Défense 1

Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie régionale des Commissaires aux
comptes de Versailles

Jean-Baptiste Deschryver

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie régionale des Commissaires aux
comptes de Versailles

Ernst & Young & Autres a été nommé en tant que Commissaire aux comptes titulaire sous la dénomination Barbier Frinault et Autres par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

Ernst & Young & Autres est représenté par Olivier Durand.

Picarle et Associés a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young & Autres par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Anik Chaumartin.

Jean-Baptiste Deschryver a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

Glossaire

Indicateurs Alternatifs de Performance

ANPA Actif Net Par Action - ANTPA Actif net tangible par action

L'actif net par action est une des méthodes de calcul pour évaluer une action. Il correspond aux capitaux propres part du groupe retraités des émissions AT1 rapportés au nombre d'actions en circulation en fin de période.

L'actif net tangible par action correspond aux capitaux propres tangibles part du Groupe, c'est-à-dire retraités des actifs incorporels et écarts d'acquisition, rapportés au nombre d'actions en circulation en fin de période.

ANC Actif net comptable

L'actif net comptable correspond aux capitaux propres part du groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes HTCS et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel

BNPA Bénéfice Net Par Action

C'est le bénéfice net de l'entreprise (net des intérêts sur la dette AT1), rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qu'est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente (voir Dilution).

Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges par le PNB ; il indique la part de PNB nécessaire pour couvrir les charges.

Coût du risque sur encours

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque (sur quatre trimestres glissants) aux encours de crédit (sur une moyenne des quatre derniers trimestres, début de période). Le coût du risque sur encours est également calculé en rapportant la charge annualisée du coût du risque du trimestre aux encours de crédit début de trimestre.

A partir du premier trimestre 2019, les encours pris en compte sont les encours de crédit clientèle, avant déduction des provisions.

Taux des créances dépréciées (ou douteux) :

Ce taux rapporte les encours de créances clientèle brutes dépréciées sur base individuelle, avant provisions, aux encours de créances clientèle brutes totales.

Taux de couverture des créances dépréciées (ou douteux) :

Ce taux rapporte les encours de provisions aux encours de créances clientèles brutes dépréciées.

RNPG attribuable aux actions ordinaires – publié

Le Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires correspondant au résultat part du groupe duquel a été déduit les intérêts sur la dette AT1 y compris les frais d'émissions avant impôt.

RNPG sous-jacent

Le résultat net part du Groupe sous-jacent correspond au résultat net part du Groupe publié duquel a été retiré des éléments spécifiques (ie non récurrents ou exceptionnels)

ROE Retour sur fonds propres - Return On Equity

Le RoE est un indicateur permettant de mesurer la rentabilité des fonds propres en rapportant le bénéfice net réalisé par une entreprise à ses fonds propres.

RoTE Retour sur fonds propres tangibles - Return on Tangible Equity

Le RoTE (Return on Tangible Equity) détermine la rentabilité sur capitaux propres tangibles (actif net de la banque retraité des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition).

Informations générales

Agenda financier

13 mai 2020	Assemblée générale à Paris
6 août 2020	Publication des résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2020
4 novembre 2020	Publication des résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2020

Tables de concordance

Incorporation par référence

Le présent Amendement au Document d'enregistrement universel doit être lu et interprété conjointement avec les documents visés ci-dessous. Ces documents sont incorporés dans le présent Amendement et sont réputés en faire partie intégrante :

- le Document d'enregistrement universel 2019 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 mars 2020 sous le numéro D.20-0168 (ci-après le « DEU 2019 ») qui inclut le rapport financier annuel, disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A. : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/180684>
- son actualisation A.01 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2020 sous le numéro D.19-0168-A01 (ci-après l'« **A01** »), disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A. : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/179631>

Tous les documents incorporés par référence dans le présent document d'enregistrement ont été déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur tel qu'indiqué à la fin du présent document d'enregistrement. Ces documents sont publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-après. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.

Table de concordance

La présente table de concordance fait référence aux pages de documents incorporés par référence conformément aux dispositions et aux rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil abrogeant le règlement (CE) n°809/2004 (annexe I) de la Commission et pris en application de la directive dite "Prospectus".

Cette table de correspondance renvoie ainsi d'une part aux pages du Document d'enregistrement unique 2019 (DEU 2019) et à son actualisation A01 ainsi qu'au présent Amendement dans la colonne de droite.

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU) et de l'A01	N° de page du présent Amendement
Section 1	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	645 (DEU) et 371 (A01)	157
1.1	Identifier toutes les personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement, ou d'une partie seulement de ces informations, auquel cas il convient d'indiquer de quelle partie il s'agit. Lorsque les personnes responsables sont des personnes physiques, y compris des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur, indiquer leur nom et leur fonction ; lorsqu'il s'agit de personnes morales, indiquer leur dénomination et leur siège statutaire.	645 (DEU) et 371 (A01)	157
1.2	Fournir une déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement attestant que les informations qu'il contient sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et qu'il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée. Le cas échéant, fournir une déclaration des personnes responsables de certaines parties du document d'enregistrement attestant que les informations contenues dans les parties dont elles sont responsables sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et que lesdites parties ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.	645 (DEU) et 371 (A01)	157
1.3	Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans le document d'enregistrement, fournir les renseignements suivants sur cette personne : a) son nom ; b) son adresse professionnelle ; c) ses qualifications ; d) le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si la déclaration ou le rapport a été produit(e) à la demande de l'émetteur, indiquer que cette déclaration ou ce rapport a été inclus(e) dans le document d'enregistrement avec le consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement aux fins du prospectus.	N/A	
1.4	Lorsque des informations proviennent d'un tiers, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de le vérifier à partir des données publiées par ce tiers, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information.	N/A	
1.5	Fournir une déclaration indiquant que : a) le [document d'enregistrement/prospectus] a été approuvé par [nom de l'autorité compétente], en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129 ; b) [nom de l'autorité compétente] n'approuve ce [document d'enregistrement/prospectus] qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le règlement (UE) 2017/1129 ; c) cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur qui fait l'objet du [document d'enregistrement/prospectus].	1 (DEU) et 1 (A01)	2
Section 2	Contrôleurs légaux des comptes	646 (DEU) et 372 (A01)	158
2.1	Donner le nom et l'adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur, pour la période couverte par les informations financières historiques (indiquer aussi l'appartenance à un organisme professionnel).	646 (DEU) et 372 (A01)	158

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU) et de l'A01	N° de page du présent Amendement
2.2	Si des contrôleurs légaux ont démissionné, ont été démis de leurs fonctions ou n'ont pas été reconduits dans leurs fonctions durant la période couverte par les informations financières historiques, donner les détails de cette information, s'ils sont importants.	N/A	
Section 3	Facteurs de risque	43 ; 242 à 254 ; 296 à 299 ; 427 à 462 ; 502 à 503 ; 599 à 600 (DEU) et 46 – 47 – 50 à 104 – 128 à 184 – 227 à 264 – 269 – 305 à 309 (A01)	153 à 156
3.1	Fournir une description des risques importants qui sont propres à l'émetteur, répartis en un nombre limité de catégories, dans une section intitulée "facteurs de risque". Dans chaque catégorie, il convient d'indiquer en premier lieu les risques les plus importants d'après l'évaluation effectuée par l'émetteur, l'offreur ou la personne qui sollicite l'admission à la négociation sur un marché réglementé, compte tenu de leur incidence négative sur l'émetteur et de la probabilité de leur survenance. Ces risques doivent être corroborés par le contenu du document d'enregistrement.	242 à 254 (DEU) et 50 à 104 (A01)	153 à 156
Section 4	Informations concernant l'émetteur		
4.1	Indiquer la raison sociale et le nom commercial de l'émetteur.	2 à 7 ; 234 à 237 ; 618 à 624 (DEU) et 3 (A01)	
4.2	Indiquer le lieu d'enregistrement de l'émetteur, son numéro d'enregistrement et son identifiant d'entité juridique (LEI).	618 (DEU)	
4.3	Indiquer la date de constitution et la durée de vie de l'émetteur, lorsque celle-ci n'est pas indéterminée.	618 (DEU)	
4.4	Indiquer le siège social et la forme juridique de l'émetteur, la législation régissant ses activités, le pays dans lequel il est constitué, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire (ou de son principal lieu d'activité, s'il est différent de son siège statutaire) ainsi que son site web, s'il en a un, avec un avertissement indiquant que les informations figurant sur le site web ne font pas partie du prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le prospectus.	618 à 624 (DEU)	
Section 5	Aperçu des activités		
5.1	Principales activités	12 à 24 ; 472 à 477 (DEU) et 6 – 8 (A01)	
5.1.1	Décrire la nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités — y compris les facteurs clés y afférents —, en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques.	12 à 24 ; 472 à 477 ; 234 à 237 (DEU) et 6 à 13 – 275 à 279 (A01)	
5.1.2	Mentionner tout nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a été publiquement annoncé, en indiquer l'état d'avancement.	625	
5.2	Principaux marchés Décrire les principaux marchés sur lesquels opère l'émetteur, en ventilant son chiffre d'affaires total par type d'activité et par marché géographique, pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques.	16 à 24 (DEU) et 32 - 33 (A01)	
5.3	Indiquer les événements importants dans le développement des activités de l'émetteur.	424 à 427 (DEU) et 224 à 227 (A01)	5, 55, 56

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU) et de l'A01	N° de page du présent Amendement
5.4	Stratégie et objectifs Décrire la stratégie et les objectifs de l'émetteur, tant financiers que non financiers (le cas échéant). Cette description prend en compte les perspectives et défis futurs de l'émetteur.	234 à 237 ; 41 à 44 (DEU) et 47 à 49 (A01)	
5.5	S'il a une influence sur les activités ou la rentabilité de l'émetteur, fournir des informations, sous une forme résumée, sur le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.	299 (DEU) et 103 (A01)	
5.6	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.		
5.7	Investissements.	26 à 27 ; 402 à 403 ; 424 à 425 ; 536 à 550 ; 625 (DEU) et 202 – 203, 224 à 227 – 338 (A01)	
5.7.1	Décrire les investissements importants (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement.	26 à 27 ; 625 (DEU)	
5.7.2	Décrire tous les investissements importants de l'émetteur qui sont en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris, y compris leur répartition géographique (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe).	625 (DEU)	
5.7.3	Fournir des informations concernant les coentreprises et les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats.	495 à 498 (DEU) et 297 – 300 (A01)	
5.7.4	Décrire toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles.	40 à 109 (DEU)	
Section 6	Structure organisationnelle	5 (DEU) et 3 (A01)	
6.1	Si l'émetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'émetteur. Cette description peut consister en un organigramme ou en être accompagnée, si cela contribue à clarifier la structure organisationnelle du groupe.	5 (DEU) et 3 (A01)	
6.2	Dresser la liste des filiales importantes de l'émetteur, y compris leur nom, leur pays d'origine ou d'établissement ainsi que le pourcentage de capital et, s'il est différent, le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus.	394 à 395 ; 536 à 550 ; 589 à 593 (DEU) et 338 à 356 (A01)	
Section 7	Examen de la situation financière et du résultat	216 à 239 (DEU) et 15 à 49 (A01)	5 à 95
7.1	Situation financière.	396 à 403 ; 568 à 570 (DEU) et 196 à 203 (A01)	7, 11, 88 et 89
7.1.1	Dans la mesure où ces informations ne figurent pas ailleurs dans le document d'enregistrement et où elles sont nécessaires pour comprendre les activités de l'émetteur dans leur ensemble, fournir un exposé fidèle de l'évolution et le résultat de ses activités ainsi que de sa situation pour chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées, en indiquant les causes des changements importants survenus. Cet exposé consiste en une analyse équilibrée et exhaustive de l'évolution et du résultat des activités de l'émetteur, ainsi que de sa situation, en rapport avec le volume et la complexité de ces activités. Dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution, des résultats ou de la situation de l'émetteur, l'analyse comporte des indicateurs clés de performance, de nature financière et, le cas échéant, non financière, ayant trait à l'activité spécifique de la société. Cette analyse contient, le cas échéant, des renvois aux montants publiés dans les états financiers annuels et des explications supplémentaires de ces montants.	219 à 239 (DEU) et 15 à 49 (A01)	5 à 33

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU) et de l'A01	N° de page du présent Amendement
7.1.2	Dans la mesure où ces informations ne figurent pas ailleurs dans le document d'enregistrement et où elles sont nécessaires pour comprendre les activités de l'émetteur dans leur ensemble, l'exposé comporte également des indications sur : a) l'évolution future probable des activités de l'émetteur ; b) ses activités en matière de recherche et de développement. Les exigences prévues au point 7.1 peuvent être satisfaites par l'inclusion du rapport de gestion visé aux articles 19 et 29 de la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾ .		
7.2	Résultats d'exploitation.	396 ; 570 (DEU) et 196 (A01)	6 à 19, 60 et 61
7.2.1	Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou les nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, et indiquer la mesure dans laquelle celui-ci est affecté.	N/A	
7.2.2	Lorsque les informations financières historiques font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements.	N/A	
Section 8	Trésorerie et capitaux		
8.1	Fournir des informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme).	9 à 11 ; 28 à 33 ; 234 à 236 ; 302 à 323 ; 398 à 400 ; 463 ; 509 à 511 ; 584 à 585 (DEU) et 3 à 7 – 31 – 105 à 127 – 198 à 201 – 265 – 271 à 273 (A01)	20 à 32, 90 et 89
8.2	Indiquer la source et le montant des flux de trésorerie de l'émetteur et décrire ces flux de trésorerie.	402 à 403 (DEU) et 202 – 203 (A01)	26 à 28
8.3	Fournir des informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur.	221 à 222 ; 281 à 286 ; 453 à 454 (DEU) et 18 – 19 – 88 à 92 – 255 – 256 – 257 (A01)	29 à 32
8.4	Fournir des informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les activités de l'émetteur.	304 à 320 ; 498 ; 536 ; 554 (DEU) et 105 à 124 – 338 – 361 (A01)	
8.5	Fournir des informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2.	625 à 627 (DEU)	
Section 9	Environnement réglementaire	300 à 301 (DEU) et 105 – 106 (A01)	
9.1	Fournir une description de l'environnement réglementaire dans lequel l'émetteur opère et qui peut influencer de manière significative sur ses activités et mentionner toute mesure ou tout facteur de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les activités de l'émetteur.	311 à 326 (DEU) et 108 à 127 (A01)	
Section 10	Informations sur les tendances	2 à 3 ; 234 à 236 ; 554 (DEU) et 46 – 47 (A01)	

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU) et de l'A01	N° de page du présent Amendement
10.1	Fournir une description : a) des principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks ainsi que les coûts et les prix de vente entre la fin du dernier exercice et la date du document d'enregistrement ; b) de tout changement significatif de performance financière du groupe survenu entre la fin du dernier exercice pour lequel des informations financières ont été publiées et la date du document d'enregistrement, ou fournir une déclaration négative appropriée.	234 (DEU)	
10.2	Signaler toute tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement dont l'émetteur a connaissance et qui est raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours.	234 à 236 ; 626 (DEU) et 45 – 46 – 47 (A01)	153 à 156
Section 11	Prévisions ou estimations du bénéfice		
11.1	Lorsqu'un émetteur a publié une prévision ou une estimation du bénéfice (qui est encore en cours et valable), celle-ci doit être incluse dans le document d'enregistrement. Si une prévision ou une estimation du bénéfice a été publiée et est encore en cours, mais n'est plus valable, fournir une déclaration en ce sens, ainsi qu'une explication des raisons pour lesquelles cette prévision ou estimation n'est plus valable. Une telle prévision ou estimation caduque n'est pas soumise aux exigences prévues aux points 11.2 et 11.3.	N/A	
11.2	Lorsqu'un émetteur choisit d'inclure une nouvelle prévision ou estimation du bénéfice, ou une prévision ou estimation du bénéfice précédemment publiée conformément au point 11.1, cette prévision ou estimation du bénéfice doit être claire et sans ambiguïté et contenir une déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur la fait reposer. La prévision ou estimation est conforme aux principes suivants : a) les hypothèses relatives à des facteurs que peuvent influencer les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance doivent être clairement distinguées des hypothèses relatives à des facteurs échappant totalement à leur influence ; b) les hypothèses doivent être raisonnables, aisément compréhensibles par les investisseurs, spécifiques et précises et sans lien avec l'exactitude générale des estimations sous-tendant la prévision ; c) dans le cas d'une prévision, les hypothèses mettent en exergue pour l'investisseur les facteurs d'incertitude qui pourraient changer sensiblement l'issue de la prévision.	N/A	
11.3	Le prospectus contient une déclaration attestant que la prévision ou l'estimation du bénéfice a été établie et élaborée sur une base : a) comparable aux informations financières historiques ; b) conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.	N/A	
Section 12	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU) et de l'A01	N° de page du présent Amendement
12.1	Donner le nom, l'adresse professionnelle et la fonction, au sein de l'émetteur, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de l'émetteur lorsque ces activités sont significatives par rapport à celui-ci : a) membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; b) associés commandités, s'il s'agit d'une société en commandite par actions ; c) fondateurs, s'il s'agit d'une société fondée il y a moins de cinq ans ; d) tout directeur général dont le nom peut être mentionné pour prouver que l'émetteur dispose de l'expertise et de l'expérience appropriées pour diriger ses propres affaires. Indiquer la nature de tout lien familial existant entre n'importe lesquelles des personnes visées aux points a) à d). Pour chaque personne membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et pour chaque personne visée aux points b) et d) du premier alinéa, fournir des informations détaillées sur son expertise et son expérience pertinentes en matière de gestion ainsi que les informations suivantes : a) le nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des cinq dernières années (indiquer également si elle a toujours, ou non, cette qualité). Il n'est pas nécessaire d'énumérer toutes les filiales de l'émetteur au sein desquelles la personne est aussi membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ; b) le détail de toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ; c) le détail de toute faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire concernant les personnes visées aux points a) et d) du premier alinéa qui ont occupé une ou plusieurs de ces fonctions au cours des cinq dernières années au moins ; d) le détail de toute mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Indiquer également si ces personnes ont déjà, au moins au cours des cinq dernières années, été déchues par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur. S'il n'y a aucune information de la sorte à communiquer, il convient de le déclarer expressément.	113 à 123 ; 141 à 170	96 à 98
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'une quelconque des personnes visées au point 12.1 à l'égard de l'émetteur et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration en ce sens doit être faite. Indiquer tout arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 12.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale. Donner le détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 12.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'elles détiennent.	116 à 121 ; 171	
Section 13	Rémunération et avantages		
Concernant le dernier exercice complet clos, indiquer, pour toute personne visée au 12.1, premier alinéa, points a) et d) :			
13.1	Indiquer le montant de la rémunération versée (y compris de toute rémunération conditionnelle ou différée) et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par la personne. Cette information doit être fournie sur une base individuelle, sauf s'il n'est pas exigé d'informations individualisées dans le pays d'origine de l'émetteur et si celui-ci n'en publie pas autrement.	115 à 116 ; 130 à 131 ; 172 à 205 ; 514 à 517 ; 610 (DEU) et 315 à 318 (A01)	100 à 152
13.2	Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages du même ordre.	130 à 131 ; 172 à 206 ; 417 à 418 ; 503 ; 514 à 517 ; 583 ; 601 ; 610 (DEU) et 217 à 218 – 305 à 309 – 315 à 318 (A01)	100 à 152

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU) et de l'A01	N° de page du présent Amendement
Section 14	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
Pour le dernier exercice clos de l'émetteur, et sauf spécification contraire, fournir les informations suivantes concernant toute personne visée au 12.1, premier alinéa, a) :			
14.1	La date d'expiration du mandat actuel de cette personne, le cas échéant, et la période durant laquelle elle est restée en fonction.	141 à 170	
14.2	Des informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration appropriée attestant de l'absence de tels avantages.	171	
14.3	Des informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur, comprenant le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent.	129 à 131	98
14.4	Une déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au(x) régime(s) de gouvernance d'entreprise qui lui est (sont) applicable(s). Si l'émetteur ne s'y conforme pas, il convient d'inclure une déclaration en ce sens, assortie d'une explication des raisons de cette non-conformité.	112 à 140 ; 208 à 214	
14.5	Les incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition des organes d'administration et de direction et des comités (dans la mesure où cela a déjà été décidé par les organes d'administration et de direction et/ou l'assemblée des actionnaires).	N/A	
Section 15	Salariés		
15.1	Indiquer soit le nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques, soit leur nombre moyen durant chaque exercice de cette période, jusqu'à la date du document d'enregistrement (ainsi que les changements de ce nombre, s'ils sont importants) et, si possible, et si cette information est importante, la répartition des salariés par grande catégorie d'activité et par site. Si l'émetteur emploie un grand nombre de travailleurs temporaires, indiquer également le nombre moyen de ces travailleurs temporaires durant l'exercice le plus récent.	4 ; 56 ; 69 ; 514 ; 610 (DEU) et 2 – 15 (A01)	
15.2	Participations et <i>stock-options</i> pour chacune des personnes visées au point 12.1, premier alinéa, points a) et d), fournir des informations, les plus récentes possibles, concernant la participation qu'elle détient dans le capital social de l'émetteur et toute option existant sur ses actions.	28 à 29 ; 31 à 33 ; 190 ; 197 à 2017 ; 417 ; 517 ; 583 à 584 (DEU) et 218 – 318 (A01)	
15.3	Décrire tout accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.	583 à 584	
Section 16	Principaux actionnaires		
16.1	Dans la mesure où cette information est connue de l'émetteur, donner le nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable à celui-ci, ainsi que le montant de la participation ainsi détenue à la date du document d'enregistrement. En l'absence de telles personnes, fournir une déclaration appropriée indiquant l'absence de telles personnes.	144 à 168	
16.2	Indiquer si les principaux actionnaires de l'émetteur détiennent des droits de vote différents, ou fournir une déclaration appropriée indiquant l'absence de tels droits de vote.	28 à 29 ; 113 ; 509 à 511	
16.3	Dans la mesure où ces informations sont connues de l'émetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui ; décrire la nature de ce contrôle et les mesures prises en vue d'éviter qu'il ne s'exerce de manière abusive.	5 ; 28 à 29 ; 113 ; 117 (DEU) et 3 (A01)	

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU) et de l'A01	N° de page du présent Amendement
16.4	Décrire tout accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement du contrôle qui s'exerce sur lui.	29	
Section 17	Transactions avec des parties liées		
17.1	Le détail des transactions avec des parties liées [qui, à cette fin, sont celles prévues dans les normes adoptées conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil (2)] conclues par l'émetteur durant la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement doit être divulgué conformément à la norme pertinente adoptée en vertu du règlement (CE) n° 1606/2002, si elle est applicable à l'émetteur. Si tel n'est pas le cas, les informations suivantes doivent être publiées : a) la nature et le montant de toutes les transactions qui, considérées isolément ou dans leur ensemble, sont importantes pour l'émetteur. Lorsque les transactions avec des parties liées n'ont pas été conclues aux conditions du marché, expliquer pourquoi. Dans le cas de prêts en cours comprenant des garanties de tout type, indiquer le montant de l'encours ; b) le montant ou le pourcentage pour lequel les transactions avec des parties liées entrent dans le chiffre d'affaires de l'émetteur.	390 à 392 ; 495 à 497 ; 572 à 575 ; 604 (DEU) et 297 à 300 (A01)	
Section 18	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1	Informations financières historiques.	390 à 403 (DEU) et 193 à 203 (A01)	5 à 19
18.1.1	Fournir des informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices (ou pour toute période plus courte durant laquelle l'émetteur a été en activité) et le rapport d'audit établi pour chacun de ces exercices.	390 à 564 ; 556 à 612 (DEU) et 193 à 369 (A01)	
18.1.2	Changement de date de référence comptable Si l'émetteur a modifié sa date de référence comptable durant la période pour laquelle des informations financières historiques sont exigées, les informations financières historiques auditées couvrent une période de 36 mois au moins, ou toute la période d'activité de l'émetteur si celle-ci est plus courte.	N/A	
18.1.3	Normes comptables Les informations financières doivent être établies conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées dans l'Union conformément au règlement (CE) n° 1606/2002. Si le règlement (CE) n° 1606/2002 n'est pas applicable, les informations financières doivent être établies en conformité avec : a) les normes comptables nationales d'un État membre pour les émetteurs de l'EEE, ainsi que le prévoit la directive 2013/34/UE ; b) les normes comptables nationales d'un pays tiers équivalentes au règlement (CE) n° 1606/2002 pour les émetteurs des pays tiers. Si les normes comptables nationales du pays tiers ne sont pas équivalentes au règlement (CE) n° 1606/2002, les états financiers doivent être retraités conformément audit règlement.	575 à 584 (DEU)	
18.1.4	Changement de référentiel comptable Les dernières informations financières historiques auditées, contenant des informations comparatives pour l'exercice précédent, doivent être établies et présentées sous une forme correspondant au référentiel comptable qui sera adopté dans les prochains états financiers annuels que publiera l'émetteur, compte tenu des normes, des méthodes et de la législation comptables applicables à ces états financiers annuels. Les changements au sein du référentiel comptable applicable à un émetteur ne nécessitent pas que les états financiers auditées soient retraités aux seules fins du prospectus. Toutefois, si l'émetteur a l'intention d'adopter un nouveau référentiel comptable dans les prochains états financiers qu'il publiera, il doit présenter au moins un jeu complet d'états financiers (au sens de la norme IAS 1 Présentation des états financiers, telle qu'établie par le règlement (CE) n° 1606/2002), comprenant des informations comparatives, sous une forme correspondant au référentiel qui sera adopté dans les prochains états financiers annuels que publiera l'émetteur, compte tenu des normes, des méthodes et de la législation comptables applicables à ces états financiers annuels.	N/A	

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU) et de l'A01	N° de page du présent Amendement
18.1.5	Lorsqu'elles sont établies conformément à des normes comptables nationales, les informations financières auditées doivent inclure au minimum : a) le bilan ; b) le compte de résultat ; c) un état indiquant toutes les variations des capitaux propres ou les variations des capitaux propres autres que celles résultant de transactions sur le capital avec les propriétaires et de distribution aux propriétaires ; d) le tableau des flux de trésorerie ; e) les méthodes comptables et les notes explicatives.	N/A	
18.1.6	États financiers consolidés Si l'émetteur établit ses états financiers annuels aussi bien sur une base individuelle que sur une base consolidée, inclure au moins les états financiers annuels consolidés dans le document d'enregistrement.	396 à 404 (DEU) et 196 à 204 (A01)	
18.1.7	Date des dernières informations financières La date du bilan du dernier exercice pour lequel les informations financières ont été auditées ne doit pas remonter : a) à plus de dix-huit mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires auditées ; b) à plus de 16 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires non auditées.	568 (DEU)	
18.2	Informations financières intermédiaires et autres.	N/A	5 à 19
18.2.1	Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers auditées, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été auditées ou examinées, le rapport d'audit ou d'examen doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser. S'il a été établi plus de neuf mois après la date des derniers états financiers auditées, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non auditées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les six premiers mois de l'exercice. Les informations financières intermédiaires sont établies conformément aux exigences du règlement (CE) n° 1606/2002. Pour les émetteurs ne relevant pas du règlement (CE) n° 1606/2002, les informations financières intermédiaires doivent comporter des états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédent, l'exigence d'informations bilanciels comparatives pouvant cependant être satisfaite par la présentation du bilan de clôture conformément au cadre d'information financière applicable.	N/A	2
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques.	563 à 564 ; 612 à 615 (DEU) et 368 à 369 (A01)	
18.3.1	Les informations financières annuelles historiques doivent faire l'objet d'un audit indépendant. Le rapport d'audit doit être élaboré conformément à la directive 2014/56/UE du Parlement européen et du Conseil (3) et au règlement (UE) n° 537/2014 du Parlement européen et du Conseil (4). Lorsque la directive 2014/56/UE et le règlement (UE) n° 537/2014 ne s'appliquent pas : a) les informations financières annuelles historiques doivent être auditées ou faire l'objet d'une mention indiquant si, aux fins du document d'enregistrement, elles donnent une image fidèle, conformément aux normes d'audit applicables dans un État membre ou à une norme équivalente. b) Si les rapports d'audit sur les informations financières historiques ont été refusés par les contrôleurs légaux ou s'ils contiennent des réserves, des modifications d'avis, des limitations de responsabilité, ou des observations, ces réserves, modifications, limitations ou observations doivent être intégralement reproduites et assorties d'une explication.	N/A	
18.3.2	Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été auditées par les contrôleurs légaux.	N/A	
18.3.3	Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers auditées de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été auditées.	N/A	
18.4	Informations financières <i>pro forma</i> .	N/A	

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU) et de l'A01	N° de page du présent Amendement
18.4.1	En cas de modification significative des valeurs brutes, décrire la manière dont la transaction aurait pu influencer sur l'actif, le passif et le résultat de l'émetteur, si elle avait eu lieu au début de la période couverte ou à la date indiquée. Cette obligation sera normalement remplie par l'inclusion d'informations financières pro forma. Les informations financières pro forma doivent être présentées conformément à l'annexe 20 et inclure toutes les données qui y sont visées. Elles doivent être assorties d'un rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants.	N/A	
18.5	Politique en matière de dividendes.	9 ; 30 ; 35 à 36 ; 239 ; 510 (DEU)	
18.5.1	Décrire la politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes et toute restriction applicable à cet égard. Si l'émetteur n'a pas fixé de politique en la matière, inclure une déclaration appropriée indiquant l'absence de politique en la matière.	620 à 622 (DEU)	
18.5.2	Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé.	510 (DEU)	25
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage.	296 à 299 ; 493 à 497 ; 599 à 600 (DEU) et 295 à 296 (A01)	90 à 95
18.6.1	Indiquer, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, toute procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en cours ou menaces de procédure dont l'émetteur a connaissance) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe, ou fournir une déclaration négative appropriée.	296 à 299 ; 493 à 497 ; 599 à 600 (DEU) et 295 à 296 (A01)	90 à 95
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur.	626 (DEU) et 45 (A01)	
18.7.1	Décrire tout changement significatif de la situation financière du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ou des informations financières intermédiaires ont été publiés, ou fournir une déclaration négative appropriée.	626 (DEU) et 45 (A01)	

Section 19	Informations supplémentaires	N/A	
19.1	Capital social Fournir les informations des points 19.1.1 à 19.1.7 dans les informations financières historiques à la date du bilan le plus récent.	28 à 33 ; 509 à 510 ; 603 à 604 ; 618 à 619 (DEU)	
19.1.1	Indiquer le montant du capital émis et, pour chaque catégorie d'actions : a) le total du capital social autorisé de l'émetteur ; b) le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées ; c) la valeur nominale par action, ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale ; ainsi que d) un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice. Si plus de 10 % du capital a été libéré au moyen d'actifs autres que des espèces durant la période couverte par les informations financières historiques, le préciser.	28 à 33 ; 509 à 510 ; 603 à 604 ; 618 à 619 (DEU)	
19.1.2	Indiquer s'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques.	N/A	
19.1.3	Indiquer le nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales.	28 à 29 (DEU)	
19.1.4	Indiquer le montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription.	370 (DEU) et 174 (A01)	
19.1.5	Fournir des informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.	N/A	
19.1.6	Fournir des informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent.	N/A	
19.1.7	Fournir un historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, en mettant en exergue tout changement survenu.	29 ; 509 (DEU)	
19.2	Acte constitutif et statuts.	618 à 624 (DEU)	
19.2.1	Le cas échéant, indiquer le registre et le numéro d'entrée dans le registre ; décrire sommairement l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans la dernière version à jour de l'acte constitutif et des statuts.	618 à 624 (DEU)	
19.2.2	Lorsqu'il existe plusieurs catégories d'actions existantes, décrire les droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie.	N/A	
19.2.3	Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui aurait pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	618 à 624 (DEU)	

Section 20	Contrats importants	390 à 392 ; 572 à 575 ; 625 à 626 ; 637 à 644 (DEU) et 45 à 46 – 193 à 195 (A01)	
20.1	Résumer, pour les deux années précédant immédiatement la publication du document d'enregistrement, chaque contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des activités) auquel l'émetteur ou tout autre membre du groupe est partie. Résumer tout autre contrat (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des activités) souscrit par un membre quelconque du groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du groupe une obligation ou un droit important pour l'ensemble du groupe, à la date du document d'enregistrement.	390 à 392 ; 572 à 575 ; 625 à 626 ; 637 à 644 (DEU) et 45 à 46 – 193 à 195 (A01)	
Section 21	Documents disponibles	626 (DEU)	161
21.1	Fournir une déclaration indiquant que, pendant la durée de validité du document d'enregistrement, les documents suivants peuvent, le cas échéant, être consultés : a) la dernière version à jour de l'acte constitutif et des statuts de l'émetteur ; b) tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement. Indiquer sur quel site web les documents peuvent être consultés.	626 (DEU)	161

Le présent document est disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A.
www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire

Crédit Agricole S.A.
Société anonyme au capital de 8 654 066 136 euros
RCS Nanterre 784 608 416
12 place des Etats-Unis - 92127 Montrouge Cedex - France
Tél. (33) 1 43 23 52 02
www.credit-agricole.com